



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



38526.27



HARVARD
COLLEGE
LIBRARY



L'Heptaméron
DES NOUVELLES

DE

LA ROYNE DE NAVARRE

5491
57.21
77

L'Heptaméron DES NOUVELLES

DE MARGUERITE D'ANGOULESME

ROYNE DE NAVARRE

Texte des Manuscrits

AVEC NOTES, VARIANTES ET GLOSSAIRE

PAR FRÉDÉRIC DILLAYE

NOTICE PAR A. FRANCE

TOME DEUXIÈME



PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

M D CCC LXXIX

38526.29





NOUVELLE DIX NEUVVIÈSME.

Paulyne voyant qu'un gentil homme qu'elle n'aymoit moins que luy elle, pour les deffenses à luy faictes de ne parler iamais à elle, s'estoit allé rendre religieux en l'Obseruance, entra en la religion de Sainte Claire où elle fut receue & voylée, mettant à execution le desir qu'elle auoit eu de rendre la fin de l'amytié du gentil homme & d'elle semblable en habit, estat & forme de viure.



U temps du marquis de Mantoue, qui auoit espousé la seur du duc de Ferrare¹, y auoit en la maison de la duchesse vne damoiselle nommée Pauline, laquelle estoit tant aymée d'un gentil homme seruiteur du marquis, que la grandeur de son amour faisoit esmerueiller tout le monde, veu qu'il estoit pauvre & tant gentil compaignon qu'il debuoit chercher pour l'amour que luy portoit son maistre quelque femme riche : mais il luy sembloit que tout le tresor du monde estoit en

Pauline, lequel en l'espousant il cuidoit posséder. La marquise desirant que par sa faueur Pauline fust mariée plus richement, l'en degoustoit le plus qu'il luy estoit possible & les empeschoit souuent de parler ensemble, leur remonstrant que si le mariaige se faisoit, ils seroient les plus pauvres & miserables de toute l'Italie. Mais ceste raison ne pouuoit entrer en l'entendement du gentil homme. Pauline de son costé dissimuloit le mieulx qu'elle pouuoit son amitié; toutesfois elle n'en pensoit pas moins. Ceste amitié dura longuement avecq ceste esperance que le temps leur apporteroit quelque meilleure fortune. Durant lequel vint vne guerre² où ce gentil homme fut prins prisonnier avec vng François qui n'estoit moins amoureux en France queluy en Italie. Et quand ilz se trouuerent compaignons de leurs fortunes, ils commencerent à descouurir leurs secrets l'un à l'autre. Et confessa le François que son cueur estoit ainsi que le sien prisonnier, sans luy nommer le lieu. Mais pour estre tous deux au seruice du marquis de Mantoue, scauoit bien ce gentil homme françois que son compaignon aimoit Pauline, & pour l'amitié qu'il auoit en son bien & profit luy conseilloit d'en oster sa fantaisie. Ce que le gentil homme italien iuroit n'estre en sa puissance; & que si le marquis de Mantoue pour recompense de sa prison & des bons seruices qu'il luy auoit faicts ne luy donnoit s'amie, il s'en iroit rendre

cordelier & ne seruir
Dieu. Ce que son co
croire, ne voyant en
religion que la deuotio
Au bout de neuf mo
homme françois, & pa
tant qu'il meist son
& pourchassa le plus q
uers le marquis & la r
Pauline. Mais il n'y p
gner, luy mettant deus
où il leur faudroit tou
de tous costez les par
pion ; & luy defendir
parler à elle, à fin que
aller par l'absence & in

Et quand il veid qu
beir, demanda congié
adieu à Pauline, & pui
leroit à elle : ce qui
l'heure il commença à
est, Pauline, que le ci
nous, non seulement p
nous marier ensemble,
oster la veue & la par
& maistresse nous ont
mandement qu'ils se p
en vne parole ils ont
les corps ne sçauoient
monstrans bien par c
amour ne pitié n'entrei

ſçay bien que leur fin eſt de nous marier chacun bien & richement : car ils ignorent que la vraye richeſſe giſt au contentement ; mais ſi m'ont ils faiſt tant de mal & de deſplaifir qu'il eſt impoſſible que iamais de bon cueur ie leur puiſſe faire ſeruice. Je croy bien que ſi iamais ie n'euffe parlé de mariage, ils ne font pas ſi ſcrupuleux qu'ils ne m'euffent aſſez laiſſé parler à vous, vous aſſurant que i'aimerois mieulx mourir que changer mon opinion en pire, après vous auoir aymé d'une amour ſi honneſte & vertueuſe & pourchaſſé enuers vous ce que ie voudrois defendre enuers tous. Et pour ce qu'en vous voyant ie ne ſçaurois porter ceſte dure penitence, & que en ne vous voyant mon cueur qui ne peut demeurer vuide, ſe rempliroit de quelque deſeſpoir dont la fin ſeroit malheureuſe : ie me ſuis delibéré & dès long temps de me mettre en religion : non que ie ſçaiche très bien qu'en tous eſtats l'homme ſe peut fauluer ; mais pour auoir plus de loifir de contempler la bonté diuine, laquelle, i'eſpere, aura pitié des fautes de ma ieuneſſe, & changera mon cueur pour autant aimer les choſes ſpirituellen qu'il a faiſt les temporelles. Et ſi Dieu me faiſt la grace de pouuoir gaingner la ſienne, mon labeur ſera inceſſamment employé à prier Dieu pour vous. Vous ſuppliant par ceſte amour tant ferme & loyale qui a eſté entre nous deux, auoir memoire de moy en voz oraifons & prier Noſtre Seigneur qu'il me donne autant

de confiance en ne vous voyant point qu'il m'a donné de contentement en vous regardant. Et pour ce que j'ay toute ma vie espéré auoir de vous par mariage ce que l'honneur & la conscience permettent, ie me suis contenté d'esperance. Mais maintenant que ie la perds, & que ie ne puis iamais auoir de vous le traitement qui appartient à vn mary, au moins pour dire adieu, ie vous supplie me traiter en frere, & que ie vous puisse baiser. La pauvre Pauline, qui tousiours lui auoit esté assez rigoureuse, congnoissant l'extremité de sa douleur & l'honnesteté de sa requeste que en tel desespoir se contentoit d'une chose si raisonnable, sans luy respondre aultre chose luy va iecter les bras au col, pleurant avecq vne si grande vehemence que la parole, la voix & la force luy defaillirent, & se laissa tumber entre ses bras esvanouye : dont la pitié qu'il en eut avecq l'amour & la tristesse, luy en firent faire autant, tant que l'une de ses compaignes les voyant tumber l'un d'un costé & l'autre de l'autre, appella du secours qui à force de remedes les fait reuenir.

Alors Pauline, qui auoit desiré de dissimuler son affection, fut honteuse quand elle s'apparceut qu'elle l'auoit monstrée si vehemente. Toutefois la pitié du pauvre gentil homme seruit à elle de iuste excuse; & ne pouuant plus porter ceste parole de dire adieu pour iamais, s'en alla viftement le cuer & les dents si ferrez

qu'en entrant dans son logis, comme vn corps sans esprit, se laissa tumber sur son liét, & passa la nuit en si piteuses lamentations que ses seruiteurs pensoient qu'il eust perdu tous ses parens & amis & tout ce qu'il pouuoit auoir de biens sur la terre. Le matin, se recommanda à Nostre Seigneur, & après qu'il eut departy à ses seruiteurs le peu de bien qu'il auoit & prins avec luy quelque somme d'argent, defendit à ses gens de le suyure, & s'en alla tout seul à la religion de l'Obseruance³ demander l'habit, delibéré de iamais n'en partir. Le gardien qui autresfois l'auoit veu, pensa au commencement que ce fust mocquerie ou songe; car il n'y auoit en tout le pays gentil homme qui moins que luy eust grace ou condition de cordelier, pour ce qu'il auoit en luy toutes les bonnes & honnestes vertus que l'on eust sceu desirer en vng gentil homme. Mais après auoir entendu ses paroles & veu ses larmes coulans sur sa face comme ruisseaulx, ignorant dont en venoit la source, le receut humainement. Et bien tost après voyant sa perseuerance luy bailla l'habit qu'il receut deuotement; dont furent aduertiz le marquis & la marquise, qui le trouuerent si estrange que à peine le pouuoient ils croire. Pauline pour ne se monstrier subiecte à nulle amour, dissimula le mieulx qu'il luy fut possible le regret qu'elle auoit de luy, en sorte que chascun disoit qu'elle auoit bien tost oublié la grande affection de son loyal

seruiteur. Et ainsi passa cinq ou six mois sans en faire autre démonstration. Durant lequel temps luy fut par quelque religieux montrée une chanson que son seruiteur auoit composée vng peu après qu'il eut prins l'habit. De laquelle le chant est italien & assez commun : mais i'en ay voulu traduire les mots en françois le plus près qu'il m'a esté possible, & sont tels :

Que dira elle,
Que fera elle
Quand me verra de ses yeux
Religieux ?

Las ! la pauvrette,
Toute seulette,
Sans parler longtemps sera
Escheuée,
Desconsolée.
L'estrange cas pensera :
Son penser par auanture
En monastere & closture
A la fin la conduira :
Que dira elle, &c.

Que diront ceulx
Qui de nous deux
Ont l'amour & bien priué ?
Voyans qu'amour
Par vn tel tour
Plus parfait ont approuué.
Regardans ma conscience
Ils en auront repentance,
Et chacun d'eulx en pleurera.
Que dira elle, &c.

Et s'ils venoient,
Et nous tenoient
Propos pour nous diuertir,
Nous leur dirons
Que nous mourrons
Icy, sans iamaï partir.
Puis que leur rigueur rebelle
Nous fait prendre robbe telle,
Nul de nous ne la laïrra.
Que dira elle, &c.

Et si prier
De marier
Nous viennent, pour nous tenter,
En nous disant
L'estat plaïsant
Qui nous pourroit contenter :
Nous répondrons que nostre ame
Est de Dieu amie & femme,
Qui poinct ne la changera.
Que dira elle, &c.

O amour forte,
Qui ceste porte
Par regret m'as faict passer,
Fais qu'en ce lieu
De prier Dieu
Je ne me puisse lasser :
Car nostre amour mutuelle
Sera tant spirituelle
Que Dieu s'en contentera.
Que dira elle, &c.

Laiïsons les biens
Qui sont lyens
Plus durs à rompre que fer :
Quittons la gloire

Qui l'ame noire
Par orgueil meine en enfer.
Fuyons la concupiscence,
Prenons la chaste innocence
Que Iesus nous donnera.
Que dira elle, &c.

Viens donq, amie,
Ne tarde mie
Après ton parfait amy :
Ne crains à prendre
L'habit de cendre,
Fuyant ce monde ennemy :
Car d'amitié viue & forte
De sa cendre fault que forte
Le phoenix qui durera.
Que dira elle, &c.

Ainsi qu'au monde
Fut pure & munde
Nostre parfaite amitié ;
Dedans le cloistre
Pourra paroistre
Plus grande de la moëtié.
Car amour loyal & ferme,
Qui n'a iamais fin ne terme
Droict au ciel nous conduira.
Que dira elle, &c.

Quand elle eut bien au long leu ceste chanson, estant à part en vne chappelle, se meist si fort à pleurer qu'elle arrousa tout le papier de larmes. Et n'eust esté la crainte qu'elle auoit de se monstrier plus affectionnée qu'il n'appartient, n'eust failly de s'en aller inconti-

nent mettre en quelque hermitaige, fans iamais veoir creature du monde : mais la prudence qui estoit en elle la contraingnit encores pour quelque temps diffimuler. Et combien qu'elle eust prins resolution de laisser entierement le monde, si faingnit elle tout le contraire, & changeoit si fort son visaige qu'estant en compagnie ne ressembloit de rien à elle mesme. Elle porta en son cueur ceste deliberation couuerte cinq ou six mois se monstrant plus ioyeuse qu'elle n'auoit de coustume. Mais vng iour alla avecq sa maistresse à l'Observance oyr la grand messe ; & ainsi que le prestre, diacre & soubz-diacre failloient du reuestiaire pour venir au grand autel, son pauvre seruiteur qui encores n'auoit parfaict l'an de sa probation⁴, seruoit d'acolite, portoit les deux canettes en ses deux mains, couuertes d'une toile de soye & venoit le premier ayant les oeilz contre terre. Quand Pauline le veid en tel habillement où sa beaulté & grace estoient plustost augmentées que diminuées, fut si esmeue & troublée que pour courir la cause de la couleur qui luy venoit au visaige, se print à tousser. Et son pauvre seruiteur, qui entendoit mieulx ce son là que celuy des cloches de son monastere, n'osa tourner sa teste, mais en passant deuant elle ne peust garder ses oeilz qu'ils ne prinssent le chemin que si long temps ils auoient tenu. Et en regardant piteusement Pauline, fut si saisy du feu qu'il pensoit quasy esteint qu'en le voulant plus

courir qu'il ne pouuoit, tumba tout de son hault à terre deuant elle. Et la craincte qu'il eut que la cause en fust congneue luy feit dire que c'estoit le paué de l'église qui estoit rompu en cest endroit. Quand Pauline congneut que le changement d'habit ne luy auoit pas changé le cuer^s, & qu'il y auoit si long temps qu'il s'estoit rendu que chacun pensoit qu'elle l'eust oblié, se delibera de mettre à execution le desir qu'elle auoit eu de rendre la fin de leur amitié semblable en habit, estat & forme de viure comme elle auoit esté viuant en vne maison, soubz pareil maistre & maistresse. Et pour ce que elle auoit plus de quatre mois auparauant donné ordre à tout ce qui luy estoit necessaire pour entrer en religion, vng matin demanda congé à la marquise d'aller oyr la messe à Sainte Claire^s, ce qu'elle luy donna, ignorant pourquoy elle le demandoit. Et en passant deuant les Cordeliers pria le gardien de luy faire venir son seruiteur, qu'elle appelloit son parent. Et quand elle le veid en vne chapelle à part, luy dist : Si mon honneur eust permis qu'aussi tost que vous ie me fusse osé mettre en religion ie n'eusse tant attendu ; mais ayant rompu par ma patience les opinions de ceux qui plus tost iugent mal que bien, ie suis deliberée de prendre l'estat, la robbe & la vie telle que ie voy la vostre, sans m'enquerir quel il y faiet. Car si vous y auez du bien, i'en auray ma part ; & si vous y recepuez du mal ie n'en veulx estre

exempte : car par tel chemin que vous irez en paradis ie vous veulx fuiure : estant asseurée que celuy qui est le vray, parfait & digne d'estre nommé amour, nous a tirez à son seruice par vne amitié honneste & raisonnable, laquelle il conuertira par son saint Esperit du tout en luy : vous priant que vous & moy oblyons le corps qui perit & tient du vieil Adam, pour recepuoir & reuestir celuy de nostre espoux Iesus Christ. Ce seruiteur religieux fut tant aise & tant content d'oyr sa sainte volonté, qu'en plorant de ioye luy fortifia son opinion le plus qu'il luy fut possible, luy disant que puis qu'il ne pouuoit plus auoir d'elle au monde autre chose que la parole, il se tenoit bien heureux d'estre en lieu où il auroit tousiours moyen de la recepuoir, & qu'elle seroit telle que l'un & l'autre n'en pourroit que mieulx valoir, viuans en vn estat d'un amour, d'un cueur & d'un esprit tirez de la bonté de Dieu, lequel il supplioit les tenir en sa main en laquelle nul ne peut perir. Et en ce disant & plorant d'amour & de ioye, luy baissa les mains, mais elle abbaissa son visage iusques à la main, & se donnerent par vraye charité le saint baiser de dilection. Et en ce contentement se partit Pauline, & entra en la religion de Sainte Claire, où elle fut receue & voilée.

Ce que après elle feit entendre à madame la marquise, qui en fut tant esbahie qu'elle ne le pouuoit croire, mais s'en alla le lendemain au

monastère pour la veoir & s'efforcer de la diuertir de son propos. A quoy Pauline luy feit responce que si elle auoit eu puissance de luy oster vng mary de chair, l'homme du monde qu'elle auoit le plus aymé, elle s'en debuioit contenter, sans chercher de la vouloir separer de celuy qui estoit immortel & inuisible, car il n'estoit pas en sa puissance ni de toutes les creatures du monde. La marquise voyant son bon vouloir, la baisa; la laissant non sans grand regret. Et depuis vesquirent Pauline & son seruiteur si sainctement & deuotement en leur obseruance, que l'on ne doit doubter que celuy duquel la fin de la loy est charité ne leur dist à la fin de leur vie, comme à la Magdelaine, que leurs pechez leur estoient pardonnez veu qu'ils auoient beaucoup aymé, & qu'il ne les tiraist en paix au lieu où la récompense passe tous les merites des hommes.

Vous ne pouuez icy nier, mes dames, que l'amour de l'homme ne se soit montrée la plus grande; mais elle luy fut si bien rendue que ie voudrois que tous ceux qui s'en meslent fussent autant recompensez. — Il y auroit doncques, dist Hircan, plus de fols & de folles declairez qu'il n'y en eut oncques? — Appelez vous folle, dist Oisille, d'aymer honnestement en la ieunesse, & puis de conuertir cest amour du tout à Dieu? Hircan, en riant, luy respondi: Si melancolie & desespoir sont louables ie

diray que Pauline & son seruiteur sont bien dignes d'estre louez. — Si est ce, dist Geburon, que Dieu a plusieurs moyens de nous tirer à luy, dont les commencemens semblent estre mauuais, mais la fin en est bonne. — Encores ay ie vne opinion, dist Parlamente, que iamais homme n'aymera parfaitement Dieu qu'il n'ait parfaitement aymé quelque creature en ce monde. — Qu'appellez vous parfaitement aymer ? dist Saffredent : estimez vous parfaicts amans ceulx qui sont transiz & qui adorent les dames de loing, sans oser monstrier leur volonté ? — L'appelle parfaicts amans⁷, luy respondit Parlamente, ceulx qui cherchent en ce qu'ils aiment quelque perfection, soit beaulté, bonté ou bonne grace ; tousiours tendans à la vertu, & qui ont le cuer si hault & si honnesté qu'ils ne veulent pour mourir mettre leur fin aux choses basses que l'honneur & la conscience reprouuent ; car l'ame qui n'est créée que pour retourner à son souuerain bien, ne fait tant qu'elle est dedans ce corps que desirer d'y paruenir. Mais à cause que les sens par lesquels elle en peut auoir nouuelles, sont obscurs & charnels par le peché du premier pere, ne luy peuuent monstrier que les choses visibles plus approchantes de la perfection, après quoi l'ame court, cuidans trouuer en vne beaulté exterieure, en vne grace visible & aux vertuz morales, la souueraine beaulté, grace & vertu. Mais quand elle les a cherchez & experimentez

& elle n'y trouue point celuy qu'elle ayme, elle passe outre, ainſi que l'enfant, ſelon ſa petiteſſe ayme les poupines⁸ & aultres petites choſes, les plus belles que ſon oeil peut veoir ; & eſtime richelſſes d'aſſembler des petites pierres : mais en croiſſant aime les poupines viues & amaffe les biens neceſſaires pour la vie humaine. Mais quand il congnoiſt par plus grande experience que es choſes territoriales n'y a perfection ne felicité, deſire chercher le facteur & la ſource d'icelle. Toutesfois ſi Dieu ne luy ouure l'oeil de foy, ſeroit en danger de deuenir d'un ignorant vng infidele philoſophe. Car foy ſeulement peut monſtrer & faire receuoir le bien que l'homme charnel & animal ne peut entendre. — Ne voyez vous pas bien, diſt Longarine, que la terre non cultiuée portant beaucoup d'herbes & d'arbres, combien qu'ils ſoient inutiles, eſt deſirée pour l'eſperance qu'elle apportera bon fruit, quand il y ſera ſemé ; auſſi le cuer de l'homme qui n'a nul ſentiment d'amour aux choſes viſibles, ne viendra iamais à l'amour de Dieu par la ſemence de ſa parole, car la terre de ſon cuer eſt ſterile, froide & damnée. — Voila pourquoy, diſt Saffredent, la plus part des docteurs ne ſont ſpirituels ; car ils n'aymeront iamais que le bon vin & chamberieres laides & ordes, ſans experimenter que c'eſt d'aymer dames honneſtes⁹. — Si ie ſçauois bien parler latin, diſt Simontault, ie vous allegueroye que ſainct Iehan diſt : Que celuy qui n'ayme

son frere qu'il veoit, comment aimera il Dieu qu'il ne veoit point ? car par les choses visibles on est tiré à l'amour des inuisibles. — Mais, dist Ennafuitte, *qui est ille, &c. laudabimus eum*¹⁰, ainsi parfaict que vous le dictes ? — Il y en a, respondit Dagoucin, qui ayment si fort & si parfaictement qu'ils aimeroient autant mourir que de sentir vng desir contre l'honneur & la conscience de leur maistresse, & si ne veullent qu'elle ne autres s'en apperçoiuent. — Ceux là, dit Saffredent, sont de la nature de la camalercite¹¹ qui vit de l'aer. Car il n'y a homme au monde qui ne desire declairer son amour & de sçauoir estre aymé : & si croy qu'il n'est si forte fiebure d'amitié qui soudain ne passe quand on congnoist le contraire. Quant à moy, i'en ay veu des miracles euidenz. — le vous prie, dist Ennafuitte, prenez ma place & nous racomptez de quelqu'un qui soit resuscité de mort à vie pour congnoistre en sa dame le contraire de ce qu'il desiroit. — le crains tant, dist Saffredent, de desplaire aux dames de qui i'ai esté & seray toute ma vie seruiteur, que sans exprès commandement ie n'eusse osé racompter leurs imperfections ; mais pour obeir ie n'en celeray la verité.





NOUVELLE VINGTIESME.

*Le fleur de Ryant fort amoureux d'une dame
veuve, ayant connu en elle le contraire de ce
qu'il desiroit & qu'elle luy auoit souuent per-
suadé, se faist si fort, qu'en vn instant le depit
eut puissance de teindre le feu que la longueur
du tems ny l'occasion n'auyoent feu amortir*



U pays de Dauphiné, y auoit vn
gentil homme, nommé le seigneur
de Riant¹, de la maison du Roy
François premier², autant beau
& honnestes gentil homme qu'il
estoit possible de veoir. Il fut longuement serui-
teur d'une dame veufue, laquelle il aymoit & re-
uerroit tant de paour qu'il auoit de perdre sa
bonne grace que ne l'osoit importuner de ce
qu'il desiroit le plus. Et luy qui se sentoit beau
& digne d'estre aymé croyoit fermement ce
qu'elle luy iuroit souuent, c'est qu'elle l'aimoit
plus que tous les hommes du monde; & que
si elle estoit contraincte de faire quelque chose
pour vn gentil homme, ce seroit pour luy

seulement, comme le plus parfait qu'elle auoit iamais congneu, le priant de se contenter sans oultrepasser de ceste honneste amitié. Et d'autre part l'asseuroit si fort que si elle connoissoit qu'il pretendist davantaige, sans se contenter de la raison, que du tout il la perdrait. Le pauvre gentil homme non seulement se contentoit, mais se tenoit très heureux d'auoir gaingné le cueur de celle où il pensoit tant d'honnesteté. Il seroit long de vous raconter le discours de son amitié, la longue frequentation qu'il eut avecq elle, les voyages qu'il faisoit pour la venir veoir. Mais pour venir à la conclusion, ce pauvre martir d'un feu si plaisant que plus on brule plus on en veut bruler, cherchoit tousiours le moyen d'augmenter son martire. Vng iour luy print fantaisie d'aller veoir en poste celle qu'il aymoit plus que luy mesmes & quil estimoit pardeffus toutes les femmes du monde. Luy arriué en sa maison demanda où elle estoit ; on luy dist qu'elle ne faisoit que venir de vespres & estoit entrée en sa garenne pour paracheuer son seruice. Il descendit de cheual & s'en alla tout droit en ceste garenne où elle estoit, & trouua ses femmes qui luy dirent qu'elle s'en alloit toute seule promener en vne grande allée. Il commença à plus que iamais esperer quelque bonne fortune pour luy. Et le plus doucement qu'il peut, sans faire vn seul bruiet, la chercha le mieulx qu'il luy fut possible, desirant sur toutes choses de

la pouvoir trouuer seule. Mais, quand il fut près d'un pavillon fait d'arbres pliez, lieu tant beau & plaissant qu'il n'estoit possible de plus, entra soudainement là comme celuy à qui tarδοit de veoir ce qu'il aymoит. Mais il trouua à son entrée la damoiselle couchée dessus l'herbe entre les bras d'un palefrenier de sa maison, aussi laid, ord & infame, que de Riant estoit beau, honneste & aimable. Le n'entreprenz pas de vous peindre le despit qu'il eut, mais il fut si grand qu'il eut puissance en vng moment d'esteindre le feu que la longueur du temps ni l'occasion n'auoient sceu faire. Et autant remply de despit qu'il auoit eu d'amour luy dist : Madame, prou vous face³ aujourd'hy par vostre meschanceté congneue suis guery & deliuré de la continuelle douleur dont honnesteté que i'estimois en vous estoit l'occasion. Et sans autre adieu s'en retourna plus viste qu'il n'estoit venu. La pauvre femme ne luy feit autre responce sinon de mettre la main deuant son visage ; car puis qu'elle ne pouuoit couvrir sa honte couurit elle ses oeilz pour ne veoir celuy qui la voyoit trop clairement, nonobstant sa dissimulation.

Parquoy, mes dames, ie vous supplie, si vous n'avez volonté d'aymer parfaitement, ne vous pensez poinct dissimuler à vng homme de bien, & luy faire desplaisir pour vostre gloire : car les hypocrites sont payez de leurs loyers, & Dieu fauorise ceulx qui ayment naïfement. —

Vrayement, dist Oifille, vous nous l'avez gardé bonne pour la fin de la iournée. Et si ce n'estoit que nous auons tous iuré de dire verité, ie ne scauroys croire que vne femme de l'estat dont elle estoit sceut estre si meschante de l'ame quant à Dieu & du corps, laissant vng si honneste gentil homme pour vng si villain muletier. — Helas ! Madame, dist Hircan, si vous scauiez la difference qu'il y a d'un gentil homme qui toute sa vie a porté le harnois & fuiuy la guerre, auprès d'un varlet bien nourry sans bouger d'un lieu, vous excuseriez ceste pauvre vefue. — Je ne croy pas, Hircan, dist Oifille, quelque chose que vous en dictes, que vous puissiez recepuoir nulle excuse d'elle. — L'ay bien oy dire, dist Simontault, qu'il y a des femmes qui veulent auoir des euangelistes pour prescher leur vertu & leur chasteté, & leur font la meilleure chere qu'il leur est possible & la plus priuée, les asseurant que si la conscience & l'honneur ne les retenoient elles leur accorderoient leurs desirs. Et les pauvres sots, quand en quelque compaignie parlent d'elles, iurent qu'ils mettroient leur doigt au feu sans brusler, pour soustenir qu'elles sont femmes de bien : car ils ont expérimenté leur amour iusques au bout. Ainsi se font louer par les honnestes hommes celles qui à leurs semblables se monstrent telles qu'elles sont, & choisissent ceulx qui ne scauroient auoir hardiesse de parler : & s'ils en parlent pour leur orde & vile condition ne se-

roient pas creux. — Voila, dist Longarine, vne opinion que i'ay autresfois oy dire aux plus ialoux & soupconneux hommes, mais c'est peindre vne chimere : car combien qu'il soit aduenu à quelque pauvre malheureuse si est ce chose qui ne se doit soupçonner en aultre. — Or, leur dist Parlamente, tant plus auant nous entrons en ce propos, & plus ces bons seigneurs icy drapperont sur la tiffure⁴ de Simontault & tout à noz despens. Parquoy il vault mieulx aller oyr vespres, à fin que ne foyons tant attendues que nous fumes hier.

La compaignie fut de son opinion, & en allant Oisille leur dist : Si quelqu'un de vous rend graces à Dieu d'auoir en ceste iournée dict la verité des histoires que nous auons racomptées, Saffredent luy doit requérir pardon d'auoir rememoré vne si grande villenie contre les dames. — Par ma foy, respondit Saffredent, combien que mon compte soit veritable si est ce que ie l'ay oy dire, Mais quand ie voudroye faire le rapport du cerf à veue d'œil⁵, ie vous ferois faire plus de signes de croix de ce que ie scay des femmes que l'on n'en faiët à sacrer vne eglise. — C'est bien loing de se repentir, dist Geburon, quand la confession aggraua le peché. — Puisque vous auez telle opinion des femmes, dist Parlamente, elles vous debueroient prier de leur honneste entretenement & priualtez. Mais il luy respondit : Aucunes ont tant vſé en mon endroiët du conseil que vous

leur donnez en m'esloignant & separant des choses iustes & honnestes que si ie pouuois dire pis & pis faire à toutes, ie ne m'y espargnerois pour les inciter à me venger de celle qui me tient si grand tort. En disant ces paroles, Parlemente meit son touret de nez⁶, & avecq les autres entra dedans l'eglise, où ils trouuerent vespres très bien sonnées, mais ils n'y trouuerent pas vng religieux pour les dire, pource qu'ils auoient entendu que dedans le pré s'assembloit ceste compaignie pour y dire les plus plaissantes choses qu'il estoit possible : & comme ceulx qui aymoient mieulx leurs plaisirs que les oraïsons, s'estoient allé cacher dedans vne fosse, le ventre contre terre derriere vne haye fort espeffe. Et là auoient si bien escouté les beaulx comptes qu'ils n'auoient point oy sonner la cloche de leur monastere. Ce qui parut bien quant ils arriuerent en telle haste que quasi l'alaine leur failloit à commencer vespres. Et quand elles furent dictes, confesserent à ceulx qui leur demandoient l'occasion de leur chant tardif & mal entonné que ce auoit esté pour les escouter. Parquoy voyans leur bonne volonté, leur fut permis que tous les iours assisteroient derriere la haye, assis à leur aise. Le soupper se passa ioyeusement en releuant les propos qu'ils n'auoient pas mis à fin dans le pré, qui durerent tout le long du soir, iusques à ce que la dame Oisille les pria de se retirer à fin que leur esprit fust plus prompt le lendemain, après

vn bon & long repos dont elle disoit que vne heure auant mynuict valoit mieulx que trois après. Ainsy s'en allant chacun en sa chambre se partit ceste compaignie mettant fin à ceste seconde iournée.

FIN DE LA DEUXIESME IOVRNÉE.





TROISIESME IOVRNÉE.

EN
LA TROISIÈSME IOVRNÉE
ON DEVISE DES DAMES QVI EN LEVR
AMYTIE N'ONT CERCHE NVLLE FIN QVE
L'HONNESTETÉ ET DE L'HYPOCRISTE
ET MECHANCETÉ DES RELIGIEVX.



PROLOGVE.



LE matin la compaignye ne sceut fi tost venir en la salle qu'elle n'y trouuaſt madame Oiſille qui auoit plus de demie heure auant eſtudié la leçon qu'elle debuoit lire; & ſi le premier & ſecond iour elle les auoit rendus contens, elle n'en feyt moins le troiſieſme. Et n'eust eſté que vng des religieux les vint querir pour aller à la grand meſſe, ils ne l'euffent oye, leur contemplation les empeſchant d'oyr la cloche. La meſſe oye bien deuotement, & le diſner paſſé bien ſobrement pour n'empeſcher par les viandes leur memoire à ſ'acquieſter chaſcun en ſon reng le mieulx qu'il feroit poſ-

fible, se retirerent en leurs chambres à visiter leurs registres, attendant l'heure accoustumée d'aller au pré; laquelle venue ne faillirent à ce beau voyage. Et ceulx qui auoient delibéré de dire quelque folie auoient desia les visages si ioyeux que l'on esperoit d'eulx occasion de bien rire. Quand ils furent assis, demanderent à Saffredent à qui il donnoit sa voix pour la troisièste iournée: Il me semble, dit il, que puisque la faulte que ie feis hier est si grande que vous dictes, ne sçachant histoire digne de la reparer, que ie dois donner ma voix à Parlamente, laquelle pour son bon sens sçaura si bien louer les dames qu'elle sera mettre en oubly la verité que ie vous ay dicté. — Ie n'entreprends pas, dist Parlamente, de reparer vos fautes, mais oui bien de me garder de les ensuiure. Parquoy ie me delibere, vísant de la verité promise & iurée, de vous monstrier qu'il y a des dames qui en leurs amitez n'ont cherché nul fin que l'honnesteté. Et pour ce que celle dont ie vous veulx parler estoit de bonne maison ie ne changeray rien en l'histoire que le nom; vous priant, mes dames, de penser qu'amour n'a poinct de puissance de changer vn cueur chaste & honneste, comme vous verrez par l'histoire que ie vous voys compter.





NOUVELLE VINGT ET VNIÈSME.

Rolandine ayant attendu iusqu'à l'age de xxx ans à estre maryée, & connoissant la negligence de son pere & le peu de faueur que luy portoit sa maistresse, prind telle amitié à un gentil homme bastard qu'elle luy promet maryage, dont son pere auerty luy vsa de toutes les rigueurs qui luy furent possibles pour la faire consentir à la dissolution de ce maryage, mais elle persista en son amitié iusques à la mort du bastard, de la quelle certifiée fut maryée à un gentil homme du nom & des armes de sa maison.



Ly auoit en France vne Royne qui en sa compagnie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons¹. Entre autres il y en auoit vne nommée Rolandine, qui estoit bien proche sa parente². Mais la Royne pour quelque intimité qu'elle portoit à son pere³ ne luy faisoit pas fort bonne chere. Ceste fille, combien qu'elle ne fust des plus belles ny des laides aussy, estoit tant saige & vertueuse que

plusieurs grands personnaiges la demandoient en mariage, dont ils auoient froide responce ; car le pere aimoit tant son argent qu'il oubloyoit l'aduancement de sa fille, & sa maistresse, comme i'ai dict, luy portoit si peu de faueur qu'elle n'estoit point demandée de ceulx qui se vouloient aduancer en la bonne grace de la Roynes. Ainsi par la negligence du pere & par le desdaing de sa maistresse ceste pauvre fille demeura longtemps sans estre maryée. Et comme celle qui se fascha à la longue, non tant pour enuie qu'elle eust d'estre maryée que pour la honte qu'elle auoit de ne l'estre poinct, se retira du tout à Dieu, laissant les mondanitez & gorgiasfetez de la court ; son passetemps fut à prier Dieu ou à faire quelques ouraiges. Et en ceste vie ainsy retirée passa ses ieunes ans, viuant tant honnestement & sainctement qu'il n'estoit possible de plus. Quand elle fut approchée des trente ans, il y auoit vng gentil homme bastard d'une grande & bonne maison⁴, autant gentil compaignon & homme de bien qu'il en fut de son temps, mais la richesse l'auoit du tout delaisé ; & auoit si peu de beaulté que vne dame quelle qu'elle fust ne l'eust pour son plaisir choisy. Ce pauvre gentil homme estoit demeuré sans party ; & comme souuent vng malheureux cherche l'autre, vint aborder ceste damoiselle Rolandine, car leurs fortunes, complexions & conditions estoient fort pareilles. Et se complaingnans l'un à l'autre de leurs infortunes

prindrent vne très grande amitié ; & se trouuans tous deux compaignons de malheur, se cherchoient en tous lieux pour se consoler l'un l'autre ; & en ceste frequentation s'engendra vne très grande & longue amitié. Ceulx qui auoient veu la damoiselle Rolandine si retirée qu'elle ne parloit à perſonne, la voyans inceſſamment avec le baſtard de bonne maiſon en furent incontinent ſcandalifez, & dirent à ſa gouuernante qu'elle ne debuoit endurer ces longs propos ; ce qu'elle remonſtra à Rolandine, lui diſant que chaſcun eſtoit ſcandalifé de ce qu'elle parloit tant à vng homme qui n'eſtoit aſſez riche pour l'eſpouſer, ny aſſez beau pour eſtre amy. Rolandine, qui auoit touſiours eſté plus reſprife de ſon auſterité que de ſes mondanitez, diſt à ſa gouuernante : Helas, ma mere ! vous voyez que ie ne puis auoir vng mary ſelon la maiſon d'où ie ſuis, & que i'ay touſiours fuy ceulx qui ſont beaulx & ieunes, de paour de tumber aux inconueniens où i'en ay veu d'autres. Et ie trouue ce gentil homme icy, ſaige & vertueux comme vous ſçauéz, lequel ne me preſche que toutes choſes bonnes & vertueuſes : quel tort puis ie tenir à vous & à ceulx qui en parlent de me conſoler avec luy de mes ennuyés ? La pauure vieille qui aimoit ſa maiſtreſſe plus qu'elle meſmes, luy diſt : Ma damoiſelle, ie voy bien que vous diés la verité, & que vous eſtes traitée de père & de maiſtreſſe autrement que vous ne la meritez. Si eſt ce que puis que l'on

parle de vostre honneur en ceste sorte, fust il vostre propre frere vous vous devez retirer de parler à luy. Rolandine luy dist en plorant : Ma mere, puisque vous le me conseillez ie le feray : mais c'est chose estrange de n'auoir en ce monde vne seule consolation. Le bastard comme il auoit accoustumé la voulut venir entretenir, mais elle luy declara tout au long ce que sa gouuernante luy auoit dict ; & le pria en plorant qu'il se contentast pour vng temps de ne luy parler poinct iusques ad ce que ce bruiet fust vng peu passé : ce qu'il feist à sa requeste.

Mais durant cest esloignement ayant perdu l'vn & l'autre leur consolation commencerent à sentir vng torment qui iamais ni d'vn costé ni d'autre n'auoit esté expérimenté. Elle ne cessoit de prier Dieu, aller en voyage, ieufner & faire abstinenances. Car cest amour encores à elle incogneu luy donnoit vne inquietude si grande qu'elle ne la laissoit vne seule heure reposer. Au bastard de bonne maison ne faisoit amour moindre effort : mais luy qui auoit desia conclud en son cueur de l'aimer & de tascher de l'espouser, regardant auecq l'amour l'honneur que ce luy seroit s'il la pouoit auoir, pensa qu'il falloit chercher moyen pour luy declarer sa volonté & surtout gaingner sa gouuernante. Ce qu'il feyt en lui remonstrant la misere où estoit tenue sa pauvre maistresse, à laquelle on vouloit oster toute consolation. Dont la bonne

vieille en pleurant le remercia de l'honneur affectueux qu'il portoit à sa maistresse. Et aduierent ensemble le moyen comme il pourroit parler à elle : C'estoit que Rolandine faisoit souvent semblant d'estre malade d'une migraine où l'on craint fort le bruit ; & quand ses compaignes iroient en la chambre de la Royne, ils demeureroient tous deux seuls, & là il la pourroit entretenir. Le bastard en fut fort ioyeux & se gouerna entierement par le conseil de ceste gouuernante, en sorte que quand il vouloit il parloit à s'amie. Mais ce contentement ne luy dura gueres, car la Royne qui ne l'aimoit pas fort s'enquist que faisoit tant Rolandine en la chambre. Et combien que quelqu'un dist que c'estoit pour sa maladie, toutesfois vng autre qui auoit trop de memoire des absens luy dist que l'ayse qu'elle auoit d'entretenir le bastard de bonne maison luy debuoit faire passer sa migraine. La Royne, qui trouuoit les pechez veniels des autres mortels en elle, l'enuoya querir & luy défendit de parler iamais au bastard, si ce n'estoit en sa chambre ou en sa salle. La damoiselle n'en fit nul semblant mais luy dist : Si i'eusse pensé, Madame, que luy ou autre vous eust desplu ie n'eusse iamais parlé à luy. Toutesfois pensa en elle mesme qu'elle chercheroit quelque autre moyen dont la Royne ne scauroit rien : ce qu'elle feyt. Et les mercredy, vendredy & sabmedy qu'elle ieusnoit demouroit en sa chambre avec sa gouuernante,

où elle auoit loisir de parler, tandis que les autres souppoient, à celuy qu'elle commençoit à aymer très fort. Et tant plus le temps de leur propos estoit abbrege par contraincte, & plus leurs paroles estoient dictes par grande affection ; car ils desfroboient le temps comme faict vng larron vnè chose precieuse. L'affaire ne sceut estre menée si secretement que quelque varlet ne le vist entrer là dedans au iour de ieunes, & le redist en lieu où il ne fut celé à la Royne, qui s'en courrouça si fort qu'oncques puy n'osa le bastard aller en la chambre des damoisselles. Et pour ne perdre le bien de parler à celle que tant il aimoit, faisoit souuent semblant d'aller en quelque voyage, & reuenoit au soir en l'église ou chappelle du chasteau, habillé en cordelier ou iacobin, ou si bien dissimulé que nul ne le congnoissoit ; & là s'en alloit la damoiselle Rolandine avecq sa gouuernante l'entretenir. Luy voyant la grande amour qu'elle luy portoit, n'eut craincte de luy dire : Mademoiselle, vous voyez le hasard où ie me metz pour vostre seruice, & les deffenses que la Royne vous a faictes de parler à moy. Vous voyez d'autre part quel père vous auez qui ne pense en quelque façon que ce soit de vous marier. Il a tant refusé de bons partiz que ie n'en sçache plus ny près ny loing de luy, qui soit pour vous auoir. Je sçay bien que ie suis pauvre, & que vous ne sçauriez espouser gentil homme qui ne soit plus riche que moy. Mais si amour

& bonne volonté estoient estimez vng trefor, ie penferois estre le plus riche homme du monde. Dieu vous a donné de grands biens, & estes en danger d'en auoir encore plus : si i'estoys si heureux que vous me voulussiez eslire pour mary, ie vous ferois mary, amy & seruiteur toute ma vie : & si vous en prenez vng esgal à vous, chose difficile à trouuer, il voudra estre maistre & regardera plus à vos biens que à vostre personne, & à la beaulté que à la vertu : & en ioyssant de l'vsumfruct de vostre bien, traictera votre corps autrement qu'il ne le merite. Le desir que i'ay d'auoir ce contentement & la paour que i'ay que vous n'en ayez point avecq vng autre me font vous supplier que par vn mesme moyen vous me rendiez heureux & vous la plus satisfaiete & la mieux traictée femme qui oncques fut. Rolandine, escoutant le mesme propos qu'elle auoit deliberé de luy tenir, luy respondit d'un visage content : Je suis très aise dont vous auez commencé le propos dont long temps a i'auois deliberé vous parler & auquel depuis deux ans que ie vous congnoys, ie n'ay cessé de penser & repenser en moy mesmes, toutes les raisons pour vous & contre vous, que i'ay peu inuenter. Mais à la fin sçachant que ie veux prendre l'estat de mariage, il est temps que ie commence & que ie choisisse celuy avec lequel ie penferay mieux viure au repos de ma conscience. Je n'en ay sceu trouuer vn tant soit il beau, riche ou grand seigneur, avec lequel

mon cuer & mon esprit se peult accorder sinon à vous seul. Je sçay qu'en vous espousant ie n'offense point Dieu, mais fais ce qu'il commande. Et quant à Monseigneur mon pere, il a si peu pourchassé mon bien & tant refusé que la loy veult que ie me marie sans ce qu'il me puisse desheriter. Quand ie n'auray que ce qui m'appartient, en espousant vng mary tel enuers moy que vous estes, ie me tiendray la plus riche du monde. Quant à la Royne ma maistresse ie ne doibs point faire conscience de lui desplaire pour obeyr à Dieu : car elle n'en a point fait de m'empescher le bien que en ma ieunesse i'eusse peu auoir. Mais à fin que vous congnoissiez que l'amitié que ie vous porte est fondée sur la vertu & sur l'honneur, vous me promettez que si l'accorde ce mariage de n'en pourchasser iamais la consommation que mon pere ne soit mort ou que ie n'aye trouué moyen de l'y faire consentir. Ce que luy promist volontiers le bastard : & sur ces promesses se donnerent chacun vng anneau en nom de mariage, & se baiserent en l'eglise deuant Dieu, qu'ils prindrent en tesmoing de leur promesse ; & iamais depuis n'y eut entre eulx plus grande priuaulté que de baïser.

Ce peu de contentement donna grande satisfaction au cuer de ces deux parfaicts amans, & furent vng temps sans se veoir, viuans de ceste seureté. Il n'y auoit gueres lieu où l'honneur se peult acquerir que le bastard de bonne

maison n'y allast avecq vng grand contentement, qu'il ne pouuoit demeurer pauvre, veu la riche femme que Dieu luy auoit donnée : laquelle en son absence conferua si longuement ceste parfaite amityé qu'elle ne tint compte d'homme du monde. Et combien que quelques vngs la demandassent en mariage, ils n'auoient neantmoins autre responce d'elle sinon que depuis qu'elle auoit tant demeuré sans estre mariée, elle ne vouloit iamais l'estre. Ceste responce fut entendue de tant de gens que la Royne en oyt parler, & luy demanda pour quelle occasion elle tenoit ce langage. Rolandine luy dist que c'estoit pour luy obeyr, car elle scauoit bien qu'elle n'auoit iamais eu enuie de la marier au temps & au lieu où elle eust esté honnorablement pourueue & à son ayse ; & que l'aage & la patience luy auoient apprins de se contanter de l'estat où elle estoit. Et toutes les fois que l'on luy parloit de mariage elle faisoit pareille responce. Quand les guerres estoient passées & que le bastard estoit retourné à la court, elle ne parloit point à luy devant les gens, mais alloit tousiours en quelque eglise l'entretenir soubz couleur de se confesser : car la Royne auoit defendu à luy & à elle qu'ils n'eussent à parler tous deux, sans estre en grande compaignie sur peine de leurs vies. Mais l'amour honneste qui ne congnoit nulle defences estoit plus prest à trouuer les moyens pour les faire parler ensemble, que leurs ennemis n'estoient prompts à

les guester : & soubz l'habit de toutes les religions qu'ils se peurent penser continuerent leur honneste amitié, iusques a ce que le Roy s'en alla en vne maison de plaissance près de Tours, non tant près que les dames eussent peu aller à pied à aultre eglise que à celle du chasteau qui estoit si mal bastie à propos qu'il n'y auoit lieu à se cacher où le confesseur n'eust esté clairement congneu : toutesfois si d'un costé l'occasion leur failloit, amour leur en trouuoit vne autre plus aisée. Car il arriua à la court vne dame de laquelle le bastard estoit proche parent. Ceste dame avecq son fils furent logez en la maison du Roy^s; & estoit la chambre de ce ieune prince auancée toute entiere outre le corps de la maison où le Roy estoit tellement que de sa fenestre pouoit veoir & parler à Rolandine, car les deux fenestres estoient proprement à l'angle des deux corps de maison. En ceste chambre qui estoit sur la salle du Roy estoient logées toutes les damoiselles de bonne maison compaignes de Rolandine. Laquelle aduisant par plusieurs fois ce ieune prince à sa fenestre, en feyt aduertir le bastard par sa gouuernante : lequel, après auoir bien regardé le lieu, feit semblant de prendre fort grand plaisir de lire vng liure des cheualiers de la Table ronde^e qui étoit en la chambre du prince. Et quand chacun s'en alloyt disner, pryoit vng varlet de chambre le vouloir laisser acheuer de lire, & l'enfermer dedans la chambre & qu'il

la garderoit bien. L'autre qui le congnoissoyt parent de son maistre, & homme seur, le laissoit lire tant qu'il luy plaifoit. D'autre costé venoit à sa fenestre Rolandine, qui pour auoir occasion d'y demeurer plus longuement feignit d'auoir mal à vne iambe; & disnoyt & soup-poyt de si bonne heure qu'elle n'alloit plus à l'ordinaire des dames. Elle se meist à faire vng liët de reseul^r de foye cramoisie, & l'attachoit à la fenestre où elle vouloit demorer seule; & quand elle voyoit qu'il n'y auoit personne elle entretenoit son mary qui pouuoit parler si haut que nul ne les eust sceu oyr : & quand il s'approchoit quelqu'un d'elle, elle touffoit & faisoit signe par lequel le bastard se pouuoit bien tost retirer. Ceulx qui faisoient le guet sur eux tenoient tout certain que l'amitié estoit passée : car elle ne bougeoit d'une chambre où seurement il ne la pouuoit veoir, pource que l'entrée luy en estoit defendue. Vng iour la mere de ce ieune prince estant en la chambre de son fils, se meit à la fenestre où estoit ce gros liure; & n'y demeura gueres qu'une des compaignes de Rolandine, qui estoit à celle de leur chambre salua ceste dame & parla à elle. La dame luy demanda comme se portoit Rolandine; elle luy dist qu'elle la verroit bien s'il luy plaifoit, & la feit venir à la fenestre en son couure chef de nuict : & après auoir parlé de sa maladie se retirerent chacune de son costé. La dame regardant ce gros liure de la Table

ronde, dist au varlet de chambre qui en auoit la garde : le m'esbahis comme les ieunes gens perdent le temps à lire tant de follyes ! Le varlet de chambre luy respondit qu'il s'esmerueilloit encores plus de ce que les gens estimez bien sages & aagez y estoient plus affectionnez que les ieunes : & pour vne merueille luy compta comme le bastard son cousin y demouroit quatre ou cinq heures tous les iours à lire ce beau liure. Incontinent frappa au cueur de ceste dame l'occasion pourquoy c'estoit, & donna charge au varlet de chambre de se cacher en quelque lieu, & de regarder ce qu'il feroit : ce qu'il feit, & trouua que le liure où il lisoit estoit la fenestre où Rolandine venoit parler à luy ; & entendit plusieurs propos de l'amitié qu'ils cuidoient tenir bien secrette. Le lendemain le racompta à sa maistresse, qui enuoya querir le bastard, & après plusieurs remonstrances, luy defendit de ne se y trouuer plus : & le soir, elle parla à Rolandine, la menassant si elle continuoit cette folle amityé de dire à la Royne toutes ces menées. Rolandine, qui de rien ne s'estonnoit, iura que depuis la defense de sa maistresse elle n'y auoit point parlé, quelque chose que l'on dist, & qu'elle en sceut la verité tant de ses compaignes que des varletz & seruiteurs. Et quant à la fenestre dont elle parloit elle nia d'y auoir parlé au bastard : lequel craignant que son affaire fust reuelé, s'eslongna du danger, & fut long temps sans

reuenir à la court, mais non fans escripre à Rolandine par si subtils moyens que quelque guet que la Royné y meist il n'estoit sepmaine qu'elle n'eust deux fois de ses nouuelles.

Et quand le moyen des religieux dont il s'ai-
doit fut failly, il luy enuoyoit vng petit paige
habillé de couleurs puis de l'un puis de l'autre^s,
qui s'arrestoit aux portes où toutes les dames
passoient, & là bailloit ses lettres secretement
parmy la presse. Vng iour, ainſy que la Royné
alloit aux champs, quelqu'un qui recongneut le
paige, & qui auoit la charge de prendre garde
à ceste affaire, courut après : mais le paige qui
estoit fin, se doubtant que l'on le cherchoit,
entra en la maison d'une pauvre femme qui
faisoit sa potée auprès du feu, où il brusta in-
continent ses lettres. Le gentil homme qui le
suiuoit, le despouilla tout nud, & chercha par
tout son habillement, mais il n'y trouua rien ;
parquoy le laissa aller. Et quand il fut party,
la vieille luy demanda pourquoy il auoit ainſi
cherché ce ieune enfant ? Il luy dist : Pour
trouuer quelques lettres que ie pensois qu'il
portaſt. — Vous n'auiez garde de les trouuer,
dist la vieille, car il les auoit bien cachées. —
Je vous prie, dist le gentil homme, diſtes moy
en quel endroit : c'est esperant bientoſt les recou-
urer. Mais quand il entendit que c'estoit dedans
le feu, congneut bien que le paige auoit eſté plus
fin que luy, ce que incontinent alla compter à
la Royné. Toutesfois depuis ceste heure là ne

s'ayda plus le bastard de paige ne d'enfant; & y enuoya vng viel seruiteur qu'il auoit, lequel oubliant la craincte de la mort dont il sçauoit bien que l'on faisoit menasser de par la Royne ceux qui se mesloient de ceste affaire, entreprint de porter lettres à Rolandine. Et quand il fut entré au chasteau où elle estoit, s'en alla guetter à vne porte au pied d'un grand degré où toutes les dames passioient : mais vng varlet qui autrefois l'auoit veu le recongneut incontinent, & l'alla dire au maistre d'hôtel de la Royne, qui soudainement le vint chercher pour le prendre. Le varlet saige & aduisé, voyant que l'on le regardoit de loing, se retourna vers la muraille, comme pour faire de l'eau, & là rompit ses lettres le plus menu qu'il luy fut possible, & les iecta derriere vne porte. Sur l'heure il fut prins & cherché de tous costez; & quand on ne luy trouua rien, on l'interrogea par serment s'il auoit apporté nulles lettres, luy gardant toutes les rigueurs & persuasions qu'il fut possible pour luy faire confesser la verité : mais pour promesses ne pour menasses qu'on luy feit iamais n'en sceurent tirer autre chose. Le rapport en fut fait à la Royne & quelqu'un de la compagnie s'aduifa qu'il estoit bon de regarder derriere la porte auprès de laquelle on l'auoit prins : ce qui fut fait & trouua l'on ce que l'on cherchoit, c'estoient les pieces de la lettre. On enuoya querir le confesseur du Roy, lequel après

les auoir assemblées sur vne table, leut la lettre tout du long, où la verité du mariage tant dissimulé se trouua clairement : car le bastard ne l'appelloit que sa femme. La Royne qui n'auoit deliberé de courir la faulte de son prochain, comme elle deuoit, en feyt vng très grand bruiet, & commanda que par tous moyens on feist confesser au pauvre homme la verité de ceste lettre, & que en la luy monstrant il ne la pourroit regnier; mais quelque chose qu'on luy dist ou qu'on luy monstraist il ne changea son premier propos. Ceulx qui en auoient la garde le menerent au bord de la riuere, & le meirent dedans vn sac, disant qu'il mentoit à Dieu & à la Royne contre la verité prouuée. Luy qui aimoit mieulx perdre sa vie que d'accuser son maistre, leur demanda vng confesseur, & après auoir fait de sa conscience le mieulx qu'il luy estoit possible, leur dist : Messieurs, dictes à Monseigneur le bastard, mon maistre, que ie luy recommande la vie de ma femme & de mes enfans, car de bon cueur ie mets la mienne pour son seruice; & faites de moy ce qu'il vous plaira, car vous n'en tirerez iamais parole qui soit contre mon maistre. A l'heure pour luy faire plus grand paour le gecterent dedans le sac en l'eau, luy crians : Si tu veulx dire verité tu seras saulué; mais voyans qu'il ne leur respondoit riens, le retirerent de là & feirent le rapport de sa constance à la Royne, qui dist à l'heure

que le Roy son mary ny elle n'estoient point si heureux en seruiteurs que vng qui n'auoit de quoy les recompenser ; & feit ce qu'elle peut pour le retirer à son seruice, mais iamais ne voulut abandonner son maistre. Toutesfois par le congé de sondict maistre fust mis au seruice de la Royne, où il vescu heureux & content.

La Royne après auoir conneu la verité du mariage par la lettre du bastard, enuoya querir Rolandine, & avecq vng vifage tout courroucé l'appela plusieurs fois malheureuse au lieu de cousine, luy remonstrant la honte qu'elle auoit faicte à la maison de son pere & à tous ses parens de s'estre mariée, & à elle qui estoit sa maistresse, sans son commandement ne congé. Rolandine qui de long temps congnoissoit le peu d'affection que luy portoit sa maistresse, luy rendit la pareille, & pource que l'amour luy defailloyt, la craincte n'y auoit plus de lieu : pensant aussi que ceste correction deuant plusieurs personnes ne procedoit pas d'amour qu'elle luy portast, mais pour luy faire vne honte, comme celle qu'elle estimoit prendre plus de plaisir à la chastier, que de desplaisir de la veoir faillir, luy respondit d'un vifage aussi ioyeux & asseuré, que la Royne monstrois le sien troublé & courroucé : Madame, si vous ne congnoissiez vostre cueur tel qu'il est, ie vous mettrois au deuant de la mauuaise volonté que de long temps vous auez portée à Monsieur mon pere & à moy : mais vous sçavez que vous ne trou-

ueriez poinct estrange si tout le monde s'en doute ; & quant est de moy, Madame, ie m'en fuis bien apparceue à mon plus grand dommage. Car quand il vous eust pleu me fauoriser comme celles qui vous sont si proches que moi, ie feusse maintenant mariée aùtant à vostre honneur qu'au mien ; mais vous m'auiez laissée comme vne personne du tout oubliée en vostre bonne grace, en sorte que tous les bons partiz que i'eusse sceu auoir me sont passez deuant les oeilz par la negligence de Monsieur mon pere & par le peu d'estime que vous auez faict de moy : dont i'estois tumbée en tel desespoir que si ma santé eust peu porter l'estat de religion, ie l'eusse voluntiers prins pour ne veoir les ennuictz continuelz que vostre rigueur me donnoit. En ce desespoir m'est venu trouuer celluy qui seroit d'aussi bonne maison que moy si l'amour de deux personnes estoit autant estimé que l'anneau ; car vous sçauiez que son pere passeroit deuant le mien. Il m'a longuement entretenue & aimée ; mais vous, Madame, qui iamais ne me pardonnastes nulle petite faulte, ne me louastes de nul bon euure, combien que vous congnoissiez par experience que ie n'ay poinct accoustumé de parler de propos d'amour ne de mondanité, & que du tout i'estois retirée à mener vne vie plus religieuse que autre, auez incontinent trouué estrange que ie parlasse à vng gentil homme aussi malheureux en ceste vie que moy, en l'amitié duquel ie ne pensois

ny ne cherchois autre chose que la consolation de mon esperit. Et quand du tout ie m'en veidz frustrée, i'entray en tel desespoir que ie deliberray de chercher autant mon repos que vous auiez enuye de me l'oster. Et à l'heure eusmes parolles de mariage, lesquelles ont esté consommées par promesse & anneau. Parquoy il me semble, Madame, que vous me tenez vng grand tort de me nommer meschante, veu que en vne si grande & parfaicte amitié où ie pouuois trouuer les occasions si ie voulois il n'y a iamais eu entre luy & moy plus grande priuaulté que de baïser, esperant que Dieu me feroit la grace que auant la consommation du mariage ie gaingneroy le cueur de Monsieur mon pere à se y consentir. Je n'ay poinct offensé Dieu, ni ma conscience : car i'ay attendu iusques à l'aage de trente ans pour veoir ce que vous & Monsieur mon pere feriez pour moy, ayant gardé ma ieunesse en telle chasteté & honnesteté que homme viuant ne m'en scauroit rien reprocher. Et par le conseil de raison que Dieu m'a donnée, me voyant vieille & hors d'esperoir de trouuer party selon ma maison, me suis deliberée d'en espouser vng à ma volonté, non poinct pour satisfaire à la concupiscence des oeilz, car vous sauez qu'il n'est pas beau, ny à celle de la chair, car il n'y a poinct eu de consommation charnelle, ny à l'orgueil, ny à l'ambition de ceste vie, car il est pauvre & peu aduancé ; mais i'ay regardé purement & simple-

ment à la vertu qui est en luy dont tout le monde est contrainct de lui donner louange ; à la grande amour aussi qu'il me porte, qui fait espérer de trouver avecques luy repos & bon traitement. Et après avoir bien pesé tout le bien & le mal qui m'en peut advenir, ie me suis arrestée à la partie qui m'a semblé la meilleure, & que j'ay débattue en mon cœur deux ans durans, c'est d'vser le demourant de mes iours en sa compaignye. Et suys deliberée de tenir ce propos si ferme que tous les tourmens que i'en scauroys endurer, fust la mort, ne me feront departir de ceste forte opinion. Parquoy, Madame, il vous plaira excuser en moy ce qui est très excusable, comme vous mesmes l'entendez très bien, & me laissez viure en paix que j'espère trouver avecq luy.

La Royne, voyant son visaige si constant & sa parole tant veritable, ne luy peut respondre par raison : & en continuant de la reprendre & injurier par collere, se print à pleurer en disant : Malheureuse que vous estes, en lieu de vous humilier deuant moy, & de vous repentir d'une faute si grande, vous parlez audacieusement sans en avoir la larme à l'oeil : par cela monstrez bien l'obstination & la dureté de vostre cœur. Mais si le Roy & vostre pere me veulent croire, ils vous mètront en lieu où vous serez contrainte de parler autre langage. — Madame, respondit Rolandine, pource que vous m'accusez de parler trop audacieusement ie suis deli-

berée de me taire, s'il ne vous plaist de me donner congé de vous respondre. Et quand elle eut commandement de parler, luy dist : Ce n'est poinct à moy, Madame, à parler à vous, qui estes ma maistresse & la plus grande princeffe de la chrestienté, audacieusement & sans la reuerence que ie vous doibts : ce que ie n'ay voulu ne pensé faire ; mais puis que ie n'ay aduocat qui parle pour moy sinon la verité, laquelle moy seule ie sçay, ie suis tenue de la declairer sans craincte, esperant que si elle est bien congneue de vous vous ne m'estimerez telle qu'il vous a pleu me nommer. Je ne crains que creature mortelle entende comme ie me suis conduicte en l'affaire dont l'on me charge, puis que ie sçay que Dieu & mon honneur n'y font en riens offenze. Et voila qui me faiet parler sans craincte, estant seure que celluy qui voit mon cueur est auecq moy : & si vng tel iuge estoit pour moy i'aurois tort de craindre ceulx qui sont subiects à son iugement. Et pourquoy doncques dois ie pleurer, veu que ma conscience & mon cueur ne me reprennent poinct en ceste affaire ? Et que ie suis si loing de m'en repentir que si c'estoit à recommencer ie ferois ce que i'ay faiet. Mais vous, Madame, auez grande occasion de pleurer, tant pour le grant tort que en toute ma ieu- nesse vous m'auez tenu que pour celuy que maintenant vous me faietes de me reprendre deuant tout le monde d'une faulte qui doibt



estre imputée plus à vous que à moy. Quand ie aurois offensé Dieu, le Roy, vous, mes parens & ma conscience, ie serois bien obstinée si de grande repentance ie ne pleurois. Mais d'une chose bonne, iuste & sainte, dont iamais n'eust esté bruiet que bien honorable, sinon que vous l'avez trop tost esuenté, monstrant que l'enuie que vous auiez de mon deshonneur estoit plus grande que de conseruer l'honneur de vostre maison & de vos parens, ie ne dois plorer⁹. Mais puis que ainſy vous plaist, Madame, ie ne suis pour vous contredire. Car quand vous m'ordonnerez telle peine qu'il vous plaira, ie ne prendray moins de plaisir à la souffrir sans raison que vous ferez à la me donner. Parquoy, Madame, commandez à Monsieur mon pere quel torment il vous plaist que ie porte, car ie ſçay qu'il n'y fault pas : au moins seray ie bien aise que seulement pour mon malheur il fuyue entierement vostre volonté, & que ainſy qu'il a esté negligent à mon bien ſuiuant vostre vouloir il sera prompt à mon mal pour vous obeyr. Mais i'ay vng pere au ciel, lequel, ie suis asſeurée, me donnera autant de patience que ie me voy de grands maux par vous preparez, & en luy seul i'ay ma parfaicte confiance.

La Royne si courroucée qu'elle n'en pouuoit plus, commanda qu'elle fust emmenée de deuant ſes oeilz & mise en vne chambre à part où elle ne peust parler à perſonne : mais on ne luy

osta point sa gouuernante par le moyen de laquelle elle feit sçauoir au bastard toute sa fortune & ce qu'il luy sembloit qu'elle deuoit faire. Lequel estimant que les seruices qu'il auoit faicts au Roy luy pourroient seruir de quelque chose, s'en vint en diligence à la court ; & trouua le Roy aux champs, auquel il compta la verité du faict, le suppliant que à luy qui estoit pauvre gentil homme, voulust faire tant de bien d'appaier la Royne en sorte que le mariage peust estre consommé. Le Roy ne luy respondit riens sinon : M'asseurez vous que vous l'avez espousée ? — Ouy sire, dist le bastard, par paroles de present seulement ; & s'il vous plaist la fin y sera mise. Le Roy baissant la teste & sans luy dire aultre chose, s'en retourna droict au chasteau ; & quand il fut auprès de là, il appella le capitaine de ses gardes & luy donna charge de prendre le bastard prisonnier. Toutesfois vng sien amy qui congnoissoit le visage du Roy, l'aduertit de s'absenter & se retirer en vne sienne maison près de là ; & si le Roy le faisoit chercher, comme il soupçonnoit, il luy feroit incontinent sçauoir pour s'en fuyr hors du royaume ; si aussi les choses estoient adoucies il le manderoit pour retourner. Le bastard le creut & feit si bonne diligence que le capitaine des gardes ne le trouua poinct.

Le Roy & la Royne regarderent ensemble qu'ils feroient de ceste pauvre damoiselle qui

auoit l'honneur d'estre leur parente : & par le conseil de la Royne fut conclu qu'elle seroit renuoyée à son pere, auquel l'on manda toute la verité du faict. Mais auant que l'enuoyer feirent parler à elle plusieurs gens d'eglise & de conseil, luy remontrans, puis qu'il n'y auoit en son mariage que la parolle, qu'il se pouoit facilement desfaire, mais que l'un & l'autre se quittassent, ce que le Roy vouloit qu'elle feyst pour garder l'honneur de la maison dont elle estoit. Elle leur fit responce que en toutes choses elle estoit prestte d'obeyr au Roy, sinon à contreuenir à sa conscience; mais ce que Dieu auoit assemblé les hommes ne le pouoient separer : les priant de ne la tenter de chose si defraisonnable, car si amour & bonne volonté fondée sur la craincte de Dieu sont les vrayz & seurs liens de mariaige, elle estoit si bien lyée que fer, ne feu, ne eue ne pouoient rompre son lien, sinon la mort à laquelle seule & non à aultre rendroit son anneau & son serment, les priant de ne luy parler du contraire. Car elle estoit si ferme en son propos, qu'elle aimoit mieulx mourir en gardant sa foy que viure après l'auoir nyée. Les deputez de par le Roy emporterent ceste constante responce; & quand ilz veirent qu'il n'y auoit remede de luy faire renoncer son mary, l'enuoyerent deuers son pere en si piteuse façon que par où elle passoit chacun ploroit. Et combien qu'elle n'eust failly la pugnition fut si grande & sa constance telle

qu'elle feyt estimer sa faulte estre vertu. Le pere sçachant ceste piteuse nouuelle ne la voulut poinct veoir, mais l'enuoya à vng chasteau dedans vne forest, lequel il auoit autresfoys edifié pour vne occasion bien digne d'estre racomptée; & la tint là longuement en prison, la faisant persuader que si elle vouloit quicter son mary il la tiendrait pour sa fille & la mettroit en liberté. Toutesfois elle tint ferme & aima mieulx le liē de sa prison en conseruant celluy de son mariage que toute la liberté du monde sans son mary : & sembloit à veoir son visaige que toutes les peines luy estoient passetemps très plaisans, puis qu'elle les souffroit pour celluy qu'elle aimoit.

Que diray ie icy des hommes ? Ce bastard tant obligé à elle, comme vous auez veu, s'ensuyt en Allemaigne où il auoit beaucoup d'amis; & monstra bien par sa legiereté que vraye & parfaicte amour ne luy auoit pas tant fait pourchasser Rolandine que l'auarice & l'ambition; en forte qu'il deuint tant amoureux d'une dame d'Allemaigne, qu'il oublia à visiter par lettres celle qui pour luy soustenoit tant de tribulation. Car iamais la fortune quelque rigueur qu'elle leur tint ne leur peut oster le moyen de s'escrire l'un à l'autre, sinon la folle & meschante amour où il se laissa tumber, dont le cueur de Rolandine eut premier vng sentiment tel qu'elle ne pouoit plus reposer. Et

après voyant les escriptures tant changées & refroidies du langage accoustumé qu'elles ne ressembloient plus aux passées, soupçonna que nouvelle amytié la separoit de son mary, ce que tous les tormens & peynes qu'on luy auoit peu donner n'auoient sceu faire. Et parce que sa parfaite amour ne vouloit qu'elle asseist iugement sur vng soupçon, trouua moyen d'enuoyer secretement vng seruiteur en qui elle se fyoit, non pour luy escrire & parler à luy, mais pour l'espier & veoir la verité. Lequel retourné du voyage luy dist que pour le feur il auoit trouué le bastard bien fort amoureux d'une dame d'Allemagne, & que le brui& estoit qu'il pourchassoit de l'espouser, car elle estoit fort riche. Ceste nouuelle apporta vne si extreme douleur au cuer de ceste pauvre Rolandine que ne la pouuant porter tumba bien griefuement malade. Ceux qui entendoient l'occasion luy dirent de la part de son pere que puisqu'elle voyoit la grande meschanceté du bastard iustement elle le pouuoit abandonner : & la persuaderent de tout leur possible. Mais nonobstant qu'elle fust tormentée iusques au bout, si n'y eut il iamais remede de luy faire changer son propos ; & monstra en ceste derniere tentation l'amour qu'elle auoit & sa très grande vertu. Car ainſy que l'amour se diminueoit du costé de luy ainſy augmentoit du sien ; & demoura malgré qu'il en eust l'amour en entier & parfait, car l'amitié qui defailloit du costé de luy tourna en elle

Et quand elle congneut que en son cuer seul estoit l'amour entier qui autresfois auoit esté departy en deux, elle delibera de se soustenir iusques à la mort de l'un ou de l'autre. Parquoy la bonté diuine, qui est parfaite charité & vraye amour, eut pitié de sa douleur & regarda sa patience, en sorte que après peu de iours le bastard mourut à la poursuite d'une autre femme. Dont elle bien aduertie de ceulx qui l'auoient veu mettre en terre, enuoya supplier son pere qu'il luy pleust qu'elle parlât à luy. Le pere s'y en alla incontinent qui iamais depuis sa prison n'auoit parlé à elle : & après auoir bien au long entendu ses iustes raisons, en lieu de la reprendre & tuer comme souuent il la menaçoit par paroles, la print entre ses bras, & en plorant très fort luy dist : Ma fille, vous estes plus iuste que moy, car s'il y a eu faulte en vostre affaire i'en suis la principale cause : mais puis que Dieu l'a ainsi ordonné ie veulx satisfaire au passé. Et après l'auoir admenée en sa maison, il la traictoit comme sa fille aînée. Elle fut demandée en mariage par vng gentil homme du nom & armes de leur maison, qui estoit fort saige & vertueux ; & estimoit tant Rolandine, laquelle il frequentoit souuent, qu'il luy donnoit louange de ce dont les autres la blasmoient, congnoissant que sa fin n'auoit esté que pour la vertu. Le mariage fut agréable au pere & à Rolandine & fut incontinent conclud. Il est vray que vng frere

qu'elle auoit, seul heritier de la maison, ne vouloit s'accorder qu'elle eust nul partage, luy meslant au deuant qu'elle auoit desobey à son pere. Et apres la mort du bon homme luy tint de si grandes rigueurs, que son mary qui estoit vng puisné & elle auoient bien affaire de viure. En quoy Dieu pourueut : car le frere qui vouloit tout tenir, laissa en vng iour par vne mort subite le bien qu'il tenoit de sa seur & le sien, quant & quant. Ainsi elle fut heritiere d'une bonne & grosse maison, où elle vesquit saintement & honorablement en l'amour de son mary. Et après auoir esleué deux filz que Dieu leur donna, rendit ioyeusement son ame à celluy où de tout temps elle auoit sa parfaicte confiance.

Or, mes dames, ie vous prie que les hommes, qui nous veulent peindre tant inconstantes, viennent maintenant icy & me monstrent l'exemple d'un aussi bon mary que ceste cy fut bonne femme, & d'une telle foy & perseuerance ; ie suis seure qu'il leur feroit si difficile que s'aime mieulx les en quicter que de me mettre en ceste peyne. Mais non vous, mes dames, de vous prier pour continuer vostre gloire ou du tout n'aimer point, ou que ce soit aussi parfaitement : & gardez vous bien que nulle ne die que ceste damoiselle ait offensé son honneur, veu que par sa fermeté elle est occasion

d'augmenter le nostre. — En bonne foy, Parlamente, dist Oifille, vous nous avez racompté l'histoire d'une femme d'un très grand & honneste cueur : mais ce qui donne autant de lustre à sa fermeté c'est la desloyauté de son mary qui la vouloit laisser pour une aultre. — Le croy, dist Longarine, que cest ennuy là luy fut le plus importable : car il n'y a faiz si pesant que l'amour de deux personnes bien vnies ne puisse doucement supporter ; mais quand l'un fault à son debuoir & laisse toute la charge sur l'autre, la pesanteur est importable. — Vous deuriez doncques, dist Geburon, auoir pitié de nous, qui portons l'amour entiere sans que vous y daigniez mettre le bout du doigt pour la soulager. — Ha, Geburon ! dist Parlamente, souvent sont differens les fardeaux de l'homme & de la femme. Car l'amour de la femme, bien fondée sur Dieu & sur honneur est si iuste & raisonnable, que celui qui se depart de telle amitié doit estre estimé lasche & meschant envers Dieu & les hommes. Mais l'amour de la plupart des hommes est tant fondée sur le plaisir que les femmes ignorant leur mauuaise volonté se y mettent aucunes fois bien auant. Et quand Dieu leur fait congnoistre la malice du cueur de celui qu'elles estimoient bon, s'en peuuent departir avecq leur honneur & bonne reputation, car les plus courtes folies sont toujours les meilleures. — Voila doncques une raison dist Hircan, forgée sur vostre fantaisie,

de vouloir soutenir que les femmes honnestes peuuent laisser honnestement l'amour des hommes & non les hommes celle des femmes, comme si leur cueur estoit different : mais combien que les vifaiges & habitz le soyent, si croy ie que les voluntez sont toutes pareilles, finon d'autant que la malice plus couuerte est la pire. Parlamente auecq vng peu de colere luy dist : l'entends bien que vous estimez celles les moins mauuaises, de qui la malice est decouuerte. — Or laissons ce propos là, dist Simontault, car pour faire conclusion du cueur de l'homme & de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens¹⁰ : mais venons à sçauoir à qui Parlamente donnera sa voix pour oyr quelque beau compte. — Je la donne, dist elle, à Geburon. — Or puis que i'ay commencé, dist il, à parler des cordeliers, ie ne veulx oublier ceulx de Sainct Benoist, & ce qui est aduenu d'eux de mon temps : combien que ie n'entends, en racomptant vne histoire d'un meschant religieux, empeschier la bonne opinion que vous auez des gens de bien. Mais veu que le Psalmiste dist que tout homme est menteur ; & en vng autre endroiçt : Il n'en est poinçt qui face bien iusques à vng, il me semble qu'on ne peut faillyr d'estimer l'homme tel qu'il est. Car s'il y a du bien, on le doit attribuer à celluy qui en est la source, & non à la creature, à laquelle par trop donner de gloire & de louange, ou estimer de foy quelque chose de bon, la plus

part des personnes sont trompées. Et afin que vous ne trouuiez impossible que foubz extreme aufterité ne se treuue extreme concupiscence, entendez ce qui aduint du temps du Roy François premier.





NOUVELLE VINGT-DEUXIÈME.

Seur Marie Heroet sollicitée de son honneur par un prieur de Saint Martin des Champs, avec la grace de Dieu emporta la victoire contre ses fortes tentations, à la grand' confusion du prieur & à l'exaltation d'elle.



N la ville de Paris il y auoit vng prieur de Saint Martin des Champs¹, duquel ie tairay le nom pour l'amytié que ie luy ay portée. Sa vie iusques en l'aage de cinquante ans, fut si austere que le bruiet de sa sainteté courut par tout le royaume, tant qu'il n'y auoit prince ne princesse qui ne luy fist grand honneur quand il les venoit veoir. Et ne se faisoit reformation de religion² qui ne fust faicte par sa main, car on le nommoit le pere de vraye religion. Il fust esleu visiteur de la grande religion des dames de Fonteurault³, def-

quelles il estoit tant crainct que quand il venoit en quelqu'un de leurs monasteres, toutes les religieuses trembloient de la craincte qu'elles auoient de luy. Et pour l'appaiser des grandes rigueurs qu'il leur tenoit, le traictoient comme elles eussent faict la personne du Roy : ce que au commencement il refusoit, mais à la fin venant sur les cinquante cinq ans, commença à trouuer fort bon le traictement qu'il auoit au commencement desprisé, & s'estimant luy mesme le bien public de toute religion, desira de conseruer sa santé mieulx qu'il n'auoit accoustumé. Et combien que sa reigle portast de iamais ne manger cher il s'en dispensa luy mesme, ce qu'il ne faisoit à nul autre, disant que sur luy estoit tout le faiz de la religion. Parquoy si bien se festoya que d'un moyne bien meigre il en feyt vng bien gras. Et à ceste mutation de viure se feyt vne mutation de cuer telle qu'il commença à regarder les visaiges dont parauant auoit faict conscience : & en regardant les beaultez que les voilles rendent plus desirables, commença à les conuoicter. Doncques pour satisfaire à ceste conuoitise chercha tant de moyens subtils, qu'à la parfin de pasteur il deuint loup ; tellement que en plusieurs bonnes religions, s'il s'en trouuoit quelqu'une vng peu fotte, il ne failloit à la decepuoir. Mais après auoir longuement continué ceste meschante vie, la bonté diuine qui print pitié des pauvres brebis esgarées, ne voulut pas endurer la gloire

de ce malheureux regner, ainſy que vous verrez.

Vng iour allant viſiter vng couuent près de Paris, qui ſe nomme Gif⁴, aduint que en confeſſant toutes les religieuſes, en trouua vne nommée Marie Heroet, dont la parole eſtoit ſi douce & agreable, qu'elle promettoit le viſaige & le cuer eſtre de meſme. Parquoy ſeulement pour l'ouyr fut eſmeu en vne paſſion d'amour qui paſſoit toutes celles qu'il auoit eues aux autres religieuſes : & en parlant à elle ſe baiſſa fort pour la regarder, & aperceut la bouche ſi rouge & ſi plaiſante qu'il ne ſe peut tenir de luy haulſer le voile pour veoir ſi les oeilz acompaignoient le demeurant, ce qu'il trouua : dont ſon cuer fut remply d'une ardeur ſi vehemente qu'il perdit le boire & le manger & toute contenance, combien qu'il la diſſimuloit. Et quand il fut retourné en ſon prieuré, il ne pouoit trouuer repos : parquoy en grande inquietude paſſoyt les iours & les nuitz, en cherchant les moyens comme il pourroit paruenir à ſon deſir, & faire d'elle comme il auoit faiët de pluſieurs autres. Ce qu'il craingnoit eſtre difficile pource qu'il la trouuoit faige en paroles & d'un eſperit ſubtil : qu'il ne pouoit auoir grande eſperance⁵ : & d'autre part ſe voyoit ſi laid & ſi vieulx qu'il delibera de ne luy en parler poinët, mais de chercher à la gaigner par craincte. Parquoy bien toſt apres s'en retourna au dict monaſtere de Gif ; auquel lieu ſe monſtra plus auſtere qu'il n'auoit

iamais faict, se courrouçant à toutes les religieuses, reprenant l'une que son voile n'estoit pas assez bas, l'autre qu'elle haulloit trop la teste, & l'autre qu'elle ne faisoit pas bien la reuerence en religieuse. En tous ces petiz cas se monstroient si austere que l'on le craignoit comme vng Dieu painct en iugement. Et luy, qui auoit les gouttes, se trauailla tant de visiter les lieux reguliers, que enuiron l'heure de vespres, heure par luy apostée, se trouua au dortouer. L'abbesse luy dist : Père reuerend, il est temps de dire vespres. A quoy il respondit : Allez, mere, allez, faictes les dire : car ie suys si las que ie demeureray ici non pour reposer, mais pour parler à seur Marie, de laquelle i'ay oy très mauuais rapport : car l'on m'a dict qu'elle caquette comme si c'estoit vne mondaine. L'abbesse qui estoit tante de sa mere le pria de la bien chapitrer, & la luy laissa toute seule, sinon vng ieune religieux qui estoit avecq luy. Quand il se trouua seul avecq seur Marie, commença à luy leuer le voile, & luy commander qu'elle le regardast. Elle luy respondit que sa reigle luy deffendoit de regarder les hommes. — C'est bien dict, ma fille, luy dist il, mais il ne fault pas que vous estimiez qu'entre nous religieux soyons hommes. Parquoy seur Marie, craignant faillir par desobeissance, le regarda au visage; elle le trouua si laid qu'elle pensa faire plus de penitence que de peché à le regarder. Le beau pere, apres luy auoir dict plu-

seurs propos de la grande amitié qu'il luy portoit, luy voulut mettre la main au tetin, qui fut par elle repoulsé comme elle debuoit ; & fut si courroucé qu'il luy dist : Faut il qu'une religieuse sçache qu'elle ait des tetins ? Elle luy dist : Je sçay que i'en ay, & certainement que vous ny autre n'y toucherez point : car ie ne suis pas si ieune & ignorante que ie n'entende bien ce qui est peché de ce qui ne l'est pas. Et quand il veit que ses propos ne la pouoient gaingner, luy en va bailler d'un autre, disant : Helas, ma fille, il faut que ie vous declare mon extreme necessité : c'est que j'ay une maladie que tous les medecins trouuent incurable, sinon que ie me resiouisse & me ioue avecq quelque femme que j'aime bien fort. De moy, ie ne voudrois pour mourir faire vng peché mortel, mais quand l'on viendroit iusques là, ie sçay que simple fornication n'est nullement à comparer à pecher d'homicide. Parquoy, si vous aimez ma vie, en sauuant vostre conscience de crudelité vous me la fauluez. Elle luy demanda quelle façon de ieu il entendoit faire. Il luy dist qu'elle pouoit bien reposer sa conscience sur la sienne, & qu'il ne feroit chose dont l'une ne l'autre fust chargé. Et pour luy monstrier le commencement du passetemps qu'il demandoit, la vint embrasser & essayer de la ietter sur vng liét. Elle congnoissant sa meschante intention, se deffendit si bien & de paroles & de bras qu'il n'eut pouoir de toucher

que à ses habillemens. A l'heure, quand il veid toutes ses inuentions & esforts estre tournez en riens, comme vng homme furieux & non seulement hors de conscience mais de raison naturelle, luy meit la main soubz la robbe, & tout ce qu'il peut toucher des ongles esgratigna de telle fureur que la pauvre fille en criant bien fort, de tout son hault tumba à terre toute esuanouye. Et à ce cry entra l'abbesse dans le dortouer où elle estoit : laquelle estant à vespres, se souuint auoir laissé ceste religieuse seule avecq le beau pere, qui estoit fille de sa niepce : dont elle eut vng scrupule en sa conscience qui luy feit laisser vespres & aller à la porte du dortouer escouter que l'on faisoit ; mais oyant la voix de sa niepce, pouffa la porte que le ieune moyne tenoit. Et quand le prieur veid venir l'abbesse, en luy monstrant sa niepce esuanouye lui dist : Sans faulte, notre mere, vous auez grand tort que vous ne m'auiez dict les conditions de seur Marie : car ignorant sa debilité, ie l'ay faict tenir debout deuant moy & en la chapitrant s'est esuanouye comme vous voyez. Ilz la feirent reuenir avec vin aigre & autres choses propices ; & trouuerent que de sa cheute elle estoit blessée à la teste. Et quand elle fust reuenue, le prieur, craignant qu'elle comptast à sa tante l'occasion de son mal, luy dist à part : Ma fille, ie vous commande soufz peine d'inobedience & d'estre dampnée, que vous n'ayez iamais à parler de ce que ie vous ay faict

icy, car entendez que l'extremité d'amour m'y a contrainct. Et puis que ie voy que vous ne voulez aymer ie ne vous en parleray iamais que ceste fois, vous asseurant que si vous me voulez aimer ie vous feray elire abbesse de l'une des trois meilleures abbayes de ce royaume. Mais elle luy respondit qu'elle aimoit mieulx mourir en chartre perpetuelle que d'auoir iamais autre amy que celluy qui estoit mort pour elle en la croix, avecq lequel elle aimoit mieulx souffrir tous les maux que le monde pourroit donner que contre luy auoir tous les biens ; & qu'il n'eut plus à luy parler de ces propos, ou elle le diroyt à la mere abbesse, mais qu'en se taisant elle s'en tairoit. Ainsy s'en alla ce mauuais pasteur, lequel pour se monstrier tout autre qu'il n'estoit, & pour encores auoir le plaisir de regarder celle qu'il aimoyt, se retourna vers l'abbesse, luy disant : Ma mere, ie vous prie, faictes chanter à toutes voz filles vng *Salve Regina* en l'honneur de ceste vierge où i'ay mon esperance. Ce qui fut faict : durant lequel ce regnart ne fait que pleurer, non d'autre deuotion que de regret qu'il auoit de n'estre venu au dessus de la sienne. Et toutes les religieuses, pensans que ce fust d'amour à la vierge Marie, l'estimoient vng saint homme. Seur Marie, qui congnoissoit sa malice, prioit en son cuer de confondre celluy qui desprisoit tant la virginité.

Ainsy s'en alla cest hyppocrite à Saint

Martin ; auquel lieu ce meschant feu qu'il auoit en son cuer ne cessa de brusler iour & nuict & de chercher toutes les inuentions possibles pour venir à ses fins. Et pour ce que fur toutes choses il craingnoit l'abbesse qui estoit femme vertueuse, il pensa le moyen de l'oster de ce monastere. S'en alla vers Madame de Vendosme, pour l'heure demeurant à La Fere, où elle auoit edifié & fondé vng couuent de Saint Benoist nommé le Mont d'Oliuet⁷. Et comme celluy qui estoit le souuerain reformateur luy donna à entendre que l'abbesse du dict Mont Oliuet n'estoit pas assez suffisante pour gouuerner vne telle communauté, la bonne dame le pria de luy en donner vne autre qui fust digne de cest office. Et luy qui ne demandoit autre chose luy conseilla de prendre l'abbesse de Gif pour la plus suffisante qui fust en France. Madame de Vendosme incontinant l'enuoya querir, & luy donna la charge de son monastere du Mont d'Oliuet. Le prieur de Saint Martin, qui auoit en sa main les voix de toute la religion⁸, feit eslire à Gif vne abbesse à sa deuotion. Et après ceste election il s'en alla au dict lieu de Gif effayer encores vne autre fois si par priere ou par doulceur il pourroit gaingner seur Marie Heroet. Et voyant qu'il n'y auoit nul ordre retourna desespéré à son prieuré de Saint Martin : auquel lieu, pour venir à sa fin & pour se venger de celle qui luy estoit trop cruelle, de paour que son affaire fut esuentée, feit des-

rober secretement les reliques du dict prieuré de Gif de nuit; & meit à fus au confesseur de leans, fort viel & homme de bien que c'estoit luy qui les auoit desrobées; & pour ceste cause le meit en prison à Sainct Martin. Et durant qu'il le tenoit prisonnier, fuscita deux tesmoins lesquels ignoramment signerent ce que monsieur de Sainct Martin leur commanda : c'estoit qu'ilz auoient veu dedans vng iardin le dict confesseur avecq seur Marie en acte villain & deshonesté; ce qu'il voulut faire aduouer au viel religieux. Mais luy qui scauoit toutes les fautes de son prieur, le supplia l'enuoier en chappitre, & que là deuant tous les religieux il diroit la verité de tout ce qu'il en scauoit. Le prieur craignant que la iustification du confesseur fust sa condamnation, ne voulut poinct enteriner ceste requeste. Mais le trouuant ferme en son propos, le traicta si mal en prison que les vngs dirent qu'il y mourut, & les autres qu'il le contraingnit de laisser son habit, & de s'en aller hors du royaume de France; quoy qu'il en soit, iamaïs depuis on ne le veit.

Quant le prieur estima auoir vne telle prise sur seur Marie, s'en alla en religion où l'abbesse faicte à sa poste ne le contredisoit en rien : & là commença de vouloir vser de son auctorité de visiteur, & feit venir toutes les religieuses, l'une après l'autre, en vne chambre pour les oyr en forme de visitation. Et quand ce fut au rang de seur Marie qui auoit perdu sa bonne

tante, il commença à luy dire : *Seur Marie, vous sçavez de quel crime vous estes accusée, & que la dissimulation que vous faiâtes d'estre tant chaste ne vous a de rien seruy, car on congnoist bien que vous estes tout le contraire. Seur Marie luy respondit d'un visaige assuré : Faiâtes moy venir celluy qui m'accuse, & vous verrez si deuant moy il demeurera en sa mauuaise opinion ? Il luy dist : Il ne nous fault aultre preuue, puis que le confesseur a esté conuaincu. Seur Marie luy dist : Je le pense si homme de bien qu'il n'aura poinct confessé vne telle mensonge : mais quand ain sy seroit, faiâtes le venir deuant moy & ie prouueray le contraire de son dire. Le prieur voyant que en nulle forte ne la pouoit estonner, luy dist : Je suis vostre pere qui desire sauluer vostre honneur : pour ceste cause ie remeetz ceste verité à vostre conscience, à laquelle ie adioustteray foy. Je vous demande & vous coniure sur peine de peché mortel de me dire verité, assauoir mon si vous estiez vierge quand vous fustes mise ceans. Elle luy respondit : Mon pere, l'aage de cinq ans que i'auois doit estre seule tesmoing de ma virginité. — Or bien doncques, ma fille, dist le prieur, depuis cest temps là auez vous poinct perdu ceste fleur ? Elle luy iura que non, & que iamais n'y auoit trouué empeschement que de luy. A quoy il dist qu'il ne le pouuoit croire, & que la chose gisoit en preuue. — Quelle preuue, dist elle, vous en plaist*

il faire? — Comme ie faietz aux aultres, dist le prier; car ainſy que ie ſuis viſiteur des ames, auſſi ſuis ie viſiteur des corps. Vos abbeſſes & prieures ont paſſé par mes mains : vous ne deuez craindre que ie viſite votre virginité; parquoy ieſtez vous ſur le liſt, & mettez le deuant de voſtre habillement ſur voſtre viſaige. Seur Marie luy reſpondit par collere : Vous m'auez tant tenu de propos de la folle amour que vous me portez, que i'eſtime pluſtoſt que vous me voulez oſter ma virginité que de la viſiter : parquoy entendez que iamais ie ne m'y conſentiray. Alors il luy diſt qu'elle eſtoit excommuniée de reſuſer l'obedience de ſaincte religion, & ſi elle ne conſentoit qu'il la deshonorerait en plain chapitre, & diroit le mal qu'il ſçauoit d'entre elle & le confeſſeur. Mais elle d'un viſaige ſans paour luy reſpondit : Celluy qui congnoiſt le cuer de ſes ſeruiteurs me rendra autant d'honneur deuant luy que vous me ſçauriez faire de honte deuant les hommes. Parquoy puisque voſtre malice en eſt iuſques là, i'aime mieulx qu'elle paracheue ſa cruauté enuers moy que le deſir de ſon mauvais vouloir, car ie ſçay que Dieu eſt iuſte iuge. A l'heure il s'en alla aſſembler tout le chapitre, & feit venir deuant luy à genoulx ſeur Marie, à laquelle il diſt par vng merueilleux deſpit : Seur Marie, il me deſplaïſt que les bonnes admonitions que ie vous ay données ont eſté inutiles en voſtre endroiſt, & que vous eſtes

tumbée en tel inconuenient que ie suis contrainct de vous imposer penitence contre ma coustume : c'est que ayant examiné vostre confesseur sur aucuns crimes à luy imposez, m'a confessé auoir abusé de vostre personne au lieu où les tesmoins disent l'auoir veu. Parquoy ainsy que ie vous auois eleuée en estat honorable & maistresse des nouices, ie ordonne que vous soyez mise non seulement la dernière de toutes, mais mangeant à terre, deuant toutes les seurs, pain & eaue iusques ad ce que l'on congnoisse votre contrition suffisante d'auoir grace. Seur Marie, estant aduertye par vne de ses compaignes qui entendoit toute son affaire, que si elle respondoit chose qui desplaist au prieur, il la mettroit *in pace*, c'est à dire en chartre perpetuelle, endura ceste sentence, leuant les oeilz au ciel, priant celluy qui a esté sa resistance contre le peché, vouloir estre sa patience contre la tribulation. Encores deffendit le prieur de Saint Martin que quand sa mere ou ses parens viendroient que l'on ne la souffrist de trois ans parler à eulx ni escrire sinon lettres faictes en la communauté.

Ainsy s'en alla ce malheureux homme sans plus y reuenir; & fut ceste pauvre fille long temps en tribulation que vous auez ouye. Mais sa mere qui sur tous ses enfans l'aimoit, voyant qu'elle n'auoit plus de nouvelles d'elle s'en emerueilla fort, & dist à vng sien fils, faige & honnestre gentil homme, qu'elle pensoit que

sa fille estoit morte, mais que les religieuses pour auoir la pension annuelle luy dissimuloient : le priant en quelque façon que ce fust de trouuer moien de veoir sa dicté seur. Incontinent il s'en alla en la religion, en laquelle on luy feit les excuses accoustumées : c'est qu'il y auoit trois ans que sa seur ne bougeoit du liét. Dont il ne se tint pas content ; & leur iura que s'il ne la voyoit il passeroit pardeffus les murailles & forceroit le monastere. De quoy elles eurent si grande paour qu'elles luy admenèrent sa seur à la grille, laquelle l'abbesse tenoit de si près qu'elle ne pouoit dire à son frere chose qu'elle n'entendist. Mais elle, qui estoit sage, auoit mis par escript tout ce qui est icy dessus, avecq mille autres inuentions que le dict prieur auoit trouuées pour la decepuoir, que ie laisse à compter pour la longueur. Si ne veulx ie oublier à dire que durant que sa tante estoit abbesse, pensant qu'il fut refusé par sa laideur, feit tenter seur Marie par vng beau & ieune religieux, esperant que si par amour elle obeissoit à ce religieux après il la pourroit auoir par craincte. Mais dans vng iardin où le dict ieune religieux luy tint propos avecq gestes si deshonneftes que i'aurois honte de les rememorer, la pauure fille courut à l'abbesse qui parloit au prieur : Ma mere, ce sont diables en lieu de religieux ceux qui nous viennent visiter. Et à l'heure le prieur qui eut grande paour d'estre descouuert, commença à dire en

riant : Sans faulte, ma mere, seur Marie a rai son ; & en prenant seur Marie par la main luy dist deuant l'abbesse : L'auois entendu que seur Marie parloit fort bien & auoit le langaige si à main que on l'estimoit mondaine ; & pour ceste occasion ie me fuis contrainct contre mon naturel luy tenir tous les propos que les hommes mondains tiennent aux femmes, ainſy que ie trouue par eſcript, car d'experiance i'en fuis ignorant comme le iour que ie fus né ; & en pensant que ma vicilleſſe & laideur luy faifoient tenir propos si vertueux, i'ay commandé à mon ieune religieux de luy en tenir de ſemblables, à quoy vous voyez qu'elle a vertueuſement reſiſté. Dont ie l'eſtime ſi ſaige & vertueuſe, que ie veulx que doreſnauant elle ſoyt la premiere après vous & maistrefſe des nouices, afin que ſon bon vouloir croiſſe touſiours de plus en plus en vertu.

Ceſt acte icy & pluſieurs autres feyt ce bon religieux durant trois ans qu'il fut amoureux de la religieuſe. Laquelle, comme i'ay dict, bailla par la grille à ſon frere tout le diſcours de ſa piteuſe hiſtoire. Ce que le frere porta à ſa mere ; laquelle toute deſeſperée vint à Paris, où elle trouua la Royne de Nauarre ſeur unique du Roy, à qui elle monſtra ce piteux diſcours en luy diſant : Madame, fiez vous vne autre fois en voz ypocrites : ie penſoys auoir mis ma fille aux faulxbourgs & chemin de paradis, & ie l'ay miſe en celluy d'enfer, entre les mains des pires diables qui puiſſent eſtre ; car les diables

ne nous tentent s'il ne nous plaist, & ceux cy nous veulent auoir par force où l'amour default. La Royne de Nauarre fut en grande peyne, car entierement elle se confioyt en ce prier de Saint Martin, à qui elle auoit baillé la charge des abbeſſes de Montiuillers & de Caen, ſes belles ſeurs⁹. D'autre coſté, le crime ſi grand luy donna telle horreur & enuye de venger l'innocence de ceſte pauvre fille qu'elle communiqua au chancelier du Roy, pour lors legat en France¹⁰, de l'affaire. Et feit enuoyer querir le prier, lequel ne trouua nulle excuſe, ſinon qu'il auoit ſoixante dix ans : & parlant à la Royne de Nauarre, la pria ſur tous les plaiſirs qu'elle luy vouldroit iamais faire, & pour recompence de tous ſes ſeruices & de tous ceux qu'il auoit deſir de luy faire, qu'il luy pleuſt de faire ceſſer ce procès, & qu'il confeſſeroit que ſeur Marie Heroet eſtoit vne perle d'honneur & de virginité. La Royne de Nauarre oyant cela, fut tant eſmerueillée qu'elle ne ſceut que luy reſpondre, mais le laiffa là : & le pauvre homme tout confus ſe retira en ſon monaſtere, où il ne voulut plus eſtre veu de perſonne, & ne veſquit que vng an après. Et ſeur Marie Heroet eſtimée comme elle debuoit par les vertuz que Dieu auoit miſes en elle, fut oſtée de l'abbaye de Gif, où elle auoit eu tant de mal, & faiſte abbeſſe par le don du Roy de l'abbaye de Giy près de Montargis¹¹, laquelle elle reforma & veſquit comme celle

qui estoit pleine de l'esperit de Dieu, le louant toute sa vie de ce qu'il luy auoit pleu lui redonner son honneur & son repos.

Voyla, mes dames, vne histoire qui est bien pour monstrier ce que dict l'Euangille¹² : Que Dieu par les choses foybles confond les fortes, & que par les inutiles aux oeilz des hommés, la gloire de ceux qui cuident estre quelque chose & ne font rien. Et pensez, mes dames, que sans la grâce de Dieu il n'y a homme où l'on doibue croire nul bien, ne si fotte tentation dont avecques luy l'on n'emporte victoire, comme vous puez veoir par la confusion de celluy qu'on estimoit iuste & par l'exaltation de celle qu'on vouloyt faire trouuer pechereffe & meschante. En cela est verisfié le dire de Nostre Seigneur : Qui se exaltera sera humilié, & qui se humiliera sera exalté. — Helas ! ce dist Oisille, que ce prieur là a trompé de gens de bien, car i'ay veu qu'on se fyoit plus en luy que en Dieu. — Ce ne seroyt pas moy, dist Nomerfide ; car i'ay vne si grande horreur quant ie voy vng religieux que seulement ie ne m'y sçaurois confesser ; estimant qu'ils sont pires que tous les aultres hommes, & ne hantent iamais maison qu'ilz n'y laissent quelque honte ou quelque zizanie¹³. — Il y en a de bons, dist Oisille, & ne fault pas que pour les mauuais ils soient iugez : mais les meilleurs sont ceulx qui moins hantent les maisons seculieres & les

femmes. — Vous dictes vray, dist Ennasuitte, car moins on les veoyst, moins on les congnoist, & plus on les estime pource que la frequentation les monstre telz qu'ils font. — Or laissons le monstier là où il est¹⁴, dist Nomerfide, & voyons à qui Geburon donnera sa voix. Geburon pour reparer sa faute, si faute estoit d'auoir dechiffré la malheureuse & abominable vie d'un mechant religieux, afin de se garder de l'ypocrisie de ses semblables, ayant telle estime de madame Oisille qu'on doit auoir d'une dame sage & non moins sobre à dire le mal que prompte à exalter & publier le bien qu'elle congnoissoit en autrui, luy donna sa voix, la priant de dire quelque chose en l'honneur de sainte religion¹⁵. — Nous auons tant iuré, dist Oisille, de dire la verité que ie ne scaurois soutenir ceste partie. Et aussi en faisant vostre compte, vous m'avez remys en memoire une si piteuse histoire que ie suis contraincte de la dire, pource que ie suis voyfine du pais où de mon temps elle est aduenue. Et afin, mes dames, que l'ypocrisie de ceulx qui s'estiment plus religieux que les autres ne vous enchante l'entendement, de sorte que vostre foy diuertie de son droit chemin estime trouuer salut en quelque autre creature que en celluy seul qui n'a voulu auoir compaignon à nostre creation & redemption, lequel est tout puissant pour nous fauluer en la vie eternelle, & en ceste temporelle nous consoler & deliurer de toutes noz

que l'heure du soupper approchoit, arriua vn cordelier duquel ie celeray le nom pour l'honneur de la religion. Le gentil hommẽ fut fort aise quant il veit son pere spirituel deuant lequel il ne cachoyt nul secret. Et après plusieurs propos tenuz entre sa femme, son beau frere & luy, se meirent à table pour soupper. Durant lequel ce gentil homme regardoit sa femme qui auoit assez de beaulté & de bonne grace pour estre desirée d'un mary, commença à demander tout hault vne question au beau pere : Mon pere, est il vray que vng homme peche mortellement de coucher avecq sa femme pendant qu'elle est en couche ? Le beau pere qui auoit la contenance & la parole toute contraire à son cueur, luy respondit avecq vng vilaine collere : Sans faulte, monsieur, ie pense que ce foyt vng des grands pechez qui se facent en mariaige ; & ne fuisse que l'exemple de la benoiste vierge Marie, qui ne voulut entrer au temple iusques après les iours de sa purification, combien qu'elle n'en eust nul befoing, si ne deburiez vous iamais faillir à vous abstenir d'un petit plaisir, veu que la bonne vierge Marie se abstenoit pour obeyr à la loy d'aller au temple où estoit toute sa consolation. Et oultre cela messieurs les docteurs en medecine dient qu'il y a grand dangier pour la lignée qui en peult venir. Quand le gentil homme entendit ces paroles il en fut bien marri, car il esperoit bien que son beau pere luy bailleroit congé,

mais il n'en parla plus auant. Le beau pere durant ces propos, après auoir plus beu qu'il n'estoit befoing, regardant la damoiselle, pensa bien en luy mesmes que s'il en estoit le mary il ne demanderoit poinct conseil au beau pere de coucher avecq sa femme. Et ainfy que le feu peu à peu s'allume tellement qu'il vient à embraser toute la maison, or pour ce le frater commença de bruller par telle concupiscence, que soudainement delibera de venir à fin du desir que plus de trois ans durant auoit porté couuert en son cuer.

Et après que les tables furent leuées¹ print le gentil homme par la main, & le menant auprès du liét de sa femme, luy dist deuant elle : Monsieur, pour ce que ie congnois bonne amour qui est entre vous & ma damoiselle que voicy, laquelle avecq la grande ieunesse qui est en vous vous tourmente si fort que sans faulte i'en ay grande compassion ; i'ay pensé de vous dire vng secret de nostre sainte theologie : c'est que la loy qui pour les abuz des mariz indiscrets est si rigoureuse qu'elle ne veult permettre que ceulx qui sont de bonne conscience comme vous soient frustrez de l'intelligence. Parquoy, Monsieur, si ie vous ay dict deuant les gens l'ordonnance de la seuerité de la loy, à vous qui estes homme saige n'en doibz celer la douceur. Scachez, mon filz, qu'il y a femmes & femmes, comme aussy hommes & hommes. Premierement, nous fault sçauoir de Madame

que voicy, veu qu'il y a trois sepmaines qu'elle est accouchée, si elle est hors du flux de sang ? A quoy respondit la damoiselle qu'elle estoit toute nectée. Adoncques, dist le cordelier, mon filz, ie vous donne congé d'y coucher sans en auoir scrupule, mais que vous me promettez deux choses. Ce que le gentil homme fait volontiers : La premiere, dist le beau pere, c'est que vous n'en parlerez à nulluy, mais y viendrez secretement ; l'autre que vous n'y viendrez qu'il ne soyt deux heures après minuiet, à fin que la digestion de la bonne dame ne soit empeschée par voz follies. Ce que le gentil homme luy promist & iura par telz sermens que celluy qui le congnoissoit plus sot que menteur en fut tout assure. Et après plusieurs propos, se retira le beau pere en sa chambre, leur donnant la bonne nuit avecq vne grande benediction. Mais en se retirant print le gentil homme par la main, luy disant : Sans faulte, Monsieur, vous viendrez, & ne ferez plus veiller la pauvre commere. Le gentil homme en la baissant, luy dist : M'amie, laissez moy la porte de vostre chambre ouuerte : ce que entendit très bien le beau pere ; ainzy se retira chacun en sa chambre. Mais si tost que le pere fut retiré, ne pensa pas à dormir ne reposer, car incontinent qu'il n'ouït plus nul bruiet en la maison, environ l'heure qu'il auoit accoustumé d'aller à matines, s'en va le plus doucement qu'il peut droict en la chambre, & là trouuant la porte ouuerte de la

chambre où le maître estoit attendu, va finement éteindre la chandelle, & le plus tost qu'il peut se coucha auprès d'elle sans jamais luy dire vng seul mot. La damoiselle, cuydant que ce fust son mary, luy dist : Comment, mon amy ! vous avez très mal retenu la promesse que feistes hier au soir à nostre confesseur, de ne venir icy iusques à deux heures. Le cordelier, plus attentif à la vie active que à la vie contemplative, avecq la crainte qu'il auoit d'estre congneu, pensa plus à satisfaire au meschant desir dont dès long temps auoit le cuer empoisonné que à luy faire nulle responce : dont la dame fut fort estonnée. Et quant le cordelier veid approcher l'heure que le mary deuoit venir, se leua d'auprès de la damoiselle, & le plus tost qu'il peust retourna en sa chambre.

Et tout ainſy que la fureur de la concupiscence luy auoyt osté le dormir, la crainte qui tousiours fuit la meschanceté, ne luy permit de trouuer aucun repos, mais s'en alla au portier de la maison & luy dist : Mon amy, Monsieur m'a commandé de m'en aller incontinent en nostre conuent faire quelques prieres où il a deuotion : parquoy, ie vous prie, baillez moy ma monture, & m'ouurez la porte sans que personne en entende rien, car l'affaire est necessaire & secrete. Le portier, qui ſçauoit bien que obeir au cordelier estoit seruice agreable à son seigneur, luy ouurit secretelement la porte

& le meist dehors. En cest instant s'esueilla le gentil homme, lequel voyant approcher l'heure qui luy estoit donnée du beau pere pour aller veoir sa femme, se leua en sa robbe de nuit, & s'en alla coucher viftement où, par l'ordonnance de Dieu, sans congé d'homme, il pouuoit aller. Et quant sa femme l'ouït parler auprès d'elle, s'en esmerueilla si fort qu'elle luy dist, ignorant ce qui estoit passé : Comment, Monsieur ! est ce la promesse que vous auez faicte au beau pere de garder si bien vostre santé & la mienne, de ce que non seulement vous estes venu icy auant l'heure, mais encores y retournez ? Je vous supplie, Monsieur, pensez y. Le gentil homme fut si troublé d'oïr ceste nouuelle qu'il ne peut diffimuler son ennuy ; & luy dist : Quels propos me tenez vous ? Je sçay pour verité qu'il y a trois sepmaines que ie n'ay couché avecq vous, & vous me reprenez d'y venir trop souuent. Si ces propos continuent, vous m'erez penser que ma compaignie vous fasche & me contraindrez contre ma coustume & vouloir, de chercher ailleurs le plaisir que selon Dieu ie doibz prendre avecq vous. La damoiselle qui pensoit qu'il se mocquast, luy respondit : Je vous supplie, Monsieur, en cuidant me tromper ne vous trompez point, car nonobstant que vous n'ayez parlé à moy quand vous y estes venu, si ay ie bien congneu que vous y estiez. A l'heure le gentil homme congneut que eulx deux estoient trompez ; & luy feyt grant

iurement qu'il n'y estoit point venu. Dont la dame print telle tristesse que avecq pleurs & larmes elle luy dist qu'il fist dilligence de sçavoir qui ce pouoit estre, car en leur maison ne couchoit que le frere & le cordelier. Incontinent le gentil homme, poulxé de soupçon au cordelier, s'en alla hastiement en la chambre où il auoit logé, laquelle il trouua vuide. Et pour estre mieulx asseuré s'il s'en estoit fuy enuoya querir l'homme qui gardoit la porte & luy demanda s'il sçauoit qu'estoit deuenue le cordelier; lequel luy conta toute la verité. Le gentil homme certain de ceste meschanceté, retourna en la chambre de sa femme, & luy dist : Pour certain, m'amie, celui qui a couché avecq vous & a fait de tant belles oeuvres est notre pere confesseur. La damoiselle, qui toute sa vie auoit aimé son honneur, entra en vng tel desespoir que, obliant toute humanité & nature de femme, le supplia à genoux la venger de ceste grande iniure. Parquoy soudain sans autre delay le gentil homme monta à cheual & poursuivit le cordelier.

La damoiselle demeura seule en son lit n'ayant auprès d'elle conseil ne consolation que son petit enfant nouveau né; considerant le cas horrible & merueilleux qui luy estoit aduenue, sans excuser son ignorance, se reputa comme coupable & la plus malheureuse du monde. Et alors, elle qui n'auoyt iamais aprins des cordeliers sinon la confiance des bonnes

oeuvres, la satisfaction des pechez par austerité de vie, ieûnes & disciplines, qui du tout ignoroit la grace donnée par nostre bon Dieu par le merite de son filz, la remission des pechez par son sang, la reconciliation du pere avecq nous par sa mort, la vie donnée aux pescheurs par sa seule bonté & misericorde², se trouua si troublée en l'affault de ce desespoir fondé sur l'énormité & grauité du peché, sur l'amour du mary & l'honneur du lignaige, qu'elle estima la mort trop plus heureuse que sa vie. Et vaincue de sa tristesse, tumba en tel desespoir qu'elle fut non seulement diuertie de l'espoir que tout chrestien doit auoir en Dieu, mais fut du tout aliénée du sens commun, obliant sa propre nature. Alors vaincue de la douleur, poulcée du desespoir, hors de la congnoissance de Dieu & de soy mesmes, comme femme enragée & furieuse, print vne corde de son liét & de ses propres mains s'estrangla. Et qui pis est, estant en l'agonie de ceste cruelle mort, le corps qui combattoit contre icelle se remua de telle forte qu'elle donna du pied sur le visaige de son petit enfant, duquel l'innocence ne le peut garantir qu'il ne suyuiſt par mort sa doloieuse & dolente mere. Mais en mourant feit vng tel cry que vne femme qui couchoit en la chambre se leua en grande haste pour allumer la chandelle. Et à l'heure, voyant sa maistresse pendue & estranglée à la corde du liét, l'enfant estouffé & mort deſſoubz ses pieds, s'en courut toute

effrayée en la chambre du frere de sa maistresse, lequel elle amena pour veoir ce piteux spectacle.

Le frere ayant mené tel deuil que peut & doit mener vng qui aime sa seur de tout son cuer, demanda à la chamberiere qui auoit commis vng tel crime. La chamberiere luy dist qu'elle ne scauoit, & que autre que son maistre n'estoit entré en la chambre, lequel n'y auoit gueres en estoit party. Le frere allant en la chambre du gentil homme & ne le trouuant poinct, creut asseurement qu'il auoit commis le cas, & prenant son cheual sans autrement s'enquerir, courut après luy, & l'attingnit en vng chemin où il retournoit de pourfuyure son cordelier, bien dolent de ne l'auoir attrappé. Incontinent que le frere de la damoiselle veit son beau frere, commença à luy crier : Meschant & lasche, desfendez vous, car aujourd'huy i'espere que Dieu me vengera de vous par ceste espée. Le gentil homme, qui se vouloit excuser, veit l'espée de son beau frere si près de luy qu'il auoit plus de besoing de se defendre que de s'enquerir de la cause de leur debat. Et lors se donnerent tant de coups & à l'un & à l'autre, que le sang perdu & la lasseté les contraingnit de s'asseoir à terre l'un d'un costé & l'autre de l'autre. Et en reprenant leur halayne, le gentil homme luy demanda : Quelle occasion, mon frere, a conuertie la grande amitié que nous nous sommes tousiours portée en si cruelle ba-

taille? Le beau frere luy respondit : Mais quelle occasion vous a meu de faire mourir ma seur la plus femme de bien qui oncques fut? & encores si meschamment que soubz couleur de vouloir coucher avecq elle l'avez pendue & estranglée à la corde de vostre liêt? Le gentil homme entendant ceste parole, plus mort que vif, vint à son frere & l'embrassant luy dist : Est il bien possible que vous auez trouué vostre seur en l'estat que vous dictes? Et quand le frere l'en assura : le vous prie, mon frere, dist le gentil homme, que vous oyez la cause pour laquelle ie me suis party de la maison. Et à l'heure il luy feit le compte du meschant cordelier. Dont le frere fut fort estoonné, & encores plus marry de ce que contre raison il l'auoit assaillly. Et en luy demandant pardon lui dist : Ie vous ay faict tort, pardonnez moy. Le gentil homme luy respond : Sy ie vous ay faict tort i'en ay ma pugnicion, car ie suis si blessé que ie n'espere iamais en eschaper. Le gentil homme essaya de le remonter à cheual le mieuls qu'il put & le ramena en sa maison où le lendemain il trespassa; & dist & confessa deuant tous les parens du dict gentil homme que luy mesmes estoit cause de sa mort. Mais icelluy gentil homme, pour fatissaire à la iustice, fut conseillé d'aller demander sa grace au Roy François premier de ce nom. Parquoy après auoir faict enterrer honorablement mary, femme & enfant, s'en alla le sainct vendredy pourchasser sa re-

mission à la court. Et la rapporta maître François Oliuier, lequel l'obtint pour le pauvre beau frere, estant iceluy Oliuier chancelier d'Alençon ; & depuis par ses vertuz esleu du Roy pour chancelier de France³.

Mes dames, ie crois que après auoir entendu ceste histoire tres veritable, il n'y a aucune de vous qui ne pense deux fois à loger tels pelle-rins en sa maison : & sçaurez qu'il n'y a plus dangereux venin que celluy qui est dissimulé. — Pensez, dist Hircan, que ce mary estoit vng bon sot, d'amener vng tel galland soupper auprès d'une si belle & honneste femme. — L'ay veu le temps, dist Geburon, que en nostre pays il n'y auoit maison où il n'y eust chambre dediée pour les beaux peres : mais maintenant ilz sont tant congneuz qu'on les craint plus que aduenturiers. — Il me semble, dist Parlemente, que vne femme estant dans le liç, si ce n'est pour lui administrer les sacremens de l'Eglise, ne doibt iamais faire entrer prebtre en sa chambre : & quant ie les y appelleray on me pourra bien iuger en danger de mort. — Si tout le monde estoit ainzy austere que vous, dist Ennasuitte, les pauvres prebtres seroient pis qu'excommuniez d'estre separez de la veue des femmes. — N'en ayez poinç de paour, dit Saffredent, car ils n'en auront iamais faulte. — Comment ? dist Simontault, ce sont ceulx qui par mariage nous lient aux femmes, qui essayent

par leur meschanceté à nous en deslier & faire rompre le serment qu'ils nous ont fait faire. — C'est grande pitié, dist Oisille, que ceulx qui ont l'administration des sacremens, en iouent ainfy à la pelotte : on les deburoit brusler tout en vie. — Vous feriez bien mieux de les honorer que de les blasmer, dist Saffredent, & de les flatter que de les iniurier ; car ce sont ceulx qui ont puissance de brusler & deshonor les autres : parquoy, *finite eos*⁴ ; & sçachons qui aura la voix d'Oisille. La compagnie trouua l'oppinion de Saffredent très bonne, & laissant là les prestres, pour changer de propos, pria madame Oisille de donner sa voix à quelqu'un⁵. Ie la donne, dist elle, à Dagoucin, car ie le voys entrer en contemplation telle qu'il me semble préparé à dire quelque bonne chose. — Puis que ie ne puis ne n'ose respondre, dist Dagoucin, à tout le moins parleray ie d'vng à qui telle cruauté porta nuyfance & puis profit. Combien que amour s'estime tant fort & puissant qu'il veult aller tout nud, & luy est chose très ennuyeuse & à la fin importable d'estre couuert, si est ce, mes dames, que bien souuent ceux qui pour obeir à son conseil s'aduencent trop de le descouurir, s'en trouuent mauuais marchans : comme il aduint à vng gentil homme de Castille, duquel vous orrez l'histoire.





NOUVELLE VINGT-QUATRIÈME.

Elifor pour s'estre trop auancé de decouurir son amour à la Royne de Castille, fut si cruellement traité d'elle, en l'eprouuant, qu'elle luy apporta nuyfance, puis profit.

EN la maison du Roy & Royne de Castille, desquels les noms ne seront dicts, y auoit vng gentil homme si parfaict en toutes beaultez & bonnes conditions, qu'il ne trouuoit poinct son pareil en toutes les Espaignes. Chacun auoit ses vertuz en admiration, mais encores plus son estrangeté, car l'on ne congneut iamais qu'il aimast ne print aucune dame. Et si y en auoit en la court en très grand nombre qui estoient dignes de faire brusler la glace, mais il n'y en eut poinct qui eust puissance de prendre ce gentil homme, lequel auoit nom Elifor.

La Royne, qui estoit femme de grande vertu mais non du tout exempte de la flamme qui moins est congneue & plus brusle, regardant

ce gentil homme qui ne feruoit nulle de ses femmes, s'en esmerueilla; & vng iour luy demanda s'il estoit possible qu'il aimast aussi peu qu'il en faisoit semblant. Il luy respondit que si elle voyoit son cueur comme sa contenance elle ne luy feroit poinct ceste question. Elle, desirant sçauoir ce qu'il vouloit dire, le pressa si fort qu'il confessa qu'il aimoit vne dame qu'il pensoit estre la plus vertueuse de toute la chrestienté. Elle feit tous ses efforts par prieres & commandemens de vouloir sçauoir qui elle estoit, mais il ne fut poinct possible : dont elle feit semblant d'estre fort courroucée, & iura qu'elle ne parleroit iamais à luy s'il ne luy nommoit celle qu'il aimoit tant; dont il fut si fort ennuyé qu'il fut contrainct de luy dire qu'il aimoit autant mourir s'il falloit qu'il lui confessast : mais voyant qu'il perdoit sa veue & bonne grace par faulte de dire vne verité tant honneste qu'elle ne debuoit estre mal prise de personne, luy dist avec grande craincte : Ma dame, ie n'ay la force ni la hardiesse de le vous dire, mais la premiere fois que vous irez à la chasse, ie vous la feray veoir; & suis seur que vous iugerez que c'est la plus belle & parfaicte dame du monde. Ceste responce fust cause que la Royne alla plus tost à la chasse qu'elle n'eust faict. Elifor qui en fut aduerty, s'appresta pour l'aller seruir comme il auoit accoustumé; & feit faire vng grand mirouer d'acier en façon de hallecret,

& l'ayant mis deuant son estomac, le couurit très bien d'vng manteau de frise noire qui estoit tout brodé de canetille & d'or frisé bien richement. Il estoit monté sur vn cheual maureau fort bien enharnaché de tout ce qui estoit necessaire à cheual ; & quelque metal qu'il y eust, estoit tout d'or, esmaillé de noir, à ouuraige de Morefque¹ ; son chapeau estoit de soye noire, sur lequel estoit attachée vne riche enseigne², où y auoit pour deuise vng amour couuert par force, tout enrichi de pierreries. L'espée & le poignard n'estoient moins beaulx & bien faictz, ne de moins bonnes deuises : bref, il estoit fort bien en ordre & encore plus adroict à cheual ; & le sçauoit si bien mener que tous ceux qui le voyoient laissoient le passetemps de la chasse pour regarder les courses & les sauts que faisoit faire Elifor à son cheual. Après auoir conduict la Royne iusques au lieu où estoient les toilles, en telles courses & grands faults comme ie vous ay dict, commença à descendre de son gentil cheual, & vint pour prendre la Royne & la descendre de dessus sa hacquenée. Et ainsi qu'elle luy tendoit les bras, il ouurit son manteau de deuant son estomac, & la prenant entre les siens luy monstrant son hallicret de mirouer, luy dist : Ma dame, ie vous supplie de regarder icy ; & sans attendre responce, la meist doucement à terre. La chasse finée, la Royne retourna au chasteau sans parler à Elifor ; mais après soupper, elle l'appela, luy disant qu'il estoit le plus

grand menteur qu'elle auoit iamais veu, car il luy auoit promis de luy monstrier à la chaffe celle qu'il aymoît le plus, ce qu'il n'auoit faict : parquoy elle auoit delibéré de ne faire iamais estime ne cas de luy. Elifor ayant paour que la Royne n'eust pas entendu ce qu'il luy auoit dict, lui respondit qu'il n'auoit failly à son commandement, car il luy auoit monstrier non la femme seulement, mais la chose du monde qu'il aimoit le plus. Elle, faisant la mescongneue³, luy dict qu'elle n'auoit point entendu qu'il luy eust monstrier vne seule de ses femmes. Il est vray, ma dame, dist Elifor ; mais qui vous ay ie monstrier en vous descendant de cheual ? — Rien, dist la Royne, sinon vng mirouer deuant vostre estomach. — En ce mirouer qu'est ce que vous auez veu ? dist Elifor. — Je n'y ay veu que moi seule, respondit la Royne. Elifor luy dist : Doncques, ma damè, pour obeir à vostre commandement vous ay ie tenu promesse, car il n'y a ne aura iamais aultre image en mon cueur que celle que vous auez veue au dehors de mon estomach ; & ceste là seule veult ie aymer, reuerer & adorer non comme femme, mais comme mon Dieu en terre, entre les mains de laquelle ie mets ma mort & ma vie. Vous suppliant que ma parfaicte & grande affection, qui a esté ma vie tant que ie l'ay portée couuerte, ne soit ma mort en la descourrant. Et si ne suis digne d'estre de vous regardé ny accepté pour seruiteur, au moins

souffrez que ie viue comme i'ay accoustumé, du contentement que i'ay, dont mon cueur a osé choisir pour le fondement de son amour vng si parfait & digne lieu, duquel ie ne puis auoir autre satisfaction que de sçauoir que mon amour est si grande & parfaite que ie me doibue contenter d'aimer seulement, combien que iamais ie ne puisse estre aimé. Et s'il ne vous plaist, par la congnoissance de ceste grande amour, m'auoir plus agreable que vous n'avez accoustumé, au moins ne m'ostez pas la vie qui consiste au bien que i'ay de vous veoir comme i'ay accoustumé. Car ie n'ay de vous nul bien que autant qu'il en fault pour mon extreme necessité : & si i'en ay moins vous en aurez moins de seruiteurs en perdant le meilleur & le plus affectionné que vous eustes oncques ny pourriez iamais auoir. La Royne, ou pour se monstrier autre qu'elle n'estoit, ou pour experimenter à la longue l'amour qu'il luy portoit, ou pour en aimer quelque autre qu'elle ne vouloit laisser pour luy, ou bien le reseruant quand celuy qu'elle aimoit feroit quelque faulte, pour luy bailler sa place, dist d'un visage ne courroucé ne content : Elisor, ie ne vous diray point, comme ignorant l'auctorité d'amour, quelle folle vous a esmeu de prendre vne si haulte & difficile opinion que de m'aimer, car ie sçay que le cueur de l'homme est si peu à son commandement, qu'il ne le fait pas aimer & haïr où il veult : mais

pource que vous auez si bien couuert vostre opinion, ie desire sçauoir combien il y a que vous l'auez prinse. Elifor regardant son visage tant beau, & voyant qu'elle s'enqueroit de sa maladie, espera qu'elle luy vouloit donner quelque remede. Mais voyant sa contenance si graue & si saige qui l'interrogeoit, d'autre part tumboit en vne craincte, pensant estre deuant le iuge dont il doubtoit sentence estre contre luy donnée. Si est ce qu'il luy iura que cest amour auoit prins racine en son cueur dès le temps de sa grande ieunesse, mais qu'il n'en auoit senti nulle peine sinon depuis sept ans; non peine, à dire vray, mais vne maladie donnant tel contantement que la guarison estoit la mort. — Puis qu'ainsy est, dist la Roynne, que vous auez desia experimenté vne si longue fermeté, ie ne doibz estre moins legiere à vous croire que vous auez esté à me dire vostre affection. Parquoy s'il est ainsi que vous diés, ie veulx faire telle preuue de la verité que ie n'en puisse iamais douter : & après la preuue de la peine faicte ie vous estimeray tel enuers moy que vous mesmes iurez estre; & vous cognoissant tel que vous diés vous me trouuez telle que vous desirez. Elifor la supplia de faire de luy telle preuue qu'il luy plairoit, car il n'y auoit chose si difficile qui ne luy fust très aisée pour auoir cest honneur qu'elle peust congnoistre l'affection qu'il luy portoit, la suppliant de rechef de luy commander ce qu'il luy

plairoit qu'il feist. Elle luy dist : Elifor, si vous m'aimez autant comme vous dictes, ie suis seure que pour auoir ma bonne grace rien ne vous fera fort à faire. Parquoy ie vous commande sur tout le desir que vous auez de l'auoir & craincte de la perdre, que dès demain au matin, sans plus me veoir vous partiez de ceste compagnie, & vous alliez en lieu où vous n'aurez de moy, ne moy de vous vne seule nouvelle iusque d'huy en sept ans. Vous qui auez passé sept ans en cest amour, sçavez bien que vous m'aimez : mais quand i'auray faict pareille experience sept ans durans, ie sçauray à l'heure & ie croiray ce que vostre parole ne me peut faire croire ne entendre. Elifor, oyant ce cruel commandement, d'un costé doubta qu'elle le vouloit esloingner de sa presence, & de l'autre costé, esperant que la preuue parleroit mieux pour luy que sa parole, accepta son commandement & luy dist : Si i'ay vescu sept ans sans nulle esperance, portant ce feu couuert, à ceste heure qu'il est congneu de vous passeray ie ces sept ans en meilleure patience & esperance que ie n'ay faict les autres. Mais, Madame, obeissant à vostre commandement par lequel ie suis priué de tout le bien que i'auois en ce monde, quelle esperance me donnez vous au bout des sept ans de me reconnoistre pour fidele & loyal seruiteur ? La Royne luy dist, tirant vng anneau de son doigt : Voila vng anneau que ie vous donne, coupons le tous deux par la moitié ;

i'en garderay l'une & vous l'autre à fin que si le long temps auoit puissance de m'oster la memoire de vostre visaige, ie vous puisse congnostre par ceste moitié d'anneau semblable à la mienne⁴. Elifor print l'anneau & le rompit en deux, & en bailla vne moitié à la Royne & retint l'autre. Et en prenant congé d'elle plus mort que ceux qui ont rendu l'ame, s'en alla en son logis donner ordre à son partement. Ce qu'il feist en telle sorte qu'il enuoya tout son train en sa maison, & luy seul s'en alla auecq vng varlet en vng lieu si solitaire que nul de ses parens & amis durant les sept ans n'en peut auoir nouuelles. De la vie qu'il mena durant ce temps, & de l'ennuy qu'il porta pour ceste absence ne s'en peut rien sçauoir, mais ceux qui aiment ne le peuuent ignorer. Au bout de sept ans, iustement ainsy que la Royne alloit à la messe, vint à elle vng hermite portant vne grande barbe, qui en luy baisant la main, luy presenta vne requeste qu'elle ne regarda soubdainement, combien qu'elle auoit accoustumé de prendre de sa main toutes les requestes qu'on luy presentoit, quelque pauures que ce fussent. Ainsy qu'elle estoit à moitié de la messe, ouurit sa requeste, dans laquelle trouua la moitié de l'anneau qu'elle auoit baillé à Elifor : dont elle fut fort esbahye & non moins ioyeuse. Et auant lire ce qui estoit dedans, commanda soubdain à son aumosnier qu'il luy feist venir ce grand hermite

qui luy auoit présenté la requeste. L'aumosnier le chercha par tous costez, mais il ne fut possible d'en sçauoir nouuelles, sinon que quelcun luy dist l'auoir veu monter à cheual; mais il ne sçauoit quel chemin il prenoit. En attendant la responce de l'aumosnier, la Royne leut la requeste qu'elle trouua estre vne epistre aussi bien faicte qu'il estoit possible. Et si n'estoit le desir que i'ay de vous la faire entendre ie ne l'eusse iamais osé traduire, vous priant de penser mes dames, que, la grace langage castillan est sans comparaison mieulx declarant ceste passion que vng autre. Si est ce que la substance en est telle :

Le temps m'a faict, par sa force & puissance
 Avoir d'amour parfaite congnoissance.
 Le temps après m'a esté ordonné,
 Et tel trauail durant ce temps donné
 Que l'incredule a par le temps peu veoir
 Ce que l'amour ne lui a faict sçauoir.
 Le temps, lequel auoit faict l'amour maistre
 Dedans mon cuer, l'a monstrée en fin estre
 Tout tel qu'il est : parquoy en le voyant
 Ne l'ai cogneu tel comme en le croyant.
 Le temps m'a faict veoir sur quel fondement
 Mon cuer vouloit aimer si fermement.
 Ce fondement estoit vostre beaulté,
 Soubz qui estoit couuerte cruauté.
 Le temps m'a faict veoir beaulté estre rien,
 Et cruauté cause de tout mon bien,
 Par qui ie fus de la beaulté chassé
 Dont le regard i'auois tant pourchassé.
 Ne voyant plus vostre beaulté tant belle,
 J'ay mieulx senty vostre rigueur rebelle.

Je n'ay laiffé vous obeyr pourtant,
Dont ie me tiens très heureux & contant :
Veu que le temps, caufe de l'amitié,
A eu de moy par fa longueur pitié,
En me faifant vng fi honneste tour
Que ie n'ay eu defir de ce retour,
Fors feulemant pour vous dire en ce lieu
Non vng boniour, mais vng parfaict adieu.
Le temps m'a faict veoir amour pauure & nu
Tout tel qu'il eft & dont il eft venu :
Et par le temps i'ay le temps regretté
Autant ou plus que l'auois foubhaicté.
Conduict d'amour qui aucugloit mes fens,
Dont rien de luy fors regret ie ne fens.
Mais en voyant cet amour decepuable
Le temps m'a faict veoir l'amour veritable,
Que i'ai congneu en ce lieu folitaire,
Où par fept ans m'a fallu plaindre & taire.
I'ay par le temps congneu l'amour d'en haut,
Lequel eftant congneu l'autre deffault.
Par le temps fuy du tout à luy rendu,
Et par le temps de l'autre defcendu.
Mon cueur & corps luy donne en fàcrifice
Pour faire à luy & non à vous feruice.
En vous feruant rien m'auex eftimé,
Et i'ay le rien en offenfant aimé.
Mort me donnez pour vous auoir feruie,
En le fuyant il me donne la vie.
Or par ce temps amour plein de bonté
A l'autre amour fi vaincu & dompté
Que mis à rien eft retourné à vent,
Qui fut pour moy trop doux & decepuant.
Ie le vous quicte & rends du tout entier,
N'ayant de vous ne de luy nul mestier.
Car l'autre amour parfaite & pardurable
Me ioinct à luy d'un lien immuable.
A luy m'en vois, là me veulx afferuir,
Sans plus ne vous ne vofre Dieu feruir.

Je prends congé de cruauté, de peine,
 Et du torment, du desdaing, de la haine,
 Du feu brulant dont vous estes remplye
 Comme en beaulté très parfaite accomplie.
 Je ne puis mieulx dire adieu à tous maux,
 A tous malheurs & douloureux travaux,
 Et à l'enfer de l'amoureuse flamme
 Qu'en vng seul mot vous dire adieu madame,
 Sans nul espoir ou que soye ou soyez
 Que ie vous voye ne que vous me voyez.

Ceste epistre ne fut pas leue sans grandes larmes & estonnemens, accompagnez de regrets incroyables. Car la perte qu'elle auoit faicte d'un seruiteur remply d'une amour si parfaite debuoit estre estimée si grande que nul trefor, ny mesme son royaume ne lui pouoient offer le tiltre d'estre la plus pauvre & miserable dame du monde, pour ce qu'elle auoit perdu ce que tous les biens du monde ne pouoient recouurer. Et après auoir acheué d'oyr la messe & retourné en sa chambre fait vng tel dueil que sa cruauté meritoit. Et n'y eut montaigne, roche, ne forest où elle n'enuoyast chercher cest hermite ; mais celluy qui l'auoit retiré de ses mains le garda d'y retumber & le mena plustost en paradis qu'elle n'en sceut auoir nouuelle en ce monde.

Par ceste exemple ne doit le seruiteur confesser ce qui luy peult nuire & en rien ayder. Et encores moins, mes dames, par incredulité debuez vous demander preuue si difficile que en

ayant la preue vous perdiez le seruiteur. — Vrayement, Dagoucin, dist Geburon, i'auois toute ma vie oye estimer la dame à qui le cas est aduenü la plus vertueuse du monde; mais maintenant ie la tiens la plus cruelle que oncques fust. — Toutesfois, dist Parlamente, il me semble qu'elle ne luy faisoit point de tort de vouloir esprouuer sept ans s'il aimoit autant qu'il luy disoit : car les hommes ont tant accoustumé de mentir en pareil cas, que auant que s'y fier (si fier il s'y fault), on n'en peult faire trop longue preue. — Les dames, dist Hircan, sont bien plus saiges qu'elles ne fouloyent : car en sept iours de preue elles ont autant de feureté d'un seruiteur que les autres auoient par sept ans. — Si en a il, dist Longarine, en ceste compaignie, que l'on a aimée plus de sept ans à toutes preues de harquebuse, encores n'a l'on seu gaingner leur amitié. — Par Dieu, dist Simontault, vous dictes vray, mais aussi les doit on mettre au ranc du vieil temps, car au nouveau ne seroient elles point receues. — Encores, dist Oisille, fut bien tenu ce gentil homme à la dame, par le moyen de laquelle il retourna entierement son cueur à Dieu. — Ce luy fut grand heur, dist Saffredent, de trouuer Dieu par les chemins, car veu l'ennuy où il estoit ie m'esbahis qu'il ne se donna au diable. Ennasuitte luy dist : Et quand vous auez esté mal traité de vostre dame, vous estes vous donné à vng tel maistre ?

— Mil & mil fois m'y fuis donné, dist Saffredent ; mais le diable voyant que tous les torrens d'enfer ne m'eussent sceu faire pis que ceulx qu'elle me donnoyt, ne me daigna iamais prendre, sçachant qu'il n'est poinct diable plus importable que vne dame bien aymée & qui ne veult poinct aymer. — Si i'estois comme vous, dist Parlamente à Saffredent, avecq telle opinion que vous auez ie ne seruirois femme. — Mon affection est touiours telle, dist Saffredent, & mon erreur si grande, que là où ie ne puis commander, encores me tiens ie très heureux de seruir ; car la malice des dames ne peut vaincre l'amour que ie leur porte. Mais, ie vous prie, dictes moy, en vostre conscience, louez vous ceste dame d'une si grande rigueur ? — Oy, dist Oisille, car ie croy qu'elle ne vouloyt estre aimée ny aimer. — Si elle auoit ceste volonté, dist Simontault, pourquoy luy donnoit elle quelqûe esperance après les sept ans passez ? — Je fuis de vostre opinion, dist Longarine ; car celles qui ne veulent poinct aimer ne donnent nulle occasion de continuer l'amour qu'on leur porte. — Peut estre, dist Nomerfide, qu'elle en aimoit quelque autre qui ne valoit pas cest honnestes homme là, & que pour vng pire elle laissa le meilleur. — Par ma foy, dist Saffredent, ie pense qu'elle faisoit prouision de luy pour le prendre à l'heure qu'elle laisseroyt celuy que pour lors elle aimoit le mieux. Madame Oisille voyant que soubz couleur de

blasmer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la verité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à medire des femmes, que les plus faiges, honnestes estoient aussi peu espargnées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre ; mais print la parole & dist^s : le voy bien que tant plus nous mettrons ces propos en auant, & plus ceux qui ne veulent estre mal traiétez, diront de nous le pis qu'il leur sera possible. Parquoy ie vous prie, Dagoucin, donnez vostre voix à quelqu'une. — Ie la donne, dist il, à Longarine, estant asseuré qu'elle nous en dira quelqu'une qui ne fera point melencolique, & si n'espargnera ne homme ne femme pour dire verité. — Puis que vous m'estimez si veritable, dist Longarine, ie prendray la hardiesse de racompter vng cas aduenu à vn bien grand prince, lequel passe en vertu tous les autres de son temps. Et vous direz que la chose dont on doit moins user sans extreme necessité, c'est de mensonge ou dissimulation : qui est vng vice laid & infame, principalement aux princes & grands seigneurs, en la bouche & contenance desquels la verité est mieux seante que en nul autre. Mais il n'y a si grand prince en ce monde, combien qu'il eust tous les honneurs & richesses qu'on scauroit desirer, qui ne soit subiect à l'empire & tyrannie d'amour. Et semble que plus le prince est noble & de grand cuer, plus

amour fait son effort pour l'asservir soubz sa forte main : car ce glorieux dieu ne tient compte des choses communes, & ne prend plaisir Sa Maïesté que à faire tous les iours miracles, comme d'affoiblir les forts, fortifier les foibles, donner intelligence aux ignorans, oster le sens aux plus sçauans, fauoriser aux passions, destruire la raison : & l'amoureuse diuinité prend plaisir en telles mutations. Et pource que les princes n'en sont exemptz, aussi ne sont ils de neccessité ; or, s'ils ne sont quictes de la neccessité en laquelle les met le desir de la seruitude d'amour, par force leur est non seulement permis d'vser de mensonge, hypocrisie & fiction, qui sont les moyens de vaincre leurs ennemis, selon la doctrine de maistre Iehan de Melun⁶. Or puis que en tel acte est louable à vng prince la condition qui en tous autres est à desestimer, ie vous racompteray les inuentions d'un ieune prince par lesquelles il trompa ceux qui ont accoustumé de tromper tout le monde.





NOUVELLE VINGT-CINQUIESME.

Un ieune prince, sous couleur de visiter son auocat, & communiquer de ses affaires avec luy, entretient si paisiblement sa femme qu'il eut d'elle ce qu'il en demandoit.



N la ville de Paris y auoit vng aduocat plus estimé que nul autre de son estat ; & pour estre cherché d'un chacun à cause de sa suffisance, estoit deuenue le plus riche de tous ceux de sa robbe. Mais voyant qu'il n'auoit eu nulz enfans de sa premiere femme, espéra d'en auoir d'une seconde. Et combien que son corps fust vicieux, son cueur ne son esperance n'estoient point morts : parquoy il alla choisir vne des plus belles filles qui fut dedans la ville, de l'age de dix huit ans à dix neuf ans, fort belle de visaige & de teinct, & encores plus de taille & d'embonpoint. Laquelle il aima & traicta le mieulx qu'il luy fust possible : mais si n'eut elle

de luy non plus d'enfans que la premiere, dont à la longue elle se fascha. Parquoy la ieunesse, qui ne peut souffrir vng ennuy, lui feit chercher recreation ailleurs qu'en sa maison ; & alla aux danfes & banquetz, toutesfois si honnestement que son mary n'en pouoit prendre mauuaise opinion : car elle estoit tousiours en la compagnie de celles à qui il auoit fiance.

Vng iour qu'elle estoit à vne nopce, s'y trouua vng bien grand prince, qui en me faisant le compte m'a deffendu de le nommer. Si vous puis ie bien dire que c'estoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt esté deuant, ne qui, ie croys¹, fera après en ce royaume. Ce prince voyant ceste ieune & belle dame de laquelle les oeilz & contenance le conuierent à l'aimer, vint parler à elle d'un tel langage & de telle grace qu'elle eut voluntiers commencé ceste harangue. Ne luy diffimula point que de long temps elle auoit en son cueur l'amour dont il la prioit, & qu'il ne se donnast point de peine de la persuader à vne chose où par la seule veue amour l'auoit fait consentir. Ayant ce ieune prince par la nalsueté d'amour ce qui meritoit bien estre acquis par le temps, mercia Dieu qui luy fauorisoit². Et depuis ceste heure là pourchassa si bien son affaire qu'ilz accorderent ensemble le moyen comme ilz se pourroient veoir hors de la veue des autres. Le lieu & le temps accordez, le ieune prince ne faillit à s'y trouuer : & pour garder l'honneur

de sa dame y alla en habit dissimulé. Mais à cause des mauuais garçons³ qui couraient la nuit par la ville, auxquels il ne se vouloit faire congnoistre, print en sa compagnie quelques gentils hommes auxquels il se fioit. Et au commencement de la rue où elle demouroit les laissa, disant : Si vous n'oyez point de bruit dedans vng quart d'heure, retirez vous en voz logis ; & sur les trois ou quatre heures⁴ reuez icy me querir. Ce qu'ils feirent, & n'oyans nul bruit se retirerent. Le ieune prince s'en alla tout droit chez son aduocat, & trouua la porte ouuerte comme on luy auoit promis. Mais en montant le degré rencontra le mary qui auoit en sa main vne bougie, duquel il fut plus tost veu qu'il ne le peut aduiser. Toutesfois amour qui donne entendement & hardiesse où il baille les necessitez, feit que le ieune prince s'en vint tout droit à luy, & luy dist : Monsieur l'aduocat, vous sçavez la fiance que moi & tous ceulx de ma maison auons eue en vous, & que ie vous tiens de mes meilleurs & fidelles seruiteurs. l'ay bien voulu venir icy vous visiter priuement, tant pour vous recommander mes affaires que pour vous prier de me donner à boire, car i'en ay grand besoyn ; & de ne dire à personne du monde que ie sois icy venu, car de ce lieu m'en veut aller en vng aultre où ie ne veux estre congneu. Le bon homme aduocat fut tant aise de l'honneur que ce prince luy faisoit de venir ainsi priuement en sa maison,

qu'il le mena en sa chambre, & dist à sa femme qu'elle apprestast la collation des meilleurs fruits & confitures qu'elle eut ; ce qu'elle fit très volontiers & apporta la plus honneste qu'il luy fut possible. Et nonobstant que l'habillement qu'elle portoit d'un couurechef & manteau la monstraist plus belle qu'elle n'auoit accoustumé, si ne fit pas le ieune prince semblant de la regarder ne congnoistre : mais parloit toujours à son mary de ses affaires comme à celui qui les auoit manyées de longue main^s. Et ainsy que la dame tenoit à genoux les confitures deuant le prince, & que le mary alla au buffet pour luy donner à boire, elle luy dist que au partir de la chambre il ne faillist d'entrer en vne garderobbe, à main droicte, où bien tost après elle le iroit veoir. Incontinent après qu'il eust beu remercia l'aduocat, lequel le vouloit à toutes forces accompagner : mais il l'asseura que là où il alloit n'auoit que faire de compaignie. Et en se retournant deuers sa femme, luy dist : Auffy ie ne vous veulx faire tort de vous oster ce bon mary, lequel est de mes anciens seruiteurs. Vous estes si heureuse de l'auoir que vous auez bien occasion d'en louer Dieu & de le bien seruir & obeyr ; & en faisant du contraire seriez bien malheureuse. En disant ces honnestes propos s'en alla le ieune prince, & fermant la porte après soy pour n'estre suiuy au degré, entra dedans la garderobbe, où, après que le mary fut endormy, se

trouua la belle dame, qui le mena dedans vng cabinet le mieux en ordre qu'il estoit possible, combien que les deux plus belles imaiges qui y fussent estoient luy & elle en quelques habillemens qu'ils se voulsissent mettre. Et là ie ne faiz doubte qu'elle ne luy tint toutes ses promesses.

De là se retira à l'heure qu'il auoit dict à ses gentils hommes, lesquelz il trouua au lieu où il leur auoit commandé de l'attendre. Et pource que ceste vie dura assez longuement, choisit le ieune prince vng plus court chemin pour y aller, c'est qu'il passoit par vng monastere de religieux. Et auoit si bien faict enuers le prier, que tousiours enuiron minuiet le portier luy ouuroit la porte, & pareillement quand il s'en retournoit. Et pource que la maison où il alloit estoit près de là, ne menoit personne auecqu luy. Et combien qu'il menast la vie que ie vous dy, si estoit il prince craignant & aimant Dieu. Et ne failloit iamais, combien que à l'aller il ne s'arrestast point, de demeurer au retour long temps en oraïson en l'eglise; qui donna grande occasion aux religieux, qui entrans & faillans⁶ de matines le voyoient à genoux, d'estimer que ce fust le plus saint homme du monde.

Ce prince auoit vne seur⁷ qui frequentoit fort ceste religion; & comme celle qui aimoit son frere plus que toutes les creatures du monde, le recommandoit aux prieres d'vn chaf-

cun qu'elle pouuoit congnoistre bon⁸. Et vng iour qu'elle le recommandoit affectueusement au prier de ce monastere, il luy dist : Helas, Madame ! qui est ce que vous me recommandez ? Vous me parlez de l'homme du monde aux prieres du quel i'ay plus grande enuie d'estre recommandé : car si cestuy là n'est fainct & iuste (allegant le passaige que bien heureux est qui peut mal faire & ne le fait pas), ie n'espere pas d'estre trouué tel. La seur, qui eut enuie de sçauoir quelle congnoissance ce beau pere auoit de la bonté de son frere, l'interrogea si fort que en luy baillant ce secret, soubz le voile de confession, luy dist : N'est ce pas vne chose admirable que de veoir vng prince ieune & beau laisser les plaisirs & son repos pour venir bien souuent oyr nos matines ? Non comme prince, cherchant l'honneur du monde, mais comme vng simple religieux vient tout seul se cacher en vne de noz chapelles ; sans faulte ceste bonté rend les religieux & moi si confuz, que auprès de luy ne sommes dignes d'estre appelez religieux. La seur qui entendit ces paroles ne sceut que croire : car nonobstant que son frere fust bien mondain, si sçauoit elle qu'il auoit la conscience très bonne, la foy & l'amour en Dieu bien grande, mais de chercher superstitions ne ceremonies aultres que vng bon chrestien doit faire ne l'en eust iamais soupçonné⁹. Parquoy elle s'en vint à luy, & luy compta la bonne opinion que les

religieux auoient de luy : dont il ne se peut garder de rire avecq vng vifaige tel qu'elle qui le congnoissoit comme son propre cueur, congneut qu'il y auoit quelque chose cachée soubz sa deuotion ; & ne cessa iamais qu'il ne luy eust dict la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en escript¹⁰, afin que vous congnoissiez, mes dames, qu'il n'y a malice d'aduocat ne finesse de religieux (qui sont coutumieres de tromper tous autres)¹¹, que amour en cas de necessité ne face tromper par ceux qui n'ont aultre expérience que de bien aymer.

Et puis qu'amour sçait tromper les trompeurs, nous aultres simples & ignorans le deuons bien craindre. — Encores, dist Geburon, que ie me doubte bien qui c'est, si faut il que ie dye qu'il est louable en ceste chose ; car l'on veoit peu de grans seigneurs qui se soulcient de l'honneur des femmes, ny du scandale public, mais qu'ils ayent leur plaisir ; & souuent sont contens que l'on pense pis qu'il n'y a. — Vrayement, dist Oisille, ie voudrois que tous les ieunes seigneurs y prinsrent exemple, car le scandale est souuent pire que le peché. — Pensez, dist Nomerfide, que les prieres qu'il faisoit au monastere où il passoit estoient bien fondées. — Si n'en debuez vous poinct iuger, dist Parlamente, car peult estre au retour que la repentance en estoit telle que le peché luy estoit pardonné. — Il est bien

difficile, dist Hircan, de se repentir d'une chose si plaisante. Quant est de moy, ie m'en suis souventesfois confessé, mais non pas gueres repenty. — Il vaudroit mieux, dist Oisille, ne se confesser poinct si l'on n'a bonne repentance. — Or, Madame, dist Hircan, le peché me desplaist bien, & suis marry d'offenser Dieu, mais le peché me plaist toujours. — Vous & vos semblables, dist Parlamente, voudriez bien qu'il n'y eust ne Dieu ne loy, sinon celle que vostre affection ordonneroit. — Le vous confesse, dist Hircan, que ie voudrois que Dieu print aussi grand plaisir à mes plaisirs comme ie faitz, car ie luy donneroie souuent matiere de se resjouir. — Si ne ferez vous pas vng Dieu nouveau, dist Geburon ; parquoy fault obeyr à celuy que nous auons. Laissons ces disputes aux theologiens, à fin que Longarine donne sa voix à quelcun. — le la donne, dist elle, à Saffredent : Mais ie le prie qu'il nous face le plus beau compte qu'il se pourra aduiser, & qu'il ne regarde poinct tant à dire mal des femmes, que là où il aura du bien il en veuille monstrier la verité. — Vrayement, dist Saffredent, ie l'accorde, car i'ay en main l'histoire d'une folle & d'une saige : vous prendrez l'exemple qu'il vous plaira mieulx. Et congnoistrez que tout ainsi que amour faict faire aux meschans des meschancetez, en vng cueur honnestes faict faire choses dignes de louange ; car amour de foy est bon, mais la malice du subiect luy faict souuent prendre vng

nouveau furnom de fol, legier, cruel, ou villain. Toutesfois, par l'histoire que ie veux à present raconter, pourrez veoir qu'amour ne change point le cueur, mais le monstre tel qu'il est, fol aux fols, & faige aux faiges.





NOUVELLE VINGT-SIXIESME.

*Par le conseil & affection fraternele d'une jage
dame le seigneur d'Auannes se retira de la fole
amour qu'il portoit à une gentille femme de-
meurant à Pampelune.*



L y auoit au temps du Roy
Loys douziesme vng ieune seigneur
nommé monsieur d'Auannes fils du
sire d'Albret, frere du Roy Iehan
de Nauarre¹, avecq lequel le dict
seigneur d'Auannes demorait ordinairement.
Or estoit le ieune seigneur de l'age de quinze
ans, tant beau & tant plain de toutes bonnes
graces qu'il sembloyt n'estre faict que pour
estre aimé & regardé ; ce qu'il estoit de tous
ceux qui le voyoient, & plus que de nul autre
d'une dame demorant en la ville de Pampelune
en Nauarre, laquelle estoit maryée à vng fort
riche homme, avecq lequel viuoit si honnestement
que, combien qu'elle ne fust aagée de
vingt trois ans, pour ce que son mary appro-
choit le cinquantesme, s'abilloit si honnestement

ment qu'elle sembloyt plus vefue que mariée. Et iamais à nopces ny à feftes homme ne la veit aller fans fon mary; du quel elle eftimoit tant la bonté & la vertu qu'elle le preferoit à la beaulté de tous les autres. Et le mary l'ayant expérimentée fi faige y print telle feureté qu'il luy commettoit toutes les affaires de fa maifon. Vng iour fut conuié ce riche homme avecq fa femme à vne nopce de leurs parentes. Auquel lieu, pour honorer les nopces, fe trouua le ieune feigneur d'Auannes, qui naturellement aymoyt les dances, comme celluy qui en fon temps ne trouuoit fon pareil. Et après le difner que les dances commencerent, fut prié le dict feigneur d'Auannes par le riche homme de vouloir danfer. Le dict feigneur luy demanda qu'il vouloyt qu'il menaft? Il luy respondit : Monfeigneur, s'il y en auoit vne plus belle & plus à mon commandement que ma femme, ie la vous prefenterois, vous fuppliant me faire cest honneur de la mener danfer. Ce que fait le ieune prince duquel la ieueffe eftoit fi grande qu'il prenoyt plus de plaifir à falter & dancer que à regarder la beaulté des dames. Et celle qu'il menoyt au contraire regardoit plus la grace & beauté du dict feigneur d'Auannes que la dance où elle eftoyt, combien que par fi grand prudence elle n'en fit vng feul feublant. L'heure du fouppe venue monfeigneur d'Auannes difant adieu à la compaignye, fe retira au chafteau où le riche homme fur fa mulle

l'accompagna & en allant luy dist : Monseigneur, vous auez ce iourd'huy tant fait d'honneur à mes parens & à moy que ce me seroyt grande ingratitude si ie ne m'offroys auec toutes mes facultez à vous faire seruice. Je sçay, Monseigneur, que tel seigneur que vous, qui auez peres rudes & auaritieux, auez souuent plus faulte d'argent que nous qui par petit train & bon mefnaige ne pensons que d'en amasser. Or est il ainfy que Dieu m'ayant donné vne femme selon mon desir, ne m'a voulu donner en ce monde totalement mon paradis, m'ostant la ioie que les peres ont des enfans. Je sçay, Monseigneur, qu'il ne m'appartient pas de vous adopter pour tel, mais s'il vous plaist de me recepuoir pour seruiteur & me declarer voz petites affaires, tant que cent mil escuz de mon bien se pourront estandre, ie ne faudray vous secourir en vos neceffitez. Monseigneur d'Auannes fust fort ioieulx de cest offre, car il auoit vng pere tel que l'autre luy auoyt dechiffré, & après l'auoir mercié le nomma par alliance son pere².

De ceste heure là le dict riche homme print tel amour au seigneur d'Auannes que matin & soir ne cessoyt de s'enquerir s'il luy falloyt quelque chose ; & ne cella à sa femme la deuotion qu'il auoyt au dict seigneur & à son seruice, dont elle l'ayma doublement, & depuis ceste heure, le dict seigneur d'Auannes n'auoit faulte de chose qu'il desirast. Il alloyt souuent

veoir ce riche homme, boyre & manger avecq luy, & quand il ne le trouuoit poinct, sa femme bailloyt tout ce qu'il demandoit ; & d'auantage parloyt à luy si faigement, l'admonestant d'estre faige & vertueux qu'il la craignoit & aymoyt plus que toutes les femmes de ce monde. Elle qui auoit Dieu & honneur deuant les oeilz, se contentoit de sa veue & parole où gist la satisfaction d'honneste & bon amour. En forte que iamais ne luy feit signe pourquoy il peust iuger qu'elle eut autre affection à luy que fraternele & chrestienne. Durant ceste amityé couuerte monseigneur d'Auannes, par l'ayde des dessus dictz estoit fort gorgias & bien en ordre ; commença à venir en l'aage de dix sept ans & de chercher les dames plus qu'il n'auoit de coustume. Et combien qu'il eust plus voluntiers aymé la faige dame que nulle, si est ce que la paour qu'il auoit de perdre son amityé si elle entendoit telz propos le feyt taire & se amuser ailleurs. Et s'alla adresser à vne gentil femme, près de Pampelune, qui auoit maison en la ville, laquelle auoit espousé vng ieune homme qui surtout aymoyt les cheuaulx, chiens & oiseaulx. Et commença, pour l'amour d'elle, à leuer mille passetemps, comme tournoys, courfes, luyttes, masques, festins, & autres ieux, en tous lesquels se trouuoit ceste ieune femme ; mais à cause que son mary estoit fort fantastique & ses pere & mere la congnoissoient fort legiere & belle, ialoux de son honneur, la tenoyt

de si près que le dict seigneur d'Auannes ne pouoyt auoir d'elle autre chose que la parolle bien courte en quelque bal, combien que en peu de propos le dict seigneur d'Auannes aparceut bien que autre chose ne defailloit à leur amityé que le temps & le lieu. Parquoy il vint à son bon pere le riche homme, & luy dist qu'il auoyt grand deuotion d'aller visiter Nostre Dame de Montserrat³, le priant de retenir en sa maison tout son train parce qu'il vouloyt aller seul, ce qu'il luy accorda. Mais sa femme, qui auoyt en son cueur ce grand prophete amour, soupçonna incontinent la verité du dict voiage : & ne se peut tenir de dire à monseigneur d'Auannes : Monsieur, monsieur, la Nostre Dame que vous adorez n'est pas hors des murailles de ceste ville ; parquoy ie vous supplie, sur toutes choses regarder à vostre santé. Luy, qui la craignoit & aymoit, rougyt si fort à ceste parolle que sans parler il luy confessa la verité ; & sur cella s'en alla.

Et quand il eut achepté vne couple de beaulx cheuaulx d'Espaigne, s'abilla en pallefrenier & desguisa tellement son vifaige que nul ne le connoissoit. Le gentil homme mary de la folle dame, qui sur toutes choses aymoit les cheuaulx, veid les deux que menoit monseigneur d'Auannes : incontinent les vint achepter ; & après les auoir acheptez regarda le pallefrenier qui les menoyt fort bien, & luy demanda s'il le vouloyt seruir ? Le seigneur d'Auannes luy dist que ouy & qu'il

estoit vng pauvre pallefrenier qui ne scauoyt autre mestier que panfer les cheuaulx ; en quoy il s'acquièteroit si bien qu'il en feroyt contant. Le gentil homme en fut fort aise, & luy donna la charge de tous ses cheuaulx. Et en entrant en sa maison, dist à sa femme qu'il luy recommandoit ses cheuaulx & son pallefrenier & qu'il s'en alloyt au chasteau. La dame, tant pour complaire à son mary que pour auoir meilleur passetemps, alla visiter les cheuaulx ; & regarda le pallefrenier nouveau qui luy sembla de bonne grace, toutesfois elle ne le congnoissoyt poinct. Luy qui veit qu'il n'estoit poinct congneu luy vint faire la reuerence en la façon d'Espagne & luy baïsa la main, & en la baïsant la serra si fort qu'elle le recongneut, car en la dance luy auoit il mainte fois faict tel tour ; & dès l'heure ne cessa la dame de chercher lieu où elle peust parler à luy à part. Ce que elle feyt dès le soir mesmes, car elle estant conuïée en vng festin où son mary la vouloyt mener, faingnyt estre mallade & n'y pouoir aller. Le mary qui ne vouloit faillir à ses amys luy dist : M'amy, puis qu'il ne vous plaist y venir, ie vous prie auoir regard sur mes chiens & cheuaulx affin qu'il n'y faille rien. La dame trouua ceste commission très agreable, mais sans en faire autre semblant, luy respondit puisque en meilleure chose ne la vouloyt emploier elle luy donneroit à congnoistre par les moindres combien elle desiroyt luy complaire. Et n'estoyt pas encores

à peyne le mary hors de la porte qu'elle descendoit en l'estable où elle trouua que quelque chose defailloit : & pour y donner ordre, donna tant de commissions aux varlets de cousté & d'autre, qu'elle demora toute seule avecq le maistre pallefrenier ; & de paour que quelcu'vn furuint luy dist : Allez vous en dedans nostre iardin, & m'attendez en vng cabinet qui est au bout de l'allée ; ce qu'il feyt si dilligemment qu'il n'eut loisir de la mercier. Et après qu'elle eut donné ordre à toute l'escurye s'en alla veoir ses chiens où elle feit pareille dilligence de les faire bien traicter, tant qu'il sembloyt que de maistresse elle fust deuenue chamberiere ; & après retourna en sa chambre où elle se trouua si lasse qu'elle se meyt dedans le liét, disant qu'elle vouloyt reposer. Toutes ses femmes la laisserent seule fors vne à qui elle se fyoit, à laquelle elle dist : Allez vous en au iardin, & me faiçtes venir celluy que vous trouuerez au bout de l'allée. La chamberiere y alla & trouua le pallefrenier qu'elle amena incontinent à sa dame, laquelle feyt sortir dehors la dicte chamberiere pour guetter quand son mary viendroyt. Monseigneur d'Auannes se voyans seul avecq la dame, se despouilla des habillemens de pallefrenier, osta son faulx nez & sa faulse barbe, & non comme craintif pallefrenier, mais comme bel seigneur qu'il estoit, sans demander congé à la dame, audacieusement se coucha auprès d'elle où il fut receu ainſy que le plus beau filz qui

fust de son temps debuoyt estre de la plus belle & folle dame du pays ; & demora là iusques ad ce que le seigneur retournaist, à la venue duquel reprenant son masque laissa la place que par finesse & malice il vsurpoyt. Le gentil homme entrant en sa court entendyt la dilligence qu'auoyt faict sa femme de bien luy obeyr, dont la mercia très fort : Mon amy, dist la dame, ie ne faictz que mon debuoir. Il est vray qui ne prandra garde sur ces meschans garçons, vous n'auriez chien qui ne fust galleux, ne cheual qui ne fust bien maigre ; mais puis que ie congnois leur paresse & vostre bon vouloir vous ferez myeulx seruy que ne fustes oncques. Le gentil homme qui pensoyt bien auoir choisy le meilleur pallefrenier de tout le monde, luy demanda qui luy en sembloyt : Le vous confesse, Monsieur, dist elle, qu'il faict aussy bien son mestier que seruiteur qu'eussiez peu choisir, mais si a il besoing d'estre sollicité, car c'est le plus endormy varlet que ie veiz iamais.

Ainsi longuement demurerent le seigneur & la dame en meilleure amitié que auparauant ; & perdit tout le soupçon & la ialouzie qu'il auoyt d'elle, pour ce que aultant qu'elle auoyt aymé les festins, dances & compagnies, elle estoit ententue à son mesnaige : & se contentoyt bien souuent de ne porter sur sa chemise que vne charmarre, en lieu qu'elle auoit accoustumé d'estre quatre heures à s'accoustrer ; dont elle estoit louée de son mary & d'un chascun



qui n'entendoient pas que le pire diable chafsoyt le moindre. Ainsy vesquit ceste ieune dame soubz l'ypocrisie & habit de femme de bien en telle volupté que raison, conscience, ordre ne mesure n'auoient plus de lieu en elle. Ce que ne peut porter longuement la ieunesie & delicate complexion du seigneur d'Auannes, mais commença à deuenir tant palle & meigre que sans porter masque on le pouoyt bien desconnoistre; mais le fol amour qu'il auoyt à ceste femme luy rendyt tellement les sens hebetés qu'il presumoit de sa force ce qui eust defaillly en celle d'Hercules; dont à la fin contrainct de maladye, & conseillé par la dame qui ne l'aymoit tant malade que sain, demanda congé à son maistre de se retirer chez ses parens, qui le luy donna à grand regret, luy faisant prometre que quand il seroyt sain il retourneroyt en son seruice. Ainsy s'en alla le seigneur d'Auannes à beau pied, car il n'auoit à trauerfer que la longueur d'une rue; & arriué en la maison du riche homme son bon pere n'y trouua que sa femme, de laquelle l'amour vertueuse qu'elle luy portoyt n'estoyt poinct diminuée pour son voyage. Mais quant elle le veit si maigre & descoloré, ne se peut tenir de luy dire : Je ne sçay, Monseigneur, comme il va de vostre conscience, mais vostre corps n'a poinct amendé de ce pellerinaige; & me doubte fort que le chemyn que vous auez faict la nuit vous ayt plus faict de mal que celluy du iour,

car si vous fussiez allé en Iherusalem à pied, vous en fussiez venu plus haslé, mais non pas si maigre & soyble. Or comptez ceste cy pour vne, & ne seruez plus telles ymaiges qui en lieu de resusciter les mortz font mourir les viuans. Je vous en dirois dauantage, mais si vostre corps a peché il en a telle pugnition que i'ay pitié d'y adiouster quelque fascherie nouuelle. Quant le seigneur d'Auannes eut entendu tous ces propos, il ne fut pas moins marry que honteux & luy dist : Madame, i'ay aultresfois ouy dire que la repentence suyt le peché; & maintenant ie l'esprouue à mes despens, vous priant excuser ma ieunesse qui ne se peut chastier que par experimenter le mal qu'elle me veut croire.

La dame changeant ses propos, le feyt coucher en vng beau liçt, où il fut quinze iours, ne viuant que de restaurentz; & luy tindrent le mary & la dame si bonne compaignye qu'il en auoit tousiours l'un ou l'autre auprès de luy. Et combien qu'il eust faict les follies que vous auez oyés contre la volonté & conseil de la saige dame, si ne diminua elle iamais l'amour vertueuse qu'elle luy portoyt, car elle esperoit tousiours que après auoir passé ses premiers iours en follies, il se retireroyt & contraindroyt d'aymer honnestement, & par ce moien seroyt en tout à elle. Et durant ces quinze iours qu'il fut en sa maison, elle luy tint tant de bons propos tendant à amour de vertu, qu'il comencea auoir horreur de la follye qu'il auoyt

faicte; & regardant la dame qui en beaulté passoyt la folle, congnoissant de plus en plus les graces & vertuz qui estoient en elle, il ne se peut garder vng iour qu'il faisoit assez obscur, chassant toute craincte dehors de luy dire : Madame, ie ne voy meilleur moyen pour estre tel & vertueux que vous me preschez & desirez que de meestre mon cueur & estre entierement amoureux de la vertu ; ie vous supplie, Madame, me dire s'il ne vous plaist pas m'y donner toute ayde & faueur à vous possible. La dame, fort ioyeuse de luy veoir tenir ce langage, luy dist : Et ie vous promect, Monseigneur, que si vous estes amoureux de la vertu comme il appartient à tel seigneur que vous, ie vous serviray pour y paruenir de toutes les puissances que Dieu a mises en moy. — Or, Madame, dist monseigneur d'Auannes, souuienne vous de vostre promesse & entendez que Dieu incongneu de l'homme sinon par la foy a daigné prendre la chair semblable à celle de peché, afin que en attirant nostre chair à l'amour de son humanité tirat aussi nostre esprit à l'amour de sa diuinité, & s'est voulu seruir des moyens visibles pour nous faire aymer par foy les choses inuisibles⁴. Aussi ceste vertu que ie desire aymer toute ma vie, est chose inuisible sinon par les effectz du dehors ; parquoy est besoing qu'elle prenne quelque corps pour se faire congnoistre entre les hommes, ce qu'elle a faict, se reuestant du vostre pour le plus par-

faict qu'elle a pu trouuer; parquoy ie vous recongnois & confesse non seulement vertueuse, mais la seule vertu; & moy qui la voys retenue soubz le vele^s du plus parfait corps qui oncques fut, la veulx seruir & honorer toute ma vie, laissant pour elle tout autre amour vaine & vicieuse. La dame, non moins contante que esmerueillée d'oyr ces propos, dissimula si bien son contentement qu'elle luy dist: Monseigneur, ie n'entreprendz pas de respondre à vostre theologie; mais comme celle qui est plus craignante le mal que croyant le bien, vous voudrois bien supplier de cesser en mon endroi^t les propos dont vous estimez si peu celles qui les ont creuz. Je sçay très bien que ie suis femme non seulement comme vne aultre, mais imparfaicte; & que la vertu feroyt plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon quand elle voudroyt estre incongneue en ce monde^s, car soubz tel habit que le myen ne pourroyt la vertu estre congneue telle qu'elle est. Si est ce, Monseigneur, que pour mon imperfection ie ne laisse à vous porter telle affection que doibt & peut faire femme craignant Dieu & son honneur. Mais ceste affection ne sera declarée iusques ad ce que vostre cueur soit susceptible de la patience que l'amour vertueux commande. Et à l'heure, Monseigneur, ie sçay quel langaige il fault tenir, mais pensez que vous n'aymez pas tant vostre propre bien, personne & honneur que ie l'ayme.

Le seigneur d'Auannes crainctif, ayant la larme à l'oeil, la supplia très fort que pour seureté de ses parolles elle le voulsist baïser, ce qu'elle refusa, luy disant que pour luy elle ne romproit poinct la coustume du pays. Et en ce debat furuynt le mary, auquel dist monseigneur d'Auannes : Mon pere, ie me sens tant tenu à vous & à vostre femme que ie vous supplie pour iamais me reputer vostre filz. Ce que le bon homme feyt très volontiers. Et pour seureté de ceste amityé ie vous prie, dist Monseigneur d'Auannes, que ie vous baïse ; ce qu'il feyt. Après luy dist : Si ce n'estoyt de paour d'offencer la loy, i'en ferois autant à ma mere vostre femme ? Le mary voyant cela, commanda à sa femme de le baïser ; ce qu'elle feyt sans faire semblant de vouloir ne non vouloir ce que son mary luy commandoit. A l'heure le feu que la parolle auoyt commencé d'allumer au cueur du pauvre seigneur, commença à se augmenter par le baïser tant par estre si fort requis que cruellement refusé.

Ce faict s'en alla ledit seigneur d'Auannes au chasteau pour veoir le Roy son frere, où il feyt fort beaulx comptes de son voiage de Montserrat. Et là entendit que le Roy son frere s'en vouloyt aller à Oly & Taffares⁷ ; & pensant que le voiage seroit long, entra en vne grande tristesse qui le mist iusques à deliberer d'essayer auant partir si la saige dame luy portoyt poinct meilleure volonté qu'elle n'en faisoit le sem-

blant. Et s'en alla loger en vne maison de la ville en la rue où elle estoit, & print vn logis vieil, mauuais & faict de boys, ouquel enuiron minuit mit le feu : dont le bruyt fut si grand par toute la ville qu'il vint à la maison du riche homme, lequel demandant par la fenestre où c'estoit qu'estoit le feu, entendit que c'estoit chez monseigneur d'Auannes, où il alla incontinent auec tous les gens de sa maison ; & trouua le ieune seigneur tout en chemise en la rue, dont il eut si grand pitié qu'il le print entre ses bras, & le couurant de sa robe, le mena en sa maison le plus tost qu'il luy fut possible ; & dist à sa femme qui estoit dedans le lit : M'amy, ie vous donne en garde ce prisonnier, traictez le comme moy mesmes ; & si tost qu'il fut party le dict seigneur d'Auannes, qui eust bien voulu estre traicté en mary, faulta legierement dedans le lit, esperant que l'occasion & le lieu aussy feroient changer propos à cette sayge dame ; mais il trouua le contraire, car ainsy qu'il faillit d'un costé dedans le lit elle sortit de l'autre ; & print son chamarré, duquel estant vestue, vint à luy au cheuet du lit, & luy dist : Monseigneur, auez vous pensé que les occasions puissent muer vng chaste cuer ? Croiez que ainsy que l'or s'esproue en la fournaise, aussy vng cuer chaste au meillieu des tentations s'y trouue plus fort & vertueux ; & se refroidyt tant plus il est assaillly de son contraire. Parquoy soiez seur que si i'auoys aultre

volunté que celle que ie vous ay dicté ie n'eusse failly à trouuer des moyens, desquelz ne voulant vsér ie ne tiens compte, vous priant que si vous voulez que ie continue l'affection que ie vous porte, ostez non seulement la volonté mais la pensée de iamais pour chose que sçusfiez faire me treuuer aultre que ie suis. Durant ces parolles, arriuerent ses femmes & elle commanda qu'on apportast la collation de toutes fortes de confitures, mais il n'auoyt pour l'heure ne faim ne soif, tant estoit desesperé d'auoir failli à son entreprinse, craignant que la demonstration qu'il auoyt faicte de son desir luy feyt perdre la priuaulté qu'il auoyt enuers elle.

Le mary aiant donné ordre au feu, retourna & pria tant monseigneur d'Auannes qu'il demorast pour ceste nuyct en sa maison. Et fut la dicté nuyct passée en telle sorte que ses oeilz furent plus exercez à pleurer que à dormir; & bien matin leur alla dire adieu dedans le liect, où, en baissant la dame, congneut bien qu'elle auoyt plus de pitié de son offence que de mauuaise volonté contre luy, qui fust vng charbon adiousté dauantaige à son amour. Après disner s'en alla auecq le Roy à Taffares, mais auant partir s'en alla encores redire adieu à son bon pere & à sa dame, qui depuis le premier commandement de son mary ne feyt plus de difficulté de le baïser comme son filz. Mais soyez seur que plus la vertu empeschoit son oeil & contenance de monstrier la flamme ca-

chée plus elle se augmentoyt & deuenoyt importable, en sorte que ne pouant porter la guerre que l'amour & l'honneur faisoient en son cuer, laquelle toutesfoys auoyt delibéré de iamays ne monstrier, ayant perdu la consolation de la veue & parolle de celluy pour qui elle viuoyt, tumba en vne fieure continue, causée d'un humeur melencolique, tellement que les extremités du corps luy vindrent toutes froides, & au dedans brusloit incessamment. Les medecins en la main desquelz ne pend pas la santé des hommes, commencerent à doubter si fort de sa maladie à cause d'une opilation qui la rendoyt melencolique en extrémité, qu'ilz dirent au mary & conseillèrent d'aduertir sa dicte femme de penser à sa conscience & qu'elle estoit en la main de Dieu, comme si ceulx qui sont en santé n'y estoient point. Le mary qui aymoyt sa femme parfaitement, fut si triste de leurs parolles que pour sa consolation escripuit à monseigneur d'Auannes, le suppliant de prendre la peyne de les venir visiter, esperant que sa veue proffiteroyt à la malade. A quoy ne tarda le dict seigneur d'Auannes, incontinant les lettres receues, mais s'en vint en poste en la maison de son bon pere; & à l'entrée, trouua les femmes & seruiteurs de ceans menans tel deuil que meritoit leur maistresse; dont le dict seigneur fut si estonné qu'il demoura à la porte comme une personne transy & iusques ad ce qu'il veid son bon pere, lequel en l'embrassant

se print à plorer si fort qu'il ne peut mot dire. Et mena le seigneur d'Auannes où estoit la pauvre mallade; laquelle tournant ses oeilz languissans vers luy, le regarda & luy bailla la main en le tirant de toute sa puissance à elle; & en le baissant & embrassant feit vng merueilleux plainct & luy dist : O Monseigneur, l'heure est venue qu'il fault que toute dissimulation cesse, & que ie confesse la verité que i'ay tant mis de peyne à vous celler : c'est que si m'avez permis grande affection, croyez que la myenne n'a esté moindre; mais ma peyne a passé la vostre, d'autant que i'ay eu la douleur de la celler contre mon cueur & volonté; car entendez, Monseigneur, que Dieu & mon honneur ne m'ont iamais permis de vous la declarer, craignant d'adiouster en vous ce que ie desiroys de diminuer; mais sçachez que le *non* que si souuent ie vous ay dict m'a fait tant de mal au prononcer qu'il est cause de ma mort, de laquelle ie me contente, puis que Dieu m'a fait la grace de morir premier que la violence de mon amour ayt mis tache à ma conscience & renommée; car de moindres feuz que le mien ont ruynez plus grandz & plus fortz edifices. Or m'en voys ie contante puis que deuant morir ie vous ay pu declarer mon affection esgalle à la vostre, hors mis que l'honneur des hommes & des femmes n'est pas semblable; vous suppliant, Monseigneur, que dorefnauant vous ne craignez vous adresser aux plus grandes & ver-

tueufes dames que vous pourrez, car en telz cueurs habitent les plus grandes paſſions & plus ſaigement conduictes : & la grace, beaulté & honneſteté qui ſont en vous ne permeſſent que voſtre amour ſans fruit traualle. Je ne vous prieray point de prier Dieu pour moy, car ie ſçay que la porte de paradis n'eſt point refusée aux vraiz amans ; & que amour eſt vng feu qui punyt ſi bien les amoureux en ceſte vie qu'ilz ſont exemptz de l'aſpre torment de purgatoire. Or adieu, Monſeigneur, ie vous recommande voſtre bon pere mon mary, auquel ie vous pryé compter à la verité ce que vous ſçavez de moy, afin qu'il congnoiſſe combien i'ay aymé Dieu & luy ; & gardez vous de vous trouver deuant mes oeilz, car doreſnauant ne veulx penſer que à aller recepuoir les promeſſes qui me ſont promiſes de Dieu auant la conſtitution du monde. Et en ce diſant, le baiſa & l'embraſſa de toutes les forces de ſes foibles bras. Le dict ſeigneur qui auoyt le cuer auſſi mort par compaſſion qu'elle par douleur, ſans auoir puissance de luy dire vng ſeul mot, ſe retira hors de ſa veue ſus vng liét qui eſtoit dedans la chambre, où il ſ'eſuanouyt pluſieurs foys.

A l'heure la dame appella ſon mary & après luy auoir fait pluſieurs remonſtrations honneſtes, luy recommanda monſeigneur d'Auannes, l'affeurant que après luy c'eſtoit la perſonne du monde qu'elle auoyt le plus aymée. Et en baiſant ſon mary luy diſt adieu, Et à l'heure luy

fut apporté le sainct Sacrement de l'autel après l'extreme vnction, leſquelz elle receut avecq telle ioye comme celle qui eſt ſeure de ſon ſalut; & voiant que la veue luy diminuoyt & les forces luy defailloient commença à dire bien hault ſon *In manus*. A ce cry s'eleua le ſeigneur d'Auannes de deſſus le liēt & en la regardant piteuſement luy veit rendre avecq vng doulx ſoupir ſa glorieuſe ame à celluy dont elle eſtoyt venue. Et quant il s'apparceut qu'elle eſtoit morte, il courut au corps mort duquel viuant en craincte il approchoyt, & le vint embraffer & baiſer de telle forte que à grand peyne le luy peult on eſter d'entre les bras; dont le mary en fut fort eſtonné, car iamais n'auoyt eſtimé qu'il lui portaſt telle affection. Et en luy diſant : Monſeigneur, c'eſt trop, ſe retirerent tous deux. Et après auoir ploré longuement, monſeigneur d'Auannes compta tous les diſcours de ſon amityé, & comme iuſques à ſa mort elle ne luy auoyt iamais faiēt vng ſeul ſigne où il trouuaſt autre choſe que rigueur, dont le mary plus contant que iamays augmenta le regret & la douleur qu'il auoyt de l'auoir perdue; & toute ſa vye feyt ſeruice à monſeigneur d'Auannes. Mais depuis ceſte heure le diēt ſeigneur d'Auannes qui n'auoyt que dix huiēt ans, s'en alla à la court où il demeura beaucoup d'années, ſans vouloir ne veoir ne parler à femme du monde pour le regret qu'il auoyt de ſa dame; & porta plus de dix ans le noir,

Voilà, mes dames, la différence d'une folle & sage dame, auxquelles se montrent différens les effets d'amour, dont l'une en receut mort glorieuse & louable & l'autre renommée honteuse & infame; qui fait sa vie trop longue, car autant que la mort du saint est précieuse devant Dieu, la mort du pécheur est très mauuaise. — Vrayement, Saffredent, ce dist Oisille, vous nous auez racomptée une histoire autant belle qu'il en soyt point; & qui auroit congneu le personnage comme moy, la trouueroyt encores meilleure; car ie n'ay point veu vng plus beau gentil homme ne de meilleure grace que le dict seigneur d'Auannes. — Pensez, ce dist Saffredent, que voilà une sage femme qui pour se monstrier plus vertueuse par dehors qu'elle n'estoit au cœur, & pour dissimuler vng amour que la raison de nature vouloyt qu'elle portast à vng si honneste seigneur, s'alla laisser mourir par faulte de se donner le plaisir qu'elle desiroit couuertement. — Si elle eust eu ce desir, dist Parlemente, elle auoit assez de lieu & occasion pour luy monstrier; mais sa vertu fut si grande que iamais son desir ne passa sa raison. — Vous me le paindrez, dist Hircan, comme il vous plaira, mais ie sçay bien que tousiours vng pire diable met l'autre dehors, & que l'orgueil cherche plus la volupté entre les dames que ne fait la crainte, ne l'amour de Dieu. Aussi que leurs robes sont si longues & si bien tissues de dissimulation que l'on ne peut congnoistre ce

qui est deffoubz, car si leur honneur n'en estoit non plus taché que la nostre^s vous trouuerriez que nature n'a rien oblyé en elles non plus que en nous; & pour la contraincte que elle se font de n'oser prendre le plaisir qu'elles desireront ont changé ce vice en vng plus grand qu'elles tiennent plus honneste. C'est vne gloire & cruauté par qui elles esperent acquerir nom d'immortalité, & ainsy se gloriffians de resister au vice de la loy de nature (si nature est vicieuse) se font non seulement semblables aux bestes inhumaines & cruelles mais aux diables desquelz elles prenent l'orgueil & la malice^s. — C'est dommaige, dist Nomerfide, dont vous auez vne femme de bien, veu que non seulement vous desestimez la vertu des choses, mais la voulez monstrier estre vice. — Je suis bien ayse, dist Hircan, d'auoir vne femme qui n'est poinct scandalleuse, comme aussi ie ne veulx poinct estre scandaleux; mais quant à la chasteté de cueur, ie croy qu'elle & moy sommes enfans d'Adan & d'Eue, parquoy en bien nous mirant n'aurons besoing de couurir nostre nudité de feuilles mais plustost confesser nostre fragilité. — Je sçay bien, ce dist Parlamente, que nous auons tous besoing de la grace de Dieu, pour ce que nous sommes tous encloz en péché; si est ce que noz tentations ne sont pareilles aux vostres, & si nous pechons par orgueil, nul tiers n'en a dommaige, ny nostre corps & noz mains n'en demeurent souillées. Mais vostre

plaifir gift à deshonorer les femmes¹⁰ & vofre honneur à tuer les hommes en guerre, qui font deux poinctz formellement contraires à la loy de Dieu. — Je vous confeffe, ce dift Geburon, ce que vous dictes, mais Dieu qui a dict : Quiconques regarde par concupifcence eft defia adultere en fon cueur, & quiconques hayt fon prochain eft homicide. A vofre aduis les femmes en font elles exemptes non plus que nous ? — Dieu qui iuge le cueur, dift Longarine, en donnera fa fentence, mais c'eft beaucoup que les hommes ne nous puiffent accufer, car la bonté de Dieu eft fi grande que fans accufateur il ne nous iugera poinct ; & congnoift fi bien la fragilité de noz cueurs que encores nous aymera il de ne l'auoir poinct mife à execution. — Or ie vous prie, dift Saffredent, laiffons cefte difpute car elle fent plus fa predication que fon compte ; & ie donne ma voix à Ennafuite, la priant qu'elle n'oublye poinct à nous faire rire. — Vrayement, dift elle, ie n'ay garde d'y faillir ; & vous diray que en venant icy deliberée pour vous compter vne belle hiftoire pour cefte iournée l'on m'a faiet vng compte de deux feruiteurs d'une princeffe fi plaifant que de force de rire il m'a faiet oblyer la melencolye de la piteufe hiftoire que ie remectray à demain, car mon vifaige feroyt trop ioyeux pour la vous faire trouuer bonne.



NOUVELLE VINGT-SEPTIÈME.

Vng secretaire pourchassant par amour deshonneste & illicite la femme d'un sien hote & compagnon, pour ce qu'elle faisoit semblant de luy prêter volontiers l'oreille se persuada l'auoir gagnée; mais elle fut si vertueuse que sous cette dissimulation le trompa de son esperance & declara son vice à son mary.



EN la ville d'Amboize où demouroyt l'un des seruiteurs de ceste princesse¹ qui la seruoit de varlet de chambre, homme honneste & qui volontiers festoyoit les gens qui venoient en sa maison & principalement ses compaignons, il n'y a pas long temps que l'un des seruiteurs² de sa maistresse vint loger chez luy & y demoura dix ou douze iours. Le dict seruiteur estoit si laid qu'il sembloit mieulx vng roy de cannibales que chrestien; & combien que son hote le traictast en frere & amy & le plus honnestement qui luy estoit possible, si lui fit il vng tour d'un homme qui non seulement

oblye toute honnesteté, mais qui ne l'eust iamais en son cuer, c'est de pourchasser par amour deshonneste & illicite la femme de son compaignon qui n'auoyt en elle chose aimable que le contraire de la volupté; c'est qu'elle estoit autant femme de bien qu'il y en eust poinct en la ville où elle demouroyt. Et elle congnoissant la meschante volonté du seruiteur, ayma mieulx par vne diffimulation declairer son vice que par vng soubdain refuz le couurir : fait semblant de trouuer bons ses propos, par quoy luy qui cuydoit l'auoir gaingnée, sans regarder à l'age qu'elle auoyt de cinquante ans, & qu'elle n'estoyt des belles, sans considerer le bon bruyct qu'elle auoyt d'estre femme de bien & d'aymer son mary, la pressoyt incessamment.

Vng iour entre aultres son mary estant en la maison & eulx en vne salle, elle faingnynt qu'il ne tenoit que à trouuer lieu seur pour parler à luy seule ainſy qu'il desiroyt, mais incontinent luy dist qu'il ne falloyt que monter au galletas. Soubdain elle se leua & le pria d'aller deuant & qu'elle iroyt après. Luy en riant avecq vne douceur de visage semblable à vng grand magot quand il festoye quelcun, s'en monſtra legerement par les degretz; & sur le poinct qu'il attendoyt ce qu'il auoyt tant desiré, bruslant d'un feu non cler comme celluy de geneure, mais comme vng gros charbon de forge, escoutoyt si elle viendroyt après luy, mais en lieu d'oyr ses piedz, il ouyt sa voix disant : Monsieur

le secretaire, attendez vng peu, ie m'en voys sçauoir à mon mary s'il luy plaist bien que ie voise après vous. Pensez, mes dames, quelle myne peult faire en pleurant celluy qui en riant estoit si layd, lequel incontinent descendit les larmes aux oeilz, la priant pour l'amour de Dieu qu'elle ne voulüst rompre par sa parolle l'amitié de luy & de son compaignon; elle luy respond : le suis seure que vous l'aymez tant que vous ne me voudriez dire chose qu'il ne peust entendre, parquoy ie luy vois dire. Ce qu'elle feyt, quelque priere ou contraincte qu'il voulüst mettre au deuant. Dont il fut aussi honteux en s'enfuyant que le mary fut contant d'entendre l'honneste tromperie dont sa femme auoyt vsé; & luy pleut tant la vertu de sa femme qu'il ne tint compte du vice de son compaignon, lequel estoit assez pugny d'auoir emporté sur luy la honte qu'il vouloyt faire en sa maison.

Il me semble que par ce compte les gens de bien doibuent apprendre à ne retenir chez eulx ceulx desquelz la conscience, le cueur & l'entendement ignorent Dieu, l'honneur & le vray amour. — Encores que vostre compte foyt court, dist Oisille, si est il aussi plaissant que i'en ay poinct oy & en l'honneur d'une honneste femme. — Par Dieu, dist Simontault, ce n'est pas grand honneur à une honneste femme de refuser vng si laid homme que vous paingnez ce secretaire,

mais s'il eust esté beau & honneste en cela fe fut monstree la vertu; & pour ce que ie me doute qui il est, si i'estois en mon rang ie vous en ferois vng compte qui est aussi plaissant que cestuy cy. — A cella ne tienne, dist Ennasuite, car ie vous donne ma voix. Et à l'heure Simontaut commença ainsy : Ceulx qui ont accoustumé de demeurer en la court ou en quelques bonnes villes estiment tant le sçauoir qu'il leur semble que tous autres hommes ne font rien au pris d'eulx; mais si ne reste il pourtant que en tout pays & de toutes conditions de gens n'y en ayt tousiours assez de fins & malicieux. Toutesfois à cause de l'orgueil de ceulx qui pensent estre les plus fins, la mocquerie, quand ilz font quelque faulte, en est beaucoup plus agreable, comme ie desire vous monstrier par vn compte nagueres aduenü.





NOUVELLE VINGT-HVICTIESME.

*Bernard du Ha trompa subtilement vn secretaire
qui le cuydoit tromper.*



STANT le Roy François premier de ce nom, en la ville de Paris & sa seur la Royne de Nauarre en sa compaignye, laquelle auoyt vng secretaire nommé Iehan qui n'estoyt pas de ceulx qui laissent tumber le bien en terre sans le recueillir, en sorte qu'il n'y auoyt president ne conseiller qu'il ne congneust, marchant ne riche homme qu'il ne frequentaist & auquel il n'eust intelligence. En ce temps aussy vint en la dicte ville de Paris vng marchand de Bayonne nommé Bernard du Ha, lequel tant pour ses affaires que à cause que le lieutenant criminel estoit de son pais, s'adressoyt à luy pour auoir conseil & secours à ses affaires. Ce secretaire de la Royne de Nauarre alloit aussy souuent visiter ce lieutenant comme bon seruiteur de son maistre & maistresse. Vng iour de feste allant le dit secretaire chez le lieutenant ne trouua ne luy ne

la femme, mais ouy bien Bernard du Ha qui avecq vne vielle ou aultre instrument, apprenoit à danſer aux chamberieres de ceans les branſles de Gascogne. Quant le ſecretaire le veit luy voulut faire accroyre qu'il faiſoyt le plus mal du monde & que ſi la lieutenant & ſon mary le ſçauoient, ilz feroient très mal contens de luy. Et après luy auoir bien painct la craincte deuant les oeilz iuſques à ſe faire prier de n'en parler poinct, luy demanda : Que me donnerez vous & ie n'en parleray poinct ? Bernard du Ha qui n'auoyt pas ſi grand paour qu'il en faiſoit ſemblant, voyant que le ſecretaire le cuydoit tromper, luy promiſt de luy bailler vng paſté du meilleur iambon de Paſques¹ qu'il mangea iamais. Le ſecretaire qui en fut très content le pria qu'il peuſt auoir ſon paſté le dimanche enſuiuant après diſner², ce qu'il luy promiſt. Et aſſeuré de ceſte promeſſe ſ'en alla veoir vne dame de Paris qu'il deſiroit ſur toutes choſes eſpouſer, & luy diſt : Madamoifelle, ie viendray dimanche ſoupper avecq vous, ſ'il vous plaift, mais il ne vous fault ſoulcier que d'auoir bon pain & bon vin, car i'ay ſi bien trompé vng ſot Bayonnois³ que le demeurant ſera à ſes deſpens ; & par ma tromperie vous feray manger le meilleur iambon de Paſques qui fut iamais mangé dans Paris. La damoiſelle qui le creut, aſſembla deux ou trois des plus honneſtes de ſes voyſines, & les aſſeura de leur donner vne viande nouuelle & dont iamais elles n'auoient taſté.

Quand le dimanche fut venu, le secrétaire ferchant son marchant, le trouua sur le pont au Change; & en le saluant gracieusement luy dist : A tous les diables soyez vous donné, veu la peyne que vous m'avez faict prendre à vous chercher. Bernard du Ha luy respondit que assez de gens auoient prins plus de peyne que luy qui n'auoient pas à la fin esté recompensez de telz morceaulx. Et en disant cela luy monstra le pasté qu'il auoyt soubz son manteau assez grand pour nourrir vng camp. Dont le secrétaire fut si ioyeux que encores qu'il eust la bouche parfaitement laide & grande, en faisant le doux la rendit si petite que l'on n'eust pas cuydé qu'il eust sceu mordre dedans le iambon. Lequel il print hastiement, & sans conuoyer le marchant s'en alla le porter à la damoiselle qui auoyt grande enuye de sçauoir si les viures de Guyenne estoient aussi bons que ceulx de Paris. Et quant le souppé fut venu, ainsy qu'ilz mangeoient leur potaige le secrétaire leur dist : Laissez là ces viandes fades, & tastons de cest esguillon d'amour de vin⁴. En disant cela ouure ce grand pasté, & cuydant trouuer le iambon le trouua si dur qu'il n'y pouoyt mettre le cousteau; & après s'y estre esforcé plusieurs foyz s'aduifa qu'il estoit trompé & trouua que c'estoit vng sabot de bois qui sont des souliers de Gascoigne. Il estoit emmanché d'un bout de tizon, & pouldré pardeffus de pouldre de fer avecq de l'espece qui sentoient fort bon. Qui fut

bien peſneux ce fut le ſecrtaire tant pour auoir eſté trompé de celluy qu'il cuydoit tromper que pour auoir trompé celle à qui il vouloit & penſoit dire verité : & d'autre part, luy faſchoit fort de ſe contanter d'un potaige pour ſon ſouper. Les dames qui en eſtoient auſſi marries que luy, l'euffent accuſé d'auoir faiët la tromperie, ſinon qu'elles congneurent bien à ſon viſage qu'il en eſtoit plus marry qu'elles. Et après ce leger ſouper, s'en alla ce ſecrtaire bien collere; & voyant que Bernard du Ha luy auoyt failly de promeſſe, luy voulut auſſi rompre la ſienne. Et s'en alla chez le lieutenant criminel, delibéré de luy dire le pis qu'il pourroit du dict Bernard. Mais il ne peut venir ſi toſt que le dict Bernard n'eut deſia compté tout le myſtere au lieutenant qui donna ſa ſentence au ſecrtaire, diſant qu'il auoyt aprins à ſes deſpens à tromper les Gaſcons; & n'en rapporta autre conſolation que ſa honte. Cecy aduient à pluſieurs, leſquelz cuydans eſtre trop fins ſe oblient en leurs finesses; parquoy il n'eſt tel que de ne faire à aukruy choſe qu'on ne vouliſt eſtre faiëte à ſoy meſme.

Je vous aſſeure, diſt Geburon, que j'ay veu ſouuent aduenir de pareilles choſes : & de ceulx que l'on eſtimoyt ſotz de villaiges tromper bien de fines gens, car il n'eſt rien plus ſot que celluy qui penſe eſtre fin, ne rien plus ſaige que celluy qui congnoiſt ſon rien, — En-

cores, ce dist Parlamente, sçayt il quelque chose qui congnoist ne se congnoistre pas. — Or, dist Simontault de peur que l'heure ne fatisfasse à nostre propos^s ie donne ma voix à Nomerfide, car ie suis seur que par sa rethorique elle ne nous tiendra pas longuement. — Or bien, dist elle, ie vous en voys bailler vng tour tel que vous l'esperez de moy. Je ne m'esbahys poinct, mes dames, si amour baille à vng prince vng moien de se fauluer du dangier, car ilz font nourriz avecq tant de gens sçauans que ie m'esmerueilleroys beaucoup plus s'ilz estoient ignorans de quelques choses; mais l'inuention d'amour se monstre plus clairement que moins il y a de l'esperit aux subiectz. Et pour cela vous veulx ie raconter vng tour que feyt vng prestre espris seulement d'amour, car de toutes aultres choses estoyt il si ignorant que à peyne sçauoyt il lire sa messe.





NOUVELLE VINGT-NEUVVIESME.

Vn curé surprins par le trop soudain retour d'un laboureur avec la femme du quel il faisoit bonne chere, trouua promptement moyen de se sauuer aux depens du bon homme qui iamais ne s'en apparceut.



N la conté du Maine, en vng vil-
laige nommé Carrelles¹, y auoyt
vng riche laboureur qui en sa vieil-
lesse espoufa vne belle ieune femme,
& n'eut de luy nulz enfans ; mais
de ceste perte se reconforta à auoir plusieurs
amys. Et quant les gentilz hommes & gens
d'apparance luy faillirent, elle retourna à son
dernier recours qui estoit l'eglise ; & print pour
compaignon de son peché celluy qui l'en po-
uoyt ab'oudre, ce fut son curé qui souuent ve-
noyt visiter sa brebis. Le mary vieulx & pesant,
n'en auoyt nulle doubte, mais à cause qu'il
estoyt rude & robuste, sa femme iouoyt son
mistere le plus secretement qu'il luy estoit pos-
sible, craignant que si son mary l'apperceuoit

qu'il ne la tuaft. Vng iour, ainſy qu'il eſtoyt dehors, ſa femme penſant qu'il ne reuinſt ſi toſt enuoya querir monſieur le curé qui la vint confeſſer. Et ainſy qu'ilz faiſoient bonne chere enſemble, ſon mary arriua ſi ſoubdainement qu'il n'eut loifir de ſe retirer de la maiſon; mais regardant le moien de ſe cacher, monta par le conſeil de ſa femme dedans vng grenier & couurit la trappe par où il monta d'un van à vanner. Le mary entra en la maiſon, & elle de paour qu'il euſt quelque ſouſpon; le feſtoya ſi bien à ſon diſner qu'elle n'eſpargna poinct le boyre dont il print ſi bonne quantité, avecq la laſſette qu'il auoyt du labour des champs, qu'il luy print enuye de dormir eſtant aſſis en vne chaise deuant ſon feu. Le curé qui s'ennuyoit d'eſtre ſi longuement en ce grenier, n'oyant poinct de bruiet en la chambre, s'aduancea ſur la trappe & en eſlongeant le col le plus qu'il luy fut poſſible, aduiſa que le bon homme dormoyt; & en le regardant s'appuya par meſgarde ſur le van ſi lourdement que van & homme treſbucherent à bas auprès du bon homme qui dormoyt, lequel ſe reſueilla à ce bruiet; & le curé qui fut pluſtoſt leué que l'autre ne l'eufſt apperceu, luy diſt : Mon compere, voyla voſtre van & grand mercis. Et ce diſant s'enfuyt. Et le pauvre laboureur tout eſtonné demanda à ſa femme : Qu'eſt cela? Elle luy reſpondit : Mon amy, c'eſt voſtre van que le curé auoyt em-
prunté lequel il vous eſt venu rendre. Et luy

tout en grondant, luy dist : C'est bien rudement randre ce qu'on a emprunté, car ie pensoys que la maison tumbaît par terre. Par ce moien se faulua le curé aux despens du bon homme qui n'en trouua rien mauuays que la rudesse dont il auoyt vîé, en randant son van.

Mes dames, le maistre qu'il seruoyt³ le faulua pour ceste heure là, afin de plus longuement le posseder & tormenter. — N'estimez pas, dist Geburon, que les gens simples & de bas estat³ soient exemps de malice non plus que nous; mais en ont bien dauantaige, car regardez moy larrons, meurdriers, forciers, faux monoyers, & toutes ces manières de gens desquelz l'esperit n'a iamais repos, ce sont tous pauvres gens & mecaniques. — le ne trouue point estrange, dist Parlamente, que la malice y soit plus que aux autres, mais oy bien que l'amour les tourmente. par my le traueil qu'ilz ont d'autres choses ny que en vng cueur villain vne passion si gentille se puisse mestre. — Madame, dist Saffredant, vous sçauiez que maistre Jehan de Mehun a dict que

Auffy bien sont amourettes.

Soubz bureau que soubz brunettes⁴.

Et aussi l'amour de qui le compte parle n'est pas de celle qui faict porter les harnoyz; car tout ainsy que les pauvres gens n'ont les biens & les honneurs, auffy ont ilz leurs commoditez

de nature plus à leur ayse que nous n'auons. Leurs viandes ne sont si friandes, mais ilz ont meilleur appetit, & se nourrissent mieulx de gros pain que nous de restaurans. Ilz n'ont pas les liëtz si beaulx ne si bien faiëtz que les nostres, mais ilz ont le sommeil meilleur que nous & le repos plus grand. Ilz n'ont poinët les dames painëtes & parées dont nous ydolastrons, mais ilz ont la ioissance de leurs plaisirs plus souuënt que nous & sans crainëte de paroles sinon des bestes & des oiseaulx qui les veoyent. En ce que nous auons ilz defaillent & en ce que nous n'auons ilz habondent. — Je vous prie, dist Nomerfide, laissons là ce païsant avecq sa païsante, & auant vespres acheuons nostre iournée à laquelle Hircan mètra la fin. — Vrayement, dist il, ie vous en garde vne auffi piteuse & estrange que vous en auez poinët ouy. Et combien qu'il me fâsche fort de racompter chose qui soyt à la honte d'une d'entre vous, sçachant que les hommes tant plains de malice font tousiours consequence de la faulte d'une seule pour blasmer toutes les aultres si est ce que l'estrange cas me fera oblyer ma crainëte; & auffy que peult être que l'ignorance d'une descouuerte fera les autres plus sages; & ie diray doncques cëtte nouvelle sans crainëte.





NOUVELLE TRENTIESME.

Vn ieune gentil homme aagé de quatorze à quinze ans, pensant coucher avec l'une des damoiselles de sa mere, coucha avec elle mesme qui au bout de neuf moys accoucha de fait de son filz d'une fille que douze ou treize ans après il espousa ne sachant qu'elle fut sa fille & sa seur, ny elle qu'il fut son pere & son frere.



U temps du Roy Loys douziesme, estant lors legat d'Auignon vng de la maison d'Amboise nepueu du legat de France nommé Georges¹, y auoyt au pais de Languedoc vne dame de laquelle ie tairay le nom pour l'amour de sa race, qui auoyt mieulx de quatre mil ducatz de rente. Elle demeura vefue fort ieune mere d'un seul filz ; & tant pour le regret qu'elle auoyt de son mary que pour l'amour de son enfant, delibera de ne se iamais remarier. Et pour en fuyr l'occasion ne voulut plus frequenter sinon toutes gens de deuotion, car elle pensoit que l'occasion faisoit le peché & ne scauoit pas

que le peché forge l'occasion. La ieune dame veuve se donna du tout au seruice diuin, fuyant entierement toutes compaignies de mondanité, tellement qu'elle faisoit conscience d'assister à nopces ou d'ouyr sonner les orgues en vne eglise. Quand son filz vint en l'aage de sept ans, elle print vng homme de saincte vie pour son maistre d'escolle par lequel il peust estre endoctriné en toute saincteté & deuotion. Quand le filz commença à venir en l'aage de quatorze à quinze ans, nature qui est maistre d'escolle bien secret, le trouuant bien nourry & plain d'oisiueté, luy aprent autre leçon que son maistre d'escolle ne faisoit. Commença à regarder & desirer les choses qu'il trouuoit belles : entre autres vne damoiselle qui couchoit en la chambre de sa mere, dont ne se doubtoyt, car on ne se gardoyt non plus de luy que d'un enfant ; & aussy que en toute la maison on n'oyoit parler que de Dieu. Ce ieune gallant commença à pourchasser secrettement ceste fille, laquelle le vint dire à sa maistresse qui aymoît & estimoit tant de son filz qu'elle pensoit que ceste fille luy dist pour le faire hayr ; mais elle en pressa tant sa dicté maistresse qu'elle luy dist : le sçauray, s'il est vray & le chastieray si ie le congnois tel que vous dictes ; mais aussy si vous luy mettez assus vng tel cas & il ne soit vray, vous en porterez la peyne. Et pour en sçauoir l'experience luy commanda de bailler assignation à son filz de venir à minuiet coucher avecq elle en la

chambre de la dame en vng liēt auprès de la porte où ceste fille couchoyt toute seule. La damoiselle obeyt à sa maistresse : & quant se vint au soir la dame se mist en la place de sa damoiselle, deliberée s'il estoit vray ce qu'elle disoyt de chastier si bien son filz qu'il ne coucheroyt iamais avecq femme qu'il ne luy en founynt.

En ceste pensée & colere son filz s'en vint coucher avecq elle ; & elle, qui encores pour le veoir coucher ne pouoyt croire qu'il voulusse faire chose deshonneste, atendit à parler à luy iusques ad ce qu'elle congneust quelque signe de sa mauuaise volonté, ne pouvant croire par choses petites que son desir peust aller iusques au criminel ; mais sa patience fut si longue & sa nature si fragile, qu'elle conuertyt sa collere en vng plaisir trop abhominable, obliant le nom de mere. Et tout ainfy que l'eau par force retenue court avecq plus d'impetuosité quant on la laisse aller, que celle qui ordinairement court³, ainfy ceste pauvre dame tourna sa gloire à la contraincte qu'elle donnoyt à son corps. Quant elle vint à descendre le premier degré de son honnesteté se trouua soudainement portée iusques au dernier. Et en ceste nuyt là engrossa de celluy lequel elle vouloyt garder d'engrossir les autres. Le peché ne fut pas si tost fait que le remors de conscience l'esmeut à vng si grand torment que la repentence ne la laissa toute sa vie qui fut si aspre à ce commen-

cement qu'elle se leua d'auprès de son filz lequel auoit tousiours pensé que ce fust sa damoiselle ; & entra en vng cabinet en rememorant sa bonne deliberation & sa meschante execution passa toute la nuyct à pleurer & crier toute seule. Mais en lieu de se humillier & reconnoistre l'impossibilité de nostre chair qui sans l'ayde de Dieu ne peult faire que peché, voulant par elle mesmes & par ses larmes satisfaire au passé & par sa prudence euitier le mal de l'aduenir, donnant tousiours l'excuse de son peché à l'occasion & non à la malice, à laquelle n'y a remede que la grace de Dieu, pensa de faire chose par quoy à l'aduenir ne scauroit plus tumber en tel inconuenient. Et comme s'il n'y auoyt que vne espece de peché à damner la personne, mist toutes ses forces à euitier cestuy là seul. Mais la racine de l'orgueil que le peché exterieur doibt guerir, croissoit tousiours en forte que en euitant vng mal elle en feyt plusieurs aultres, car le lendemain au matin, sitost qu'il fut iour, elle enuoia querir le gouuerneur de son filz & luy dist : Mon filz commence à croistre, il est temps de le mettre hors de la maison. l'ay vng mien parent qui est de là les montz avecq monseigneur le grand maistre de Chaulmont³, lequel se nomme le cappitaine Montefon⁴, qui sera très aise de le prendre en sa compaignye. Et pour ce dès ceste heure icy, emmenez le & afin que ie n'aye nul regret à luy gardez qu'il ne me vienne dire

adieu. En ce disant, luy bailla argent necessaire pour faire son voiage. Et dès le matin, feyt partir le ieune homme qui en fut fort ayse car il ne desiroit autre chose que après la ioyffiance de s'amy s'en aller à la guerre.

La dame demoura longuement en grande tristesse & melencolye; & n'eust esté la craincte de Dieu eust maintesfois desiré la fin du malheureux fruit^s dont elle estoit pleine. Elle faingnyt d'estre malade affin qu'elle vestist son manteau pour couvrir son imperfection, & quant elle fut preste d'accoucher regarda qu'il n'y auoyt homme au monde en qui elle eust tant de fiance que en vng sien frere bastard auquel elle auoit fait beaucoup de biens; & luy compta sa fortune, mais elle ne dist pas que ce fust de son filz, le priant de vouloir donner seruices à son honneur. Ce qu'il feyt : & quelques iours auant qu'elle deust accoucher, la pria de vouloir changer l'air de sa maison & qu'elle recouureroyt plus tost sa santé en la sienne. Alla en bien petite compaignye, & trouua là vne faige femme venue pour la femme de son frere qui vne nuyt, sans la congnoistre, receut son enfant & se trouua vne belle fille. Le gentil homme la bailla à vne norriffe & la feyt nourrir soubz le nom d'estre sienne. La dame ayant là demuré vng mois, s'en alla toute saine en sa maison où elle vesquit plus austerement que iamais, en ieunes & disciplines. Mais quand son filz vint à estre grand, voyant que pour l'heure n'y auoyt

guerre en Italye, enuoia supplier sa mere luy permeſtre de retourner en ſa maiſon. Elle, craignant de retomber en tel mal dont elle venoyt, ne le voulut permeſtre; ſinon qu'en la fin il la preſſa ſi fort qu'elle n'auoyt aucune raiſon de luy refuſer ſon congé; mais elle luy manda qu'il n'eust ſaſſaſ à ſe trouuer deuant elle' s'il n'eſtoyt marié à quelque femme qu'il aymaſt bien fort, & qu'il ne regardaſt poinct aux biens mais qu'elle fut gentil femme c'eſtoit aſſez. Durant ce temps, ſon frere baſtard, voiant la fille qu'il auoyt en charge deuenue grande & belle en perfection, penſa de la meſtre en quelque maiſon bien loing où elle ſeroyt incongneue, & par le conſeil de la mere la donna à la Royne de Nauarre nommée Catherine^e. Ceste fille vint à croiſtre iuſques à l'aage de douze à treize ans; & fut ſi belle & honneſte que la Royne de Nauarre luy portoit grande amityé, & deſiroit fort de la marier bien & haultement. Mais à cauſe qu'elle eſtoit pauvre ſe trouuoit trop de ſeruiteurs, mais poinct de mary. Vng iour aduint que le gentil homme qui eſtoit ſon pere incongneu, retournant de là les montz vint en la maiſon de la Royne de Nauarre, où ſitoſt qu'il eut aduiſé ſa fille il en fut amoureux. Et pour ce qu'il auoyt congé de ſa mere d'eſpouſer telle femme qu'il luy plairoit, ne s'enquiſt ſinon ſi elle eſtoit gentille femme; & ſçachant que oy la demanda pour femme à la dicté Royne qui très voluntiers la

lui bailla, car elle sçauoyt bien que le gentil homme estoit riche & auoecq la richesse beau & honneste.

Le mariage consommé, le gentil homme rescripuit à sa mere, disant que dorenavant ne luy pouoyt nyer la porte de sa maison, veu qu'il luy menoyt vne belle fille aussi parfaite que l'on sçauroit desirer. La dame qui s'enquist quelle alliance il auoyt prise, trouua que c'estoit la propre fille d'eulx deux, dont elle eut vng deuil si desesperé qu'elle cuyda mourir soudainement, voyant que tant plus donnoyt d'empeschement à son malheur & plus elle estoit le moien dont augmentoyt. Elle qui ne sceut aultre chose faire s'en alla au legat d'Auignon auquel elle confessa l'énormité de son péché, demandant conseil comme elle se debuoyt conduire. Le legat, satisfaisant à sa conscience, enuoia querir plusieurs docteurs en theologie, auxquels il communicqua l'affaire, sans nommer les personnaiges; & trouua par leur conseil que la dame ne debuoyt iamais rien dire de cest affaire à ses enfans, car quant à eulx, veue l'ignorance ilz n'auoient point péché, mais qu'elle en debuoyt toute sa vie faire penitence sans leur en faire vng seul semblant. Ainsy s'en retourna la pauvre dame en sa maison; où bientôt après arriuerent son filz & sa belle fille, lesquels s'entre aymoient si fort que iamais mary ny femme n'eurent plus d'amitié & semblance, car elle estoit sa fille, sa seur & sa femme, & luy

à elle son pere, frere & mary. Ils continuerent tousiours en ceste grande amitié, & la pauvre dame en son extrefme penitence ne les voyoit iamais faire bonne chere qu'elle ne se retira pour pleurer.

Voyla, mes dames, comme il en prend à celles qui cuydent par leurs forces & vertu vaincre amour & nature avecq toutes les puiffances que Dieu y a mifes. Mais le meilleur feroyt, congnoiffant fa foibleffe, ne ioufter poinct contre tel ennemy, & se retirer au vray amy & luy dire avecq le Pſalmiſte : Seigneur, ie ſouffre force, reſpondez pour moy. — Il n'eſt pas poſſible, diſt Oifille, d'oyr raconter vng plus eſtrange cas que ceſtuy ci. Et me ſemble que tout homme & femme doit icy baiſſer la teſte ſoubz la craincte de Dieu, voyant que pour cuyder bien faire tant de mal eſt aduenu. — Sçachez, diſt Parlamente, que le premier pas que l'homme marche en la confiance de ſoy meſmes s'eſloigne d'autant de la confiance de Dieu. — Celluy eſt ſage, diſt Geburon, qui ne congnoiſt ennemy que ſoy meſmes & qui tient ſa volonte & ſon propre conſeil pour ſuſpect. — Quelque apparence de bonte & de ſainctete qu'il y ayt, diſt Longarine, il n'y a apparence de bien ſi grand qui doibue faire hazarder vne femme de coucher avecq vng homme, quelque parent qu'il luy ſoyt; car le feu aupres des eſtoupes n'eſt poinct ſeur. — Sans poinct de faulte, diſt Banafuite,

ce debuoit estre quelque glorieuse folle qui par sa refuerie des cordeliers pensoyt estre si sainte qu'elle estoit impecable, comme plusieurs d'entre eux veullent persuader à croire que par nous mesmes le pouons estre, qui est vng erreur trop grand. — Est il possible, Longarine, dist Oisille, qu'il y en ayt d'assez folz pour croire ceste opinion? — Ilz font bien mieulx, dist Longarine, car ilz disent qu'il se fault habituer à la vertu de chasteté, & pour esprouuer leurs forces parlent avecq les plus belles qui se peuuent trouuer & qu'ilz ayment le mieulx; & avecq baisers & attouchemens de mains experimentent si leur chair est en tout morte. Et quand par tel plaisir ilz se sentent esmouuoir ilz se separent, ieusment & prennent de grandes disciplines. Et quand ilz ont matté leur chair iusques là, & que pour parler ne baiser ilz n'ont poinct deuotion, ilz viennent à essayer la forte tentation qui est de coucher ensemble & s'embrasser sans nulle concupiscence⁷. Mais pour vng qui en est eschappé en font venuz tant d'inconueniens que l'archeuesque de Milan où ceste religion s'exerceoyt, fut contrainct de les separer & mettre les femmes au couuent des femmes & les hommes au couuent des hommes. — Vrayement, dist Geburon, c'est bien l'extremité de la follye de se vouloir rendre de soy mesmes impecable & chercher si fort les occasions de pecher. — Ce dist Saffredent : Il y en a qui font au contraire, car ilz fuyent tant qu'ilz peuuent les occasions en-

cores la concupiscence les fuyt. Et le bon saint Iherosme après s'estre bien fouetté & s'estre caché dedans les desers, confessa ne pouvoir euit le feu qui brusloit dedans ses moelles. Parquoy se fault recommander à Dieu car s'il ne nous tient à force nous prenons grand plaisir à trefbucher. — Mais vous ne regardez pas ce que ie voy, dist Hircan, c'est que tant que nous auons racompté noz histoires, les moynes derriere ceste haye n'ont point ouy la cloche de leurs vespres, & maintenant quand nous auons commencé à parler de Dieu, ilz s'en sont allez & sonnent à ceste heure le second coup. — Nous ferons bien de les fuyure, dist Oisille, & d'aller louer Dieu dont nous auons passé ceste journée aussi ioyeusement qu'il est possible. Et en ce disant, se leuerent & s'en allerent à l'eglise où ilz oyrent deuotement vespres. Et après s'en allerent soupper, debattans des propoz passez & rememorans plusieurs cas aduenuz de leur temps pour veoir lesquelz seroient dignes d'estre retenuz. Et après auoir passé ioieusement tout le soir allerent prendre leur doux repos, esperans le lendemain ne faillir à continuer l'entreprinse qui leur estoit si agreable. Ainsy fut mis fin à la tierce journée.



QVATRIESME IOVRNÉE.

EN
LA QVATRIESME IOVRNÉE
ON DEVISE PRINCIPALEMENT
DE LA VERTVEVSE PATIENCE ET LONGVE
ATTENTE DES DAMES POVR GANER
LEVRS MARYS; ET DE LA PRVDENCE DONT
ONT VSÉ LES HOMMES ENVERS LES
FEMMES POUR CONSERVER L'HONNEVR
DE LEVRS MAISON
ET LIGNAGE.



PROLOGVE.



ADAME Oisille selon sa bonne coustume se leua le lendemain beaucoup plus matin que les autres, & en meditant son liure de la Sainte Escripture attendit la compaignye qui peu à peu se rassembla. Et les plus paresseux s'excuserent sur la parolle de Dieu, disans : l'ay vne femme, ie n'y puis aller si tost. Parquoy Hircan & sa femme Parlamente trouverent la leçon bien commencée. Mais Oisille sceut très bien sercher le passaige où l'Escripture reprent ceulx. qui sont negligens d'oyr ceste

saincte parolle ; & non seulement lisoit le texte & leur faisoit tant de bonnes & sainctes expositions qu'il n'estoyt possible de s'ennuyer à l'oyr. La leçon finye, Parlamente luy dist : l'estois marrye d'auoir esté paresseuse quant ie suis arriuée icy, mais puisque ma faulte est occasion de vous auoir faict si bien parler à moy, ma paresse m'a doublement profité, car i'ay eu repos de corps à dormir dauantaige & d'esperit à vous oyr si bien dire. Oisille luy dist : Or pour penitence allons à la messe prier Nostre Seigneur nous donner la volonté & le moien d'executer ses commandemens ; & puis qu'il commande ce qu'il luy plaira. En disant ces parolles, se trouuerent à l'eglise où ilz oyrent la messe deuotement ; & après se misrent à table, où Hircan n'oblia point à se mocquer de la paresse de sa femme. Après le disner s'en allerent reposer pour estudier leur rolle ; & quant l'heure fut venue se trouuerent au lieu accoustumé. Oisille demanda à Hircan à qui il donnoyt sa voix pour commencer la iournée : Si ma femme, dist il, n'eust commencé celle d'hier, ie luy eusse donné ma voix, car combien que i'ay tousiours pensé qu'elle m'ayt aymé plus que tous les hommes du monde, si est ce que à ce matin elle m'a monstre m'aymer mieulx que Dieu ne sa parolle, laissant vostre bonne leçon pour me tenir compaignye ; mais puisque ie ne la puy bailler à la plus faige de la compaignye, ie la bailleray au plus faige d'entre nous qui

est Geburon. Mais ie le prie qu'il n'espargne point les religieux. Geburon luy dist : Il ne m'en falloyt point prier ; ie les auois bien pour recommandez, car il n'y a pas long temps que i'en ay oy faire vng compte à Monsieur de Saint Vincent, ambassadeur de l'Empereur, qui est digne de n'estre mys en obly & ie le vous voys racompter.





NOVVELLE TRENTE ET VNIESME.

Vn monastere de cordeliers fut brulé avec les moines qui esloyent dedans en memoire perpetuelle de la cruauté dont vfa vn cordelier amoureux d'une damoyfelle.



UX terres subiectes à l'empereur Maximian d'Autriche y auoyt vng couuent de cordeliers fort estimé, auprès duquel vng gentil homme auoyt sa maison. Et auoyt prins telle amityé aux religieux de ceans qu'il n'auoyt bien qu'il ne leur donnast pour auoir part en leurs bienfaicts, ieunes & disciplines. Et entre autres y auoyt leans vng grand & beau cordelier que le dict gentil homme auoyt prins pour son confesseur, lequel auoyt telle puissance de commander en la maison du dict gentil homme comme luy mesmes. Ce cordelier voyant la femme de ce gentil homme tant belle & faige qu'il n'estoit possible de plus, en deuint si fort amoureux qu'il en perdit boyre, manger & toute raison naturelle. Et vng iour deliberant d'ex-

cuter son entreprinse, s'en alla tout seul en la maison du gentil homme, & ne le trouuant poinct, demanda à la damoiselle où il estoit allé. Elle luy dist qu'il estoit allé en vne terre où il debuoyt demeurer deux ou trois iours, mais que s'il auoyt affaire à luy qu'elle luy enuoyroit homme exprès. Il dit que non & commença à aller & venir par la maison comme homme qui auoyt quelque affaire d'importance en son entendement. Et quand il fut failly hors de la chambre, elle dist à l'une de ses femmes dont elle n'auoyt que deux : Allez après le beau pere & sçachez que c'est qu'il veult, car ie luy trouue le visage d'un homme qui n'est pas content. La chamberiere s'en vat à la court luy demander s'il vouloyt riens ; il luy dist que ouy, & la tirant en vng coing, print vng poignart qu'il auoyt en sa manche, & luy mist dans la gorge. Ainsy qu'il eut acheué, arriua en la court vng seruiteur à cheual, lequel venoit de querir la rente d'une ferme. Incontinent qu'il fut à pied salua le cordelier qui, en l'embrassant, luy mist par derriere le poignart en la gorge & ferma la porte du chasteau sur luy. La damoiselle voyant que sa chamberiere ne reuenoit poinct s'esbahit pourquoy elle demouroit tant avecq ce cordelier ; & dist à l'autre chamberiere : Allez veoir à quoy il tient que vostre compaignie ne vient. La chamberiere s'en vat, & si tost que le beau pere la veyt il la tira à part en vng coing, & feyt comme de sa compaignie. Et quand il se

veid seul en la maison s'en vint à la damoiselle & luy dist qu'il y auoyt long temps qu'il estoit amoureux d'elle & que l'heure estoit venue qu'il falloyt qu'elle luy obeist. La damoiselle qui ne s'en fut iamais doubtee luy dist : Mon pere, ie croy que si i'auois vne volonte si malheureuse que me voudriez lapider le premier. Le religieux luy dist : Sortez en ceste court, & vous verrez ce que i'ay fait. Quand elle veid ses deux chamberieres & son varlet mortz, elle fut si très esfroyée de paour qu'elle demeura comme vne statue sans sonner mot. A l'heure le meschant qui ne vouloit poinct ioyr pour vne heure, ne la voulut prendre par force, mais luy dist : Madamoiselle, n'ayez paour : vous estes entre les mains de l'homme du monde qui plus vous ayme. Disant cella, il despouilla son grand habit, dessoubz lequel en auoyt vestu vng petit, lequel il presenta à la damoiselle, en luy disant que si elle ne le prenoit il la mettroit au rang des trespassez qu'elle voyoit deuant ses oeilz.

La damoiselle plus morte que viue, delibera de faindre luy vouloir obeyr, tant pour fauluer sa vie que pour gaingner le temps qu'elle esperoit que son mary reuiendroyt. Et par le commandement du dict cordelier, commença à se descoueffier le plus longuement qu'elle peut; & quant elle fut en cheueulx, le cordelier ne regarda à la beaulté qu'ilz auoyent, mais les couppa hastiuement; & ce fait la feyt despouiller en chemise & luy vestit le petit habit

qu'il portoyt, reprenant le sien accoustumé ; & le plus toft qu'il peut s'en part de leans, menant avecq luy son petit cordelier que si long temps il auoyt defiré. Mais Dieu qui a pitié de l'innocent en tribulation regarda les larmes de ceste pauvre damoiselle, en sorte que le mary ayant fai& ses affaires plus toft qu'il ne cuydoit, retourna en sa maison par le meſme chemyn où sa femme s'en alloyt. Mais quant le cordelier l'apparceut de loing, il dist à la damoiselle : Voicy vostre mary que ie voy venir, ie ſçay que si vous le regardez il vous voudra tirer hors de mes mains ; parquoy marchez deuant moy & ne tournez nullement du couſté de là où il yra, car si vous fai&tes vn ſeul ſigne j'auray plus toft mon poignart à vostre gorge qu'il ne vous aura deliurée de mes mains. En ce diſant le gentil homme approcha & luy demanda dont il venoyt ; il luy dist : De vostre maison où j'ay laiſſé Mademoiſelle qui ſe porte très bien & vous attend.

Le gentil homme paſſa oultre, ſans apparcevoir sa femme, mais vng ſeruiteur qui eſtoyt avecq luy, lequel auoyt toujours accoustumé d'entretenir le compaignon du cordelier nommé frere Iehan, commença à appeler sa maiſtreſſe, penſant que ce fut frere Iehan. La pauvre femme qui n'oſoyt tourner l'oeil du coſté de son mary, ne luy reſpondit mot, mais ſon varlet pour le veoir au viſaige trauerſa le chemyn, & ſans reſpondre rien la damoiselle luy ſeit

figne de l'oeil qu'elle auoyt tout plain de larmes. Le varlet s'en vat après son maistre & luy dist : Monsieur, en trauerfant le chemin i'ay aduisé le compaignon du cordelier qui n'est point frere Iehan, mais ressemble tout à fait à Madamoiselle vostre femme qui avecq vn oeil plain de larmes m'a gecté vng piteux regard. Le gentil homme luy dit qu'il refuoyt & n'en tint compte ; mais le varlet persistant, le suplia luy donner congé d'aller après & qu'il aattendist au chemyn veoir si c'estoyt ce qu'il pensoyt. Le gentil homme luy accorda & demeura pour veoir que son varlet luy apporteroyt. Mais quant le bordelier ouyt derriere luy le varlet qui appelloyt frere Iehan, se doubtant que la damoiselle eust esté congneue, vint avecq vng grand baston ferré qu'il tenoit, & en donna vng si grand coup par le cousté au varlet qu'il l'abbattit du cheual à terre ; incontinent faillyt sur son corps & luy couppa la gorge. Le gentil homme qui de loing veit tresbucher son varlet, pensant qu'il fust tumbé par quelque fortune, court après pour le releuer. Et si tost que le cordelier le veit, il luy donna de son baston ferré comme il auoyt fait à son varlet & le gecta par terre, & se gecta sur luy. Mais le gentil homme qui estoit fort & puissant, embrassa le cordelier de telle forte qu'il ne luy donna pouoir de luy faire mal, & luy feyt faillyr le poingnard des pointz, lequel sa femme incontinent alla prendre & le bailla à son mary & de toute sa force tint le

cordelier par le chapperon. Et le mary luy donna plusieurs coups de poingnart en forte qu'il luy requist pardon & confessa sa meschanceté. Le gentil homme ne le voulut point tuer, mais pria sa femme d'aller en sa maison querir ses gens & quelque charrette pour le mener, ce qu'elle feyt, despouillant son habit courut tout en chemise la teste raze iusques en sa maison. Incontinent accoururent tous ses gens pour aller à leur maistre luy ayder à admener le loup qu'il auoyt prins; & le trouuerent dans le chemyn où il fut prins, lyé & mené en la maison du gentil homme; lequel après le feyt conduire en la iustice de l'Empereur en Flandres, où il confessa sa mauuaise volonté. Et fut trouué par sa confession & preuue qui fut faicte par commissaires, sur le lieu, que en ce monastere y auoyt esté mené vng grand nombre de gentils femmes & autres belles filles, par les moiens que ce cordelier y vouloyt mener ceste damoiselle, ce qu'il eut faict sans la grace de Nostre Seigneur qui ayde tousiours à ceulx qui ont esperance en luy. Et fut le dit monastere spolyé de ces larcins & des belles filles qui estoient dedans, & les moynes y enfermez dedans bruslerent avecq le dit monastere, pour perpetuelle memoire de ce cryme, par lequel ce peult congnoistre qu'il n'y a rien plus dange-reux qu'amour quand il est fondé sur vice, comme il n'est rien plus humain ne louable que quant il habite en vng cuer vertueux.

Je fuyz bien marry, mes dames, de quoy la verité ne nous amene des comptes autant à l'aduantage des cordeliers comme elle faiçt à leur defaduantage, car ce me feroyt grant plaisir pour l'amour que ie porte à leur ordre d'en sçauoir quelcuun où ie les puisse bien louer, mais nous auons tant iuré de leur dire verité que ie suis contrainçt après le rapport de gens si dignes de foy de ne la celler, vous asseurant quand les religieux feront acte de memoire à leur gloire que ie meçtray grand peyne à leur faire trouuer beaucoup meilleur que ie n'ay faiçt à dire la verité de ceste cy. — En bonne foy, Geburon, dist Oisille, voilà vng amour qui se debuioit nommer cruaulté. — Je m'esbahys, dist Simon-tault, comment il eut la patience, la voyant en chemise & ou lieu il en pouoyt estre maistre, qu'il ne la print par force. — Il n'estoyt friant, dist Saffredent, mais il estoyt gourmand, car pour l'enuye qu'il auoyt de s'en fouller tous les iours il ne se vouloyt poinçt amuser d'en taster. — Ce n'est poinçt cela, dist Parlamente, mais entendez que tout homme furieux est tousiours paoureux, & la crainçte qu'il auoyt d'estre surprins & qu'on luy ostant sa proye, luy faisoit emporter son aigneau comme vng loup sa brebis, pour la menger à son ayse. — Toutesfois, dist Dagoucin, ie ne sçauois croire qu'il ne luy portast amour, & aussy que en vng cueur si villain que le sien ce vertueux dieu n'y eust sceu habiter. — Quoy que soyt, dist Oisille,

il en fut bien pugny. Il prie à Dieu que de pareilles entreprinſes puiſſe faillir telles pugnitions. Mais à qui donnerez vous voſtre voix ? — A vous, Madame, diſt Geburon, vous ne fauldréz de nous en dire quelque bonne. — Puisque ie fuyſ en mon ranc, diſt Oifille, ie vous en racompteray vne bonne pour ce qu'elle eſt aduenue de mon temps & que celluy meſmes qui l'a veue me l'a comptée. Il ſuis ſeure que vous ne ignorez poinct que la fin de tous noz malheurs eſt la mort, mais meſtant fin à noſtre malheur elle ſe peut nommer noſtre felicité & ſeur repos. Le malheur doncques de l'homme c'eſt deſirer la mort & ne la pouuoir auoir ; parquoy la plus grande punicion que l'on puiſſe donner à vng malfaiteur n'eſt pas la mort, mais c'eſt de donner vng tourment continuel & ſi grand que il la face deſirer & ſi petit qui ne la puiſſe auancer, ainſy que vng mary bailla à ſa femme comme vous oirez.





NOUVELLE TRENTE-DEUXIESME.

Bernage ayant connu en quelle patience & humilité vne damoyelle d'Alemagne receuoit l'e-trange penitence que son mary luy faisoit faire pour son incontinence, gangna ce poinct sur luy qu'oubliant le passé eut pitié de sa femme, la reprind avec foy & en eut depuis de fort beaux enfans.



LE Roy Charles hui&iesme de ce nom enuoya en Allemaigne vng gentil homme nommé Bernage, sieur de Siuray, près Amboise¹, lequel pour faire bonne diligence n'epargnoyt iour ne nuy&t pour aduancer son chemyn, en forte que vng soir bien tard, arriua en vng chasteau d'un gentil homme où il demanda logis, ce que à grant peyne peut auoir. Toutesfoys quant le gentil homme entendyt qu'il estoit seruiteur d'un tel Roy, s'en alla au deuant de luy, & le pria de ne se mal contenter de la rudesse de ses gens, car à cause de quelques parens de sa femme qui luy vouloient

mal il estoit contrainct tenir ainſy la maiſon fermée². Auffi le dict Bernage luy diſt l'occafion de ſa légation, en quoy le gentil homme s'offryt de faire tout ſeruice à luy poſſible au Roy ſon maistre, & le mena dedans ſa maiſon où il le logea & feſtoya honorablement.

Il estoit heure de ſoupper; le gentil homme le mena en vne belle ſalle tendue de belle tapifferye. Et ainſy que la viande fut apportée ſur la table, veid ſortyr de derriere la tapifferye vne femme la plus belle qu'il estoit poſſible de regarder, mais elle auoyt ſa teſte toute tondue, le demeurant du corps habillé de noir à l'Alemande. Après que le gentil homme eut laué avecq le ſeigneur de Bernaige l'on porta l'eau à ceſte dame qui l'aua & s'alla ſeoir au bout de la table, ſans parler à nulluy ny nul à elle. Le ſeigneur de Bernage la regarda bien fort, & luy ſembloit vne des plus belles dames qu'il auoyt iamais veues, ſinon qu'elle auoyt le viſage bien paſſé & la contenance bien triſte. Après qu'elle eut mengé vng peu elle demanda à boyre, ce que luy apporta vng ſeruiteur de ceans dedans vng eſmerueillable vaiſſeau, car c'estoit la teſte d'vng mort, dont les oeilz estoient bouchez d'argent: & ainſy beut deux ou trois foyſ. La damoiſelle après qu'elle eut ſouppé ſe feyt lauer les mains, feyt vne reuerance au ſeigneur de la maiſon & s'en retourna derriere la tapifferye, ſans parler à perſonne. Bernage fut tant eſbahy de veoir choſe ſi eſtrange

qu'il en deuint tout triste & pensif. Le gentil homme qui s'en apparceut luy dit : le voy bien que vous vous estonnez de ce que vous auez veu en ceste table ; mais veu l'honnesteté que ie trouue en vous, ie ne vous veulx celler que c'est, afin que vous ne pensiez qu'il y ayt en moy telle cruaulté sans grande occasion. Ceste dame que vous auez veu est ma femme, laquelle i'ay plus aymée que iamais homme pourroyt aymer femme, tant que pour l'espouser ie oubliay toute crainte, en sorte que ie l'amenay icy dedans manlgre ses parens. Elle ausfy me monstroyt tant de signes d'amour que i'eusse hazardé dix mille vies pour la mettre ceans à son ayle & à la myenne ; où nous auons vesçu vng temps à tel repos & contentement que ie me tenoys le plus heureux gentil homme de la chrestienté. Mais en vng voiage que ie feys où mon honneur me contraingnit d'aller, elle oubliat son honneur, sa conscience & l'amour qu'elle auoyt en moy, qu'elle fut amoureuse d'un ieune gentil homme que i'auoys nourry ceans ; dont à mon retour ie me cuyday apercevoir. Si est ce que l'amour que ie luy portois estoit si grand, que ie ne me pouoys desfier d'elle iusques à la fin que l'experience me creua les oeilz, & veiz ce que ie craingnoys plus que la mort. Pourquoy l'amour que ie luy portois fut conuertye en fureur & desespoir, en telle sorte que ie la guettay de si près que vng iour, faignant aller dehors, me cachay en la chambre où maintenant elle

demeure, où bientoſt après mon partement elle ſe retira & y feyt venir ce ieune gentil homme lequel ie veiz enſer avec la priuaulté qui n'appartenoyt que à moy auoir à elle. Mais quant ie veiz qu'il vouloyt monter ſur le liſt auprès d'elle ie failly dehors & le prins entre ſes bras, où ie le tuay. Et pour ce que le crime de ma femme me ſembla ſi grand que vne mort n'eſtoyt ſuffiſante pour la punir³, ie luy ordonnay vne peyne que ie penſe qu'elle a plus deſagreable que la mort, c'eſt de l'enfermer en vne chambre où elle ſe retiroyt pour prendre ſes plus grands delices & en la compaignye de celluy qu'elle aymoyt trop mieulx que moy; auquel lieu ie luy ay mis dans vne armoire tous les oz de ſon amy, tenduz comme choſe precieufe en vng cabinet. Et affin qu'elle n'en oblye la memoire, en beuuant & mangeant luy faiſt ſeruir à table au lieu de coupe la teſte de ce meſchant : & là tout deuant moy, afin qu'elle voie viuant celluy qu'elle a faiſt ſon mortel ennemy par ſa faulte, & mort pour l'amour d'elle celluy dont elle auoyt preferé l'amityé à la myenne. Et ainſy elle veoyt à diſner & à ſoupper les deux choſes qui plus luy doibuent deſplaire, l'ennemy viuant & l'amy mort, & tout par ſon peché. Au damorant, ie la traicte comme moy meſmes, ſinon qu'elle va tondue, car l'arraiment des cheueulx n'appartient à l'adultere, ny le voyle à l'impudique. Parquoy ſ'en va rafée monſtrant qu'elle a perdu l'honneur de

la virginité & pudicité. S'il vous plaist de prendre la peyne de la veoir ie vous y meneray.

Ce que feyt voluntiers Bernaige : lesquelz descendirent à bas & trouuerent qu'elle estoit en vne tres belle chambre affise toute feulle deuant vng feu. Le gentil homme tira vng rideau qui estoit deuant vne grande armoyre, où il veid penduz tous les oz d'un homme mort. Bernaige auoyt grande enuye de parler à la dame, mais de paour du mary il n'osa. Le gentil homme qui s'en apparceut, luy dist : S'il vous plaist luy dire quelque chose, vous verrez quelle grace & parolle elle a. Bernaige luy dist à l'heure : Madame, vostre patience est egalle au torment⁴. Ie vous tiens la plus malheureuse femme du monde. La dame ayant la larme à l'oeil auecq vne grace tant humble qu'il n'estoit possible de plus, luy dist : Monsieur, ie confesse ma faulte estre si grande que tous les maulx que le seigneur de ceans (lequel ie ne suis digne de nommer mon mary) me scauroit faire, ne me font riens au pris du regret que i'ay de l'auoir offensé. En disant cela se print fort à pleurer. Le gentil homme tira Bernaige par le bras & l'emmena. Le lendemain au matin, s'en partyt pour aller faire la charge que le Roy luy auoyt donnée. Toutesfois disant adieu au gentil homme ne se peut tenir de luy dire : Monsieur, l'amour que ie vous porte & l'honneur & priuauté que vous m'avez faicte en vostre maison, me contraingnent à vous dire qu'il me

semble, veu la grande repentance de vostre pauvre femme, que vous luy debuez vser de misericorde; & aussy vous estes ieune, & n'avez nulz enfans; & seroyt grand dommaige de perdre vne si belle maison que la vostre, & que ceulx qui ne vous ayment peut estre poinct en fussent heritiers. Le gentil homme qui auoyt deliberé de ne parler iamays à sa femme, pensa longuement aux propos que luy tint le seigneur de Bernaige; & enfin congneut qu'il disoyt verité, & luy promist que si elle perseueroyt en ceste humilité, il en auroyt quelquefois pitié. Ainsy s'en alla Bernaige faire sa charge. Et quand il fut retourné deuant le Roy son maistre luy fit tout au long le compte que le prince trouua tel comme il disoyt; & entre autres choses, ayant parlé de la beaulté de la dame, enuoya son painctre nommé Iehan de Paris^s, pour luy rapporter ceste dame au vif. Ce qu'il feyt après le consentement de son mary, lequel après longue penitence, pour le desir qu'il auoyt d'auoir enfans & pour la pitié qu'il eut de sa femme qui en si grande humilité recepuoyt ceste penitence, il la reprint avecq foy, & en eut depuis beaucoup de beaulx enfans.

Mes dames, si toutes celles à qui pareil cas est aduenü beuuoient en telz vaisseaulx, i'auroys grand paour que beaucoup de coupes dorées seroient conuertyes en testes de mortz. Dieu nous en veuille garder, car si sa bonté ne

nous retient, il n'y a aucun d'entre nous qui ne puisse faire pis ; mais ayant confiance en luy, il gardera celles qui confessent ne se pouvoir par elles mesmes garder ; & celles qui se confient en leurs forces sont en grand dangier d'estre tentées iusques à confesser leur infirmité. Et en est veu plusieurs qui ont trespaché en tel cas dont l'honneur fauluoit celles que l'on estimoyt les moins vertueuses ; & dist le viel proverbe : Ce que Dieu garde est bien gardé. — Le trouue, dist Parlamente, ceste punition autant raisonnable qu'il est possible ; car tout ainſy que l'offense est pire que la mort, auſſy est la pugnition pire que la mort. — Dist Ennasuite : Je ne suis pas de vostre opinion, car i'aymerois mieulx toute ma vie voir les os de tous mes seruiteurs en mon cabinet que de mourir pour eulx, veu qu'il n'y a mesfaiet qui ne se puisse amender, mais après la mort n'y a poinct d'amendement. — Comment ſçauriez vous amender la honte, dist Longarine, car vous ſçavez que quelque chose que puisse faire vne femme après vng tel mesfaiet, ne ſçauroit reparer son honneur ? — Je vous pryé, dist Ennasuite, dictes moy si la Magdeleine⁶ n'a pas plus d'honneur entre les hommes maintenant, que ſa ſeur qui estoit vierge ? — Je vous confesse, dist Longarine, qu'elle est louée entre nous de la grande amour qu'elle a portée à Iesus Christ & de ſa grande penitence, mais ſi luy demeure le nom de pecheſſe, — Je ne me ſoulcie, dist Ennasuite,

quel nom les hommes me donnent, mais que Dieu me pardonne & mon mary aussy il n'y a rien pourquoy ie voulusse morir. — Si ceste damoiselle aymoyt son mary comme elle debuoyt, dist Dagoucin, ie m'esbahys comme elle ne mouryot de deuil, en regardant les oz de celluy à qui par son peché elle auoyt donné la mort. — Comment Dagoucin, dist Symontault, estes vous encores à sçauoir que les femmes n'ont amour ny regret. — Je suis encores à le sçauoir, dist Dagoucin, car ie n'ay iamais osé tenter leur amour de paour d'en trouuer moins que i'en desire. — Vous vivez donc de foy & d'esperance, dist Nomerfide, comme le pluuiier du vent⁷, vous estes bien aisé à nourrir. — Je me contente, dist il, de l'amour que ie sens en moy & de l'esperoir qu'il y a au cueur des dames, mais si ie le sçauoy comme ie l'espere i'aurois si extrefme contentement que ie ne le sçauois porter sans mourir. — Gardez vous bien de la peste, dist Geburon, car de ceste malladye là ie vous en assure; mais ie voudroys sçauoir à qui madame Oifille donnera sa voix? — Je la donne, dist elle, à Symontault, lequel ie sçay bien qu'il n'espargnera personne. — Autant vault, dit il, que vous metiez à fus que ie suis vng peu medisant, si ne lairre ie à vous monstrier que ceulx que l'on disoyt mesdisant ont dict verité. Je croy, mes dames, que vous n'estes pas si sottes que de croire en toutes les nouuelles que l'on vous vient compter, quelque apparence qu'elles

puissent auoir de saincteté, si la preuue n'y est, si grande qu'elle ne puisse estre remise en doute. Auffy sous teles especes de miracles y a souuent des abbuz; & pour ce i'ay eu enuye de vous raconter vng miracle qui ne fera moins à la louange d'un prince fidelle que au deshonneur du meschant ministre d'eglise.





NOUVELLE TRENTE-TROISIÈME.

L'hypocrisie d'un curé qui sous le manteau de sainteté auoit engroissée sa seur, fut decouuerte par la sagesse du comte d'Angoulesme, par le commandement du quel la iustice en feit punition.



LE comte Charles d'Angoulesme¹, pere. du Roy François, prince fidele & craignant Dieu, estoit à Coignac, que l'on luy raconta, que en vng villaige près de là nommé Cherues², y auoyt vne fille vierge viuant si austerement que c'estoit chose admirable, laquelle toutesfois estoit trouuée grosse. Ce que elle ne dissimuloit point, & asseuroyt tout le peuple³ que iamais elle n'auoyt congneu homme & qu'elle ne scauoyt comme le cas luy estoit adueni, sinon que ce fut oeuvre du Saint Esperit; ce que le peuple croyoit facilement & la tenoient & reputoient entre eulx comme pour vne seconde vierge Marie. Car chascun congnoissoit que. dès son enfance elle

estoyt si faige que iamais n'eut en elle vng seul signe de mondanité. Elle ieusnoit non seulement les ieunes commandez de l'Eglise, mais plusieurs foys la sepmaine à sa deuotion. Et tant que l'on disoyt quelque seruice en l'Eglise elle n'en bougeoit; par quoy sa vie estoyt si estimée de tout le commun que chacun par miracle la venoyt veoir, & estoit bien heureux qui luy pouoyt toucher la robbe. Le curé de la paroisse estoyt son frere homme d'aage & de bien austere vie, aymé & estimé de ses paroissiens & tenu pour vng sainct homme. Lequel tenoyt de si rigoureux propos à sa dicte seur qu'il la feyt enfermer en vne maison, dont tout le peuple estoyt mal content; & en fut le bruiet si grand que comme ie vous ay dict les nouvelles en vindrent à l'oreille du conte. Lequel voyant l'abbus où tout le peuple estoyt, desirant les en oster, enuoya vng maistre des requestes & vng aulmosnier, deux fort gens de bien, pour en sçauoir la verité. Lesquelz allerent sur le lieu & se informerent du cas le plus diligemment qu'ilz peurent, s'adreffans au curé qui estoyt tant ennuyé de cest affaire qu'il les pria d'assister à la veriffication, laquelle il esperoyt faire le lendemain.

Ledit curé dès le matin chanta la messe où sa seur assista tousiours à genoulx, bien fort grosse. Et à la fin de la messe le curé print le *corpus Domini*, en la presence de toute l'assistance dist à sa seur : Malheureuse que tu es,

voicy celluy qui a souffert mort & passion pour toy, deuant lequel ie te demande .si tu es vierge comme tu m'as tousiours asseuré? Laquelle hardiment luy respondit que ouy. Et comment doncques est il possible que tu soys grosse & demeurée vierge? Elle respondit : Je n'en puis randre autre raison sinon que ce foyt la grace du Sainct Esperit qui faiët en moy ce qu'il lui plaist; mais si ne puis ie nier la grace que Dieu m'a faiëte de me conseruer vierge; & n'euz iamais volonté d'estre maryée. A l'heure son frere luy dist : Je te bailleray le corps precieux de Iesu Christ lequel tu prendras à ta damnation, s'il est autrement que tu me le dis, dont messieurs qui sont icy presens de par Monseigneur le Conte feront tesmoings. La fille aagée de près de trente ans⁴, iura par tel serment : Je prendz le corps de Nostre Seigneur icy present deuant vous à ma damnation, deuant vous messieurs & vous mon frere, si iamais homme m'atoucha non plus que vous. Et en ce disant receut le corps de Nostre Seigneur. Le maistre de requestes & aulmosnier du conte ayans veu cella s'en allerent tous confuz, croyans que auecq tel serment mensonge ne sçauroit auoir lieu. Et en feirent le rapport au conte, le voulant persuader à croire ce qu'ilz croyoient. Mais luy qui estoit sage, après y auoir bien pensé, leur fit de rechef dire les parolles du iurement, lesquelles ayant bien pensées : Elle vous a diët verité & si vous a trompés, car elle

a dict que iamais homme ne luy toucha non plus que son frere; & ie pense pour verité que son frere luy a fait cest enfant, & veult courir sa meschanceté soubz vne si grande dissimulation. Mais nous qui croyons vng Iesus Christ venu, n'en debuons plus attendre d'autre. Parquoy allez vous en & mettez le curé en prison, ie suis seur qu'il confessera la verité. Ce qui fut fait selon son commandement, non sans grandes remontrances pour le scandalle qu'ilz faisoient à cest homme de bien. Et si tost que le curé fut prins, il confessa sa meschanceté: & comme il auoyt conseillé à sa seur de tenir les propos qu'elle tenoyt pour courir la vie qu'ilz auoyent menée ensemble, non seulement d'vne excuse legiere mais d'un faulx donné à entendre par lequel ilz demoroient honorez de tout le monde. Et dist quant on luy mist au deuant qu'il auoyt esté si meschant de prendre le corps de Nostre Seigneur pour la faire iurer dessus, qu'il n'estoyt pas si hardy & qu'il auoyt prins vng pain non sacré ny benist. Le rapport en fut fait au conte d'Angoulesme, lequel commanda à la iustice de faire ce qu'il appartenoit. L'on attendit que sa seur fust accouchée; & après auoir fait vng beau filz, furent bruslez le frere & la seur ensemble, dont tout le peuple eut vng merueilleux esbahissement, ayant veu soubz si saint manteau vng monstre si horrible, & soubz vne vie tant louable & sainte regner vng si detestable vice.

Voyla, mes dames, comme la foy du bon conte ne fut vaincue par signes ne miracles extérieurs, sçachant très bien que nous n'auons que vng Saulueur lequel en disant : *consumatum est*⁵, a monsté qu'il ne laissoyt poinct de lieu à vng aultre successeur pour faire nostre salut. — Le vous promectz, dist Oisille, que voyla vne grande hardiesse pour vne extrême ypocrisie de couvrir du manteau de Dieu & des vrais chrestiens vng peché si énorme. — L'ay oy dire, dist Hircan, que ceulx qui soubz couleur d'une commission de Roy font cruaultez & tyrannies sont puniz doublement pour ce qu'ilz couurent leur iniustice de la iustice Roiale; aussi voyez vous que les ypocrites, combien qu'ilz prosperent quelque temps soubz le manteau de Dieu & de sainteté, quant le Seigneur Dieu lieue son manteau les descouvre & les met tous nudz. Et à l'heure leur nudité, ordure & villenye, est d'autant trouuée plus layde que la couuerture est dictée honorable. — Il n'est rien plus plaissant, dist Nomerfide, que de parler naïfvement ainſy que le cueur le pense. — C'est pour engraisser⁶, respondit Longarine, & ie croy que vous donnez vostre opinion selon vostre condition. — Le vous diray, dist Nomerfide, ie voy que les folz si on ne les tue viuent plus longuement que les saiges & n'y entendz que vne raison, c'est qu'ilz ne dissimulent point leurs passions, S'ilz sont courroucez ilz frappent; s'ilz sont ioieux ilz rient; & ceulx qui cnydent

estre faiges dissimulent tant leurs imperfections qu'ilz en ont tous les cueurs empoisonnez. — Et ie pense, dist Geburon, que vous dictes verité & que l'hypocrisie soynt enuers Dieu, ou enuers les hommes ou la nature, est cause de tous les maux que nous auons. — Ce seroyt belle chose, dist Parlamente, que nostre cueur fust si remply par foy de celluy qui est toute vertu & toute ioye, que nous le puissions librement monstrier à chascun. — Ce fera à l'heure, dist Hircan, qu'il n'y aura plus de chair sur nos os. — Si est ce, dist Oisille, que l'esperit de Dieu qui est plus fort que la mort peult mortifier nostre cueur sans mutation ne ruyne de corps. — Ma dame, dist Saffredent, vous parlez d'un don de Dieu qui n'est encores commun aux hommes. — Il est commun, dist Oisille, à ceulx qui ont la foy, mais pour ce que ceste matiere ne se laisseroit entendre à ceulx qui sont charnelz sçachons à qui Symontault donne sa voix. — Ie la donne, dist Symontault, à Nomerfide ; car puis qu'elle a le cueur ioieux, sa parole ne sera point triste. — Et vrayement, dist Nomerfide, puisque vous auez enuie de rire, ie vous en voys prester l'occasion, & pour vous monstrier combien la paour & l'ignorance nuyt, & que faute d'entendre vng propos est souuent cause de beaucoup de mal⁷, ie vous diray qu'il aduint à deux cordeliers de Nyort, lesquelz pour mal entendre le langage d'un boucher cuyderent morir.



NOUVELLE TRENTE-QUATRIESME.

Deux cordeliers escoutans le secret où l'on ne les auoit appelez, pour auoir mal entendu le langage d'un boucher meirent leur vie en danger.



L y a vng villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip¹, lequel est au seigneur de Fors. Vng iour aduint que deux cordeliers venans de Nyort arriuerent bien tard en ce lieu de Grip & logerent en la maison d'un boucher. Et pour ce que entre leur chambre & celle de l'hoste n'y auoyt que des aiz bien mal ioincts, leur print enuye d'escouter ce que le mary disoyt à sa femme estans dedans le liçt; & vindrent meestre leurs oreilles tout droict au cheuet du liçt du mary, lequel ne se doubtant de ses hostes parloyt à sa femme priuement de son mefnage en luy disant: M'amy, il me fault demain leuer matin pour aller veoir noz cordeliers, car il y en a vng bien gras lequel il nous fault tuer; nous le fallerons incontinent & en ferons bien nostre profit. Et combien

qu'il entendoit de ses pourceaulx leſquelz il appelloit cordeliers², ſi eſt ce que les deux pauvres freres qui oyoient ceſte coniuration, ſe tindrent tout aſſeurez que c'eſtoit pour eulx, & en grande paour & craincte attendoient l'aube du iour. Il y en auoyt vng d'eulx fort gras & l'autre aſſez maigre. Le gras ſe vouloyt confeſſer à ſon compaignon, diſant que vng boucher, ayant perdu l'amour & craincte de Dieu, ne feroit non plus de cas de l'aſſommer que vng beuf ou autre beſte. Et veu qu'ilz eſtoient enfermez en leur chambre de laquelle ilz ne pouoient ſortir ſans paſſer par celle de l'hoſte, ilz ſe debuoient tenir bien ſeurs de leur mort, & recommander leurs ames à Dieu. Mais le ieune, qui n'eſtoit pas ſi vaincu de paour que ſon compaignon, luy diſt que puiſque la porte leur eſtoit fermée, falloyt eſſayer à paſſer par la fenestre, & que auſſy bien ilz ne ſçauoient auoir pis que la mort. A quoy le gras ſ'accorda. Le ieune ouurit la fenestre, & voyant qu'elle n'eſtoit trop haulte de terre, faulta legierement en bas & ſ'enfuyt le plus toſt & le plus loing qu'il peut ſans attendre ſon compaignon, lequel eſſaya le dangier. Mais ſa peſanteur le contraingnyt de demeurer en bas; car au lieu de ſauter il tumba ſi lourdement qu'il ſe bleſſa fort en vne iambe.

Et quant il ſe veid abandonné de ſon compaignon & qu'il ne le pouoyt ſuyure, regarda à l'entour de luy où il ſe pourroyt cacher, & ne

veit rien que vn tect à pourceaulx où il se traina le mieulx qu'il peut. Et ouurant la porte pour se cacher dedans, en eschappa deux grands pourceaulx, en la place desquelz se meist le pauvre cordelier & ferma le petit huys sur luy, esperant quant il orroyt le bruiet des gens passans qu'il appelleroyt & troueroit secours. Mais si tost que le matin fut venu, le boucher appresta ses grands cousteaulx & dist à sa femme qu'elle luy tint compaignye pour aller tuer son pourceau gras. Et quand il arriua au tect auquel le cordelier s'estoyt caché, commença à cryer bien hault en ouurant la petite porte : Saillez dehors, maistre cordelier, saillez dehors, car aujourd'huy i'auray de vos boudins. Le pauvre cordelier ne se pouant soustenir sur sa jambe, faillyt à quatre piedz hors du tect criant tant qu'il pouoyt misericorde. Et si le pauvre frere eust grand paour, le boucher & sa femme n'en eurent pas moins, car ilz pensoient que saint François fust courroucé contre eulx de ce qu'ilz nommoient vne beste *cordelier*, & se mirent à genoulx deuant le pauvre frere, demandans pardon à saint François & à sa religion, en sorte que le cordelier cryoyt d'un costé misericorde au boucher & le boucher à luy d'autre, tant que les vngs & les aultres furent vng quart d'heure sans se pouoir asseurer. A la fin le beau pere congnoissant que le boucher ne lui vouloit poinct de mal lui compta la cause pourquoy il s'estoit caché en ce tect, dont leur

paour tourna incontinent en ris, sinon que le pauvre cordelier qui auoyt mal en la iambe, ne se pouoyt refiouyr. Mais le boucher le mena en sa maison où il le feit très bien penser. Son compaignon qui l'auoyt laissé au besoing, courut toute la nuyt tant que au matin il vint en la maison du seigneur de Fors, où il se plaingnoyt de ce boucher lequel il soupçonnoit d'auoir tué son compaignon veu qu'il n'estoyt poinct venu après luy. Lediect seigneur de Fors enuoia incontinent au lieu de Grip pour en sçauoir la verité, laquelle scene ne se trouua poinct matiere de pleurer, mais ne faillyt à la racompter à sa maistresse, madame la duchesse d'Angoulesme, mere du Roy François premier de ce nom.

Voyla, mes dames, comment il ne faut pas bien escouter le secret là où on n'est poinct appelé, & entendre mal les parolles d'aultruy. — Ne sçauois ie pas bien, dist Simontault, que Nomerfide ne nous feroyt point pleurer, mais bien fort rire; en quoy il me semble que chascun de nous s'est bien acquiété. — Et qu'est ce à dire, dist Oisille, que nous sommes plus enclins à rire d'une follye que d'une chose faigement faicte? — Pour ce, dist Hircan, qu'elle nous est plus agreable, d'autant qu'elle est plus semblable à nostre nature qui de foy n'est iamais faige : & chacun prent plaisir à son semblable, les folz aux follyes & les faiges à la

prudence. Ie croy, dist il, qu'il n'y a ne faiges ne folz qui se sceussent garder de rire de ceste histoire. — Il y en a, dist Geburon, qui ont le cueur tant adonné à l'amour de sapience que pour choses que sceussent oyr on ne les scauroyt faire rire, car ilz ont vne ioye en leurs cueurs & vng contentement si modéré que nul accident ne les peut muer. — Où sont ceulx là ? dist Hircan. — Les philosophes du temps passé, respondit Geburon, dont la tristesse & la ioye est quasi poinct sentye, au moins n'en monstroyent il nul semblant, tant ilz estimoient grand vertu se vaincre eulx mesmes & leur passion. Et ie trouue aussi bon comme ilz font de vaincre vne passion vicieuse mais d'une passion naturelle qui ne tend à nul mal, ceste victoire là me semble inutile. Si est ce, dist Geburon, que les anciens estimoient ceste vertu grande. — Il n'est pas dict aussi, respondit Saffredent, qu'ilz fussent tous faiges, mais y en auoyt plus d'apparence de sens & de vertu qu'il n'y auoyt d'effect. — Toutesfois vous verrez qu'ilz reprennent toutes choses mauuaises, dist Geburon, & mesmes Diogenes marche sur le liét de Platon qui estoit trop curieux à son grey, pour monstrier qu'il desprisoyt & vouloyt mettre soubz le pied la vaine gloire & conuoytise de Platon, en disant : Ie conculque & desprise l'orgueil de Platon. — Mais vous ne dictes pas tout, dist Saffredent, car Platon luy respondit que c'estoyt par vng aultre orgueil. — A dire la verité, dist

Parlamente, il est impossible que la victoire de nous mesmes se face par nous mesmes sans vng merueilleux orgueil qui est le vice que chacun doit le plus craindre, car il s'engendre de la mort & ruyne de toutes les aultres vertuz. — Ne vous ay ie pas leu au matin, dist Oisille, que ceulx qui ont cuydé estre plus saiges que les aultres hommes, & qui par vne lumiere de raison sont venuz iusques à congnoistre vng Dieu createur de toutes choses, toutesfois pour s'attribuer ceste gloire & non à celluy dont elle venoyt, estimans par leur labeur auoir gainné ce sçauoir, ont esté faictz non seulement plus ignorans & defraisonnables que les aultres hommes mais que les bestes brutes. Car ayans erré en leurs esperitz, s'attribuans ce que à Dieu seul appartient, ont monstre leurs erreurs par le desordre de leurs corps, oblians & peruertifans l'ordre de leur sexe, comme sainct Pol au iourd'huy nous monstre en l'epistre qu'il escripuoyt aux Romains³. — Il n'y a nul de nous, dist Parlamente, qui par ceste epistre ne confesse que tous les pechez exterieurs ne sont que les fruitz de l'infelicité interieure, laquelle plus est couuerte de vertu & de miracles plus est dangereuse à arracher. — Entre nous hommes, dist Hircan, sommes plus près de nostre salut que vous autres, car ne dissimulans poinct noz fruitz, congnoissons facilement nostre racine, mais vous qui ne les osez mettre dehors & qui faictes tant de belles oeuvres apparence, à

grand peyne congnoistrez vous ceste racine d'orgueil qui croist soubz si belle couuerture. — Le vous confesse, dist Longarine, que si la parole de Dieu ne nous monstre par la foy la lepre d'infidelité cachée en nostre cueur, Dieu nous faict grand grace quant nous trebuchons en quelque offense visible par laquelle nostre peste couuerte se puisse clairement veoir. Et bien heureux sont ceulx que la foy a tant humiliiez qu'ilz n'ont poinct besoing d'experimenter leur nature pechereffe par les effectz du dehors. — Mais regardons, dist Simontault, de là où nous sommes venuz : en partant d'une très grande folie nous sommes tombez en la philosophie & theologie. Laissons ces disputes à ceulx qui sçavent mieulx refuer que nous, & sçachons de Nomerfide à qui elle donne sa voix. — Le la donne, dist-elle, à Hircan, mais ie luy recommande l'honneur des dames. — Vous ne le pouuez dire en meilleur endroict, dist Hircan, car l'histoire que i'ay apprestée est toute telle qu'il la fault pour vous obeyr ; si est ce que par cella ie vous aprandray à confesser que la nature des femmes & des hommes est de foi encline à tout vice si elle n'est preseruée de celluy à qui l'honneur de toute victoire doibt estre rendu ; & pour vous abbatre l'audace que vous prenez quant on en dit à vostre honneur, ie vous en diray vne aultre, vne très veritable.



NOUVELLE TRENTE-CINQVIÈME.

L'opinion d'une dame de Pampelune, qui cuydant l'amour spirituelle n'estre point dangereuse, s'estoit efforcée d'entrer en la bonne grace d'un cordelier, fut tellement vaincue par la prudence de son mary, que sans luy declarer qu'il entendist rien de son affaire, luy fait mortellement hayr ce que plus elle auoit aymé, & s'addonna entièrement à son mary.



EN la ville de Pampelune y auoyt vne dame estimée belle & vertueuse, & la plus chaste & deuote qui fut au pays. Elle aymoyt son mary & luy obeissoyt si bien que entierement il se confioyt en elle. Ceste dame frequentoyt incessamment le seruice diuin & les sermons, & persuadoyt son mary & ses enfans à y demeurer comme elle. Laquelle estant en l'aage de trente ans, que les femmes ont accoustumé de quicter le nom de belles pour estre nommées saiges, en vng premier iour de carefme, alla à l'eglise prendre la memoire de

la mort, où elle trouua le sermon que commençoyt vn cordelier tenu de tout le peuple vng sainct homme pour sa très grande auferité & bonté de vie, qui le randoyt meigre & passe, mais non tant qu'il ne fut vng des beaulx hommes du monde. La dame escouta deuotement son sermon, ayant les oeilz fermes à regarder ceste venerable personne, & l'oreille & l'esprit prestz à l'escouter. Parquoy la doulceur de ses parolles penetra les oreilles de ladicte dame iusques au cueur, & la beaulté & grace de son visage passa par les oeilz & blessa si fort l'esprit de la dame, qu'elle fut comme vne personne rauye. Après le sermon regarda soigneusement où le prescheur diroyt la messe ; & là assista & print les cendres de sa main qui estoit aussi belle & blanche que dame la scauroit auoir. Ce que regarda plus la deuote que la cendre qu'il luy bailloyt. Croyant asseurement que vn tel amour spirituel & quelques plaisirs qu'elle en sentoyt n'eussent sceu bleffer sa conscience¹, elle ne failloyt poinct tous les iours d'aller au sermon & d'y mener son mary ; & l'un & l'autre donnoient tant de louange au prescheur que en tables & ailleurs ilz ne tenoient aultres propos. Ainsy ce feu soubz tiltre de spirituel fut si charnel que le cueur en fut si ambrasé brusta tout le corps de ceste pauvre dame ; & tout ainsy qu'elle estoit tardiue à sentyr ceste flamme, ainsy elle fut prompte à enflamber,

& fentyt plus tost le contentement de sa passion qu'elle ne congneut estre pationnée; & comme toute surprinse de son ennemy amour, ne resista plus à nul de ses commandemens. Mais le plus fort estoit que le medecin de ses douleurs estoit ignorant de son mal. Parquoy ayant mis dehors toute la craincte qu'elle debuoyt auoir de monstrier sa folie deuant vng si faige homme, son vice & sa meschanceté à vng si vertueux & homme de bien, se meit à lui escrire l'amour qu'elle luy portoit le plus doucement qu'elle peut pour le commencement; & bailla ses lectres à vng petit paige, luy disant ce qu'il y auoyt à faire & que surtout il se gardast que son mary ne le veit aller aux cordeliers. Le paige ferchant son plus direct chemyn, passa par la rue où son maistre estoit assis en vne boutique. Le gentil homme le voyant passer, s'aduancea pour regarder où il alloit; & quand le paige l'apperceut, tout estonné se cacha dans vne maison. Le maistre voiant ceste contenance le suiuyt, & en le prenant par le bras luy demanda où il alloit. Et voiant ses excuses sans propos, & son vifaige effroyé, le menassa de le bien battre s'il ne luy disoyt où il alloit. Le pauvre paige luy dist: Helas, Monsieur, si ie le vous dis Madame me tuera. Le gentil homme doubtant que sa femme feist vn marché sans luy, assoura le paige qu'il n'auroit nul mal s'il luy disoit verité, & qu'il lui feroyt tout

plain de bien; auffy que s'il mentoyt il le mecroyt en prifon pour iamais. Le petit paige, pour auoir du bien & pour euitier le mal, luy compta tout le faict & lui monstra les lectres que fa maistresse escripuoyt au prescheur; dont le mary fut autant esmerueillé & marry comme il auoyt esté tout affeuré toute fa vie de la loyaulté de fa femme, où iamais n'auoit congneu faulte. Mais luy qui estoit faige, diffimula fa collere : & pour congnoistre du tout l'intention de fa femme, va faire vne responce comme si le prescheur la mercyoit de fa bonne volonté, luy declarant qu'il n'en auoyt moins de son costé. Le paige ayant iuré à son maistre de mener faigement ceste affaire^a, alla porter à fa maistresse la lectre contrefaictte, qui en eut telle ioye que son mary s'apparceut bien qu'elle auoyt changé son visaige, car en lieu d'enmagrir pour le ieufne du karefme, elle estoit plus belle & plus fresche que à karefme prenant^a.

Desia estoit la my karefme que la dame ne laissa ne pour passion ne pour sepmaine saincte fa manière accoustumée de mander par lectres au prescheur sa furieuse fantaisye. Et luy sembloit quand le prescheur tornoit les oeilz du costé où elle estoit, ou qu'il parloit de l'amour de Dieu, que tout estoit pour l'amour d'elle; & tant que ses oeilz pouoient monstrier ce qu'elle pensoit elle ne les espargnoit pas. Le mary ne falloyt poinct à lui faire pareille

responſe. Après Paſques, il luy reſcripuit au nom du preſcheur qui la prioit luy enſeigner le moien qu'il la peuſt veoir ſecrettement. Elle à qui l'heure tardoyt, conſeilla à ſon mary d'aller viſiter quelques terres qu'ilz auoyent dehors; ce qu'il luy promiſt, & demoura caché en la maiſon d'vng ſien amy. La dame ne faillit poinct d'eſcrire au preſcheur qu'il eſtoyt heure de la venir veoir, parce que ſon mary eſtoit dehors. Le gentil homme voulant experimenter iuſques au bout le cueur de ſa femme, ſ'en alla au preſcheur, le priant pour l'amour de Dieu luy vouloir preſter ſon habit. Le preſcheur qui eſtoit homme de bien, luy diſt que leur reigle le defendoit & que pour rien ne le preſteroyt pour ſervir en maſques. Le gentil homme l'aſſeura qu'il n'en vouloyt poinct abuſer & que c'eſtoyt pour choſe néceſſaire à ſon bien & ſalut. Le cordelier qui le congnoiſſoyt homme de bien & deuot, luy preſta, & avecq ceſt habit qui couuroyt tout le viſaige, en forte que l'on ne pouoyt veoir les oeilz, print le gentil homme vne faulſe barbe & vng faulx nez ſemblables à ceulx du preſcheur, auſſi avecq du liege ſe feit de ſa propre grandeur⁴. Ainſy habillé ſ'en vint au ſoir en la chambre de ſa femme qui l'attendoyt en grand deuotion. La pauvre ſotte n'attendyt pas qu'il vint à elle, mais comme femme hors du ſens le courut embraffer. Luy qui tenoyt le viſaige baiſſé de paour d'eſtre congneu, com-

mença à faire le signe de la croix, faisant semblant de la fuyr en disant tousiours, sans aultre propos : Tentation ! tentation ! La dame luy dist : Helas ! mon pere, vous avez raison ; car il n'en est point de plus forte que celle qui vient d'amour, à laquelle vous m'auez promis donner remede, vous priant maintenant que nous en auons le temps & loisir, auoir pitié de moy. Et en ce disant, s'esforceoyt de l'embrasser, lequel fuyant par tous les costez de la chambre avecq grands signes de croix, cryoit tousiours : Tentation ! tentation ! Mais quant il veit qu'elle le serchoyt de trop près, print vng gros baston qu'il auoyt soubz son manteau & la battit si bien qu'il lui feit passer la tentation sans estre congneu d'elle. S'en alla incontinent rendre les habitz au prescheur, l'assurant qu'ilz lui auoyent porté bonheur.

Le lendemain, faisant semblant de reuenir de loing, retourna en sa maison où il trouua sa femme au liét ; & comme ignorant sa maladie, luy demanda la cause de son mal, qui luy respondit que c'estoyt vng catterre, & qu'elle ne se pouoyt aider de bras ne de iambes. Le mary qui auoyt belle enuye de rire, feit semblant d'en estre bien marry ; & pour la resiouir luy dist sur le soir qu'il auoyt conuié à soupper le sainct homme predicateur. Mais elle lui dist soubdain : Iamais ne vous aduienne, mon amy, de conuiuer telles gens, car ilz portent malheur en toutes les maisons où ilz vont. —

Comment, m'amy, dist le mary, vous m'avez tant loué cestuy-cy; ie pense quant à moy, s'il y a vng sainct homme au monde, que c'est luy. La dame luy respondit : Ilz sont bons en l'eglise & en la predication, mais aux maisons sont antechrist. Ie vous prie, mon amy, que ie ne le voye poinct, car ce seroyt assez auecq le mal que i'ay pour me faire mourir. Le mary lui dist : Puisque vous ne le voulez veoir, vous ne le verrez poinct, mais si lui donneray ie à soupper ceans. — Faiçtes, dist elle, ce qu'il vous plaira, mais que ie ne le voye poinct, car ie hay telles gens comme diables. Le mary après auoir baillé à souper au beau pere, luy dist : Mon pere, ie vous estime tant aymé de Dieu qu'il ne vous refusera aucune requeste ; parquoy ie vous supplie auoir pitié de ma pauvre femme laquelle depuis huiet iours en ça est possédée du malin esperit, de sorte qu'elle veut mordre & esgratiner tout le monde. Il n'y a croix ne eau benoïste dont elle face cas. I'ay ceste foy que si vous mettez la main sur elle que le diable s'en ira, dont ie vous prie autant que ie puis. Le beau pere dist : Mon fils, toute chose est possible au croyant. Croiez vous pas fermement que la bonté de Dieu ne refuse nul qui en foy luy demande grace? Ie le croy, mon pere, dist le gentil homme. Assurez vous aussy, mon filz, dist le cordelier, qu'il peut ce qu'il veut & qu'il n'est moins puissant que bon. Allons

fortz en foy pour refister à ce lyon rugiffant, & lui arracher la proye qui est acquise à Dieu par le fang de son filz Iefus Chrif. Ainſy le gentil homme mena ceſt homme de bien où eſtoyt ſa femme couchée ſur vng petit liēt; qui fut ſi eſtonnée de le veoir penſant que ce fuſt celluy qui l'auoyt battue, qu'elle entra en merueilleuſe collere, mais pour la preſence de ſon mary baiffa les oeilz & deuint muette. Le mary diſt au ſainct homme : Tant que ie ſuis deuant elle le diable ne la tormente gueres; mais ſi toſt que ie m'en iray vous lui geſterez de l'eau benoiſte, vous verrez à l'heure le malin eſperit faire ſon office. Le mary le laiſſa tout ſeul avecq ſa femme & demeura à la porte pour veoir leur contenance. Quand elle ne veid plus perſonne que le beau pere, elle comencea à cryer comme femme hors du ſens, en l'apellant meſchant, villain, meurtrier, trompeur. Le beau pere penſant pour vray qu'elle fuſt poſſedée d'un malin eſperit, luy vouloit prandre la teſte pour dire deſſus les oraifons, mais elle l'eſgratina & mordeyt de telle forte qu'il fut contrainct de parler de plus loing; & en geſtant force eau benoiſte diſoit beaucoup de bonnes oraifons. Quand le mary veid qu'il en auoyt bien faiet ſon debuoir, entra en la chambre & le mercya de la peyne qu'il en auoyt prinſe; & à ſon arriuée ſa femme ceſſa ſes iniures & malédictionſ, & baiffa la croix bien doucement pour la craincte qu'elle auoyt

de son mary. Mais le sainct homme qui l'auoyt veue tant enragée, croyoyt fermement que à sa priere Nostre Seigneur eust geecté le diable dehors, & s'en alla louant Dieu de ce grand miracle. Le mary voiant sa femme bien chastiée de sa folle fantaisie, ne luy voulut poinct declarer ce qu'il auoyt faict, car il se contentoyt d'auoir vaincu son opinion par sa prudence & l'auoir mise en telle sorte qu'elle hayoit mortellement ce qu'elle auoyt aymé, & detestant sa folye se adonna du tout au mary & au mefnaige mieulx qu'elle n'auoyt faict parauant.

Par cecy, mes dames, pouez vous cognoistre le bon sens d'un mary & la fragilité d'une femme de bien ; & ie pense quant vous auez bien regardé en ce mirouer, au lieu de vous fier à vos propres forces, vous apprendrez à vous retourner à celluy en la main duquel gift vostre honneur. — Ie suis bien ayse, dist Parlamente, de quoy vous estes deuenu prescheur des dames ; & le ferois encore plus si vous vouliez continuer ces beaulx sermons à toutes celles à qui vous parlez. — Toutes les foyz, dist Hircan, que vous me.vouldrez escouter, ie vous assure que ie n'en diray pas moins. — C'est à dire, dist Simontault, que quant vous n'y ferez pas, il dira autrement. — Il en fera ce qu'il luy plaira, dist Parlamente, mais ie veulx croire pour mon contentement qu'il di&

toujours ainſy. — A tout le moins l'exemple qu'il a alleguée ſervira à celles qui cuydent que l'amour ſpirituelle ne ſoyt point dangereuſe. Mais il me ſemble qu'elle l'eſt plus que toutes les autres. — Si me ſemble il, diſt Oifille, que aymer vng homme de bien vertueux & craignant Dieu n'eſt point choſe à deſprier, & que l'on n'en peut que mieulx valloir. — Madame, diſt Parlamente, ie vous prie croire qu'il n'eſt rien plus ſot, ne plus ayſé à tromper que vne femme qui n'a iamais aymé. Car amour de ſoy eſt vne paſſion qui a plus toſt faiſy le cueur que l'on ne s'en aduife ; & eſt ceſte paſſion ſi plaiſante que ſi elle ſe peut ayder de la vertu pour luy ſervir de manteau, à grand peyne ſera elle congneue qu'il n'en vienne quelque inconuenient. — Quel inconuenient ſçauroit il venir, diſt Oifille, d'aymer vng homme de bien ? — Madame, reſpondit Parlamente, il y a aſſez d'hommes eſtimez hommes de bien ; mais eſtre hommes de bien enuers les dames, garder leur honneur & conſcience, ie croy que de ce temps ne s'en troueroyt point iuſques à vng ; & celles qui ſe fient le croyant autrement, s'en trouuent enfin trompées, & entrent en ceſte amityé de par Dieu dont bien ſouuent ilz en faillent de par le diable ; car i'en ay aſſez veu qui ſoubz couleur de parler de Dieu commençoient vne amityé dont à la fin ſe vouloient retirer, & ne pouoient, pour ce que l'honneſte couuerture les tenoit en

subiection ; car vne amour vitieuse de soy mesmes se defaiët, & ne peut durer en vng bon cueur ; mais la vertueuse est celle qui a les liens de soie si deliez que l'on en est plus tost prins que l'on ne les peut veoir. — Ad ce que vous dictes, dist Ennasuiète, iamais femme ne vouldroyt aymer homme, mais vostre loy est si aspre qu'elle ne durera pas. — Je le sçay bien, dist Parlamente, mais ie ne lairray pas pour cella desirer que chascun se contentast de son mary comme ie faiët du mien. Ennasuiète qui par ce mot se sentyt touchée, en changeant de couleur, lui dist : Vous debuez iuger que chascun a le cueur comme vous, ou vous pensez estre plus parfaiete que toutes les autres. — Or, ce dist Parlamente, de paour d'entrer en dispute, sçachons à qui Hircan donnera sa voix. — Je la donne, dist il, à Ennasuiète pour la recompenser contre ma femme. — Or, puisque ie suis en mon rang, dist Ennasuiète, ie n'espargneray homme ne femme, afin de faire tout esgal, & voy bien que vous ne pouez vaincre vostre cueur à confesser la vertu & bonté des hommes qui me faiët reprendre le propos dernier par vne semblable histoire.





NOUVELLE TRENTE-SIXIESME.

Par le moyen d'une salade un president de Grenoble se vengea d'un sien clerc duquel sa femme s'estoit amourachée & sauua l'honneur de sa maison.



Q'EST que en la ville de Grenoble y auoyt vng president dont ie ne dirai pas le nom, mais il n'estoyt pas françois. Il auoyt vne bien belle femme & viuoient ensemble en grande paix. Ceste femme voiant que son mary estoyt viel, print en amour vng ieune clerc nommé Nicolas. Quant le mary alloyt le matin au palais, Nicolas entroyt en sa chambre & tenoyt sa place; de quoy s'apparceut vng seruiteur du president qui l'auoyt bien seruy trente ans; & comme loyal à son maistre ne se peut garder de luy dire. Le president qui estoyt saige, ne le voulut croire legierement, mais dist qu'il auoyt enuie de meſtre diuision entre luy & sa femme, & que si la

chose estoit vraye comme il disoyt, il la lui pourroyt bien monstrier, & s'il ne la luy monstroyt, il estimeroyt qu'il auroyt controuué ceste menfonge pour separer l'amitié de luy & de sa femme. Le varlet l'assura qu'il luy feroit veoir ce qu'il luy disoyt; & vng matin, fustot que le president fut allé à la court & Nicolas entré en la chambre, le seruiteur envoya l'un de ses compaignons mander à son maistre qu'il pouoyt bien venir, & se tint tousiours à la porte pour guetter que Nicolas ne faillist. Le president fustot qu'il veid le signe que lui feyt vng de ses seruiteurs, faingnant se trouver mal, laissa la court & s'en alla hastivement en sa maison où il trouua son viel seruiteur à la porte de la chambre, l'assurant pour vray que Nicolas estoit dedans, qui ne faisoit gueres que d'entrer. Le seigneur luy dist : Ne bouge de ceste porte, car tu sçays bien qu'il n'y a autre entrée, ne yssue en ma chambre que ceste ci, sinon vng petit cabinet duquel moy seul porte la clef. Le president entra en la chambre & trouua sa femme & Nicolas couchez ensemble, lequel en chemise se gecta à genoux à ses piedz & lui demanda pardon; sa femme de l'autre costé se print à pleurer. Lors dist le president : Combien que le cas que vous auez faict soit tel que vous pouvez estimer, si est ce que ie ne veulx pour vous que ma maison soyt deshonorée & les filles que j'ay eu de vous desauancées. Parquoi, dist il, ie vous com-

mande que vous ne pleurez point & oyez ce que ie feray ; & vous, Nicolas, cachez vous en mon cabinet & ne faiçtes vn seul bruiçt. Quant il eut ainſy faiçt va ouurir la porte & appela ſon viel ſeruiteur, & luy diſt : Ne m'as tu pas aſſeuré que tu me monſtrerois Nicolas avecq ma femme ; & ſur ta parole ie ſuys venu icy en dangier de tuer ma pauure femme ; ie n'ay rien trouué de ce que tu m'as diçt. l'ay ſerché partout ceſte chambre, comme ie te veulx montrer ; & en ce diſant, feyt regarder ſon varlet ſoubz les liçtz & par tous couſtez. Et quant le varlet ne trouua rien, tout eſtonné diſt à ſon maiſtre : Il fault que le diable l'ayt emporté, car ie l'ay veu entrer icy, & ſi n'eſt point failly par la porte, mais ie voy bien qu'il n'y eſt pas. A l'heure le maiſtre luy diſt : Tu es bien malheureux ſeruiteur de vouloir meçtre entre ma femme & moi vne telle diuiſion ; parquoy ie te donne congé de t'en aller, & pour tous les ſeruices que tu m'as faiçtz te veulx paier ce que ie te doibz & d'avantaige ; mais va t'en bien toſt & te garde d'eſtre en ceſte ville vingt quatre heures paſſées. Le preſident luy donna cinq ou fix paiemens des années à aduenir, & ſçachant qu'il eſtoit loyal, eſperoyt lui faire autre bien. Quant le ſeruiteur s'en fut allé pleurant, le preſident feyt faillyr Nicolas de ſon cabinet & après auoir diçt à ſa femme & à luy ce qu'il luy ſembloyt de leur meſchanceté, leur defendit

de faire aucun semblant à personne ; & commanda à sa femme de s'abiller plus gorgiasement qu'elle n'auoyt accoustumé & se trouuer en toutes compaignyes, dances & festes, & à Nicolas qu'il eust à faire meilleure chere qu'il n'auoyt faict auparavant, mais que si tost qu'il luy diroit à l'oreille : Va t'en, qu'il se gardast bien de demeurer à la ville trois heures après son commandement. Et ce faict s'en retourna au palais, sans faire semblant de rien. Et durant quinze iours, contre sa coustume, se meist à festoyer ses amys & voisins. Et après le banquet auoyt des tabourins pour faire dancier les dames. Vng iour il voyoit que sa femme ne danfoyt poinct, commanda à Nicolas de la mener dancier, lequel cuydant qu'il eust oblyé les fautes passées, la mena dancier ioieusement. Mais quand la dance fut acheuée, le president faingnant luy commander quelque chose en sa maison, luy dist à l'oreille : Va t'en & ne retourne iamays. Or fut Nicolas bien marry de laisser sa dame, mais non moins ioieux d'auoir la vie saulue. Après que le president eut mis en l'opinion de tous ses parens & amys & de tout le pais, la grande amour qu'il portoyt à sa femme, vng beau iour du mois de may, alla cuyllir en son iardin vne sallade de telles herbes que si tost que sa femme en eust mangé ne vesquit pas vingt quatre heures, dont il feyt si grand deuil par semblant que nul ne pouoyt soupçonner qu'il fust occasion de ceste mort ;

& par ce moien se vengea de son ennemy
& faulua l'honneur de sa maison.

Je ne veulx pas, mes dames, par cela louer la conscience du president, mais oy bien monstrez la legiereté d'une femme, & la grande patience & prudence d'un homme, vous suppliant, mes dames, ne vous courroucer de la verité qui parle quelquefois ausy bien contre nous que contre les hommes. Et les hommes & les femmes sont communs aux vices & vertuz. — Si toutes celles, dist Parlamente, qui ont aymé leurs varletz estoient contrainctes à manger de telles fallades, i'en congnoys qui n'aymeroient point tant leurs iardins comme elles font, mais en arracheroient les herbes pour euter celle qui rend l'honneur à la lignée par la mort d'une folle mere. Hircan, qui deuiroyt bien pourquoy elle le disoyt, respondit en collere : Vne femme de bien ne doit iamais iuger vng aultre de ce qu'elle ne voudroyt faire. — Parlamente respondit : Sçauoir n'est pas iugement & fottize ; si est ce que ceste pauvre femme là porta la peyne que plusieurs meritent. Et croy que le mary, puisqu'il s'en vouloyt venger, se gouuerna avecq une merueilleuse prudence & sapience. — Et ausy avecques une grande malice, ce dist Longarine, & longue & cruelle vengeance, qui monstroyt bien n'auoir Dieu ne conscience deuant les oeilz. — Et que eussiez vous doncq

voulu qu'il eust fait, dist Hircan, pour se venger de la plus grande iniure que la femme peut faire à l'homme? — l'eusse voulu, dist elle qu'il l'eust tuée en sa collere, car les docteurs dient que le peshé est remissible¹ pour ce que les premiers mouuemens ne sont pas en la puissance de l'homme; parquoy il en eust peu auoir grace. — Oy, dist Geburon, mais ses filles & sa race eut à iamais porté ceste notte. — Il ne la debuoit point tuer, dist Longarine, car puisque sa grande collere estoit passée, elle eut vescu avecq luy en femme de bien & n'en eust iamais esté memoire. — Pensez vous, dist Saffredent, qu'il fust appaisé pourtant qu'il dissimulast sa collere? Je pense quant à moy que le dernier iour qu'il feyt sa fallade il estoit aussi courroucé que le premier, car il y en a aucuns desquelz les premiers mouuemens n'ont iamays interualle iusques ad ce qu'ilz ayent mys à effect leur passion; & me faictes grand plaisir de dire que les theologiens estiment ces pechez là faciles à pardonner, car ie suys de leur opinion. — Il faict bon regarder à ses parolles, dist Parlamente, deuant gens si dangereux que vous; mais ce que i'ay dist se doit entendre, quant la passion est si forte que soudainement elle occupe tant les sens que la raison n'y peult auoir lieu. — Auffy, dist Saffredent, ie m'arreste à vostre parolle & veulx par cela conclure que vng homme bien fort amoureux

quoy qu'il face, ne peult pecher sinon de peché veniel ; car ie suis seur que si l'amour le tient parfaitement lié, iamais la raison ne sera escoutée ny en son cueur ny en son entendement. Et si nous voulons dire verité, il n'y a nul de nous qui n'ayt expérimenté ceste furieuse follye que ie pense non seulement estre pardonnée facilement, mais encores ie croy que Dieu ne se courrouce poinct de tel peché, veu que c'est vng degré pour monter à l'amour parfaite de luy où iamais nul ne monta qu'il n'ayt passé par l'eschele de l'amour de ce monde². Car saint Iehan dict : Comment aymerez vous Dieu que vous ne voyez poinct si vous n'aymez celluy que vous voyez ? — Il n'y a si beau passaige en l'Escripture, dist Oisille, que vous ne tirez à vostre propos. Mais gardez vous de faire comme l'arignée qui conuertit toute bonne viande en venyn. Et si vous aduisez qu'il est dangereux d'alleguer l'Escripture sans propos & nécessité. — Appelez vous dire verité estre sans propos ne nécessité ? dist Saffredent. Vous voulez doncques dire que quant en parlant à vous aultres incredules, nous appellons Dieu à nostre ayde, nous prenons son nom en vain ; mais s'il y a peché vous seules en debuez porter la peyne, car voz incredulitez nous contraignent à chercher tous les sermens dont nous nous pouons aduifer. Et encores ne pouons nous allumer le feu de charité en voz cueurs de glace. — C'est signe,

noyt qu'il ne fust près du matin. La dame de Loue trouua ceste façon de faire mauuaife, tellement que en entrant en vne grande ialoufie de laquelle ne vouloyt faire semblant, oublya les affaires de la maison, sa perfonne & sa famille, comme celle qui estimoyt auoir perdu le fruit de ses labeurs, qui estoit le grand amour de son mary, pour lequel continuer n'y auoyt payne qu'elle ne portast volontiers. Mais l'ayant perdue, comme elle voyoyt, fut si negligente de tout le demeurant de la maison que bientoit l'on congneut le dommage que son absence y faisoit, car son mary d'un costé despendoyt sans ordre, & elle ne tenoyt plus la main au menaige, en sorte que la maison fut bien tost rendue si embrouillée que l'on commenceoyt à couper les hauts boys & engaiger les terres. Quelcun de ses parens qui congnoissoit la maladie, luy remonstra la faulte qu'elle faisoit & que si l'amour de son mary ne luy faisoit aymer le proffit de sa maison, que au moins elle eust regard à ses pauvres enfans, la pitié desquelz luy feyt reprendre ses espritz; & essaya par tous moyens de regaingner l'amour de son mary. Et vng iour feyt le guet quant il se leuoyt d'auprès d'elle, & se leua pareillement avec son manteau de nuit, faisoit faire son liç & en disant ses heures attendoit le retour de son mary; & quant il entroyt alloyt au deuant de luy le baïser, & luy portoit vng bassin & de l'eau pour lauer ses mains. Luy estonné de

ceste nouvelle façon, luy dist qu'il ne venoyt que du retraits, & que pour cela n'estoyt mestier qu'elle se leuast. A quoy elle respondit que combien que ce n'estoit pas grand chose, si estoit il honnestes de lauer ses mains quant on venoit d'un lieu ord & sale, desirant par là luy faire congnoistre & abhominer sa meschante vie. Mais pour cela il ne s'en corrigeoit point & continua ladicte dame bien vng an ceste façon de faire. Et quant elle veit que ce moien ne luy seruyt de rien, vng iour attendant son mary qui demeuroyt plus qu'il n'auoyt de coustume, luy print enuye de l'aller chercher. Et tant alla de chambre en chambre qu'elle le trouua couché en vne arriere garde robe & endormy avecq la plus layde, orde & sale chamberiere qui fut leans. Et lors se pensa qu'elle lui apprendroit à laisser vne si honnestes femme pour vne si sale & orde, print de la paille & l'aluma au millieu de la chambre; mais quant elle veid que la fumée eust aussi tost tué son mary que esueillé, le tira par le bras, en criant : Au feu ! au feu ! Si le mary fut honteux & marry estant trouué par vne si honnestes femme avecq vne telle ordure, ce n'estoit pas sans grande occasion. Lors la femme luy dist : Monsieur, i'ay essayé vng an durant à vous retirer de ceste malheurte par douceur & patience, & vous monstres que en lauant le dehors vous deuiez nectoier le dedans; mais quant i'ay veu que tout ce que ie faisoys estoit de nulle valeur,

•

i'ay mis peyne de me ayder de l'element qui doit mettre fin à toutes choses, vous asseurant, monsieur, que si ceste cy ne vous courrige, ie ne sçay si vne seconde fois ie vous pourrois retirer du dangier³ comme i'ay fait. Je vous supplie de penser qu'il n'est plus grand desespoir que l'amour, & si ie n'eusse eu Dieu deuant les yeus, ie n'eusse poinct endure ce que i'ay fait. Le mary bien ayse d'en eschapper à si bon compte, luy promist iamais ne luy donner occasion de se tormenter pour luy, ce que très volontiers la dame creut; & du consentement du mary chassa dehors ce qu'il luy desplaisoyt. Et depuis ceste heure là vesquirent ensemble en si grande amityé que mesmes les fautes passées par le bien qui en estoit aduenu leur estoit augmentation de contentement.

Je vous supplie, mes dames, si Dieu vous donne de telz mariz, que vous ne vous desesperiez poinct iusques ad ce que vous ayez longuement essayé tous les moiens pour les reduire, car il y a vingt quatre heures au iour, esquelles l'homme peult changer d'opinion; & vne femme se doit tenir plus heureuse d'auoir gaingné son mary par patience & longue attente, que si la fortune & les parens luy en donnoyent vng plus parfait. — Voila, dist Oisille, vn exemple qui doit seruir à toutes les femmes mariées. — Il prandra cest exemple qui voudra, dist Parlamente, mais quant à moy il

ne me seroyt possible d'auoir si longue patience, car combien que en tous estatz patience foyt vne belle vertu, i'ay oppinion que en mariage elle ameine enfin inimitié, pour ce que en souffrant iniure de son semblable on est contrainct de s'en separer le plus que l'on peult; & de ceste estrangeté là vient vng despris de la faulte du desloyal: & en ce despris, peu à peu l'amour diminue, car d'autant ayme l'on la chose que l'on en estime la valleur. — Mais il y a dangier, dist Ennasuiète, que la femme impatiente trouue vng mary furieux qui luy donnera douleur en lieu de patience. — Et que scauroyt faire vng mary, dist Parlamente, que ce qui a esté racompté en ceste histoire? — Quoy? dist Ennasuiète; battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette, & celle qu'il aymeroyt au grand liect⁴. — Je croy, dist Parlamente, que vne femme de bien ne seroyt poinct si marrie d'estre battue par collere que d'estre desprésée pour vne qui ne la vault pas; & après auoir porté la peyne de la separation d'une telle amitié, ne scauroit faire le mary chose dont elle se sceust plus soulcier. Et aussy dit le compte que la peyne qu'elle print à le retirer fut pour l'amour qu'elle auoyt à ses enfans, ce que ie croy. — Et trouuez vous grand patience à elle, dist Nomerfide, d'aller meêtre le feu soubz le liect où son mary dormoyt? — Ouy, dist Longarine; car quant elle veid la fumée elle l'esueilla, & par auenture ce

fut où elle feyt plus de faulte, car de telz maris que ceulx là les cendres en feroient bonnes à faire la buée^s. — Vous estes cruelle, Longarine, ce dist Oifille, mais si n'avez vous pas ainſy veſcu avecq le voſtre. — Non, diſt Longarine, car Dieu mercy ne m'en a pas donné l'occafion, mais de le regretter toute ma vie en lieu de m'en plaindre. — Et ſi vous euſt eſté tel, diſt Nomerſide, qu'euffiez vous fait ? — Je l'aymois tant, diſt Longarine, que ie croy que ie l'euffe tué & me fuſſe tuée, car mourir après telle vengeance m'eufft eſté choſe plus agreable que viure loyaulment avecq vn deſloyal. — Ad ce que ie voy, diſt Hircan, vous n'aymez voz mariz que pour vous. S'ilz vous ſont ſelon voſtre deſir vous les ayez bien, & ſ'ilz vous ſont la moindre faulte du monde, ilz ont perdu le labeur de leur ſepmaine pour vng ſabmedy. Par ainſy voulez vous eſtre maiſtreſſes dont quant à moy i'en ſuis d'oppinion, mais que tous les mariz ſ'y accordent. — C'eſt raiſon, diſt Parla-mente, que l'homme nous gouerne comme noſtre chef, mais non pas qu'il nous abandonne ou traicte mal. — Dieu a mis ſi bon ordre, diſt Oifille, tant à l'homme que à la femme, què ſi l'on n'en abbuſe ie tiens mariaige le plus beau eſtat qui ſoyt au monde ; & ſuy ſeure que tous ceulx qui ſont icy, quelque myne qu'ilz en facent, en penſent autant. Et d'autant que l'homme ſe diſt plus ſaige que la femme, il ſera plus reprins ſi la faulte vient de ſon couſté ;

mais ayans assez mené ce propos, sçachons à qui Dagoucin donne sa voix? — Le la donne, dist il, à Longarine, — Vous me faictes grand plaisir, dist elle, car i'ay vn compte qui est digne de suiure le vostre. Or puisque nous sommes à louer la vertueuse patience des dames, ie vous en monstrey vne plus louable que celle de qui a esté presentement parlé & de tant plus est elle à estimer qu'elle estoit femme de ville qui de leur coustume ne sont nourryes si vertueusement que les autres.





NOUVELLE TRENTE-HVICTIESME.

Vne bourgeoise de Tours pour tant de mauuais traitemens qu'elle auoit recens de son mary, luy rendit tant de biens que quittant sa mairesse (qu'il entretenoit paisiblement) s'en retourna vers sa femme.



N la ville de Tours y auoyt vne bourgeoise belle & honneste, laquelle pour ses vertuz estoit non seulement aymée, mais crainte & estimée de son mary. Si est ce que fuyuant la fragilité des hommes qui s'en-nuyent de manger bon pain, il fut amoureux d'une mestayere qu'il auoyt. Et souuent s'en partoyt de Tours pour aller visiter sa mestayrie où il demeuroit tousiours deux ou trois iours; & quant il retournoyt à Tours il estoit tousiours si morfondu que sa pauvre femme auoyt assez à faire à le guarir. Et si tost qu'il estoit sain ne failloyt poinct à retourner au lieu où pour le plaisir oblyoyt tous ses maux. Sa femme qui furtout aymoit sa vie & sa fanté, le voiant re-

uenir ordinairement en si mauuais estat, s'en alla en la mestairie où elle trouua la ieune femme que son mary aymoyt, à laquelle sans collere, mais d'un très gracieux courage, dist qu'elle scauoyt bien que son mary la venoit veoir souuent, mais qu'elle estoit mal contante de ce qu'elle le traictoyt si mal qu'il s'en retournoit tousiours morfondu en la maison. La pauvre femme, tant pour la reuerence de sa dame que pour la force de la verité, ne luy peut nyer le faict du quel elle luy requist pardon. La dame voulut veoir le liét & la chambre où son mary couchoyt, qu'elle trouua si froide & sale & mal en point qu'elle en eust pitié. Incontinent enuoia querir vng bon liét garny de linceux, mante & courtepoincte, selon que son mary l'aymoyt; feit accoustrer & tapisser la chambre, luy donna de la vaisselle honneste pour le seruir à boyre & à manger; vne pippe de bon vin, des dragées & confitures; & pria la mestayere qu'elle ne luy renuoiaist plus son mary si morfondu. Le mary ne tarda gueres qu'il ne retournaist comme il auoyt accoustumé veoir sa mestayere; & s'esmerueillast fort de trouuer son pauvre logis si bien en ordre, & encores plus quant elle luy donna à boyre en vne coupe d'argent; & luy demanda dont estoient venuz tous ces biens. La pauvre femme luy dist en pleurant que c'estoyt sa femme qui auoyt eu tant de pitié de son mauuais traictement qu'elle auoyt ainfi meublé sa maison

& luy auoyt recommandé sa santé. Luy voiant la grande bonté de sa femme, que pour tant de mauuais tours qu'il luy auoyt faictz luy rendoyt tant de biens, estimant sa faulte auffy grande que l'honneur tour que sa femme luy auoit faict. Et après auoir donné argent à sa mestayere, la priant pour l'aduenir vouloir viure en femme de bien, s'en retourna à sa femme à laquelle il confessa la debte; & que sans le moien de ceste grande douceur & bonté il estoit impossible qu'il eust iamais laissé la vie qu'il menoyt; & despuis vesquirent en bonne paix, laissant entierement la vie passée.

Croyez, mes dames, qu'il y a bien peu de mariz que patience & amour de la femme ne puisse gaingner à la longue, ou ilz sont plus durs qu'une pierre que l'eau foible & molle par longueur de temps vient à cauer. — Ce dist Parlamente : Voila une femme sans cuer, sans fiel & sans foie. — Que vouldes vous, dist Longarine, elle experimentoit ce que Dieu commande, de faire bien à ceulx qui font mal. — Je pense, dist Hircan, qu'elle estoit amoureuse de quelque cordelier qui luy auoit donné en penitence de faire si bien traicter son mary aux champs, que ce pendant qu'il yroit elle eut le loisir de le bien traicter en la ville. — Or ça, dist Oisille, vous monstrez bien la malice en vostre cuer : d'un bon acte faictes vng mauuais iugement. Mais ie croy plus tost qu'elle

estoit si mortifiée en l'amour de Dieu, qu'elle ne se soulcyoit plus que du salut de l'ame de son mary. — Il me semble, dist Simontault, qu'il auoyt plus d'occasion de retourner à sa femme quant il auoit froid en sa mestairie que quant il y estoit si bien traité. — A ce que ie voy, dist Saffredent, vous n'estes pas de l'opinion d'un riche homme de Paris qui n'eust sceu laisser son accoustrement quand il estoit couché avecq sa femme qu'il n'eust esté morfondu ; mais quant il alloyt veoir sa chambrière en la caue, sans bonnet & sans souliers, au fons de l'yuer, il ne s'en trouuoit iamais mal ; & si estoit sa femme bien belle & sa chambrière bien layde. — N'avez vous pas oy dire, dist Geburon, que Dieu ayde tousiours aux folz, aux amoureux & aux yuroignes ? Peut estre que cestuy là estoit luy seul tous les trois ensemble. — Par cela voudriez vous conclure, dist Parlamente, que Dieu nuyroit aux sages, aux chastes & aux sobres ? Ceulx qui par eulx mesmes se peuuent ayder n'ont poinct besoing d'ayde. Car celluy qui a dist qu'il est venu pour les mallades, & non poinct pour les sains, est venu par la loy de sa misericorde secourir à noz infirmités, rompant les arrestz de la rigueur de sa iustice. Et qui se cuyde saige est fol deuant Dieu. Mais pour finer vostre sermon, à qui donnera sa voix Longarine ? — Ie la donne, dist elle, à Saffredent. — l'espere doncques, dist Saffredent, vous monstrer par exemple que

Dieu ne fauorise pas aux amoureux, car non-obstant, mes dames, qu'il ayt esté dict parcy-deuant que le vice est commung aux femmes & aux hommes, si est ce que l'inuention d'une finesse sera trouuée plus promptement & subtilement d'une femme que d'un homme, & ie vous en diray vn exemple.





NOUVELLE TRENTE-NEUVIÈME.

Le seigneur de Grignaux deliura sa maison d'un esprit qui auoit tant tormenté sa femme qu'elle s'en estoit absente l'espace de deus ans.



UN seigneur de Grignaulx¹ qui estoit cheualier d'honneur à la Royne de France Anne duchesse de Bretagne, retournant en sa maison dont il auoyt esté absent plus de deux ans, trouua sa femme en vne autre terre là auprès; & se enquerant de l'occasion, luy dist qu'il reuenoyt vng esperit en sa maison qui le tormentoyt tant que nul n'y pouoyt demorer. Monsieur de Grignaulx, qui ne croyoit poinct en bourdes, luy dist que quant ce seroyt le diable mesmes, qu'il ne le craingnoyt; & emmena sa femme en sa maison. La nuit feyt allumer forces chandelles pour veoir plus clairement cest esperit. Et après auoir veillé longuement sans rien oyr, s'endormyt; mais incontinent fut resueillé par vng grand soufflet qu'on luy donna sur la joue, & ouyt vne voix

cryant : Brenigne, Brenigne^s, laquelle auoit esté sa grand mere. Lors appella sa femme qui couchoyt auprès d'eulx pour allumer de la chandelle, parce qu'elles estoient toutes estainctes, mais elle ne s'osa leuer. Incontinent sentyt le seigneur de Grignaulx qu'on luy ostoyt la couuerture de dessus luy; & ouyt vng grand bruiet de tables, tresteaulx & escabelles qui tomboient en la chambre, lequel dura iusques au iour. Et fut le seigneur de Grignaulx plus fâché de perdre son repos que de paour de l'esperit, car iamais ne creut que ce fust vng esperit. La nuyt enfuyuant se delibera de prendre cest esperit. Et vng peu après qu'il fut couché feyt semblant de ronfler très fort, & meit la main toute ouuerte près son visaige. Ainfy qu'il attendoit cest esperit, sentyt quelque chose approcher de luy, par quoy ronfla plus fort qu'il n'auoit accoustumé. Dont l'esperit s'espriuoia^s si fort qu'il luy bailla vng grand soufflet. Et tout à l'instant print ledit seigneur de Grignaulx la main de dessus son visage, criant à sa femme : Je tiens l'esperit. Laquelle incontinent se leua & alluma de la chandelle, & trouuerent que c'estoyt la chambriere qui couchoyt en leur chambre, laquelle se mettant à genoulx leur demanda pardon, & leur promist confesser verité, qui estoyt que l'amour qu'elle auoyt longuement portée à vng seruiteur de ceans luy auoyt faict entreprendre ce beau mistere pour chasser hors de la maison maistre & maîs-

treffe, afin que eulx deux qui en auoient toute la garde, eussent moien de faire grande chere. Ce qu'ilz faisoient quand ilz estoient tous seulz. Monseigneur de Grignaulx qui estoit homme assez rude, commanda qu'ilz fussent batuz en sorte qu'il leur souuint à iamais de l'esperit; ce qui fut fait, & puis chassiez dehors. Et par ce moien fut deliurée la maison du torment des esperitz qui deux ans durant y auoient ioué leur rolle

C'est chose esmerueillable, mes dames, de penser aux effectz de ce puissant dieu Amour qui ostant toute craincte aux femmes, leur aprenne à faire toute peyne aux hommes pour paruenir à leur intention. Mais autant que est vituperable l'intention de la chamberiere, le bon sens du maistre est louable qui scauoyt très bien que l'esperit s'en va & ne retourne plus. — Vrayement, dist Geburon, Amour ne fauorisa pas à ceste heure le varlet & la chamberiere; & confesse que le bon sens du maistre luy seruyt beaucoup. — Toutesfois, dist Ennasuite, la chamberiere vesquit long temps par sa finesse à son aise. — C'est vng aise bien malheureux, dist Oisille, quand il est fondé sur peché, & prent fin par honte & pugnition. — Il est vray, ma dame, dist Ennasuite, mais beaucoup de gens ont de la douleur & de la peyne pour viure iustement qui n'ont pas le sens d'auoir en leur vie tant de plaisir que ceulx icy. — Si suis ie de ceste opinion, dist Oisille, qu'il n'y a nul

parfaict plaisir si la conscience n'est en repos. — Comment, dist Simontault, l'Italien veut maintenir que tant plus le peché est grand de tant plus il est plaissant. — Vrayement celluy qui a inuenté ce propos, dist Oisille, est luy mesmes vray diable; parquoy laissons le là & sçachons à qui Saffredent donnera sa voix. — A qui? dist il. Il n'y a plus que Parlamente à tenir son ranc, mais quant il y en auroit vn cent d'autres ie luy donneray tousiours ma voix d'estre celle de qui nous debuons apprendre. — Or puisque ie suys pour mettre fin à la iournée, dist Parlamente, & que ie vous promeiz hier de vous dire l'occasion pourquoy le pere de Rolandine feyt faire le chasteau où il la tint si longtemps prisonniere⁴, ie la vois doncques racompter.





NOUVELLE QUARANTIÈME.

La seur du comte de Ioffebelin après auoir epousé au desceu de son frere vn gentil homme qu'il feist tuer, combien qu'il se l'eut souvent souhaité pour beau frere s'il eut esté de mesme maison qu'elle, en grand patience & austerité de vie vsa le reste de ses iours en vn ermitage.



CE seigneur pere de Rolandine qui s'appeloit le comte de Ioffebelin¹, eut plusieurs seurs, dont les vnes furent mariées bien richement, les autres religieuses²; & vne qui demeura en sa maison sans estre maryée, plus belle sans comparaison que toutes les autres, laquelle aymoît tant son frere que luy n'auoyt femme ny enfans qu'il preferast à elle. Aussi fut demandée en mariage de beaucoup de bons lieux, mais de paour de l'esloigner & par trop aymer son argent, n'y voulut iamais entendre; qui fut la cause dont elle passa grande partie de son aage sans estre mariée, viuant tres honestement en la maison de son frere, où il y auoyt yng

ieune & beau gentil homme nourry dès son enfance en la dicte maison, lequel creut en sa croissance tant en beaulté & vertu qu'il gouvernoit son maistre tout paisiblement, tellement que quant il mandoyt quelque chose à sa seur estoit tousiours par cestuy là. Et luy donna tant d'auctorité & de priuaulté, l'enuoyant soir & matin deuers sa seur, que à la longue frequentation s'engendra vne grande amityé entre eulx. Mais craignant le gentil homme sa vie s'il offensoit son maistre, & la damoiselle son honneur, ne prindrent en leur amityé autre contentement que de la parole iusques ad ce que le seigneur de Ioffebelin dist souuent à sa seur qu'il vouldroit qu'il luy eust cousté beaucoup & que ce gentil homme eust esté de maison de mesme elle, car il n'auoyt iamais veu homme qu'il aymast tant pour son beau frere que luy. Il luy redist tant de foyes ces propos que les ayans debatuz auecq le gentil homme, estimerent que s'ilz se marioyent ensemble on leur pardonneroit aisement. Et amour qui croyt voluntiers ce qu'il veult, leur feit entendre qu'il ne leur en pourroit que bien venir; & sur ceste esperance conclurent & perfeirent le mariage sans que personne en sceut rien que vn prestre & quelques femmes.

Et apres auoir vescu quelques années au plaisir que homme & femme mariez peuuent prendre ensemble, comme l'un des plus beaux couples qui fut en la chrestienté & de la plus

grande & parfaite amitié, Fortune ennuyée de veoir deux personnes fi à leurs aydes, ne les y voulut sousfrir, mais leur fuscita vng ennemy qui espiait ceste damoiselle apparceut sa grande felicité, ignorant toutesfoys le mariage. Et vint dire au seigneur de Iossebelin que le gentil homme auquel il se fyoit tant alloyt trop souuent en la chambre de sa seur, & aux heures où les hommes ne doibuent entrer. Ce qui ne fut creu pour la premiere foys, de la fiance qu'il auoyt à sa seur & au gentil homme. Mais l'autre rechargea tant de fois, comme celluy qui aymoît l'honneur de la maison, qu'on y meist vng guet tel que les pauvres gens qui n'y pensoient en nul mal furent surprins : car vng soir que le seigneur de Iossebelin fut aduerty que le gentil homme estoit chez sa seur, s'y en alla incontinant, & trouua les deux pauvres aueuglez d'amour couchez ensemble. Dont le despit luy osta la parole, & en ostant son espée courut après le gentil homme pour le tuer. Mais luy qui estoit ayé de sa personne, s'enfuyt tout en chemise, & ne pouant eschapper par la porte se gecta par vne fenestre dedans vng iardin. La pauvre damoiselle tout en chemise se gecta à genoulx deuant son frere & luy dist : Monsieur, sauluez la vie de mon mary, car ie l'ay espousé ; & s'il y a offense n'en pugnissez que moy parce que ce qu'il en a fait a esté à ma requeste. Le frere oultré de courroux, ne luy respond sinon : Quand il seroyt

vostre mary cent mille foys, si le pugniray ie comme vng meschant seruiteur qui m'a trompé. En disant cela, se mist à la fenestre & cria tout hault que l'on le tuaist, ce qui fut promptement executé par son commandement & deuant les oeilz de luy & de sa seur. Laquelle voyant ce piteux spectacle au quel nulle priere n'auoyt sceu remedier, parla à son frere comme vne femme hors du sens : Mon frere, ie n'ay ne pere ne mere, & suys en tel aage que ie me puis marier à ma volonté; i'ay choisy celuy que maintesfoys vous m'avez dict que voudriez que i'eusse espousé. Et pour auoir fait par vostre conseil ce que ie puis selon la loy faire sans vous, vous avez fait mourir l'homme du monde que vous avez le mieulx aymé. Or puisque ainzy est que ma priere ne l'a peu garantir de la mort, ie vous supplie pour toute l'amityé que vous m'avez iamais porté me faire en ceste mesme heure compaigne de sa mort, comme i'ay esté de toutes ses fortunes. Par ce moien en satisfaisant à vostre cruelle & iniuste collere, vous metrez en repos le corps & l'ame de celle qui ne veult ny ne peut viure sans luy. Le frere nonobstant qu'il fust esmeu iusques à perdre la raison, si eut il tant de pitié de sa seur que sans luy accorder ne nyer sa requeste, la laissa. Et après qu'il eut bien considéré ce qu'il auoyt fait & entendu que le gentil homme auoit espousé sa seur, eust bien voulu n'auoir point commis yng tel crime. Si

est ce que la craincte qu'il eut que sa seur en demandast iustice ou vengeance, luy feit faire vng chasteau au milieu d'une forest, auquel il la meist; & defendit que aucun ne parlast à elle.

Après quelque temps, pour satisfaire à sa conscience, essaya de la regaingner & luy feyt parler de mariage, mais elle luy manda qu'il luy en auoit donné vng si mauuais desuener qu'elle ne vouloit plus souper de telle viande; & qu'elle esperoit viure de telle sorte qu'il ne seroit poinct l'homicide du second mary; car à peyne penseroit elle qu'il pardonlast à vng autre d'auoir faict vng si meschant tour à l'homme du monde qu'il aymoyt le mieulx. Et que non-obstant qu'elle fust foible & impuissante pour s'en venger, qu'elle esperoyt en celluy qui estoit vray iuge & qui ne laisse mal aucun impugny, avecq l'amour du quel seul elle vouloyt vser le demorant de sa vie en son hermitage. Ce qu'elle feyt: car iusques à la mort elle n'en bougea, viuant en telle patience & austerité que après sa mort chacun y couroyt comme à vne saincte. Et depuis qu'elle fut trespassee, la maison de son frere alloyt tellement en ruyne que de six filz qu'il auoyt n'en demeura vng seul & morurent tous fort miserablement³; & à la fin l'heritage demoura, comme vous auez oy en l'autre compte, à sa fille Rolandine laquelle auoyt succedé à la prison faicte pour sa tante.

Le prie à Dieu, mes dames, que cest exemple vous soyt si profitable que nulle de vous ayt enuye de foy marier, pour son plaisir, sans le consentement de ceulx à qui on doibt porter obeissance; car mariage est vng estat de si longue durée qu'il ne doibt estre commencé legierement, ne sans l'opinion de noz meilleurs amys & parens. Encores ne le peult on si bien faire qu'il n'y ayt pour le moins autant de peyne que de plaisir. — En bonne foy, dist Oifille, quant il n'y auroyt poinct de Dieu ne loy pour apprendre les filles à estre faiges, cest exemple est suffisant pour leur donner plus de reuerence à leurs parens que de s'adresser à se marier à leur volonté. — Si est ce, ma dame, dist Nomerfide, que qui'a vng bon iour en l'an n'est pas toute sa vie malheureux. Elle eut le plaisir de voir & de parler longuement à celluy qu'elle aymoît plus qu'elle mesmes; & puis en eut la ioissance par mariage, sans scrupule de conscience. L'estime ce contentement si grand qu'il me semble qu'il passe l'ennuy qu'elle porta. — Vous voulez doncques dire, dist Saffredent, que les femmes ont plus de plaisir de coucher avecq vng mary que de desplaisir de le veoir tuer deuant leurs oeilz. — Ce n'est pas mon intention, dist Nomerfide, car ie parlerois contre l'experience que i'ay des femmes, mais ie entends que vng plaisir non accoustumé, comme d'espouser l'homme du monde que l'on ayme le mieulx, doibt estre plus grand que de le perdre par mort qui est

chose commune. — Oy, dist Geburon, par mort naturelle, mais ceste cy estoit trop cruelle, car ie trouue bien estrange, veu que le seigneur n'estoit son pere ny son mary, mais seulement son frere; & qu'elle estoit en l'age que les loix permettent aux filles d'eulx marier à leur volonté, comme il osa exercer vne telle cruauté. — Ie ne le trouue poinct estrange, dist Hircan, car il ne tua pas sa seur qu'il aymoient tant & sur qui il n'auoit poinct de iustice, mais se print au gentil homme lequel il auoyt nourry comme filz & aymé comme frere; & apres l'auoir honoré & enrichy à son seruice, pourchassa le mariage de sa seur, chose qui en rien ne luy appartenoit. — Auffy, dist Nomerfide, le plaisir n'est pas commun ny accoustumé que vne femme de si grande maison espouse vng gentil homme seruiteur par amour. Si la mort est estrange le plaisir auffy est nouueau & d'autant plus grand qu'il a pour son contraire l'opinion de tous les saiges hommes, & pour son ayde le contentement d'un cuer plain d'amour & le repos de l'ame, veu que Dieu n'y est poinct offensé. Et quant à la mort que vous dictes cruelle, il me semble que puisqu'elle est nécessaire que la plus briefue est la meilleure, car on sçayt bien que ce passaige est indubitable; mais ie tiens heureux ceulx qui ne demeurent poinct longuement aux faulxbourgs, & qui de la felicité qui se peut seule nommer en ce monde felicité volentouldain à celle qui est eternelle. — Qu'appellez

vous les faulxbourgs de la mort ? dist Simon-tault. — Ceulx qui ont beaucoup de tribulations en l'esperit, respondit Nomerfide ; ceulx aussi qui ont esté longuement malades & qui par extremité de douleur corporelle ou spirituelle sont venuz à despriser la mort & trouver son heure trop tardive ; ie dis que ceulx-là ont passé par les faulxbourgs, & vous diront les hostelleries où ilz ont plus cryé que reposé. Ceste dame ne pouoit faillir de perdre son mary par mort, mais elle a esté exempte par la collere de son frere de veoir son mary longuement malade ou fâché. Et elle, conuertissant l'ayse qu'elle auoyt avecq luy au seruice de Nostre Seigneur, se pouoyt dire bien heureuse. — Ne faictes vous poinct cas de la honte qu'elle receut, dist Longarine, & de sa prison ? — l'estime, dist Nomerfide, que la personne qui ayme parfaitement d'un amour ioinct au commandement de son Dieu, ne congnoist honte ny deshonneur, sinon quant elle default ou diminue de la perfection de son amour. Car la gloire de bien aymer ne congnoist nulle honte ; & quant à la prison de son corps, ie croy que pour la liberté de son cuer qui estoit ioinct à Dieu & à son mary, ne la sentoyt poinct, mais estimoit la solitude très grande liberté ; car qui ne peut veoir ce qu'il ayme, n'a nul plus grand bien que d'y penser incessamment ; & la prison n'est iamais estroicte où la pensée se peut pourmener à son aise. — Il n'est rien plus vray que ce que dist Nomer-

fide, dist Simontault, mais celluy qui par fureur
 fait ceste separation, se deuoyt dire malheureux,
 car il offensoyt Dieu, l'amour & l'honneur. —
 En bonne foy, dist Geburon, ie m'esbahys des
 differentes amours des femmes, & voy bien que
 celles qui ont plus d'amour ont plus de vertu,
 mais celles qui en ont moins, se voulans faindre
 vertueuses, le diffimulent. — Il est vray, dist
 Parlamente, que le cueur honneste enuers Dieu
 & les hommes ayme plus fort que celluy qui
 est vitieux, & ne crainct poinct que l'on voye
 le fonds de son intention. — L'ay tousiours oy
 dire, dist Simontault, que les hommes ne doi-
 uent point estre reprins de pourchasser les
 femmes, car Dieu a mis au cueur de l'homme
 l'amour & la hardiesse pour demander, & en
 celluy de la femme la crainte & la chasteté
 pour refuser. Si l'homme ayant visé des puis-
 sances qui luy sont données a esté puny on luy
 fait tort. — Mais c'est grand cas, dist Longa-
 rine, de l'auoir longuement loué à sa seur;
 & me semble que ce foyt folie ou cruauté à
 celluy qui garde vne fontaine de louer la beaulté
 de son eaue à vng qui languyt de soif en la
 regardant, & puis le tuer quant il en veult
 prendre. — Pour vray, dist Parlamente, le frere
 fut occasion d'alumer le feu par si doulces pa-
 rolles qu'il ne debuoit poinct estaindre à coups
 d'espées. — Ie m'esbahys, dist Saffredent, pour-
 quoy l'on trouue mauuays que vng simple gen-
 til homme, ne vlant d'autre force que de seruice

& non de suppositions, vienne à espouser vne femme de grande maison, veu que les faiges philosophes tiennent que le moindre homme de tous vault myeulx que la plus grande & vertueuse femme qui soyt. — Pour ce, dist Dagoucin, que pour entretenir la chose publique en paix l'on ne regarde que les degrez des maisons, les aages des personnes & les ordonnances des loix, sans peser l'amour & les vertuz des hommes, afin de ne confondre point la monarchye. Et de là vient que les mariages qui sont faictz entre pareils, & selon le iugement des parens & des hommes, sont bien souuent si differens de cuer, de complexions & de conditions, que en lieu de prendre vng estat pour mener à salut, ilz entrent aux faulxbourg d'enfer. — Auffy en a l'on bien veu, dist Geburon, qui se sont prins par amour, ayant les cueurs, les conditions & complexions semblables, sans regarder à la difference des maisons & de lignaige, qui n'ont pas laissé de s'en repentir; car ceste grande amityé indiscrete tourne souuent à ialousie & en fureur. — Il me semble, dist Parlamente, que ne l'une ne l'autre n'est louable, mais que les personnes qui se submeçtent à la volonté de Dieu ne regardent ny à la gloire ny à l'auarice ny à la volupté, mais pour vng amour vertueuse & du consentement des parens, desirent de viure en l'estat de mariage, comme Dieu & nature l'ordonnent. Et combien que nul estat n'est sans tribulation,

fi ay ie veu ceulx là viure fans repentance ; & nous ne sommes pas si malheureux en ceste compaignie que nul de tous les mariez ne foyt de ce nombre là. Hircan, Geburon, Simontault & Saffredent iurerent qu'ilz s'estoient mariez en pareille intention & que iamais ilz ne s'en estoient repentiz ; mais quoy qu'il en fut de la verité celles à qui il touchoit, en furent si constantes que ne pouans oyr vng meilleur propos à leur gré, se leuerent pour en aller randre graces à Dieu où les religieux estoient prestz à dire Vespres. Le seruice finy s'en allerent souper non sans plusieurs propos de leurs mariages, qui dura encores tout du long du soir, racomptans les fortunes qu'ilz auoient eues durant le pourchas du mariage de leurs femmes. Mais parce que l'un rompoit la parolle de l'autre, l'on ne peut retenir les comptes tout du long, qui n'eussent esté moins plaifans à escrire que ceulx qu'ilz disoient dans le pré. Ilz y prindrent si grand plaifir & se amuserent tant que l'heure de coucher fut plus tost venue qu'ilz ne s'en apparceurent. La dame Oisille departyt la compaignye qui s'alla coucher si ioyeusement que ie pense que ceulx qui estoient mariez ne dormirent pas plus longtemps que les aultres, racomptans leurs amitez passées & demonstrans la presente. Ainsy se passa doucement la nuyt iusques au matin.



CINQVIESME IOVRNÉE.

EN
LA CINQVIESME IOVRNÉE
ON DEVISE DE LA VERTV DES FILLES
ET FEMMES QVI ONT EV LEVR HONNEVR
EN PLVS GRANDE RECOMMANDATION
QVE LEVR PLAISIR, DE CELLES AVSSI
QVI ONT FAIT LE CONTRAIRE,
ET DE LA SIMPLICITÉ DE
QVELQVES AVTRES.



PROLOGVE.



UAND le matin fut venu, madame Oisille leur prepara vng desjeuner spirituel d'un si très bon goust qu'il estoyt suffisant pour fortifier le corps & l'esperit; où toute la compaignie fut fort attentive en sorte qu'il leur sembloyt bien iamays n'auoir oy sermon qui leur profitast tant. Et quand ilz oyrent sonner le dernier coup de la messe s'alerent exercer à la contemplation des sainctz propos qu'ilz auoient entenduz. Après la messe oïe & s'estre vng peu pourmenez, se meirent à table, pro-

metans la journée presente debuoir estre aussi belle que nulle des passées. Et Saffredent leur dist qu'il voudroit que le pont demorast encores vng mois à faire, pour le plaisir qu'il prenoyt à la bonne chere qu'ilz faisoient; mais l'abbé de ceans y faisoit faire bonne dilligence, car ce n'estoit pas sa consolation de viure entre tant de gens de bien en la presence desquelz n'osoyt faire venir ses pelerines accoustumées. Et quant ilz se furent reposez quelque temps après dîné, retournerent à leur passe temps accoustumé. Après que chascun eut prins son siege au pré, demanderent à Parlamente à qui elle donnoyt sa voix. Il me semble, dist elle, que Saffredent sçaura bien commencer ceste journée, car ie luy voys le vifaise qui n'a point d'enuye de nous faire pleurer. — Vous serez doncq bien cruelles, mes dames, dist Saffredent, si vous n'avez pitié d'un cordelier dont ie vous voys compter l'histoire. Et encores que par celles que aucuns d'entre nous ont cy deuant faictes des religieux, vous pourriez penser que sont cas aduenus aux pauvres damoiselles dont la facilité de l'execution a faict sans crainte commencer l'entreprinse; mais affin que vous congnoissiez que l'aueuglement de leur folle concupiscence leur oste toute craincte & prudente consideration, ie vous en compteray d'un qui aduint en Flandres.



NOVVELLE QV ARANTE ET VNIESME.

La nuyt de Noel, vne damoyfelle fe presenta à vn cordelier pour estre oye en confession, le quel luy bailla vne penitence si estrange que ne la voulant receuoir elle se leua de deuant luy sans absolution; dont sa maistresse auertie fait foustter le cordelier en sa cuyfine, puis le renvoya lié & garroté à son gardien.



L'ANNÉE que madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray de la part de l'Empereur son nepueu, pour traicter la paix¹ entre luy & le Roy très crestien, de la part duquel se trouua sa mere madame Loïse de Sauoye; & estoyt en la compaignye de ladicte dame Marguerite la comtesse d'Aiguemont qui emporta en ceste compaignye le bruiet d'estre la plus belle de toutes les Flamandes². Au retour de ceste grande assemblée, s'en retourna la comtesse d'Aiguemont en sa maison, & le temps des aduentz venu, enuoya en vng couuent de cordeliers demander vng prescheur suffisant

& homme de bien, tant pour prescher que pour confesser elle & toute sa maison. Le gardien sercha le plus cru digne qu'il eut de faire tel office, pour les grands biens qu'ilz recepuoient de la maison d'Aiguemont & de celle de Fiennes dont elle estoit. Comme ceulx qui sur tous autres religieux desiroient gaingner la bonne estime & amityé des grandes maisons enuoyerent vng predicateur le plus apparent de leur couuent; lequel tout le long des aduentz fait très bien son debuoir; & auoyt la contesse grand contentement de luy. La nuyt de Noël, que la contesse vouloit recepuoir son Createur, feyt venir son confesseur. Et après s'estre confessée en vne chappelle bien fermée, afin que la confession fust plus secrette, laissa le lieu à sa dame d'honneur, laquelle après soy estre confessée enuoya sa fille passer par les mains de ce bon confesseur. Et après qu'elle eut tout dict ce qu'elle scauoyt, congneut le beau pere quelque chose de son secret, qui luy donna enuye & hardiesse de luy bailler vne penitence non accoustumée. Et luy dist : Ma fille, voz pechez font si grandz que pour y satisfaire ie vous baille en penitence de porter ma corde sur vostre chair toute nue. La fille qui ne luy vouloyt defobeyr luy dist : Baillez la moy, mon pere, & ie ne faultray de la porter. — Ma fille, dist le beau pere, il ne seroyt pas bon de vostre main, il fault que les myennes propres dont vous debuez auoir l'absolution la vous ayt premierement

seincte, puis après vous ferez absoulte de tous voz pechez. La fille en pleurant respond qu'elle n'en feroit rien. Comment, dist le confesseur, estes vous vne hereticque qui refusez les penitences selon que Dieu & nostre saincte Eglise l'ont ordonné. Le vſe de la confession, dist la fille, comme l'Eglise le commande & veulx bien recepuoir l'absolution & faire la penitence, mais ie ne veulx poinct que vous y mettiez les mains ; car en ceste sorte ie refuse vostre penitence. Par ainsy, dist le confesseur, ne vous puis ie donner l'absolution. La damoiselle se leua de deuant luy, ayant la conscience bien troublée, car elle estoit si ieune qu'elle auoyt paour d'auoir failli au refus qu'elle auoyt faict au beau pere. Quant ce vint après la messe, que la contesse d'Aiguemont reçut le *corpus Domini*, la dame d'honneur voulant aller après demanda à sa fille si elle estoit prestte. La fille en pleurant dist qu'elle n'estoit point confessée. Et qu'avez vous tant faict avecq ce prescheur, dist la mere ? Rien, dist la fille, car refusant la penitence qu'il m'a baillée, m'a refusé aussi l'absolution. La mere s'enquist faigement, & congneut l'estrange façon de penitence que le beau pere vouloit donner à sa fille ; & après l'auoir faict confesser à vng aultre, receurent toutes ensemble. Et retournée la contesse de l'eglise, la dame d'honneur luy feit la plaincte du prescheur dont elle fut bien marrie & estonnée, veue la bonne oppinion qu'elle auoyt de luy.

Mais son courroux ne la peult garder qu'elle ne rist bien fort de la nouuelle penitence³. Si est ce que le rire n'empefcha pas auffy qu'elle ne le feit prendre & battre en fa cuifine, où à force de verges il confeffa la verité. Et après elle l'enuoya piedz & mains liez à fon gardien, le priant que vne aultre fois il baillast commiffion à plus gens de bien de prefcher la parolle de Dieu.

Regardez, mes dames, fi en vne maifon fi honorable ilz n'ont point de paour de declairer leurs follies, qu'ilz peuuent faire aux pauvres lieux où ordinairement ilz vont faire leurs queftes, où les occasions leur font prefentées fi faciles que c'eft miracle quant ils efchappent fans scandalle. Qui me faiet vous prier, mes dames, de tourner vofre mauuaife eftime en compaffion. Et penfez que celluy qui aucugle les cordeliers n'efpargne pas les dames quant il le trouue à propos. — Vrayement, dift Oifille, voyla vng bien mefchant cordelier : eftre religieux, preftre & predicateur, & vfer de telle villenye, au iour de Noël, en l'eglife & foubz le manteau de confeffion, qui font toutes circonftances qui aggrauent le peché ! — Il femble à vous oyr parler, dift Hircan, que les cordeliers doibuent eftre anges ou plus faiges que les aultres ? Mais vous en auez tant oy d'exemples que vous les debuez penfer beaucoup pires ; & il me femble que cefuy cy eft

bien à excuser, se trouuant tout seul de nuyct enfermé auecq vne belle fille. — Voyre, dist Oisille, mais c'estoyt la nuyct de Noël. — Et voyla qui augmente son excuse, dist Simontault, car tenant la place de Ioseph auprès d'une belle vierge, il vouloyt essayer à faire vng petit enfant pour iouer au vif le mystere de la Natiuité⁴. — Vrayement, dist Parlamente, s'il eust pensé à Ioseph & à la vierge Marie, il n'eut pas eu la volonté si meschante. Toutesfois c'estoyt vng homme de mauuais vouloir, veu que pour si peu d'occasion il faisoit vne si meschante entreprinse. — Il me semble, dist Oisille, que la conteffe en feyt si bonne punition que ses compaignons y pouoient prendre exemple. — Mais assauoir mon, dist Nômerfide, si elle fit bien de scandaliser ainfy son prochain; & s'il eut pas myeulx vallu qu'elle luy eust remonstré ses faultes doucement que de diuulguer ainfy son prochain. — Je croy, dist Geburon, que ce eust esté bien fait; car il est commandé de corriger notre prochain entre nous & luy auant que le dire à personne ny à l'Eglise. Auffy depuis que vng homme est eshonté à grand peyne, iamais se peult il amender, parce que la honte retire autant de gens de peché que la conscience. — Je croy, dist Parlamente, que enuers chascun se doit vser le conseil de l'Euangille sinon enuers ceulx qui la preschent & font le contraire, car il ne fault poinct craindre à scandalizer ceulx qui scanda-

lizent tout le monde. Et me semble que c'est grand merite de les faire congnoistre telz qu'ilz sont, afin que nous ne prenons pas vng doublet^s pour vng bon rubis. Mais à qui donnera Saffredent sa voix? — Puisque vous le demandez, ce sera à vous mesmes, dist Saffredent, à qui nul d'entendement ne la doibt refuser. — Or puisque vous me la donnez, ie vous en voys compter vne dont ie puis seruir de tefmoing. Et i'ay touiours oy dire que tant plus la vertu est en vng subiect debille & foible affailly de son très fort & puissant contraire, c'est à l'heure qu'elle est plus louable & se monstre mieulx telle qu'elle est; car si le fort se defend du fort ce n'est chose esmerueillable, mais si le foible en a victoire, il en'a gloire de tout le monde. Pour congnoistre les personnes dont ie veulx parler il me semble que ie feroys tort à la vertu que i'ay veu cachée soubz vng si pauvre vestement que nul n'en tenoyt compte, si ie ne parlois de celle par laquelle ont esté faiçtz des actes si honnestes qui me contrainct le vous raconter.





NOUVELLE QVARTANTE-DEUXIESME.

Vn ieune prince meit son affection en vne fille de la quelle, combien qu'elle fut de bas & pauvre lieu, ne peut iamais obtenir ce qu'il en auoyt esperé quelque poursuite qu'il en feit. Par quoy le prince, connoissant sa vertu & honnesteté, laissa son entreprise, l'eut toute sa vie en bonne estime, & luy fait de grands biens, la maryant avec vn sien seruiteur.



IN vne des meilleures villes de Touraine¹, demouroyt vng seigneur de grande & bonne maison, lequel y auoyt esté nourry. De sa grande ieunesse, des perfections, graces, beaulté & grandes vertuz de ce ieune prince ne vous en diray aultre chose sinon que en son temps ne trouua iamays son pareil. Estant en l'aage de quinze ans, il prenoyt plus de plaisir à courir & chasser que non pas regarder les belles dames. Vn iour estant en vne eglise, regarda vne ieune fille laquelle auoyt aultresfois en son enfance esté nourrye au chasteau où il

demeuroyt. Et après la mort de sa mere, son pere se remaria; parquoy elle se retira en Poictou avecq son frere. Ceste fille qui auoyt nom Françoisé, auoyt vne seur bastarde que son pere aymoît tres fort; & la maria en vng sommelier d'eschanffonnerye de ce ieune prince dont elle tint aussi grand estat que nul de sa maison. Le pere vint à morir & laissa pour le partage de Françoisé ce qu'il tenoyt auprès de ceste bonne ville, parquoy après qu'il fut mort elle se retira où estoit son bien. Et à cause qu'elle estoit à marier & ieune de seize ans, ne se vouloyt tenir seule en sa maison, mais se mist en pension chez sa seur la sommeliere. Le ieune prince voiant ceste fille assez belle pour vne claire brune, & d'une grace qui passoit celle de son estat, car elle sembloit mieulx gentil femme ou princesse que bourgeoise, il la regarda longuement. Luy qui iamais encor n'auoyt aymé sentyt en son cueur vng plaisir non accoustumé. Et quant il fut retourné en sa chambre s'enquist de celle qu'il auoyt vue en l'eglise, & recongneut que aultresfois en sa ieunesse estoit elle allée au chasteau iouer aux poupines avecq sa seur², à laquelle il la feyt reconnoistre. Sa seur l'en-uoya querir & luy feit bonne chere, la priant de la venir souuent veoir. Ce qu'elle faisoit quant il y auoyt quelques nopces ou assemblée, où le ieune prince la voyoit tant volontiers qu'il pensa à l'aymer bien fort. Et pour ce qu'il la congnoissoit de bas & pauvre lieu espera re-

couurer facilement ce qu'il en demandoit. Mais n'ayant moien de parler à elle luy enuoya vng gentil homme de sa chambre pour faire sa pratique. Auquel elle, qui estoit saige, craignant Dieu, dist qu'elle ne croyoit pas que son maistre qui estoit si beau & honnest prince, se amusast à regarder vne chose si layde qu'elle, veu que au chasteau où il demeueroit, il en auoit de si belles qu'il ne falloit poinct en chercher par la ville, & qu'elle pensoit qu'il le disoyt de luy mesmes sans le commandement de son maistre. Quant le ieune prince entendit cette responce, amour qui se attache plus fort où plus il trouue de resistance, luy fait plus chaudement qu'il n'auoyt fait poursuiure son entreprinse. Et luy escripuit vne lettre, la priant vouloir entiere-ment croire ce que le gentil homme luy disoyt. Elle qui scauoit très bien lire & escrire leut sa lettre tout du long, à laquelle quelque priere que luy en feist le gentil homme n'y voulut iamais respondre, disant qu'il n'appartenoit pas à si basse personne d'escrire à vng tel prince, mais qu'elle le supplioit ne la penser si sotte qu'elle estimast qu'il eust vne telle oppinion d'elle que de luy porter tant d'amityé; & aussy que s'il pensoit à cause de son pauvre estat la cuyder auoir à son plaisir, il se trompoit, car elle n'auoit le cuer moins honnest que la plus grande princesse de la chrestienté, & n'estimoit trefor au monde au pris de l'honesteté & de la conscience, le supliant ne la vouloir em-

peſcher de toute ſa vie garder ce trefor, car pour mourir elle ne changeroit d'oppinion. Le ieune prince ne trouua pas ceſte reſponſe à ſon gré ; toutesfois l'en ayma il très fort & ne faillyt de faire mettre touſſours ſon ſiege à l'églife où elle alloyt à la meſſe ; & durant le ſeruice adreſſoit touſſours ſes oeilz à ceſt ymaige. Mais quant elle l'apparceut changea de lieu & alla en vne aultre chapelle, non pour fuyr de le veoir, car elle n'eult pas eſté creature raiſonnable ſi elle n'eult pas prins plaſir à le regarder, mais elle craignoyt eſtre veue de luy, ne s'eſtimant digne d'en eſtre aymée par honneur ou par mariage, ne voulant auſſi d'autre part que ce fut par folie & plaſir. Et quant elle veid que en quelque lieu de l'églife qu'elle ſe peult mettre, le prince ſe faiſoyt dire la meſſe tout auprès, ne voulut plus aller en ceſte eglife là mais alloit tous les iours à la plus eſloignée qu'elle pouoyt. Et quant quelques nopces alloient au chasteau ne s'y vouloit plus retrouver, combien que la ſeur du prince l'enuoyaſt querir ſouuent, s'excusant ſur quelque maladie. Le prince voiant qu'il ne pouoyt parler à elle, s'ayda de ſon ſommelier & luy promiſt de grands biens ſ'il luy aydoit en ceſte affaire ; ce que le ſommelier s'offrit volontiers tant pour plaire à ſon maſtre que pour le fruit qu'il en eſperoit. Et tous les iours comptoit au prince ce qu'elle diſoyt ou faiſoit, mais que ſurtout fuyoit les occasions qui luy eſtoient poſſibles de le veoir.

Si est ce que la grande enuye qu'il auoyt de parler à elle à son aise luy feit chercher vng expedient. C'est que vng iour il alla mener ses grandz cheuaulx, dont il commençoit bien à sçauoir le mestier, en vne grande place de la ville deuant la maison de son sommelier où François se demouroit. Et après auoir fait maintes courses & faulx qu'elle pouoyt bien veoir, se laissa tumber de son cheual dedans vne grand fange si mollement qu'il ne se feyt poinct de mal, si est ce qu'il se plaignit assez & demanda s'il y auoyt poinct de logis pour changer ses habillemens. Chacun presentoit sa maison : mais quelcun dist que celle du sommelier estoit la plus prochaine & la plus honneste ; aussy fut elle choisie sur toutes. Il trouua la chambre bien accoustrée & se despouilla en chemise, car tous ses habillemens estoient souilleez de la fange ; & se meist dedans vng liect. Et quand il veid que chacun fut retiré pour aller querir ses habillemens, excepté le gentil homme, appela son hoste & son hostesse & leur demanda où estoit François. Ilz eurent bien à faire à la trouuer, car si tost qu'elle auoyt veu ce ieune prince entrer en sa maison s'en estoit allée cacher au plus secret lieu de leans. Toutesfois sa seur la trouua, qui la pria ne craindre poinct venir parler à vng si honneste & vertueux prince. Comment, ma seur, dist François, vous que ie tiens ma mere, me voudriez vous conseiller d'aller parler à vng ieune seigneur duquel vous

ſçavez que ie ne puis ignorer la volonté ? Mais ſa ſeur luy feit tant de remonſtrances & promeſſes de ne la laiſſer ſeulle qu'elle alla avecq elle, portant vng viſaige ſi paſſe & deſſaiet qu'elle eſtoyt plus pour engendrer pitié que concupiſcence. Le ieune prince quant il la veid près de ſon liēt, il la print par la main qu'elle auoyt froide & tremblante, & luy diſt : Françoisē, m'eſtimez vous ſi mauuais homme, ſi eſtrange & cruel que ie mēge les femmes en les regardant ? Pourquoy auez vous prins vne ſi grande craincte de celluy qui ne cherche que voſtre honneur & aduantaige ? Vous ſçavez que en tous lieux qu'il m'a eſté poſſible, i'ay ſerché de vous veoir & parler à vous ; ce que ie n'ay peu. Et pour me faire plus de deſpit auez fuy les lieux où i'auois accouſtumé de vous veoir à la meſſe, afin que en tout ie n'euffe non plus de contentement de la veue que i'auois de la parole. Mais tout cela ne vous a de rien ſeruy, car ie n'ay ceſſé que ie ne ſoye venu icy par les moïens que vous auez peu veoir ; & me ſuys mis au hazard de me rompre le col, me laiſſant tumber volontairement pour auoir le contentement de parler à vous à mon aïſe. Parquoy ie vous prie, Françoisē, puisque i'ay acquis ce loïſir icy avecq vng ſi grand labeur qu'il ne ſoyt poinct inutile, & que ie puiſſe par ma grande amour gaingner la voſtre. Et quant il eut long temps aētendu ſa reſponſe, & veu qu'elle auoit les larmes aux oeilz, & la veue contre terre, la

tirant à luy le plus qu'il luy fust possible, la cuyda embrasser & baïser. Mais elle luy dist : Non Monseigneur, non, ce que vous cherchez ne se peult faire, car combien que ie soye vng ver de terre au pris de vous, i'ay mon honneur si cher que i'aymeroyz mieulx mourir que de l'auoir diminué, pour quelque plaisir que ce foyt en ce monde. Et la craincte que i'ay de ceulx qui vous ont veu venir ceans se doubtons de ceste verité, me donne la paour & tremblement que i'ay. Et puis qu'il vous plaist de me faire cest honneur de parler à moy, vous me pardonnerez aussy si ie vous respond selon que mon honneur me le commande. Je ne suis point si fotte, Monseigneur, ne si aueuglée que ie ne voie & congnoisse bien la beaulté & graces que Dieu a mises en vous ; & que ie ne tienne la plus heureuse du monde celle qui possedera le corps & l'amour d'un tel prince. Mais de quoy me sert tout cela puisque ce n'est pour moy ne pour femme de ma sorte ; & que seulement le desirer seroyt à moy parfaite folie ? Quelle raison puis ie estimer qui vous faict adresser à moy, sinon que les dames de vostre maison, lesquelles vous aymez si la beaulté & la grace est aymée de vous, sont si vertueuses que vous n'osez leur demander ne esperer auoir d'elles ce que la petiteesse de mon estat vous faict esperer auoir de moy ? Et suis seure que quant de telles personnes que moy auriez ce que demandez, ce seroyt vng moïen pour entretenir vostre maif-

treffe deux heures dauantaige, en luy comptant voz victoires au dommaige des plus foibles. Mais il vous plaira, Monseigneur, penser que ie ne suis de ceste condition. I'ay esté nourrye en vostre maison, où i'ay aprins que c'est d'aymer; mon pere & ma mere ont esté voz bons seruiteurs. Parquoy il vous plaira, puisque Dieu ne m'a fait princesse pour vous espouser, ne d'estat pour estre tenue à maistresse & amye, ne me vouloir mettre en rang des pauvres malheureuses, veu que ie vous desire & estime celuy des plus heureux princes de la chrestienté. Et si pour vostre passe temps vous voulez des femmes de mon estat vous en trouuerez assez en ceste ville de plus belles que moy sans comparaison qui ne vous donneront la peyne de les prier tant. Arrestez vous doncques à celles à qui vous ferez plaisir en acheptant leur honneur, & ne trauallez plus celle qui vous ayme plus que soy mesmes. Car s'il falloit que vostre vie ou la myenne fust aujourd'hui demandée de Dieu, ie me tiendrois bien heureuse d'offrir la myenne pour sauuer la vostre, car ce n'est faulte d'amour qui me fait fuyr vostre presence, mais c'est plus tost pour en auoir trop à vostre conscience & à la myenne: car i'ay mon honneur plus cher que ma vie. Je demeureray s'il vous plaist, Monseigneur, en vostre bonne grace, & prieray toute ma vie Dieu pour vostre prosperité & santé. Il est bien vray que cest honneur que vous me faites me fera entre les

gens de ma forte mieulx estimer, car qui est l'homme de mon estat après vous auoir veu que ie daignasse regarder ? Par ainsy demeurera mon cueur en liberté synon de l'obligation où ie veulx à iamais estre de prier Dieu pour vous, car aultre seruice ne vous puis ie iamais faire. Le ieune prince voiant ceste honneste responce, combien qu'elle ne fust selon son desir si ne la pouoyt moins estimer qu'elle estoit. Il feyt ce qu'il luy fut possible pour luy faire croire qu'il n'aymeroit iamais femme qu'elle, mais elle estoit si faige que vne chose si defraisonnable ne pouoit entrer en son entendement. Et durant ces propos, combien que souuent on dist que ses habillemens estoient venuz du chasteau, auoyt tant de plaisir & d'aïse qu'il feyt dire qu'il dormoyt iusques ad ce que l'heure du souppé fut venue, où il n'osoit faillir à sa mere qui estoit vne des plus faiges dames du monde. Ainsy s'en alla le ieune homme de la maison de son sommelier, estimant plus que iamais l'honnesteté de ceste fille. Il en parloyt souuent au gentil homme qui couchoyt en sa chambre, lequel pensant que argent faisoit plus que amour luy conseilla de faire offrir à ceste fille quelque honneste somme pour se condescendre à son vouldoir. Le ieune prince, duquel la mere estoit le tresorier, n'auoyt que peu d'argent pour ses menuz plaisirs qu'il print avecq tout ce qu'il peut empruncter, & se trouua la somme de cinq cents escuz qu'il enuoia à ceste fille par

le gentil homme, la priant de vouloir changer d'opinion. Mais quant elle veid le present dist au gentil homme : Le vous prie, diâtes à Monseigneur que i'ay le cueur si bon & si honnesté que s'il falloyt obeyr ad ce qu'il me commande la beaulté & les graces qui sont en luy m'auroient desia vaincue ; mais là où ilz n'ont eu puissance contre mon honneur, tout l'argent du monde n'y en sçauroit auoir, lequel vous luy ramporterez, car i'ayme mieulx l'honnesté pauvreté que tous les biens qu'on sçauroit desirer. Le gentil homme voiant ceste rudesse pensa qu'il la falloyt auoir par cruauté ; & vint à la menasser de l'auctorité & puissance de son maistre. Mais elle en riant luy dist : Faictes paour de luy à celles qui ne le congnoissent poinct, car ie sçay bien qu'il est si faige & si vertueux que telz propos ne viennent de luy ; & suys seure qu'il vous desaduouera quant vous les compterez. Mais quant il seroyt ainfi que vous le diâtes il n'y a torment ne mort qui me sçeut faire changer d'opinion ; car comme ie vous ay dict puis qu'amour n'a tourné mon cueur tous les maux ne tous les biens que l'on sçauroit donner à vne personne ne me sçauroient destourner d'un pas du propos où ie suis. Ce gentil homme qui auoit promis à son maistre de la luy gaigner, luy porta ceste responce avecq vng merueilleux despit & le persuada à pourfuyure par tous moïens possibles, luy disant que ce n'estoit poinct son honneur de n'auoir

ſceu gaingner vne telle femme. Le ieune prince qui ne voulloyt point vſer d'autres moïens que ceulx que l'honneſteté commande, & craignant auſſy que s'il en eſtoyt quelque bruiſt & que ſa mere le ſceut, elle auroyt occaſion de s'en courroucer bien fort, n'oſoyt rien entreprendre iuſques ad ce que ſon gentil homme luy bailla vng moïen ſi aiſé qu'il penſoyt deſia la tenir. Et pour l'exécuter parleroyt au ſommelier, lequel delibéré de ſeruir ſon maïſtre en quelque façon que ce fut, pria vng iour ſa femme & ſa belle ſeur d'aller viſiter leurs vendanges en vne maiſon qu'il auoyt auprès de la foreſt ; ce qu'elles luy promirent. Quand le iour fut venu, il le feit ſçauoir au ieune prince lequel ſe delibera d'y aller tout ſeul avecq ce gentil homme ; & feit tenir ſa mulle prete ſecretement pour partir quant il en ſeroyt heure. Mais Dieu voulut que ce iour là ſa mere accouſtroit vng cabinet³ le plus beau du monde ; & pour luy ayder auoyt avecq elle tous ſes enfans. Et là s'amufa ce ieune prince iuſques ad ce que l'heure promiſe fut paſſée. Si ne tint il à ſon ſommelier lequel auoyt mené ſa ſeur en ſa maiſon en croupe derriere luy ; & feit faire la mallade à ſa femme en forte que ainſi qu'ilz eſtoient à cheual luy vint dire qu'elle n'y ſçauroit aller. Et quant il veid que l'heure tardoit que le prince debuoit venir, diſt à ſa belle ſeur : Je croy bien que nous pouons retourner à la ville. Et qui nous en garde ? diſt François. C'eſt, ce diſt le ſom-

melier, que l'atendoys icy Monseigneur qui m'auoyt promis de venir. Quand sa seur entendit ceste meschanceté, luy dist : Ne l'attendez point, mon frere, car ie sçay bien que pour aujourd'huy il ne viendra point. Le frere la creut & la ramena. Et quant elle fut en la maison, monstra sa colere extrefme. en disant à son beau frere qu'il estoit le varlet du diable qu'il faisoit plus qu'on ne luy commandoit. Car elle estoit asseurée que c'estoyt de son inuention & du gentil homme, & non du ieune prince duquel il aymoît mieulx gaingner de l'argent en le confortant en ses follies que de faire office de bon seruiteur ; mais que puis qu'elle le connoissoit tel, elle ne demeureroit iamais en sa maison. Et sur ce elle enuoia querir son frere pour la mener en son pays & se deslogea incontinent d'auecq sa seur. Le sommelier aiant failly à son entreprinse s'en alla au chasteau pour entendre à quoi il tenoyt que le ieune prince n'estoit venu ; & ne fut gueres là qu'il ne le trouuaft sur sa mulle tout seul auecq le gentil homme en qui il se fyoit & luy demanda : Et puis est elle encores là ? Il luy compta tout ce qu'il auoyt faict. Le ieune prince fut bien marry d'auoir failly à sa deliberation qu'il estimoit estre le moien dernier & extreme qu'il pouoyt prendre là. Et voiant qu'il n'y auoyt plus de remede la chercha tant qu'il la trouua en vne compaignye où elle ne pouoyt fuyr, qui se courroucea fort à elle des rigueurs qu'elle luy

tenoyt & de ce qu'elle vouloyt laisser la compaignye de son frere; laquelle luy dist qu'elle n'en auoyt iamais trouué vne pire ne plus dangereuse pour elle; & qu'il estoit bien tenu à son sommelier veu qu'il ne le seruyt seulement du corps & des biens mais aussi de l'ame & de la conscience. Quant le prince congnt qu'il n'y auoyt aultre remede delibera de ne l'en prescher plus & l'eut toute sa vie en bonne estime. Vng seruiteur du dict prince voiant l'honnesteté de ceste fille, la voulut espouser, à quoy iamais ne se voulut accorder sans le commandement & congé du ieune prince auquel elle auoyt mis toute son affection; ce qu'elle luy fait entendre. Et par son bon vouloir fut fait le mariage où elle a vescu toute sa vie en bonne reputation. Et luy a fait le ieune prince beaucoup de grans biens⁴.

Que dirons nous icy, mes dames? Auons nous le cueur si bas que nous facions noz seruiteurs noz maistres, veu que ceste cy n'a sceu estre vaincue ne d'amour ne de torment. Je vous prie que à son exemple nous domorions victorieuses de nous mesmes, car c'est la plus louable victoire que nous puissions auoir. — Je ne voy que vng mal, dist Oisille, que les actes vertueux de ceste fille n'ont esté du temps des historiens, car ceulx qui ont tant loué leur Lucreffe l'eussent laissé au bout de la plume pour escrire bien au long les vertuz de ceste cy. — Pour ce

que ie les trouue si grandes que ie ne les pourrois croire, sans le grand serment que nous auons fait de dire verité, telle que vous la peignez, dist Hircan, car vous avez veu assez de mallades desgouttez de laisser les bonnes & salutaires viandes pour manger les mauuaises & dommageables. Auffy peult estre que ceste fille auoyt quelque gentil homme comme elle qui luy faisoit despriser toute noblesse. Mais Parlamente respondit à ce mot que la vie & la fin de ceste fille monstroient que iamais n'auoyt eu oppinion à homme viuant que à celluy qu'elle aymoît plus que sa vie mais non pas plus que son honneur. — Ostez ceste opinion de vostre fantaisye, dist Saffredent, & entendez d'où est venu ce terme d'honneur quant aux femmes, car peult estre que celles qui en parlent tant ne scauent pas l'inuention de ce nom. Sçachez que au commencement que la malice n'estoit trop grande entre les hommes, l'amour y estoit si naïfue & forte que nulle dissimulation n'y auoit lieu. Et estoit plus loué celluy qui plus parfaitement aymoît. Mais quant l'auarice & le peché vindrent saisir le cueur & l'honneur, ilz en chasserent dehors Dieu & l'amour; & en leur lieu prindrent amour d'eulx mesmes hypocrisie & fiction. Et voiant les dames nourir en leur cueur ceste vertu de vraye amour & que le nom d'ypocrisie estoit tant odieux entre les hommes luy donnerent le furnom d'honneur, tellement que celles qui ne pouoient auoir en elles ceste

honorable amour disoient que l'honneur le leur deffendoit, & en ont fait vne si cruelle loy que mesmes celles qui ayment parfaitement dissimulent estimant vertu estre vice; mais celles qui sont de bon entendement & de sain iugement ne tumbent iamais en telles erreurs, car ilz congnoissent la difference des tenebres & de lumiere; & que leur vray honneur gist à monstrier la pudicité du cueur qui ne doit viure que d'amour & non poinct se honorer du vice de dissimulation. — Toutesfois, dist Dagoucin, on dit que l'amour la plus secrete est la plus louable. — Ouy secrete, dist Simon-tault, aux oeils de ceulx qui en pourroient mal iuger, mais claire & congneue au moins aux deux personnes à qui elles touchent. — Je l'entendz ainfty, dist Dagoucin; encores vaudroit elle mieulx d'estre ignorée d'un costé que entendue d'un tiers & ie croy que ceste femme là aymoît d'autant plus fort qu'elle ne le declaroit poinct. — Quoy qu'il y ayt, dist Longarine, il fault estimer la vertu dont la plus grande est à vaincre son cueur. Et voiant les occasions que ceste fille auoyt d'oblier sa conscience & son honneur, & la vertu qu'elle eut de vaincre son cueur & sa volonté & celluy qu'elle aymoît plus qu'elle mesmes, avecq toutes les occasions & moyens qu'elle en auoyt, ie diétz qu'elle se pouoyt nommer la forte femme. Puis que vous estimez la grandeur de la vertu par la mortification de foy mesmes ie diétz que ce seigneur

estoyt plus louable qu'elle, veu l'amour qu'il luy portoyt, la puissance, occasion & moiën qu'il en auoit ; & toutesfoys ne voulut poinct offenser la reigle de vraie amityé qui esgalle le prince & le pauvre, mais vfa des moiëns que l'honnesteté permet. — Il y en a beaucoup, dist Hircan, qui n'eussent pas fait ainfy. — De tant plus est il à estimer, dist Longarine, qu'il a vaincu la commune malice des hommes, car qui peut faire mal & ne le fait poinct cestuy là est bien heureux. — A ce propos, dist Geburon, vous me faictes souuenir d'une qui auoyt plus de craincte d'offenser les oeilz des hommes qu'elle n'auoyt Dieu, son honneur ne l'amour. — Or ie vous prie, dist Parlemente, que vous nous la comptiez & ie vous donne ma voix. — Il y a, dist Geburon, des personnes qui n'ont poinct de Dieu ; ou s'ilz en croyent quelcun, l'estiment quelque chose si loing d'eulx qui ne peut veoir ny entendre les mauuaises oeuvres qu'ilz font ; & encores qu'ils les voient pensent qu'il soyt nonchaillant qu'il ne les pugniffe poinct comme ne se soucyant des choses de çà bas. Et de ceste opinion mesmes estoit vne damoiselle de laquelle pour l'honneur de la race ie changeray le nom, & la nommeray Iambicque. Elle disoit souuent que la personne qui n'auoyt à faire que de Dieu estoit bien heureuse si au demeurant elle pouoyt bien conseruer son honneur deuant les hommes. Mais vous verrez, mes dames, que sa prudence ne son hypocrisie ne

l'a pas garantye que secret n'ayt esté reuélé,
comme vous verrez par son histoire où la verité
fera diète tout du long, hors mis les noms des
personnes & des lieux qui feront changez.





NOUVELLE QUARANTE-TROISIÈME.

Lambicque preferant la gloire du monde à sa conscience se voulut faire deuant les hommes autre qu'elle n'estoit; mais son amy & seruiteur, decouvrant son hypocrisie par le moyen d'un petit trait de craye, reuela à vn chacun la malice qu'elle mettoit si grand peine de cacher.



N vng très beau chasteau demoroit vne grande princesse & de grande auctorité; & auoyt en sa compaignye vne damoiselle nommée Lambicque¹ fort audacieuse, de laquelle la maistresse estoit si fort abusée qu'elle ne faisoit rien que par son conseil, l'estimant la plus faige & vertueuse damoiselle qui fut poinct de son temps. Ceste Lambicque reprouoyt tant la folle amour que quant elle voyoit quelque gentil homme amoureux de l'une de ses compaignes elle les reprenoit fort aigrement & en faisoit si mauuais rapport à sa maistresse que souuent elle les faisoit tanfer; dont elle estoit beau-

coup plus craincte que aymée de toute la compaignye. Et quant à elle iamais ne paſſoyt à homme finon tout hault & avecq vne grande audace, tellement qu'elle auoyt le brui& d'eſtre ennemye mortelle de tout amour, combien que le contraire eſtoyt en ſon cueur². Car il y auoyt vng gentil homme au ſeruice de ſa maiſtreſſe dont elle eſtoyt ſi fort prinſe qu'elle n'en pouoyt plus porter. Si eſt ce que l'amour qu'elle auoyt à ſa gloire & reputation la faiſoyt en tout diſſimuller ſon affection. Mais après auoir porté ceſte paſſion bien vng an, ne ſe voulant ſoulaiger, comme les aultres qui ayment, par le regard & la parole, bruſloyt ſi fort en ſon cueur qu'elle vint chercher le dernier remede. Et pour concluſion aduiſa qu'il valloyt mieulx³ ſatisfaire à ſon deſir & qu'il n'y euſt que Dieu ſeul qui congneut ſon cueur que de le dire à vng homme qui le pouoyt reueler quelque fois.

Après ceſte concluſion prinſe, vng iour qu'elle eſtoyt en la chambre de ſa maiſtreſſe regardant ſur vne terrasse, veit pourmener celluy qu'elle aymoſt tant; & après l'auoir regardé ſi longuement que le iour qui ſe couchoyt en emportoyt avec luy la veue, elle appella vng petit paige qu'elle auoyt, & en luy monſtrant le gentil homme, luy diſt : Voyez vous bien ceſluy là qui a ce pourpoint de ſatin cramoſy, & ceſte robbe fourrée de loups ceruiers? Allez luy dire qu'il y a quelcun de ſes amys qui veult parler

à luy en la gallerie du iardin de ceans. Et ainſy que la paige y alla, elle paſſa par la garde-robbe de ſa maiſtreſſe, & ſ'en alla en ceſte gallerie, ayant mis ſa cornette baſſe & ſon touret de nez. Quand le gentil homme fut arriué où elle eſtoyt, elle va incontinant fermer les deux portes par où on pouoyt venir ſur eulx, & ſans oſter ſon touret de nez, en l'embraſſant bien fort, luy va dire le plus bas qu'il luy fut poſſible : Il y a long temps, mon amy, que l'amour que ie vous porte m'a faiſt deſirer de trouuer lieu & occaſion de vous pouoir veoir ; mais la craincte de mon honneur a eſté pour vn temps ſi forte, qu'elle m'a contraincte malgré ma volonté de diſſimuller ceſte paſſion. Mais en la fin la force d'amour a vaincu la craincte : & par la congnoiſſance que i'ay de voſtre honneſteté, ſi vous me voulez promectre de m'aymer & de iamais n'en parler à perſonne, ne vous vouloir enquerir de moy qui ie ſuys, ie vous aſſureray bien que ie vous ſeray loyalle & bonne amye, & que iamais ie n'aymeray autre que vous. Mais i'aymerois mieux morir que vous ſceuffiez qui ie ſuys. Le gentil homme luy promiſt ce qu'elle demandoyt, qui la rendit très facile à luy rendre la pareille, c'eſt de ne luy reſuſer choſe qu'il vouluſt prendre. L'heure eſtoyt de cinq & ſix en yuer, qui entierement luy oſtoit la veue d'elle, en touchant ſes habillemens, trouua qu'ilz eſtoient de veloux qui en ce temps là ne ſe portoit à tous les iours ſinon par les femmes

de grande maison & d'autorité. En touchant ce qui estoit deffoubz autant qu'il en pouoyt prendre iugement par la main, ne trouua rien qui ne fust en tres bon estat, net & en bon poinct. Si mist peine de luy faire la meilleure chere qu'il luy fust possible. De son costé elle n'en feit moins. Et congneut bien le gentil homme qu'elle estoit mariée.

Elle s'en voulut retourner incontinant de là où elle estoit venue, mais le gentil homme luy dist : L'estime beaucoup le bien que sans merite vous m'avez donné, mais l'estimeray plus celluy que j'auray de vous à ma requeste. Je me tiens si satisfait d'une telle grace que ie vous supplie me dire si ie ne doibtz pas esperer encores vng bien semblable ; & en quelle sorte il vous plaira que j'en use, car veu que ie ne vous puy congnoistre ie ne sçay comment le pourchasser. Ne vous soulciez, dit la dame, mais assurez vous que tous les soirs, auant le souper de ma maistresse, ie ne fauldray de vous enuoier querir : mais que à l'heure vous soiez sur la terrace où vous estiez tantost. Je vous manderay seulement qu'il vous souuienne de ce que vous avez promis : par cela entendez vous que ie vous attendz en ceste gallerie. Mais si vous oyez parler d'aller à la viande⁴ vous pourrez bien pour ce iour vous retirer ou venir en la chambre de nostre maistresse. Et sur tout ie vous prie ne chercher iamais de me congnoistre si vous ne voulez la separation de nostre amitié. La

damoiselle & le gentil homme se retirerent tous deux, chacun en leur lieu. Et continuerent longuement ceste vie sans ce qu'il s'apperceut iamays qui elle estoit dont il entra en vne grande fantaisye pensant en luy mesme qui ce pouoit estre ; car il ne pensoit poinct qu'il y eut femme au monde qui ne voullut estre vue & aymée. Et se doubta que ce fut quelque maling esperit, ayant oy dire à quelque sot prescheur que qui auroit veu le diable au visaige⁶ l'on ne aymeroit iamais. En ceste doubte là se delibera de sçauoir qui estoit ceste là qui luy faisoit si bonne chere ; & vne aultrefois qu'elle le manda porta avecq luy de la craye, dont en l'embrassant luy en feyt vne marque sur l'espaulle par derriere, sans qu'elle s'en apperceut ; & incontinant qu'elle fut partye s'en alla hastiuement le gentil homme en la chambre de sa maistresse & se tint auprès de la porte pour regarder le derriere des espaulles de celles qui y entroient. Entre aultres veit entrer ceste lambicque avecq vne telle audace qu'il craingnoyt de la regarder comme les aultres se tenant très asseuré que ce ne pouoyt elle estre. Mais ainsy qu'elle se tournoyt aduifa sa craye blanche, dont il fut si estonné qu'à peyne pouoyt il croire ce qu'il voyoit. Toutesfoys ayant bien regardé sa taille qui estoit semblable à celle qu'il touchoit, les façons de son visage qui au toucher se peuuent congnoistre, congneut certainement que c'estoyt elle ; dont il fut très aise de veoir que vne

femme qui iamais n'auoit eu le bruiet d'auoir seruiteur, mais auoit tant refusé d'honnestes gentilz hommes, s'estoyt arrestée à luy seul Amour qui n'est iamais en vng estat, ne peut endurer qu'il vesquit longuement en ce repos; & le meist en telle gloire & esperance qu'il se delibera de faire congnoistre son amour, pensant que quant elle seroyt congneue elle auroyt occasion d'augmenter. Et vng iour que ceste grande dame alloyt au iardin, la damoiselle lambicque s'en alla pourmener en vne aultre allée. Le gentil homme la voiant feulle, s'aduancea pour l'entretenir, & faingnant ne l'auoir poinct veue ailleurs, luy dist : Mademoiselle, il y a long temps que ie vous porte vne affection sur mon cueur laquelle pour paour de vous desplaire ne vous ay osé reueller; dont ie suis si mal que ie ne puis plus porter ceste peyne sans morir, car ie ne croy pas que iamais homme vous sceut tant aymer que ie faitz. La damoiselle lambicque ne le laissa pas acheuer son propos, mais luy dist avecq vne très grande collere : Auez vous iamais oy dire ne veu que i'aye eu amy ne seruiteur? Je suis seure que non & m'esbahys dont vous vient ceste hardiesse de tenir telz propos à vne femme de bien comme moy, car vous m'auiez assez hantée ceans pour congnoistre que iamais ie n'aymeray autre que mon mary; & pour ce gardez vous de plus continuer ces propos. Le gentil homme voyant vne si grande fiction ne se peut tenir de se

prendre à rire & de luy dire : Madame, vous ne m'estes pas tousiours si rigoureuse que maintenant ; de quoy vous sert de vser enuers moy de telle dissimulation ? Ne vault il pas mieulx auoir vne amitié parfaicte que imparfaicte ? Iambicque luy respondit : Je n'ay amityé à vous parfaicte ne imparfaicte sinon comme aux autres seruiteurs de ma maistresse ; mais si vous continuez les propos que vous m'avez tenu ie pourray bien auoir telle hayne qu'elle vous nuyra. Le gentil homme pourfuiuyt encores son propos & luy dist : Et où est la bonne chere que vous me faictez quant ie ne vous puy veoir ? Pourquoi m'en priuez vous maintenant, que le iour me montre vostre beaulté accompagnée d'une parfaicte & bonne grace ? Iambicque faisant vn grand signe de la croix, luy dist : Vous avez perdu vostre entendement, ou vous estes le plus grand menteur du monde, car iamais en ma vie ie ne pensay vous auoir faict meilleure ne pire chere que ie vous faictz ; & vous pryé de me dire comme vous l'entendez. Alors le pauvre gentil homme pensant la gaingner dauantage, luy alla compter le lieu où il l'auoyt veue & la marque de la craie qu'il auoyt faicte pour la congnoistre ; dont elle fut si oultrée de collere qu'elle luy dist qu'il estoit le plus meschant homme, qu'il auoit controuué contre elle vne mensonge si villaine qu'elle mectroyt payne de l'en faire repentir. Luy qui scauoit le credit qu'elle auoyt enuers sa maî-

treffe, la voulut appaïser, mais il ne fut possible : car en le laissant là furieusement, s'en alla là où estoit sa maistresse laquelle laissa là toute la compaignye pour venir entretenir Iambicque qu'elle aymoït comme elle mesmes. Et la trouuant en si grande collere, luy demanda qu'elle auoyt : ce que Iambicque ne luy voulut celler, & luy compta tous les propos que le gentil homme luy auoyt tenu si mal à l'aduantage du pauvre homme, que dès le soir sa maistresse luy manda qu'il eust à se retirer en sa maison tout incontinent, sans parler à personne & qu'il y demorast iusques ad ce qu'il fust mandé. Ce qu'il feyt hastiuement pour la craincte qu'il auoit d'auoir pis. Et tant que Iambicque demoura avecq sa maistresse, ne retourna le gentil homme en ceste maison ne oncques puy n'ouyt de nouuelles de celle qui luy auoyt bien promis qu'il la perdrait de l'heure qu'il la chercheroit.

Parquoy, mes dames, pouez veoir comme celle qui auoyt preferé la gloire du monde à sa conscience a perdu l'un & l'autre, car auourd'huy est leu aux oeils d'un chacun ce qu'elle vouloyt cacher à ceulx de son mary : & fuyant la mocquerie d'un est tombée en la mocquerie de tous. Et si ne peut estre excusée de simplicité, & amour naïfue de laquelle chacun doit auoir pitié, mais accusée doublement d'auoir couuert sa malice du double manteau d'hon-

neur & de gloire & se faire deuant Dieu & les hommes aultre qu'elle n'estoyt. Mais celluy qui ne donne poinct sa gloire à aultruy en descouurant ce manteau luy en a donné double infamy. — Voyla, dist Oisille, vne vilenye inexcusable; car qui peut parler pour celle quant Dieu, l'honneur & mesmes l'amour l'accusent. — Ouy, dist Hircan, le plaisir & la folie qui sont deux grandz aduocatz pour les dames. — Si nous n'auions d'autres aduocatz, dist Parlemente, que eulx avecq vous, nostre cause seroyt mal soustenue : mais celles qui sont vaincues en plaisir, ne se doibuent plus nommer femmes mais hommes, desquelz la fureur & la concupiscence augmente leur honneur; car vng homme qui se venge de son ennemy & le tue pour vng desmentir en est estimé plus gentil compaignon; ausy est il quant il en ayme une douzaine avecq sa femme. Mais l'honneur des femmes a autre fondement, c'est douceur, patience & chasteté. — Vous parlez des saiges, dist Hircan. — Pour ce, respondit Parlemente, que ie n'en veulx point congnoistre d'autres. — S'il n'y auoyt poinct de foles, dist Nomerfide, ceulx qui veulent estre creuz de tout le monde auroient bien fouuent menty. — Je vous prie, Nomerfide, dist Geburon, que ie vous donne ma voix & n'oubliez que vous estes femme pour sçauoir quelques gens estimez veritables disans de leurs folyes^e. — Puisque la vertu m'y a contrainct & que vous me donnez le ranc i'en diray ce

que i'en fçay. Je n'ay oy nul ny nulle de ceans
 qui se foyt espargné à parler au defauantage
 des cordeliers ; & pour la pitié que i'en ay ie fuy
 deliberée par le compte que ie vous voys faire
 d'en dire du bien.





NOTES ET VARIANTES.



NOTES ET VARIANTES.

NOUVELLE DIX-NEUFVIESME.

Cette Nouvelle se passe vers 1503, en Italie, à la cour du marquis de Mantoue.

1—1. — *Duc de Ferrare.* — Jean-François II, marquis de Mantoue, né en 1466. Lorsqu'en 1495, le pape, les Vénitiens, l'empereur, Ferdinand le Catholique & Ludovic le More, duc de Milan, conclurent, à Venise, une ligue contre Charles VIII, le marquis de Mantoue reçut le commandement des troupes. Il fut battu à Fornoue, près Plaisance. En 1503, il commanda l'armée française en remplacement de La Tremouille, tombé malade à Parme. Battu près du Garigliano, il se retira devant la défiance de ses soldats, qui l'accusaient d'intelligence avec les Espagnols. En 1490, il avait épousé Isabelle d'Est. Il mourut en 1519.

2—2. — *Durant lequel vint une guerre.* — Expédition de Louis XII en Italie, pour la conquête du royaume de Na-

ples, en 1503. Cette expédition fut arrêtée par les défaites de Séminara, de Cérignoles & du Garigliano.

3—6. — *A la religion de l'observance.* — On donne, en général, le nom de religieux de l'observance aux communautés qui s'imposaient d'observer dans toute leur rigueur les règles monastiques. On distinguait : 1^o les *Pères de l'observance*, sortis de l'ordre de Saint-François; 2^o les religieux de l'*Étroite observance*, qui faisaient toujours maigre & appartenaient à l'ordre de Cîteaux; 3^o ceux de la *Grande observance*, qui formaient une partie de l'ordre de la Merci; 4^o Ceux de la *Primitive observance des frères prêcheurs* ou de la congrégation du Saint-Sacrement, réforme de dominicains établis en France dès 1636.

Le couvent dont il est ici question appartenait à l'ordre de Saint-François, réformé par le pape en 1363, & fut fondé à Ferrare par le duc Hercule d'Est, premier du nom.

4—10. — *Qui encores n'auoit parfaict l'an de sa probation.* — L'année de son noviciat.

5—11. — *Le changement d'habit ne luy auoit pas changé le cuer.* — Ne luy pouuoit changer le cuer (7576²).

6—11. — *Sainte-Claire.* — Ce couvent, à Ferrare, était aussi sous la règle de saint François.

7—14. — *L'appelle parfaits amans.* — Toute cette dissertation mystique a été évidemment inspirée à Marguerite par le livre de Balthasar de Castiglione, *Il Cortegiano (le Courtisan)*. Ce livre, dans lequel l'auteur trace le portrait idéal d'un homme de cour, portrait peint avec grâce & finement observé, était alors dans toutes les mains. Du reste, on retrouve dans plusieurs endroits de l'*Heptaméron* de fréquentes réminiscences de cet ouvrage. Parlamente fait plus particulièrement allusion, ici, aux théories suivantes :

« Entre ces biens, l'amant en trouuera vn autre beaucoup plus grand, s'il veut se seruir de cest amour comme d'un degré pour monter à vn autre beaucoup plus haut... Quand donc notre Courtisan sera arriué à ce point, combien

qu'il se puisse dire assez heureux amant, au respect de ceux qui sont plongez en la misere de l'amour sensuel, si est-ce que ie ne veux pas qu'il se contente, mais qu'il passe hardiment plus outre, cheminant par le sublime chemin, après la guide qui le conduit au point de la vraye felicité... En ce lieu, l'ame estant reprise du saint feu de vraye amour diuine, vole pour s'vnir avec la nature angelique, & non seulement abandonne du tout le sens, mais n'a plus affaire du discours de la raison, laquelle transformée en ange entend toutes les choses inteligibles, &, sans voile ou nue aucune, voit l'ample & spacieuse mer de la pure beauté diuine, la reçoit en foy & iouyt de ceste supreme felicité qui est incomprehensible aux sens. »

8—15. — *Ainsi que l'enfant, selon sa petitesse, ayme les poupines. — ... aime les pommes, les poires, les poupées, &c.* (éd. 1558 & 1559).

9—15. — *... Sans experimenter que c'est d'aymer dames honnestes. — A lieu de cette phrase, on lit dans les éditions de 1558 & 1559 : Voila pourquoy, dist Saffredent, la plus part des hommes sont deceuz, les quelz ne s'amusent qu'aux choses exterieures & contemnent le plus précieux qui est dedans.*

10—16. — *Qui est ille & laudabimus eum. — Quel est-il, dist Ennasuite, & laudabimus eum aussi parfait que vous le dittes* (éd. 1558).

11—16. — *La camalecite. — Carmalecite* (éd. 1558). — *Caméléon* (éd. 1559).

Le caméléon est un saurien assez semblable à un gros lézard. C'est un animal timide & inoffensif. Il habite les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Il doit sans doute à cet éloignement de l'Europe d'avoir été autrefois l'objet des erreurs populaires les plus absurdes. Au rapport de Pline, Démocrite écrivit un livre spécial sur les superstitions auxquelles le caméléon a donné lieu. Quoi qu'en dise la reine de Navarre, il est constant que cet animal se nourrit d'insectes & non de vent. Sa couleur est changeante suivant la réflexion des rayons du soleil

& la position où il se trouve par rapport à celui qui le regarde.

Les anciens étaient convaincus qu'un plaideur gagnait son procès en portant sur lui une langue de caméléon arrachée à l'animal vivant. Les sorciers prétendaient faire tonner & pleuvoir à volonté soit en brûlant sur un feu de bois de chêne la tête & le gésier d'un caméléon, soit en rôtissant son foie sur une tuile rouge. Les commères soutenaient que l'œil droit d'un caméléon vivant, arraché & mis dans du lait de chèvre, formait un cataplasme qui faisait tomber les taies des yeux ; que sa queue arrêtait le cours des rivières, & qu'on guérissait de toute frayeur en portant sur soi sa mâchoire.

NOUVELLE VINGTIESME.

Les événements de cette Nouvelle se passent dans le Dauphiné pendant le règne de François I^{er}, suivant la reine de Navarre. Malgré cette assertion, nous sommes obligés de constater que dans des ouvrages italiens antérieurs à l'*Héptaméron* le même sujet avait été traité. Morlini a écrit en latin une histoire analogue. Voir aussi Arioste, xx^e chant de son *Orlando*. C'est l'origine du Joconde de La Fontaine.

1—17. — *Le seigneur de Riant*. — Gentilhomme du Dauphiné. Les états des officiers et domestiques de la maison de François I^{er} le classent dans les *Escuiers d'Escurie* sous le nom : monsieur de Rian.

2—17. — *De la maison du Roy François premier*. — Les états où se trouve le nom de Riant sont de 1523 à 1529. Ce qui limite les faits de la Nouvelle entre ces deux dates.

3—19. — *Prou vous face*. — Grand bien vous fasse.

4—21. — *Ces bons seigneurs icy drapperont sur la tiffure*,
— C'est-à-dire encheriront sur le dire de Simontault.

5—21. — *Faire le rapport du cerf à vue d'œil.* — Expression proverbiale empruntée au langage de la vénerie : raconter en détail tout ce qu'on a fait & qu'on a vu.

6—22. — *Touret de nez.* — C'était un demi-masque de velours que les dames portaient pour préserver du hâle leur front & leurs joues.

NOUVELLE VINGT ET UNIESME.

Les événements de cette Nouvelle se passèrent en Touraine sous le règne de Charles VIII.

1—29. — *Vne Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons.* — Anne de Bretagne, fille & héritière du duc de Bretagne François II, née en 1476, morte en 1514. En 1491, elle épousa Charles VIII, & à la mort de ce prince convola avec Louis XII en 1499.

« Ce fut, dit Brantôme dans ses *Dames Illustres*, la première qui commença à dresser la grande court des dames, que nous auons veue depuis elle iusques à ceste heure; car elle auoit vne tres grande suite de dames & de filles, & n'en refusa iamais aucune; tant s'en faut qu'elle s'enquerroit des gentils hommes leurs peres qui estoient à la court, s'ilz auoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoit. »

2—29. — *Entre autres il y en auoit vne nommée Rolandine qui estoit bien proche sa parente.* — Cette Rolandine est évidemment Anne de Rohan, troisième enfant et fille aînée de Jean II^e du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon & de Gamache, & de Marie de Bretagne, fille de François I^{er} de Bretagne, par conséquent sœur de François II & tante d'Anne de Bretagne. Rolandine & la reine étaient donc cousines germaines.

En 1517, alors âgée de trente-six ans, Anne de Rohan épousa son cousin, sieur de Rohan, seigneur de Fontenay,

troisième fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils, comme le dit la reine de Navarre.

3—29. — *La Reyne pour quelque inimitié qu'elle portoit à son père.* — Cette inimitié provenait de ce que le vicomte de Rohan servait toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux qu'avait la reine Anne comme duchesse de Bretagne.

4—30. — *Il y auoit vng gentil homme bastard d'une grande & bonne maison.* — *La voyant lors incessamment entretenir le bastard de bonne maison* (éd. 1558).

M. Leroux de Lincy, en cherchant qui pouvait être ce *bastard de bonne maison*, comme le qualifie toujours l'édition de 1558, a cru reconnaître Jean d'Angoulesme légitimé par lettres du roi Charles VII, datées du mois de juin 1458. Ce bâtard se trouvait être en effet proche parent de François d'Angoulême, plus tard François I^{er}, & qui n'est autre que ce jeune prince que sa mère conduisait à la cour de Louis XII. M. Paul Lacroix, sans réfuter ouvertement ce dire, fait remarquer que la date de ces lettres de légitimation donne au bâtard un âge qui ne s'accorde guère avec celui qu'on demande à un amoureux, car il aurait eu au moins cinquante ans sous le règne de Louis XII, vers 1505. Nous croyons cette remarque dénuée de fondement. Rolandine en effet, qui d'après la Nouvelle a trente ans, pouvait avoir un amoureux de cinquante ans. De plus, la reine de Navarre prend soin de nous dire, page 40, que ces amoureux sont « au nombre des gens estimés bien faiges & aagez ».

5—38. — *Cette dame avecq son fils furent logez en la maison du Roy.* — Louise de Savoie et François I^{er}, qui vinrent à la cour en 1508.

6—38. — *Vng liure des cheualiers de la Table Ronde.* — Les manuscrits réunissaient sous ce titre plusieurs romans, qui se trouvaient alors dans toutes les bibliothèques des châteaux, & qui furent imprimés séparément au commence-

ment du ^{xvii}^e siècle. C'étaient : *l'Histoire de saint Gréal ; la Vie & les prophéties de Merlin, & les Merveilleux faizs & gestes du noble & puissant cheualier Lancelot du Lac.*

7—39. — *Vn liâ de reseul.* — Les femmes nobles du moyen âge aimaient à exécuter d'immenses travaux de tapisserie et de broderie. Il est ici question d'une courtepointe en filet.

8—41. — *Vng petit paige habillé de couleurs puis de l'un puis de l'autre.* — Vêtu chaque fois d'une livrée différente.

9—49. — *Je ne dois plorer.* — Ces quatre mots ne se trouvent pas dans les manuscrits. Ils sont conformes au texte de l'édition de 1558.

10—57. — *Le meilleur des deux n'en vault riens.* — C'est à cette phrase que se termine la Nouvelle dans le manuscrit 7576 ^{s. s.}, & la suivante commence par ces mots : *La compaignie se tint à la conclusion de Simontault pour n'estre plus en desauantage de l'une que de l'autre & se tournant vers Parlemente & regardant à qui elle donneroit sa voix pour oyr quelque autre bon conte.*

NOUVELLE VINGT-DEUXIESME.

Cette Nouvelle est historique ; les événements s'en passèrent de 1530 à 1535. M. P. Lacroix pense que la religieuse mise en scène « était sans doute parente du poète Antoine Heroet ou Herouet, auteur de la *Parfaite Amie*, valet de chambre & secrétaire de la reine de Navarre. C'est peut-être lui que la Nouvelle qualifie de *sage & honnête gentilhomme*, frère de la victime du prieur de Saint-Martin-des-Champs ».

1—59. — *Vng prieur de Sain^t Martin des Champs.* — Le 15 décembre 1508, Étienne Gentil fut nommé prieur de cette abbaye, & garda ce titre jusqu'à sa mort, qui eut lieu

le 6 novembre 1536. L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs était située sur l'emplacement actuel du Conservatoire des arts & métiers, rue Saint-Martin.

2—59. — *Et ne se faisoit reformation de religion.* — Réforme d'ordre religieux ou de couvent. Le désordre ou le relâchement envahissaient chaque jour les couvents, c'est pourquoi vers la fin du x^ve et au commencement du xvi^e siècle ils furent réformés pour la plupart.

3—59. — *La grande religion des dames de Fontevault.* — Célèbre abbaye fondée en 1100 par Robert d'Arbrissel. Elle relevait de l'ordre de Saint-Benoît & était située à trois lieues de Saumur.

4—61. — *Vng couuent près de Paris, qui se nomme Gif.* — Abbaye de Bénédictines fondée au x^e siècle. Cette abbaye n'était séparée que par la rivière de l'Yvette, du village qui porte encore aujourd'hui le même nom & est situé dans la vallée de Chevreuse, à cinq lieues de Paris. Quelques restes de cette abbaye se voient encore au milieu d'une ferme qui se trouve à droite en sortant de la station de Gif. Il y a, entre autres, une fosse d'aisance fort remarquable par sa construction.

5—61. — *Qu'il ne pouoit auoir grande espérance.* — Quelques manuscrits portent : *Mais il la trouua si sage en paroles & d'un esprit si subtil qu'il n'y pouuoit auoir grande espérance.*

6—63. — *En sauuant vostre conscience de crudelité.* — En épargnant à votre conscience le remords d'avoir été cruelle.

7—66. — *Madame de Vendôme, pour l'heure demeurant à La Fère, où elle auoit édifié & fondé vng couuent de Saint Benoît nommé le Mont d'Oliuet.* — Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul, veuve en secondes noces de François de Bourbon, comte de Vendôme. Elle avait fondé en effet, vers 1518, auprès de son château de La Fère, où elle vivait retirée, un couvent de Bénédictines qu'on appelait *le Caluaire*. C'est ce couvent que Marguerite désigne sous le nom de *Mont d'Oliuet*,

8—66. — *Qui avoit en sa main les voix de toute la religion.* — Qui était sûr d'obtenir l'assentiment de toute la communauté.

9—73. — *Des abbeses de Montivilliers & de Caen ses belles-sœurs.* — Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, roi de Navarre, d'abord religieuse de l'abbaye de Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième abbesse de Montivilliers près du Havre. Elle vivait encore en 1536.

Madeleine d'Albret, sœur de la précédente, d'abord religieuse de l'abbaye de Fontevrault, puis trente-troisième abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1532.

10—73. — *Chancelier du Roy, pour lors légat en France.* — Antoine Duprat, né à Issoire, en Auvergne, le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Premier président au Parlement de Paris en 1507, chancelier de France en 1515, cardinal en 1527 & légat *a latere* en 1530. Ministre habile, le cardinal-légat provoqua toutes les mesures de rigueur qui furent prises contre les réformés; son ambition fit le malheur du peuple, sa rapacité & son dévouement par trop servile aux volontés du prince lui attirèrent la haine de tous.

11—73. — *L'abbaye Giy près de Montargis.* — Elle était située près d'un petit village qui porte aujourd'hui le nom de *Gy-les-Nonnains*, à 10 kilomètres de Montargis.

12—74. — *Vne histoire qui est bien pour montrer ce que diâ l'Euangile.* — *Ce que diâ l'Euangile & Sainâ Paul aux Corinthiens* (éd. 1558).

13—74. — ... *quelque honte ou quelque xizanie.* — Au lieu de ces lignes depuis : *car i'ay vne si grande horreur*, les éditions de 1558 & 1560 portent ces mots : *Ce n'est pas moy, diâ Nomerfide, car ie ne m'arreste point à telles gens.*

14—75. — *Or laissons le mouffier là où il est.* — Expression proverbiale : *Restons-en là.*

15—75. — *Dire quelque chose en l'honneur de la sainte*

religion. — Le Ms. 7576 ^{5. 5.} est le seul qui contienne ce passage; les autres portent : *Ce sera, diſſ-il à madame Oifſſe, afin qu'elle diſe quelque choſe en faueur de la ſaincte religion.*

NOUVELLE VINGT-TROISIÈME.

Il nous est impossible de ſavoir ſi les faits de cette Nouvelle ſont historiques, n'ayant trouvé en elle aucune indication de nom ni de date, ſi ce n'eſt à propos du chancelier de France. Voir la note 3 ci-deſſous.

1—79. — *Et apres que les tables furent leuës.* — Les convives reſtant dans la ſalle où ils avoient diné, on enlevait la table après le repas. Cet uſage eſt encore en vigueur parmi la bourgeoisie de pluſieurs de nos villes de provinces.

2—84. — *ſa ſeule bonté & miſericorde.* — Ces lignes, depuis : *elle qui n'auoit iamais,* ne ſe trouvent pas dans les éditions de 1558 & 1560.

3—87. — *Et depuis pour ſes vertuz eſleu du Roy pour chancelier de France.* — François Olivier, un des plus célèbres magiſtrats du xvi^e ſiècle, fils de Jacques Olivier, premier préſident au Parlement de Paris, né en 1493. — Il fut ſucceſſivement : avocat, conſeiller du Grand-Conſeil, maître des requêtes, ambassadeur, chancelier d'Alençon, préſident à Mortier & enfin chancelier de France par lettres du roi du 18 avril 1545. Les faits de la Nouvelle ſeraient donc antérieurs à cette date. Il ſignala ſon paſſage au pouvoir par de ſages ordonnances.

4—88. — *Parquoy, finit eos.* — Le paſſage commençant par les irriter & finissant par *finite eos,* ne ſe lit pas dans

les éditions, bien qu'il se trouve dans tous les manuscrits.

Il y a allusion à la parole de l'Évangile : *Sinite parvulos venire ad me.*

5—88. — ... *de donner sa voix d quelqu'un.* — Toute cette phrase est conforme à la leçon du Ms. 7576^{5. 5.}

NOUVELLE VINGT-QUATRIESME.

Il est présumable que le roi & la reine dont il est question dans cette Nouvelle sont Ferdinand d'Aragon & Isabelle de Castille, qui s'intitulaient *Roy & Reine de Castille.*

1—91. — *Ouvraige de Moresque.* — C'est ainsi que l'on désignait les travaux de damasquinerie.

2—91. — *Vne riche enseigne.* — C'était une médaille d'or ou tout autre joyau qui s'agrafait au chapeau des gentils-hommes.

3—92. — *Faisant la mescongne.* — Jouant l'ignorante.

4—96. — *Je vous puisse congnoistre par ceste moitié d'anneau semblable d la mienn.* — Ce signe de reconnaissance était fort en usage au moyen âge. François Ier l'employa pour faire venir à sa cour la comtesse de Châteaubriant qui devint sa maîtresse. Il avait appris que la comtesse ne quitterait la Bretagne qu'à la réception d'une moitié d'anneau conservée par son mari. Le roi en fit faire une semblable & la lui adressa.

5—102. — *Madame Oifille voyant que... print la parole & dist.* — Toute cette phrase est empruntée au Ms. 7576^{5. 5.}

6—103. — *Maistre Jehan de Meun.* — Continuateur du *Roman de la Rose* commencé par Guillaume de Lorris.

NOUVELLE VINGT-CINQUIÈME.

Cette Nouvelle est historique. Il s'agit des amours de François I^{er} et de la *belle Ferronnière*, femme de l'avocat *Feron*. D'après la tradition, cet avocat feignit d'autoriser les désordres de sa femme, & imagina, dans sa jalousie, une odieuse vengeance pour se défaire à la fois d'elle & de son amant. Un médecin, Louis Guyon, seigneur de la Nauche, a recueilli cette tradition vers la fin du xvi^e siècle.

« François I^{er} rechercha la femme d'un advocat de Paris très belle & de très bonne grâce, que ie ne veux nommer, car il a laissé des enfans pourvus de grands estats, & qui sont gens de bonne renommée : auquel iamais cette dame ne voulut oncques complaire; ains, au contraire, le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roy estoit contristé. Cè que connoissans aucuns courtisans & maque-reaux royaux, dirent au Roy qu'il la pouvoit prendre d'autorité & par la puissance de sa royauté. Et de fait l'un d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'advocat voyoit bien qu'il falloit que luy & sa femme voidassent le royaume; encore auroient-ils beaucoup à faire à se sauver, s'ils ne luy obeissoient. Enfin le mary dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du Roy; & afin de n'empescher rien en ceste affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Ce pendant, il se tenoit caché dans la ville de Paris, frequentant les bourdeaux, cherchant la verole pour la donner à sa femme, afin que le Roy la print d'elle; & trouue incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta sa femme, & elle puis après le Roy, lequel la donna à plusieurs femmes qu'il entretenoit : & n'en peut iamais bien guerir, car tout le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible » (*Diverses Leçons*, Lyon, 1610. 3 vol. in-8°).

1—105. — *Si vous puis-je bien dire que c'estoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt esté deuant, ne qui, ie croys, sera après en ce royaume. — ... sera iamaïs après luy en ce royaume* (7576^{s. 5.}).

François I^{er} est, comme on le voit, assez clairement désigné.

2—105. — *Mercia Dieu qui luy fauorisoit. — Mercia le Dieu qui le fauorisoit* (7576^{s. 5.}).

3—106. — *Mauuais garçons. — Voir la note 9 du Prologue, tome I, p. 259.*

4—106. — *Et sur les trois ou quatre heures. — Et sur les trois ou quatre quarts d'heure* (7576^{s. 5.}).

5—107. — *Comme d celuy qui les auoit mangées de longue main. — Cette phrase est empruntée au Ms. 7576^{s. 5.}.*

6—108. — *... aux religieux, qui entrans & saillans. — Montaigne cite tout ce passage lorsqu'il veut démontrer que les femmes ne sont pas théologienues (Essais, livre I, chap. lvi).*

7—108. — *Ce prince auoit vne seur. — Marguerite d'Angoulesme.*

8—109. — *Aux prières d'vng chascun qu'elle pouuoit connoître bon. — De toutes les bonnes personnes qu'elle pouuoit connoître* (7576^{s. 5.}).

9—109. — *Mais de chercher superstition ne ceremonies aultres que vng bon chrestien doibt faire n'en eust iamaïs soupçonné. — Mais d'aller d l'église d telle heure ne l'eust iamaïs soupçonné* (éd. 1558).

10—110. — *Et ne cessa iamaïs qu'il ne luy eust dist la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en escript. — En ne cessa iamaïs qu'il ne luy en eust dist la verité telle, que ie l'ai mise icy par escript & qu'il me fait l'honneur de me conter* (éd. 1558).

11—110. — La phrase entre parenthèses est empruntée au Ms. 7576^{s. 5.}.

NOUVELLE VINGT-SIXIESME.

Cette Nouvelle est historique & se passe sous le règne de Louis XII.

1—113. — *Sire d'Albret, frere du Roy Iehan de Navarre.* — Gabriel d'Albret, seigneur d'Avesnes & de Lesparre, sénéchal de Guyenne et vice-roi de Naples. Il mourut en 1504. Nous n'avons pas trouvé de pièces indiquant qu'il ait été marié.

2—116. — *Le nouma par alliance son pere.* — La reine de Navarre aimait fort ces pactes d'alliance qui établissaient une amitié avouable entre deux personnes de sexe différent.

3—117. — *Nostre Dame de Montferrat.* — Cette madone était célèbre par ses miracles, & son abbaye se trouvait à quelques lieues de Barcelone.

4—123. — *Et s'est voulu servir des moyens visibles pour nous faire aymer par foy les choses invisibles.* — Ce membre de phrase est emprunté au Ms. 7576².

5—124. — *Et moy qui la vois retenue soubz le vele.* — ...reluire sous le voile (7576²).

6—124. — ... quand elle voudroyt estre incongneue en ce monde. — *Je scay très bien que ie suis femme non seulement comme vne autre, mais tant imparfaicte que la vertu feroit plus grand aë de me transformer en elle que de prendre ma forme, sinon quand elle voudroit estre inconnue en ce monde* (7576²).

7—125. — *Oly & Taffares.* — Olite & Taffala, deux villes de la Navarre espagnole, peu distantes de Pampelune. Olite a servi de résidence aux rois de Navarre.

8—133. — *Non plus taché que le nostre.* — *Non plus taché que le cueur* (7572¹).

9—133. — *Mais aux diables desquelz elles prennent l'orgueil & la malice.* — ... *l'original & la malice* (7572¹).

10—134. — *Mais vostre plaisir gist à deshonorer les femmes.* — Le Ms. 7572¹ porte *à honorer*, ce qui nous a paru un contresens.

NOUVELLE VINGT-SEPTIESME.

Les événements de cette Nouvelle semblent s'être passés vers 1540 ou vers 1545.

1—135. — *L'un des seruiteurs de ceste princeffe.* — Cette princesse, d'après la Nouvelle suivante, est Marguerite elle-même.

2—135. — *Il n'y pas long temps que l'un des seruiteurs.* — *L'un des secretaires* (7576²). Cette qualification est celle que Simontault lui donne dans la Nouvelle suivante.

NOUVELLE VINGT-HUICTIESME.

Les événements de cette Nouvelle sont postérieurs, croyons-nous, à l'année 1527.

1—140. — *Du meilleur iambon de Pasques.* — *Du meilleur iambon de Basqz* (7576²). — Les jambons béarnais sont en effet fort estimés. Les meilleurs viennent de Bayonne.

2—140. — *Le pria qu'il peust auoir son pasté le dimanche ensuiuant après disner.* — ... *son passetemps le dimanche après disner* (7572²).

3—140. — *Sot Bayonnois.* — *Sot Bearnois* (7576²).

5—141. — *Laissons là ces viandes fades & tastons de cest esguillon d'amour de vin* (7576²). — On sait que les viandes

salées aiguillonnent la soif. M. Paul Lacroix fait judicieusement remarquer qu'il y a ici un jeu de mots rappelant le titre d'un livre mystique fort en vogue alors : *L'Aiguillon de l'amour divin*.

5—143. — *De peur que l'heure ne satisfasse à nostre propos.*
— *De paour de l'heure satisfaire à nostre propos* (75721).

NOUVELLE VINGT-NEUFVIESME.

1—144. — *Carellés*. — Village du Maine, à 25 kilomètres de Mayenne.

2—146. — *Le maistre qu'il seruoit*. — C'est-à-dire Satan.

3—146. — *Que les gens simples & de bas estat*. — *Que les simples gens* (75721).

4—146. — *Soubz bureau que soubz brunettes*. — Citation du *Roman de la Rose*. Le bureau était un lainage grossier ; la brunette une étaffe de soie fort à la mode parmi les grands seigneurs du temps de Saint-Louis.

NOUVELLE TRENTIESME.

Quel est le héros de cette Nouvelle ? Nous l'ignorons. Seulement nous pouvons affirmer que son aventure appartient en propre aux légendes de la Renaissance. On en retrouve des traces dans plusieurs localités de France. Millin dit dans ses *Antiquités nationales* (t. III, art. xxviii, p. 6) : « On trouvait au milieu de la nef (de l'église collégiale d'Écouis), dans la croisée, une plaque de marbre blanc, sur laquelle on lisait cette épitaphe :

Ci-git l'enfant, ci-git le père,
Ci-git la sœur, ci-git le frère,

Ci-gît la femme & le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

La tradition est qu'un fils de M^{me} d'Écouis avait eu de sa mère, sans la connaître & sans être reconnu, une fille nommée Cecile. Il épousa ensuite, en Lorraine, cette même Cecile, qui était auprès de la duchesse de Bar. Ainsi Cecile était fille & sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau, en 1512, à Écouis. »

Dans une autre église, celle d'Alincourt, petit village entre Amiens & Abbeville, on lit :

Ci-gît le fils, ci-gît la mère,
Ci-gît la fille avec le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme & le mari¹
Et ne sont que trois corps ici.

Gaspard Metmas affirme avoir trouvé cette même épitaphe dans l'église de Clermont, en Auvergne.

Italiens, Anglais, Espagnols, Latins se sont emparés de cette légende.

1—148. — *Esant lors legat d'Auignon vng de la maison d'Amboise nepueu du legat de France nommé Georges.* — Louis d'Amboise, quatrième fils du seigneur de Chaumont, Pierre d'Amboise, frère du maréchal. Il fut le soixante-douzième évêque d'Albi & joua un grand rôle dans les affaires politiques de son temps.

2—150. — *Et tout ainsi que l'eau par force retenue court avecq plus d'impetuositè quant on la laisse aller, que celle qui ordinairement court.* — Cette phrase ne figure pas dans le Ms. 7572¹.

3—151. — *Monseigneur le grand maistre de Chaulmont.* — Voir la note 1 de la Nouvelle XIV, tome I, page 293.

4—151. — *Le cappitaine Montefon.* — Compagnon d'armes de Bayard. Il se distingua sous Louis XII, dans la guerre d'Italie, par son courage & son intrépidité.

5—152. — *Euß maintesfois desiré la fin du malheureux fruiä. — Euß maintesfois desiré de s'affoler du malheureux fruiä* (7576²).

6—153. — *La donna ä la Reyne de Nauarre nommée Catherine.* — Catherine de Foix, duchesse de Nemours, comtesse de Bigorre, fille de Gaston de Foix. A la mort de son frère François-Phœbus de Foix, en 1483, elle devint reine de Navarre & comtesse de Foix. En 1484, elle épousa Jean d'Albret, fils d'Alain, sire d'Albret, né en 1469. Il devint roi de Navarre par le fait de ce mariage. Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, le déposséda en 1512 d'une partie de ses États. Catherine de Foix mourut en 1517. Elle laissa plusieurs enfants. Ce fut l'ainé, Henri II, qui épousa Marguerite d'Angoulême, veuve du duc d'Alençon.

7—156. — *S'embrasser sans nulle concupiscence.* — « On raconte, dit M. Paul Lacroix, que Robert d'Arbrissel, fondateur du célèbre monastère de Fontevault, couchait entre deux religieuses pour mortifier sa chair. Cet exemple a dû exciter le zèle des imitateurs. »

NOUVELLE TRENTE ET UNIESME.

Cette Nouvelle est traitée dans nos vieux conteurs : *Frère Denise* de Rutebeuf, & la *IX^e Nouvelle des Cent Nouvelles nouvelles*.

NOUVELLE TRENTE-DEUXIESME.

1—172. — *Nommé Bernage.* — Quelques manuscrits portent *Vernaiges*. Écuyer d'écurie de Charles VIII.

2—173. — *Tenir ainſy la maison fermée.* — *Tenir ainſi la maison fermée au ſoir* (7576²).

3—175. — *Et pour ce que le crime de ma femme me sembla*

si grand que une mort n'estoit suffisante pour la punir. — Et pour ce que le crime me sembla si grand que une telle mort n'estoit suffisante pour la punir (7576^a).

4—176. — *Madame, vostre patience est egalle au tourment. — Madame, vostre péché est égal au tourment (7576^a). — Si vostre patience est egale au tourment, ie vous estime la plus heurieuse femme du monde (éd. 1559).*

5—177. — *Son paindre nommé Iehan de Paris.* — Jean Perreal (Lyonnais), peintre ordinaire du roi, au titre de valet de chambre avec 240 livres de gages. Ce peintre français, qui, au dire de ses contemporains, pouvait rivaliser avec les peintres italiens, a été longtemps ignoré. M. le comte de La Borde l'a, le premier, remis en lumière dans son ouvrage sur *la Renaissance des arts à la cour de France*. Jean Perreal, dit Jean de Paris, fut attaché à Charles VIII, à Louis XII, puis à François I^{er}. C'est lui qui, en 1514, fut chargé de passer en Angleterre, pour peindre le portrait de la princesse Marie, sœur de Henri VIII, & d'exécuter l'année suivante la décoration funèbre pour les obsèques de Louis XII.

6—178. — *Si la Magdeleine.* — Il s'agit ici de la sœur de Marthe & de Lazare, & non de la femme pécheresse.

7—179. — *Vous viuez donc de foy & d'esperance, dist Nomerfide, comme pluuiier de vent.* — Cette croyance erronée était fort répandue. Le pluviier est un oiseau sociable qui se nourrit de vers de terre, d'insectes, de coléoptères & de quelques mollusques. Il est très migrateur & ne construit pas de nid. La femelle se contente, pour pondre, d'un petit enfoncement sur la terre ou dans le sable.

NOUVELLE TRENTE-TROISIESME.

1—181. — *La comte Charles d'Angoulesme.* — Il naquit en 1458 & mourut en 1496. C'était, au dire de Charles VIII,

*l'un des plus hommes de bien qui fut entre les princes de son
sng.*

1—181. — *Cherues*. — Aujourd'hui Cherves-de-Cognac, arrondissement de Cognac, département de la Charente.

3—181. — *Et assenroyt tout le peuple*. — *En assurant à tout le peuple* (éd. 1559).

4—183. — *La fille aagée de près de trente ans*. — Le Ms. 7572¹ & l'édition de 1558 portent *treize ans*.

5—185. — *Consummatum est*. — Ce sont les dernières paroles du Christ sur la croix.

6—185. — *C'est pour engraisser*. — Les manuscrits & les éditions portent *engroisser*, ce qui n'a pas de sens. M. P. La-croix écrit & propose *en gauffer*, ce qui ne nous paraît pas beaucoup plus intelligible.

7—186. — *Vng propos est souuent cause de beaucoup de mal*. — *Et que souuent un propos est cause de beaucoup de mal* (7572²).

NOUVELLE TRENTE-QUATRIESME.

1—187. — *Grip*. — Aujourd'hui *Gript*, canton de Beauvoir, arrondissement de Niort, département des Deux-Sèvres. C'était une seigneurie que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, apporta en dot au chevalier Jacques Ponnant. Au contrat de mariage de la reine de Navarre ce chevalier signa : *Seigneur de Fors, bailli du Berry*.

2—188. — *Il les appeloit cordeliers*. — Ironie. — Les cordeliers étaient gens gras, bien nourris & fort sales.

3—192. — *Comme saint Pol aujourd'huy nous monstre l'epistre qu'il escripuoit aux Romains*. — Dame Oisille cite presque textuellement le premier chapitre de l'Épître. Cependant la reine de Navarre n'a pas jugé à propos de lui

mettre dans la bouche la traduction littérale des deux versets suivants :

« Propterea tradidit illos Deus in passionem ignominie.
 « Nam femine eorum immutaverunt naturalem usum, in
 « eum usum qui est contra naturam. Similiter autem & mas-
 « culi, relicto naturali usu femine, exerserunt in desideriis
 « suis invicem, masculi in masculos turpitudinem ope-
 « rantes. »

NOUVELLE TRENTE-CINQUIESME.

1—195. — *Croyant assurement que un tel amour spirituel & quelques plaisirs qu'elle en sentoît n'eussent sceu bleſſer ſa conſcience. — Croyant assurement qu'une telle amour spirituelle, quelque plaisir qu'elle en ſentiſt, ne ſauroit bleſſer ſa conſcience* (éd. 1558).

2—197. — *Le paige ayant iuré à ſon maître de mener ſagement ceſte affaire. — Le paige ayant monſtré à ſon maître le moien de mener ceſte affaire* (7572^a).

3—197. — *Kareſme prenant. — Les jours gras précédant le carême; le carnaval.*

4—198. — *Auſſi avec du liege ſe ſeit de ſa propre grandeur. — Avec du liege en ſes ſouliers ſe ſit de la propre grandeur du preſcheur* (éd. 1558).

NOUVELLE TRENTE-SIXIESME.

Le thème de ce conte appartient aux *Cent Nouvelles nouvelles*. Il eſt donné par la quarante-septième de ce recueil, qui paraît fondée ſur un fait véritable. M. Leroux de Lincy cite, à ce ſujet, l'extrait ſuivant d'un dictionnaire manuſcrit, *Des Beautés & choſes curieufes du Dauphiné* :

« Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyoit autre-

fois, sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, président au parlement de Grenoble, vn écusson de pierre soutenu par vn ange & portant pour armoiries d'or à vn lion de gueule; ces armes estoient celles de la famille Carles, éteinte au xviii^e siècle. L'ange qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'une de ses mains contre sa bouche, d'un air mystérieux & comme indiquant qu'il faut sauoir se taire, Geoffroy Carles, président vnique au parlement de Grenoble en 1505, l'auoit fait mettre sur cette maison qui lui appartenoit. Cet homme fut en effet dissimuler assez longtemps, auant que de trouuer l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit, au passage d'un torrent. Il auoit commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs iours sans boire. Cette auenture, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une des nouvelles de ce temps; mais, dans ce conte, on n'y nomme pas les personnages. Geoffroy étoit si sauant dans la langue latine & dans les humanités, que la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour enseigner cette langue & les belles-lettres à Renée sa fille, qui fut depuis duchesse de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait cheualier d'armes & de lois par Louis XII, en 1509. »

1—210. — *Car les docteurs disent que le peché est remissible. — Que tel peché est plus remissible* (éd. de 1558).

2—211. — *Iamais nul ne monta qu'il n'ayt passé par l'eschele de l'amour de ce monde. — Par l'eschelle des tribulations, angoisses & calamitez de ce monde visible. Et qui n'ayme son prochain & ne luy veult & souhaite autant de bien comme d'oy mesme, qui est le bien de perfection* (éd. 1558).

NOUVELLE TRENTE-SEPTIESME.

Là encore nous retrouvons la preuve que la reine de Navarre n'a pas pris ses sujets dans la réalité des faits con-

temporaires, puisque l'on peut lire cette Nouvelle dans le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, sous le titre de *l'Histoire de la dame de Langalier*.

1—213. — *Il y avoit une dame en la maison de Loue.* — Est-ce Philippe de Beaumont, dame de Bressuire, femme de Pierre de Laval, seigneur de Loué & autres lieux, morte en 1525? Est-ce sa belle-fille Françoise de Maillé, mariée vers 1500 avec Gilles de Laval & de Loué? Est-ce une autre femme encore, alliée aux seigneurs de Loué, issus des Chatillon-Laval? La question paraît impossible à résoudre.

Toutes les éditions ont supprimé ce nom, bien qu'il se trouve dans tous les manuscrits.

2—214. — *L'on commençoit à coupper les haults boys.* — *Les bois de haulte fustaye* (éd. 1558).

3—216. — *Je ne sçay si une seconde fois ie vous pourrois retirer du danger.* — *Je ne sçai si d'une seconde fois, ie vous retirerai comme j'ai fait du danger* (7576 2).

4—217. — *La faire coucher en la couchette & celle qu'il aymeroyt au grand lit.* — Les chambres à coucher se composaient toujours de deux lits : celui d'honneur, destiné à la maîtresse, & le petit, destiné à la servante. Les intérieurs gravés par Abraham Bosse, au milieu du XVII^e siècle, offrent encore de ces petits lits ou couchettes. Voir à ce sujet le chap. XI. du *Moyen de parvenir*.

5 - 218. — *Les cendres en feroient bonnes d faire la buée.* — *A faire la lessive* (éd. 1558).

NOUVELLE TRENTE-HUICTIESME.

« Une histoire toute pareille, dit M. Leroux de Lincy, est racontée par l'auteur du *Ménagier de Paris* t. I, p. 237 de l'édition donnée, en 1847, par la Société des Bibliophiles

français). Le conteur Morlini l'a insérée dans ses *Nouvelles*, n° LXXI. Érasme la raconte aussi dans son *Dialogue sur le mariage*; voir ses *Colloques*, etc., traduits par Gueudeville (Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. I, p. 87). »

NOUVELLE TRENTE-NEUFVIESME.

1—225. — *Vng seigneur de Grignaux*. — Jean de Talleyrand, seigneur de Grignols & Fouquerolles, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, maire & capitaine de Bordeaux, chambellan de Charles VIII, premier maître d'hôtel & chevalier d'honneur des reines Anne de Bretagne & Marie d'Angleterre. Il était facétieux si l'on en croit Brantôme : D'après lui, Louis XII ne recevait jamais à sa cour un prince étranger ou un ambassadeur sans l'envoyer faire la révérence à la reine Anne de Bretagne. La reine les entretenait bien, mais « quelquefois parmy son parler françois, estoit curieuse, pour rendre plus grande admiration de soy, d'y entremesler quelque mot estranger qu'elle apprenoit de M. de Grignaux, son cheualier d'honneur, qui estoit vn fort gallant homme & qui auoit bien veu son monde, & pratiqué & sceu fort bien les langues estrangeres & avec cela de fort bonne & puiffante compagnie, & qui rencontroit bien. Sur quoy vn iour la reyne luy ayant demandé quelques mots en espagnol pour les dire à l'ambassadeur d'Espagne, & luy ayant dit quelque petite salaudrie en riant, elle l'apprit aussy tost : & le lendemain, attendant l'ambassadeur, M. de Grignaux en fit le conte au roy, qui le trouua bon, cognoissant son humeur gaye & plaifante; mais, pourtant, il alla trouuer la reyne & luy descourrit le tout avec l'aduertissement de se garder de ne prononcer ces mots. Elle en fut en si grande colere, quelque risée qu'en fit le roy, qu'elle cuyda chasser M. de Grignaux; & luy en fit la mine, sans le veoir pour quelques iours, mais M. de Grignaux luy en fit ses humbles excuses, disant ce qu'il en auoit faict n'estoit que pour faire rire le roy & luy faire passer le temps,

& qu'il n'eust pas été si mal aduifé de ne l'en aduertir ou le roy, comme il auoit fait, lorsque l'ambassadeur eust voulu venir; & ainſy, par la priere du roy, elle s'appaiſa. »

Ce ſeigneur de Grignols ou Grignaulx épouſa Marguerite de la Tour, fille d'Anne de la Tour, vicomte de Turenne, & de Marie de Beaufort. C'étoit ſans doute ſa grand-mère maternelle qui s'appeloit Brenigue.

2—226. — *Brenigue, Brenigue.* — *Revigne, Revigne* (éd. de 1558).

3—226. — *Dont l'eſprit s'eſprinoye.* — Les anciennes éditions portoient, à tort, *apprinoiſe*. — *Eſprivoier* veut dire aller dans la voie de l'eſprit &, par conſéquent, émanciper.

4—228. — *Le père de Rolandine ſeyt faire le chateau où il la tint ſi longtemps priſonnière.* — Voir dans ce même volume la Nouvelle vingt & unieſme, page 29.

Ce château eſt celui de Josselin, comme on peut le voir par la Nouvelle ſuivante. Il eſt ſitué à 12 kilomètres de Ploërmel, & conſtruit au bord de l'Ouſt ſur un roc eſcarpé. C'eſt maintenant un monument hiſtorique. Ce fut Alain IX, vicomte de Rohan, comte de Porhoët, gendre de Jean IV de Bretagne, qui le conſtruifit, par conſéquent le grand-père & non le père de Rolandine. En nombre d'endroits, en effet, on lit encore ſur les pierres du corps de logis les initiales A. V. (Alain vicomte). Les lucarnes ſont décorées des armes mi-parties de Rohan & de Bretagne. Dans l'intérieur on rencontre toujours les initiales A. V. entrelacées. L'hermine de Bretagne ſe mêle aux macles de Rohan, & la devise *A Plus*, qui eſt celle de cette famille, fait le fond de preſque tous les motifs d'ornement.

NOUVELLE QUARANTIESME.

1—229. — *Qui s'appeloit le comte de Joſſebelin.* — Jean II vicomte de Rohan, comte de Josselin. Il étoit, comme le duc de Bretagne François II, gendre du duc François I^{er} & oncle par alliance de la princesſe Anne. Ce fut un des

compétiteurs à la couronne de Bretagne. Lorsque les États de Rennes assurèrent, en 1486, la couronne à Anne de Bretagne, fille de François II, le vicomte de Rohan s'éleva contre cet acte qui était une contradiction flagrante du testament de François I^{er}, qui excluait les filles du trône. Trois règnes avaient consacré cette exclusion & le vicomte réclama la couronne pour lui comme issu en droite ligne du premier roi conan Meriadec, alléguant le procès-verbal d'une assise d'Alain Fergent (1188) qui avait donné la préstence à ses aïeux comme descendants de Conan. Acte qui ne prouvait qu'une chose : la noblesse ancienne des Rohan, puisqu'ils étaient issus d'un conan & que *conan* signifie génériquement chef ou roi. Restait à savoir de quel conan. Ces titres étaient fort insuffisants pour disputer sérieusement, en 1485, la couronne de Bretagne aux enfants de Blois & de Montfort. Les réclamations du comte de Josselin ne furent pas écoutées.

2—229. — *Eust plusieurs feurs, dont les vnes furent mariées bien richement, les autres religieuses.* — Le vicomte de Rohan était fils d'Alain IX & de Marie de Lorraine, morte en 1455. Mais la première femme de son père, Marguerite, fille de Jean V, duc de Bretagne, lui avait laissé quatre enfants, dont trois filles : Jeanne, Marguerite & Catherine. Ce sont ces trois filles qui furent richement mariées. Quant aux religieuses, nous sommes en droit de supposer qu'elles étaient filles naturelles d'Alain, puisque l'unique sœur utérine qu'eut Jean II, nommée Catherine, mourut non pas religieuse, mais simplement sans avoir été mariée, comme le mentionne l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par le P. Anselme.

3—233. — *De six fils qu'il avoit n'en demeura vn seul & moururent tous fort miserablement.* — L'histoire ne lui donne que deux fils. L'aîné, Jacques, mourut en 1527; le second, Claude, évêque de Cornouailles, en 1540. Ce qui prouverait que cette Nouvelle a été écrite postérieurement à cette date. Il avait deux filles, Anne ou *Rolandine* & Marie. Elles survécurent à leurs frères.

NOUVELLE QUARANTE ET UNIESME.

1—245. — *Pour traïßer la paix.* — La paix dite des Dames, signée en juin 1529. Elle fut négociée par Louise de Savoie, Marguerite d'Autriche & la reine de Navarre. Par ce traité, Charles-Quint renonçait à revendiquer la province de Bourgogne, mais maintenant toutes les autres conditions du fameux traité de Madrid.

2—245. — *La plus belle de toutes les Flamandes.* — Françoise de Luxembourg, comtesse de Gavre, dame de Fiennes, femme du comte d'Egmont, chambellan de Charles-Quint, & mère de ce fameux comte d'Egmont qui fut mis à mort en 1568 par le duc d'Albe.

3—248. — *Mais son courroux ne la peult garder qu'elle ne rîst bien fort veu la nouuelle de la penitence.* — ... qu'elle n'eust bien eue de rire, vu la nouuelleté de la penitence (75762.)

4—249. — *Pour iouer au vif le mistère de la Natiuité.* — Au lieu de ce passage assez hardi, commençant par ces mots : *Il semble à vous oyr*, & dans lequel la reine de Navarre de permet des plaisanteries sur deux mystères de la religion catholique, on lit dans l'édition de 1559, qui diffère de l'édition de 1558, où il est dit que, le cordelier se sentant si proche de celle damoiselle, on aurait pu s'étonner que la chair ne lui donnast pas quelque coup d'esperon : « Comment, dist Hircan, pensez-vous que les cordeliers ne soient pas hommes comme nous & excusables & principalement cestuy-là, se sentant seul de nuit avec vne belle fille ? — Vraiment, dist P:rlamente, s'il eust pensé à la Natiuité de Iesus Christ, qui estoit représentée en ce iour-là, il n'eut pas eu la volonté si mechante. — Voire mais, dist Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation, auant que de venir à la Natiuité. »

5—250. — *Vng doublet.* — Nom donné aux pierreries fausses, parce qu'on les obtenait à l'aide de verre ou de cristal taillé, doublé d'une manière colorée,

NOUVELLE QUARANTE-DEUXIESME.

Le sujet de cette Nouvelle doit être rapporté au règne de Louis XII, car il est de toute évidence que le jeune prince dont il est question n'est autre que François d'Angoulême, plus tard François I^{er}. L'on sait, en effet, que Louise de Savoie, après la mort de son mari, éleva ses enfants en Touraine.

1—251. — *En vne des meilleures villes de Touraine.* — Amboise, dont le château fut donné à Louise de Savoie par Louis XII afin qu'elle fût plus près de la cour, fixée à Blois. Louis XII pensait déjà à marier sa fille à François d'Angoulême.

2—252. — *Auec sa seur.* — D'après ce qui précède il s'agit donc de la reine de Navarre elle-même.

3—261. — *Vng cabinet.* — Meuble assez semblable à celui que nous nommons aujourd'hui un secrétaire.

4—263. — *Et luy a fait ce ieune prince beaucoup de grands biens.* — Cette phrase manque dans le Ms. 75721.

NOUVELLE QUARANTE-TROISIESME.

Dans le deuxième discours de ses *Dames galantes*, Brantôme donne une analyse très détaillée de cette Nouvelle, & la termine ainsi :

« Mais, après auoir le tout descouuert, il ne deuoit rien dire. Mais quoy ! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour n'est point bien parfaite, si on ne la declare & du cuer & de la bouche ; &, pour ce, ce gentil homme la lui vouloit faire bien entendre, mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi, qui eust congneu l'humeur de ce gentil homme, il

sera pour excusé; car il n'estoit si froid ny discret pour iouer ce ieu & se masquer d'une telle discretion; & à ce que l'ay ouy dire à ma mere, qui estoit à la Royne de Navarre, & qui en sçauoit quelques secrets de ses Nouuelles, & qu'elle en estoit l'une des deuissantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & vn peu volage. »

C'est ce même de La Chastaigneraye qui plus tard fut tué en duel par Jarnac.

1—268. — *Vne damoiselle nommée Iambique.* — Le Ms. 7576^a la nomme *Camele*; toutes les éditions lui donnent le nom de *Camille*. Il est malheureux que Brantôme ne nous ait pas révélé son véritable nom.

2—269. — *Combien que le contraire estoit en son cuer.* — *Combien qu'elle estoit contraire à son cuer* (7572¹ & toutes les éditions.)

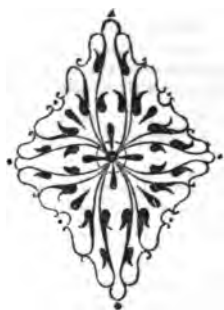
3—269. — *Et pour conclusion aduise qu'il valloyt mieulx.* — *Et print conclusion qu'il valoit mieulx* (7576^a).

4—271. — *Aller à la viande.* — *Aller à table pour manger.*

5—272. — *Que qui auroit vu le diable au visaige l'on ne aymeroit iamais.* — *Que qui auroit vu le diable au visaige ne l'aimeroit iamais* (7576^a).

6—276. — *N'oubliez que vous estes femme pour sçauoir quelques gens estimez veritables disans de leurs folies.* — Cette phrase, fort obscure, manque dans les éditions. Nous estimons qu'elle signifie : N'oubliez pas que vous êtes une femme assez franche pour ne pas nous cacher les folies de votre sexe que vous tenez de gens véridiques.







TABL.E

NOUVELLE DIX-NEUVIÈSME.

Paulyne voyant qu'un gentil homme qu'elle n'aymoit moins que luy elle, pour les deffenses à luy faictes de ne parler iamais à elle, s'estoit allé rendre religieux en l'Observance, entra en la religion de Sainte Claire où elle fut receue & voylée, mettant à execution le desir qu'elle auoit eu de rendre la fin de l'amitié du gentil homme & d'elle semblable en habit, estat & forme de viure. 1

NOUVELLE VINGTIÈSME.

Le fleur de Ryant fort amoureux d'une dame veuve, ayant connu en elle le contraire de ce qu'il desiroit & qu'elle luy auoit souvent persuadé, se saisit si fort, qu'en un instant le dépit eut puissance de leindre le feu que la longueur du temps ny l'occasion n'auoyent secu amortir. 17

TROISIÈSME IOVRNÉE.

En la troisièſme iournée on deuife des dames qui en leur amytié n'ont cherché nulle fin que l'honneſteté & de l'hy-pocrifye & mechanceté des religieux 26

PROLOGE 27

NOUVELLE VINGT ET VNIESME. •

Rolandine ayant attendu iuſqu'à l'age de xxx ans d'eſtre mariée, & connoiſſant la negligence de ſon pere & le peu de faueur que luy portoit ſa maiſtreſſe, prind telle amytié à vn gentil homme baſſard qu'elle luy promet maryage, dont ſon pere auerty luy uſa de toutes les rigueurs qui luy furent poſſibles pour la faire conſentir à la diſſolution de ce maryage, mais elle perſiſta en ſon amytié iuſques à la mort du baſſard, de la quelle certifiée fut mariée à vn gentil homme du nom & des armes de ſa maiſon. 29

NOUVELLE VINGT-DEUXIÈSME.

Seur Marie Heroet ſollicitée de ſon bonheur par vn prieur de Sainct Martin des Champs, avec la grace de Dieu emporta la victoire contre ſes fortes tentations, à la grand'confuſion du prieur & d'exaltation d'elle. 59

NOUVELLE VINGT-TROISIÈSME.

La trop grande reuerence qu'un gentil homme de Perigord portoit à l'ordre de Sainct François fut cauſe que luy, ſa femme & ſon petit enfant moururent miſerablement 77

NOUVELLE VINGT-QUATRIÈSME.

Eliſor pour s'eſtre trop auancé de decourir ſon amour à la Roynie de Caſtille, fut ſi cruellement traité d'elle, en l'eprouuant, qu'elle luy apporta nuyſſance, puis profit. 89

NOUVELLE VINGT-CINQUIESME.

Vn ieune prince, souz couleur de visiter son auocat, & communiquer de ses affaires avec luy, entretient si paisiblement sa femme qu'il eut d'elle ce qu'il en demandoit . . . 104

NOUVELLE VINGT-SIXIESME.

Par le conseil & affection fraternele d'une sage dame le seigneur d'Auannes se retira de la fole amour qu'il portoit à vne gentille femme demeurant à Pampelune . . . 113

NOUVELLE VINGT-SEPTIESME.

Vn secretaire pourchassant par amour deshonnete & illicite la femme d'un sien hote & compagnon, pour ce qu'elle faisoit semblant de luy preter volontiers l'oreille se persuada l'avoir gagnée; mais elle fut si vertueuse que souz cette dissimulation le trompa de son esperance & declara son vice à son mary . . . 135

NOUVELLE VINGT-HVICTIESME.

Bernard du Ha trompa subtilement un secretaire qui le cuydoit tromper. . . 139

NOUVELLE VINGT-NEUVVIESME.

Vn curé surprins par le trop soudain retour d'un laboureur avec la femme du quel il faisoit bonne chere, trouua promptement moyen de se sauuer aux depens du bon homme qui iamais ne s'en apparceut . . . 144

• NOUVELLE TRENTIESME.

Vn ieune gentil homme aagé de quatorze à quinze ans, pensant coucher avec l'une des damoiselles de sa mere, coucha avec elle mesme qui au bout de neuf mois accoucha de suit de son

filz d'une fille que douze ou treize ans après il espousa ne sachant qu'elle fut sa fille & sa seur, ny elle qu'il fut son pers & son frere. 148

QUATRIESME IOURNÉE.

En la quatriesme iournée on deuise principalement de la vertueuse patience & longue attente des dames pour gangner leurs marys ; & de la prudence dont ont vû les hommes enuers les femmes pour conseruer l'honneur de leurs maison & lignage , . 160

PROLOGE 161

NOUVELLE TRENTÉ ET VNIÉSME.

Vn monastere de cordeliers fut brulé avec les moines qui estoient dedans en memoire perpetuelle de la cruauté dont vfa vn cordelier amoureux d'une damoyelle. 164

NOUVELLE TRENTÉ-DEUXIÉSME.

Bernage ayant connu en quelle patience & humilité vne damoyelle d'Alemagne receuoit l'etrange penitence que son mary luy faisoit faire pour son incontinence, gangna ce point sur luy qu'oubliant le passé eut pitié de sa femme, la reprind avec soy & en eut depuis de fort beaux enfans 172

NOUVELLE TRENTÉ-TROISIÉSME.

L'hypocrifye d'un curé qui sous le manteau de sainteté auoit engroiffie sa seur, fut decouuerte par la sagesse du comte d'Angoulesme, par le commandement du quel la iustice en feit punition 181

NOUVELLE TRENTE-QUATRIÈME.

Deux cordeliers escoutans le secret où l'on ne les avoit appelez, pour avoir mal entendu le langage d'un boucher meurent leur vie en danger 187

NOUVELLE TRENTE-CINQUIÈME.

L'opinion d'une dame de Pampelune, qui oyant l'amour spirituelle n'estre point dangereuse, s'estoit efforcée d'entrer en la bonne grace d'un cordelier, fut tellement vaincue par la prudence de son mary, que sans luy declarer qu'il entendist rien de son affaire, luy fait mortellement hayr ce que plus elle avoit aymé, & s'addonne entièrement à son mary. 194

NOUVELLE TRENTE-SIXIÈME.

Par le moyen d'une salade un président de Grenoble se vengea d'un sien clerc auquel sa femme s'estoit amourachée & sauva l'honneur de sa maison. 205

• NOUVELLE TRENTE-SEPTIÈME.

Madame de Loue par sa grand' patience & longue attente, gagna si bien son mary qu'elle le retira de sa mauvaïse vie, & vecurent depuis en plus grande amitié qu'auparavant 213

NOUVELLE TRENTE-NEUVIÈME.

Une bourgeoise de Tours pour tant de mauvais traitemens qu'elle avoit receus de son mary, luy rendit tant de biens que quittant sa maitresse (qu'il entretenoit paisiblement) s'en retourna vers sa femme 220

NOUVELLE TRENTE-DIXIÈME.

Le seigneur de Grignaux deliura sa maison d'un esprit qui

auoit tant tormenté sa femme qu'elle s'en estoit absentée l'espace de deus ans. 225

NOVVELLE QVARANTIESME.

La seur du comte de Ioffebelin après auoir epousé au desceu de son frere vn gentil homme qu'il feist tuer, combien qu'il se l'eut souuent souhaité pour beau frere s'il eut esté de mesme maison qu'elle, en grand patience & austerité de vie usa le reste de ses iours en vn ermitage. 229

CINQUIESME IOVRNÉE.

En la cinquiesme iournée on deuise de la vertu des filles & des femmes qui ont eu leur honneur en plus grande recommandation que leur plaisir, de celles aussi qui ont fait le contraire, & de la simplicité de quelques autres. 242

PROLOGVE. 243

NOVVELLE QVARANTE ET VNIESME.

La nuyt de Noel, vne damoyelle se presenta à vn cordelier pour estre oye en confession, le quel luy bailla vne penitence si estrange que ne la voulant recevoir elle se leua de deuant luy sans absolution; dont sa maistresse auertie feist fouetter le cordelier en sa cuisine, puis le renuoya lié & garroté à son gardien. 245

NOVVELLE QVARANTE-DEVXIESME.

Vn ieune prince meit son affection en vne fille de la quelle, combien qu'elle fut de bas & pauvre lieu, ne peut iamais obtenir ce qu'il en auoyt esperé quelque poursuite qu'il en feist. Par quoy le prince, connoissant sa vertu & honnesteté,

*laissa son entreprise, l'eut toute sa vie en bonne estime,
 & luy feit de grands biens, la maryant avec vn sien ser-
 uiteur.* 252

NOUVELLE QVARANTE-TROISIESME.

*Iambicque preferant la gloire du monde à sa conscience se
 voulut faire deuant les hommes autre qu'elle n'estoit ; mais
 son amy & seruiteur, decourrant son hypocrisye par le moyen
 d'un petit trait de craye, reuela à vn chacun la malice
 qu'elle metoit si grand peine de cacher* 268

NOTES ET VARIANTES. 281



1



3 2044 018 797 23

THE BORROWER WILL BE CHARGED
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS
NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON
OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE
NOTICES DOES NOT EXEMPT THE
BORROWER FROM OVERDUE FEES.



